This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

EX LIBRIS

808n
C397
1841
v.1

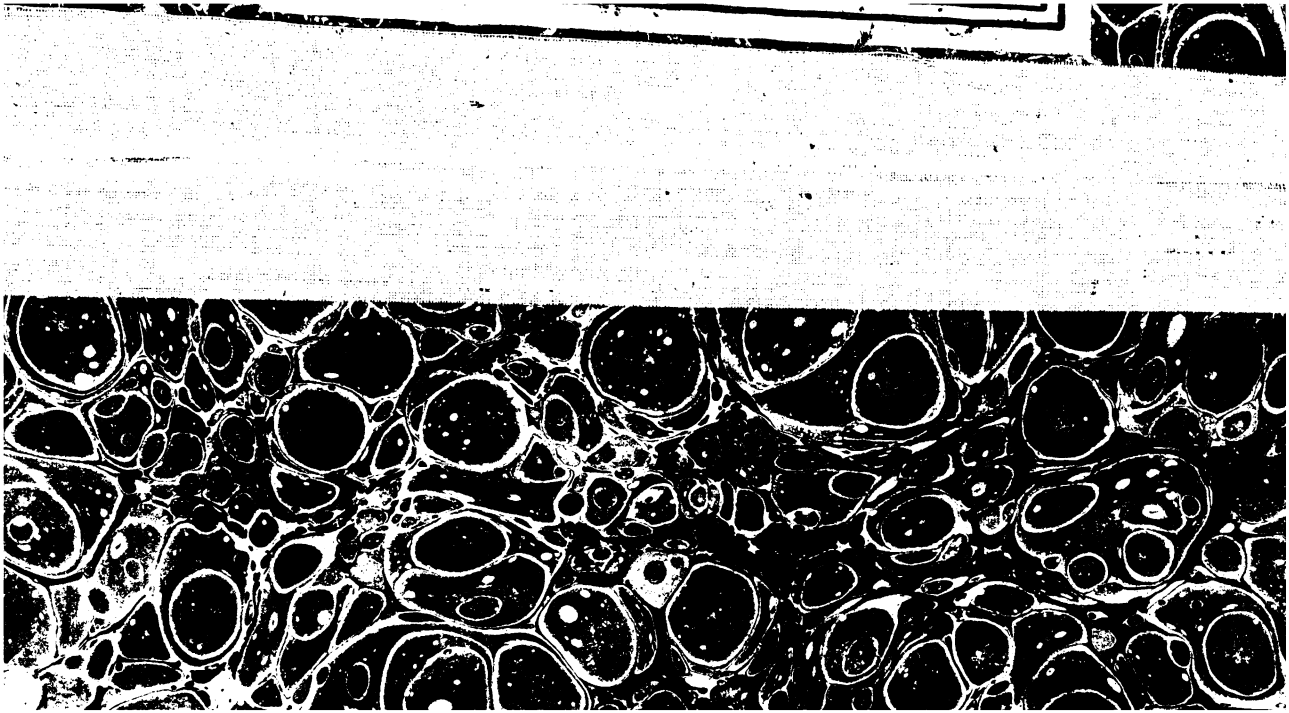

HIC
HIC
AMOR
VIRTUS

180 – 196

LES

CENT NOUVELLES

NOUVELLES.

Paris. — Imprimerie de SCHNEIDER et LANGRAND,
rue d'Erfurth, 1.

LES

CENT NOUVELLES

NOUVELLES.

ÉDITION REVUE SUR LES TEXTES ORIGINAUX,

ET

PRÉCÉDÉE D'UNE INTRODUCTION

PAR

LE ROUX DE LINCY.

TOME PREMIER.

PARIS,

CHEZ PAULIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DE SEINE, 33.

1841

replacing 158698

Gift - Anonymous

808 n
C397
1941
v.1

INTRODUCTION

De tous les genres de littérature cultivés en France, avant le dix-septième siècle, le conte est celui que nos vieux auteurs traitèrent avec le plus de succès. Ce genre, naturel au génie de la nation, avait atteint dès le règne de saint Louis un certain degré de perfection.

On sait que nos jongleurs récitaient, par les villes et les châteaux, des contes appelés fabliaux, dont ils empruntaient les circonstances soit à la tradition, soit à la chronique du jour. Ces fabliaux et les nombreux romans en prose, d'amour et de chevalerie, qui les suivirent donnèrent naissance aux contes et aux nouvelles qui, dans les quinzième et seizième siècles, ont signalé la littérature française, et la rendent, aujourd'hui encore, digne d'attention.

Le recueil de contes connu sous le nom des *Cent Nouvelles nouvelles* est un des livres les plus remarquables de cette littérature. On trouve déjà dans cet ouvrage, composé à la fin du quinzième siècle, plusieurs des qualités brillantes qui, plus tard, ont fait la gloire de nos meilleurs écrivains. Par la clarté du style et par la simplicité du récit, ce livre

744631

contraste singulièrement avec les compositions obscures et pédantesques des littérateurs attitrés de la même époque ; l'art du conteur y est souvent porté au plus haut degré ; on peut enfin le considérer comme l'un des modèles de la vieille prose française.

Les différents récits qui composent ce recueil ont été faits à Genappe, petite ville du Brabant, dans l'intervalle de 1456 à 1461, par les seigneurs, domestiques et familiers de Louis, dauphin de France, qui fut depuis le roi Louis XI. Ce prince était réfugié auprès du duc de Bourgogne, pour échapper au ressentiment de Charles VII, son père. Le dauphin lui même, le duc Philippe le Bon et quelques-uns des plus grands seigneurs de la cour de Bourgogne, figurent au nombre des personnes qui racontèrent les *Cent Nouvelles*. Plusieurs de ces récits ne sont rien de moins que des anecdotes contemporaines, redites par ceux qui en avaient été les acteurs ou les témoins. Aussi les *Cent Nouvelles nouvelles* appartiennent à l'histoire, et méritent d'être étudiées sous ce point de vue.

C'est dans le but de faciliter cette étude que j'ai entrepris une édition nouvelle de ce recueil.

Mais pour que cette édition fût véritablement utile et pût remplacer toutes celles qui l'ont précédée, des travaux de différente nature étaient nécessaires.

Il fallait d'abord, à l'aide de quelque manuscrit ou des éditions princeps, rétablir dans sa pureté le texte primitif, que des réimpressions nombreuses, toujours accompagnées d'altérations, avaient entièrement défiguré. Il fallait encore retrouver quels étaient les différents personnages nommés comme auteurs en tête de chaque récit, puis chercher si chacun de ces récits était d'invention nouvelle ou imité d'un conte plus ancien ; enfin quelques détails sur la jeunesse de Louis XI et sur son séjour à la cour de Bourgogne, devaient compléter ce travail, destiné à l'intelligence des *Cent Nouvelles nouvelles*. Voici comment je me suis appliqué à en remplir les différentes parties.

Bien qu'on retrouve l'indication de plusieurs manuscrits

travail relative à la correction du texte était de la plus grande importance. Aussi je me suis appliqué à reproduire le texte des deux éditions originales, indiquées précédemment, avec une exactitude scrupuleuse, ayant soin de suivre, dans l'orthographe du même mot, toutes les variations alors en usage. En effet, puisque l'orthographe était irrégulière au quinzième siècle, pourquoi vouloir la fixer? C'est une prétention qui peut donner lieu à de graves erreurs philologiques. Quant au système admis par quelques éditeurs, de rajeunir cette orthographe, en supprimant certaines lettres, nous n'avons rien à en dire, sinon que cette malheureuse tentative de demi-traduction défigure complètement les anciens ouvrages. On s'expose à commettre des anomalies grossières : c'est le travail d'un peintre qui placerait une perruque à la Louis XIV sur la tête d'un chevalier du temps de Charles VII.

Le texte de cette édition sera donc scrupuleusement collationné sur celui de 1486, et nous pouvons dire, sans craindre un démenti, qu'il sera le seul, jusqu'à ce jour, identiquement conforme aux originaux.

Les différentes éditions des *Cent Nouvelles* contiennent, soit à la table, soit en tête de chaque récit, le nom de celui qui a fait ce récit. Ces narrateurs sont au nombre de trente-cinq, en y comprenant Louis XI, qui a raconté sept nouvelles, et le duc Philippe le Bon, qui en a raconté trois. On y trouve aussi le nom de quelques-uns des plus grands seigneurs des cours de France et de Bourgogne ; par exemple, celui du connétable Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, décapité par ordre de Louis XI, en 1475. Des noms comme ceux de *Jean Lambin*, de *Poncelet*, sont mêlés à ceux de la plus haute noblesse ; ces hommes sans titres sont, pour la plupart, des domestiques de la maison de Bourgogne, chargés par le duc de servir le dauphin, et qui passèrent plus tard en France, où le roi Louis XI chercha toujours à les attirer.

On comprend combien il est important de faire connaître ces différents personnages, de dire quel rôle ils ont

joué pendant les règnes de Louis XI ou de Charles VIII, dont plusieurs d'entre eux furent les principaux acteurs. C'est encore là un travail qui ne se trouvera que dans cette édition. Quelques notices se réduiront à peu de mots. Quand le personnage sera trop connu, comme le connétable de Saint-Pol, il suffira de rappeler les principales actions de sa vie, sans reproduire une biographie qui n'apprendrait rien de nouveau. Mais le plus souvent je donnerai des renseignements utiles sur des hommes mal connus jusqu'à ce jour, bien qu'ils aient joué, dans l'histoire de la dernière moitié du quinzième siècle, un rôle très-important.

Il fallait rechercher, dans une édition critique et littéraire, si le récit des *Cent Nouvelles nouvelles* était original ou imité ; voici pourquoi : Il est dit, dans la préface du recueil, que les différentes aventures dont il se compose se passèrent en France, en Allemagne, en Angleterre, en Hainaut, en Flandre et en Brabant ; et après : « pour ce qu'elles eurent lieu naguère, on les intitula *Cent Nouvelles nouvelles.* » Ces paroles pourraient faire supposer que toutes les histoires racontées dans ce recueil sont relatives à des faits contemporains ; il n'en est rien. Un grand nombre de contes est original et paraît contenir le récit d'aventures galantes advenues dans les pays nommés précédemment, mais plusieurs aussi ne sont que d'anciens fabliaux déjà mis en œuvre par Boccace, Pogge ou d'autres conteurs. Au reste, si les *Cent Nouvelles nouvelles* ont emprunté quelques traits aux fabliaux du moyen âge, elles ont servi bien souvent de modèles aux conteurs français des trois derniers siècles, qui tous y ont largement puisé : la reine de Navarre, Bonaventure Desperiers et tant d'autres, jusqu'à notre Lafontaine, doivent à ce recueil plusieurs de leurs piquants récits. Il était donc aussi nécessaire de constater les imitations que les origines. Ce travail, tout entier de recherches, eût demandé plusieurs années d'étude, si des littérateurs savants et laborieux n'a-

vaeint pas pris le soin d'en réunir, avant moi, les éléments. Aidé des travaux philologiques de Leduchat, de Lamonnoye, de Legrand d'Aussy et de plusieurs autres, j'ai pu obtenir un ensemble, sinon complet, au moins très-satisfaisant. J'ai réuni le résultat de ces recherches dans une suite de tableaux divisés en deux colonnes; la première contiendra les origines, la seconde les imitations. Ces tableaux, placés à la fin des *Cent Nouvelles nouvelles*, seront suivis d'une notice bibliographique sur les différentes éditions de ce recueil.

La fuite de Louis, dauphin de France, en Bourgogne, ayant été cause de la composition des *Cent Nouvelles nouvelles*, je devais m'attacher à faire connaître les événements qui ont amené cette fuite, ainsi que ceux qui l'ont signalée. Pour que ces événements fussent bien compris, il était nécessaire d'entrer dans quelques détails sur la jeunesse de ce prince, et je l'ai pu faire d'autant mieux que j'ai eu à ma disposition des documents originaux ignorés, jusqu'à ce jour, des nombreux écrivains qui ont traité le même sujet. J'ai cru devoir placer en tête des *Cent Nouvelles nouvelles* ces détails sur la jeunesse de Louis XI, et sur son séjour au château de Genappe J'y ai joint une appréciation historique et littéraire de ce livre, dont je me suis appliqué à faire ressortir les différents caractères. Enfin j'ai ajouté, comme appendice à ce travail, quelques chapitres de la chronique Martinienne, relatifs aux querelles de Charles VII avec son fils. Ainsi que l'a fait remarquer l'abbé Lebeuf, dans un mémoire consacré à cette chronique (1), tout le règne de Charles VII paraît avoir été rédigé sur des documents originaux, conservés dans la maison de Chabannes. En effet, le chroniqueur s'applique à justifier, dans toutes les occasions, la conduite d'Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, nommé le chef des écorcheurs, et qui joua un rôle si important dans les querelles du roi Louis XI avec son père.

(1) Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. XX, p. 224.

J'ai rejeté à la fin du second volume les notices sur les différents personnages qui ont pris part à la composition de ce recueil, les tableaux des origines et imitations, auxquels j'ai joint quelques notes relatives à chacun des récits, la bibliographie des *Cent Nouvelles*, enfin un glossaire-index, dans lequel on trouvera l'explication des mots les plus difficiles à entendre, et l'indication des principaux faits contenus dans cet ouvrage.

I.

JEUNESSE DU ROI LOUIS XI.

Louis XI naquit à Bourges, dans le palais archiépiscopal, le troisième jour de juillet 1423, une année environ après la mort de Charles VI, au moment où la domination anglaise était le mieux affermie en France. Charles VII, son père, accueillit la naissance de cet enfant avec une grande joie; et, suivant la coutume établie par Charles V, qui ajoutait beaucoup de foi aux prédictions astrologiques, il eut soin de faire tirer l'horoscope du nouveau-né (1). Au milieu des malheurs de la guerre et des calamités de tout genre qui affligeaient le royaume, l'éducation de Louis dut

(1) Duclos, pag. 1, tom. 4 de l'*Histoire de Louis XI*, cite cet horoscope extrait d'un journal manuscrit de Claude Maupoint, prieur de la Culture de Sainte-Catherine du Val-des-Ecoliers; le voici : Hic erit æqualis staturæ et ad modicum musculos in corpore, animosus rationem sequetur. Suis erit familiaris et affabilis; æquora transibit et in aquis pericula multa sustinebit; quæ si evaserit, crescet in divitiis. Propter invidiam, jurgia et lites à parentibus et propinquis patietur; tandem ultionem obtinebit de æmulis, et in senectute consequetur bonam fortunam. Dies lunæ, Jovis et Veneris erunt ei propitii, dies Martis malus. Vivet autem annis septuaginta naturaliter.

Il sera d'une taille ordinaire et d'une force de corps raisonnable, actif et plein d'habileté; bon et familier envers les siens. Il passera les mers et y courra beaucoup de dangers; s'il y échappe, sa fortune augmentera. L'envie lui suscitera de grandes luttes et de grandes querelles avec ses parents; enfin il obtiendra vengeance de ses ennemis et sera puissant dans sa vieillesse. Les Lundis, Jeudis et Vendredis lui seront propices, les Mardis contraires. Il vivra soixante-dix ans.

être singulièrement négligée. La *nourriture* du dauphin, comme on disait alors, fut abandonnée à la reine qui, retirée au château de Loches, manquait bien souvent du nécessaire, et se trouvait quelquefois embarrassée pour subvenir aux plus pressants besoins de la vie. On peut s'en convaincre par l'extrait d'un compte de l'année 1443, où l'on payait, à Jeanne Pouponne, la somme de 15 livres, laquelle par anciens temps a été nourrice de lait de monseigneur le dauphin (1). Pendant les dix premières années, l'argent nécessaire pour l'éducation de Louis fut si difficile à trouver, que Charles VII, en 1453, se vit contraint d'abandonner ce qu'on pouvait recevoir sur le Dauphiné, pour subvenir à cette éducation. Louis passa donc ses premières années dans une condition presque malheureuse, et n'ayant pour sauvegarde que l'amour de sa mère, qui paraît avoir veillé sur lui avec une grande sollicitude. Amauri d'Estissac, et Bernard, comte de la Marche, étaient ses gouverneurs; Joachim Rouhaut, qui depuis fut maréchal de France, l'instruisit aux armes, au maniement du cheval et à tous les exercices de la guerre. Jean Majoris, chanoine de Reims, son confesseur, l'initia à la connaissance des bonnes lettres, et Jean d'Arconville fut chargé particulièrement de lui apprendre le latin. Louis profita des leçons qu'il reçut de ces deux maîtres, se montra toujours ami des lettres, et fut l'un des savants princes de son temps A peine sorti de l'enfance, il fut marié par son père à Marguerite d'Écosse, princesse recommandable, mais dont il paraît ne s'être jamais soucié. Louis, à peine âgé de quatorze ans, accompagna Charles VII dans plusieurs expéditions contre les Anglais, et contribua à rétablir l'ordre et la paix du royaume. Il n'avait pas encore dix-sept ans quand une ligue des principaux seigneurs français s'étant formée contre son père, il s'empressa de se placer à leur tête. Un acte de rébellion, dans un prince aussi jeune, a lieu de surprendre; ce fut le prélude des longs dissentiments qui de-

(1) Duclos, *Histoire de Louis XI*, 4 vol. in-12. Paris, 1776, t. IV, pag. 3.

vaient séparer le fils du père et conduire celui-ci au tombeau.

On ne peut nier que Louis ne fût né avec un caractère violent et dur; les privations qu'il eut à supporter dès sa plus tendre enfance, peut-être aussi le genre d'esprit de ses maîtres, développèrent ses mauvaises dispositions. Je dois remarquer cependant qu'il eut pour sa mère une grande vénération et beaucoup d'amour. L'abandon dans lequel il vit que Charles VII laissait cette princesse, qui, pour le jeune Louis, était tout dans le monde, excita son indignation. Marie d'Anjou, princesse que de grandes vertus rendaient recommandable, et qui, au milieu des malheurs de la guerre, avait consacré sa vie à l'éducation bien difficile de ses enfants, souffrit beaucoup du dédain avec lequel la traita le roi son mari, alors que ses vaillants capitaines lui eurent reconquis une grande partie de son royaume. On a beaucoup parlé des amours de Charles VII avec Agnès Sorel : on a dit qu'elle ranima le courage de ce prince et contribua, par les conseils qu'elle lui donna, à chasser les Anglais de la France; tout cela est dénué de fondement : quand Charles VII éleva au rang de sa favorite cette jeune fille de chambre, la paix d'Arras était faite depuis huit ans, le roi de France rentré dans Paris sa capitale, et les Anglais partout chassés du royaume, perdaient peu à peu le petit nombre de villes qu'ils possédaient encore. Olivier de la Marche, auteur contemporain, nous a laissé, au sujet des amours d'Agnès Sorel et de Charles VII, un passage très-curieux, et qui fixe la date du commencement de ces amours. Après avoir dit que, vers Pâques de l'année 1444, la duchesse de Bourgogne vint à Châlons, en Champagne, pour visiter la cour de France, il ajoute : « Et luy « fit la royne moult grant honneur et privauté; car toutes « deux estoyent desja princesse aagées et hors de bruit; et « croy bien qu'elles avoyent une mesme douleur et mala- « die, qu'on appelle jalousie; et que maintes fois elles se « devisoyent de leurs passions secretement qui estoit cause « de leurs privautés. Et à la vérité apparence de raison

« avoit en leurs soupçons: car le roy avoit nouvellement « élevé une pauvre damoiselle, genti femme, nommée « Agnès du Soret, et mis en tel triomphe et tel pouvoir, « que son estat estoit à comparer aux grandes princesses « du royaume. » (Livre I, chapitre XIII.)

Georges Chastelain, dans sa Chronique des dues de Bourgogne (part. III, chap. XL), parle aussi des amours de Charles VII et d'Agnès, et de tout ce que la reine, mère de Louis XI, eut à supporter dans cette circonstance : « Tel- « lement, dit il, que nulle en son temps fut pareille en tel « cas, quant paciamment, pour paix obtenir et pour avoir « son estat tant plus séur et entier, elle avoit souffert une « putaine, povre ancelle (*servante*) de petite basse maison « estre, repairier, et converser journellement avec elle, en « estat et arroy de princesse ; avoir son quartier de maison « dans l'ostel du roy, ordonné et appointé mieux que elle, « avoir compagnie de bruit de femme et en plus grand « nombre que le sien, avoir et veoir toute l'affinité des sei- « gneurs et des nobles et du roy meismes se faire devers ly, « avoir tous estas et services royaulx devers elle, comme se « meisme eust esté reyne; plus beaux paremens de lit, « meilleure tapisserie, meilleur linge et couvertures, meil- « leures vaisselles, meilleures bagues et joyaulx, meilleure « cuisine et meilleur tout; et venir souvent et la convenir « souffrir de la seoir à sa table, et en faire feste..... De ceste « femme nommée Agnès, et laquelle je vis et congnéus, fut « le roy durement assoté, y mit de grands et innombrables « frès contre honneur ; et se faisoit grandement blamer du « pied qu'il lui bailloit, car en crestienté n'avoit princesse « qui à hautement parée ne se eust tenu d'avoir esté en tel « estat, dont toutes voies cent mille murmures sourdoient « contre elle et non moins contre le roy. Portoit queues « un tiers plus longue qu'oncques princesse de ce royaulme, « plus hault atour qu'à demi, robbes plus cousteuses. Et de « tout ce qui à ribaudise et à dissolution pooit traire en « faict d'habillement de cela fut elle produiresse et mueen- « tresse. Descouvroit les espaules et le seing devant jusques

« aux tettins, donnoit à toute baudeur loy et cours, féust à « homme, feust à femme, n'estudioit qu'en vanité jour et « nuit pour desvoier gens, et pour faire et donner exemple « aux preudes femmes de perdicion d'onneur, de vergoigne « et de bonnes meurs; et tant et si avant en avoit elle « bonne main. Dont ce fust pitié que la pluspart de France « et des marches adjacentes, tout le souverain sexe s'en « trouva beaucoup ensouillé pour ensievir les meurs. Et « fit pareillement la noblesse du royaulme qui toute quasi « donnée à vanité par son exhort et par son exemple, se « desvoia et transgressa les termes de sa vocacion en post- « posement de vertu, dont le roy mary de cette royne Marie « avoit esté cause. Si la prist Dieu hors de la main du roy « perdu par elle; mais ne prit pas le corage d'icelluy de « vouloir perséverer toujours en cely mésus; car elle « morte, en venist sus une aultre nommée la demoiselle de « Villequier et qui avoit esté niepce à la dicte Agnès; et « puis encore après ceste là en venist sus une tierche qu'on « appeloit Madame la régente, preude femme toutes voies, « ce disoit-on, de son corps; et puis pour la quatrième mist « sur une fille de patissier, laquelle fut appelée Madame « des Chaperons, pour ce qu'entre toutes aultres femmes « du monde c'estoit celle qui mieulx s'habilloit d'ung cha- « peron. »

Louis fut très-irrité des magnificences étalées par la favorite, et du mépris que cette dernière témoignait pour la reine. Il s'emporta même à ce point, que sur des paroles insultantes échappées à la belle Agnès, il lui donna, dit-on, un soufflet. Ce grand sujet de querelles une fois entre les deux princes, leur mésintelligence ne fit que s'accroître, et chez Louis, elle se changea bientôt en une haine profonde et criminelle. Sans aucun doute, un pareil sentiment à l'égard d'un père ne peut se comprendre, surtout chez un jeune homme à peine âgé de quatorze ans; mais qu'on se rappelle le caractère âpre et dur que j'ai signalé dans ce prince, et tout l'amour qu'il avait pour sa mère; qu'on se rappelle en outre l'état du royaume, les misères et les

souffrances que chacun avait à supporter, et l'on comprendra comment la colère, mêlée à une grande ambition, poussa ce jeune prince à une révolte qu'il croyait légitime.

Cinq années après la première révolte du dauphin, Marguerite d'Écosse, femme de ce dernier, mourut presque subitement. Cette princesse était remarquable par son mérite et ses vertus. On sait qu'ayant un jour trouvé, sur son passage, le poëte Alain Chartier qui dormait, elle lui donna un baiser, en disant que ce n'était pas l'homme qu'elle voulait récompenser, mais la bouche d'où étaient sorties de si belles choses. Dans cette cour d'intrigues et de haine, il était impossible qu'une pareille mort ne fût pas causée par quelque vilenie. Les détails qu'on trouve à ce sujet ne sont pas suffisants pour tout éclaircir. Cependant il résulte d'une enquête faite après la mort de cette princesse, que des bruits infamants furent répandus contre elle par un certain Jamet de Tillay, bailli de Vermandois. Marguerite en éprouva un chagrin profond et chercha un refuge dans les pratiques pieuses. Revenant à pied d'un pèlerinage à Notre-Dame de l'Épine, elle rentra, ayant chaud, dans un appartement bas et humide, et y changea de linge ; elle fut atteinte d'une pleurésie qui l'emporta en quelques jours. Marguerite, en mourant, protesta contre les calomnies de Jamet de Tillay qu'elle appelait cet *honnête homme*, mais auquel son confesseur eut beaucoup de peine à la décider à pardonner : elle expira âgée de vingt et un ans. Ses dernières paroles furent : « *Fi de la vie, qu'on ne m'en parle* « *plus* (1). »

Louis ne paraît pas avoir été très-sensible à la perte de sa femme ; retiré dans ses états du Dauphiné, il y faisait beaucoup de réformes et s'appliquait à y établir un gouver-

(1) Page 26 et suivantes du tome IV de l'*Histoire de Louis XI*, par Duclos (Edit. in-12. Paris, 1746), on trouve les interrogatoires qu'on fit subir à différentes personnes, après la mort de Marguerite d'Ecosse, sur la conduite de cette princesse et sur les accusations perfides dont elle avait été le sujet. Ces interrogatoires ont le plus grand intérêt.

nement sévère, mais solide. Plusieurs des actes du dauphin étaient justes, nécessaires même ; quoi qu'il en soit, ils excitèrent contre lui beaucoup de mécontentement dans le pays : c'est qu'au milieu de ses réformes, Louis, toujours livré à de criminelles intrigues, avait besoin d'argent ; pour se le procurer, il employait tous les moyens, et imposait sans pitié les provinces confiées à sa garde. En 1446, plusieurs des intrigues ourdies par le dauphin furent tout à coup dévoilées. Ce dernier était à Chinon, à la cour de France ; se trouvant à une fenêtre avec Antoine de Dammartin, Louis vit passer un écossais de la garde, vêtu de sa huque à la livrée du roi et l'épée ceinte au côté : « Voilà ceux qui « tiennent le royaume de France en sujétion, dit le dau- « phin. — Qui donc ? demanda le comte. — Ces Écossais, « continua le prince ; on en viendrait pourtant facilement à « bout. — Monseigneur, reprit Chabannes, c'est une belle « institution que cette garde ; elle est fort utile au roi, sans « elle on eût entrepris beaucoup de choses qu'on n'a pas fai- « tes. » La conversation en resta là pour ce jour, mais quelques semaines après, Chabannes et le dauphin chevauchant l'un à côté de l'autre, ce dernier prit le comte familièrement par le cou, et lui dit encore, en parlant des archers de la garde qui marchaient devant : « Tenez, il n'y a rien de « mieux à faire qu'à mettre ces gens-là dehors ; j'ai déjà « quinze ou vingt arbalétriers, trente archers. Et vous, « n'avez-vous pas quelques hommes à me vendre ? » Puis voulant répondre aux objections que Dammartin ne pouvait manquer de lui faire, le dauphin lui expliqua comment il avait séduit plusieurs Écossais de la garde, et par quels moyens il comptait s'emparer de la personne du roi et de ses ministres : « Quant à vous, ajouta le dauphin, je vous « ferai plus de biens que vous n'en eûtes jamais, et vous « aurez beaucoup d'autorité. » S'il faut en croire les auteurs de la chronique Martinienne, ce fut alors que le dauphin proposa à Chabannes dix mille écus, s'il voulait tuer le grand sénéchal de Normandie, Pierre de Brezé, l'un des ministres favoris de Charles VII.

Chabannes écouta toutes les propositions du dauphin assez froidement. Pourtant il parut en accueillir plusieurs, et même accepta l'argent que ce dernier lui offrait. Depuis, ayant fait part à son frère de son dessein, ce dernier le détourna de commettre un assassinat, et Chabannes rendit l'argent. Louis ne tarda pas à reconnaître que le comte abandonnait sa cause; il cessa de lui faire bon visage, et réprimanda Jupille, l'un de ses gens, qui paraissait trop avancé dans les bonnes grâces du comte.

Sur ces entrefaites, toutes les intrigues du dauphin commencèrent à se découvrir : Charles VII fut instruit du projet d'assassinat formé contre son favori. Il fit venir Dammartin, qui non-seulement rejeta toute la faute sur le dauphin, mais encore révéla les entreprises formées contre le roi et la trahison d'une grande partie des gardes écossaises.

Charles VII, indigné, manda son fils; celui-ci ne crut pouvoir mieux faire que de tout nier. Quand le roi lui dit : « Louis, « je connais la mauvaise volonté que vous avez contre le « grand sénéchal qui m'a loyalement servi. Je sais l'entre- « prise que vous avez formée contre ses jours, mais je m'y « opposerai; » le dauphin répondit : « Monseigneur, je « n'ai fait dans tout ceci que suivre les conseils du comte « de Dammartin. — Louis, je ne vous crois pas, » reprit Charles VII; et, appelant le comte, il lui demanda la vérité : le comte déclara qu'il n'avait fait qu'obéir aux volontés du dauphin : « Sauf l'honneur de monseigneur, s'é- « cria ce dernier, vous en avez menti. » A quoi Dammartin répliqua : « Monseigneur, je vous répondrais autrement « que je ne puis faire, car je répondrais, touchant cet arti- « cle, de ma personne à la vôtre, si vous n'étiez fils de roi; « j'en suis exempté par cette raison. Mais, monseigneur, « je vous offre, en la présence du roi, mon souverain, que « s'il y a gentilhomme en votre maison qui me veuille « charger sur cette matière, je lui ferai de ma personne « dire le contraire. » Le roi vit bien de quel côté était la vérité, et reprit. « Louis, je vous bannis pour quatre mois

« de mon royaume, et vous en allez en Dauphiné. » Et il garda Dammartin pour être de son privé conseil. Le dauphin sortit de la chambre du roi nu-tête, en disant : « Par « cette tête qui n'a pas de chaperon, je me vengerai de « ceux qui m'ont jeté hors de ma maison. » Puis il fit couper la queue de ses chevaux, disant qu'ils étaient écourtés, et s'en alla avec ses serviteurs dans son gouvernement du Dauphiné (1).

Dammartin n'hésita plus à découvrir la conspiration des gardes écossaises dans tous ses détails (2). Plusieurs des archers furent saisis au corps et pendus ; Conigham, qui les commandait, fut renvoyé en Écosse.

Cependant le dauphin, retiré dans son gouvernement, s'occupait à augmenter sa puissance et à obtenir de ses sujets le plus d'argent possible. Il contractait avec tous les princes mal disposés pour Charles VII des alliances menaçantes ; les Suisses, le duc de Savoie, les princes d'Italie, les rois de Navarre, d'Arragon et d'Angleterre, la maison de Bourgogne traitaient avec lui ; enfin, il fut sur le point d'être choisi doge de la république de Gênes. De temps à autre, les intrigues qu'il pratiquait sans cesse contre son père se manifestaient au grand jour : ainsi, vers 1448, une affaire étrange, et que les documents fournis par l'histoire n'éclaircissent pas suffisamment, montra cependant le mauvais vouloir de Louis à l'égard de son père. Un certain Mariette vint du Dauphiné à la cour de France, et, s'adressant au sénéchal d'Anjou, l'un des favoris du roi, il lui confia que le dauphin avait le dessein de venir en France, de changer le gouvernement du roi ; que le duc de Bourgogne lui avait offert beaucoup d'or pour exécuter ce projet. Le sénéchal renvoya Mariette en Dau-

(1) Les détails de cette scène historique ont été en partie copiés par Mathieu dans son *Histoire de Louis XI*. Cet écrivain les avait empruntés aux Chroniques Martiniennes. J'ai reproduit plus bas, dans l'appendice, ce passage important qui jusqu'à présent n'était connu que par le récit incomplet de Mathieu. *Chroniques Martiniennes*, f°. 1° 289.

(2) Voyez la déposition du 27 septembre 1446, t. IV, pag. 6, de l'*Histoire de Louis XI*, par Duclos.

phiné pour avoir de plus amples renseignements; mais cet homme, n'ayant pu en fournir, fut mis en prison, d'où il s'échappa; puis il fut repris, et condamné à être pendu.

Le dauphin avait toujours un grand besoin d'argent; pour s'en procurer, il pensa à se remarier. Le duc de Savoie, l'un des princes avec lesquels il avait fait alliance, lui offrit sa fille et une dot de deux cent mille écus d'or; Louis accepta, et, malgré les remontrances de son père, qui déclara s'opposer formellement à ce mariage, il épousa Charlotte de Savoie au mois de février 1451. Le lendemain des noces, le duc écrivit au roi de France qu'il le croyait consentant à cette union, et que le héraut chargé de la suspendre ne s'était présenté qu'après la cérémonie; ce qui était faux, car le héraut d'armes Chausson, arrivé la veille de la cérémonie, n'avait pu obtenir audience que le lendemain.

Ces désobéissances, bien loin d'éteindre l'inimitié du père et du fils, l'augmentèrent à un tel point, qu'Agnès Sorel étant morte sur ces entrefaites, la rumeur populaire accusa Louis de l'avoir fait empoisonner (1).

Enfin Charles VII, poussé par les seigneurs de sa cour, décidé à sévir contre son fils, commença par lui retrancher ses pensions et lui ôter la garde de Beaucaire, de Château-Thierry et de plusieurs châtellenies de Rouergue. Sur les remontrances que lui envoya le dauphin, Charles lui répondit de se rendre à la cour de France pour justifier sa conduite. Au lieu d'obéir, Louis céda au comte d'Armagnac, moyennant vingt-deux mille écus d'or, les places que son père lui avait retirées. Charles VII, irrité, marcha avec des troupes vers le Lyonnais. Le dauphin protesta de nouveau, déclarant que les conseillers de la couronne voulaient le chasser du Dauphiné et le priver de ses droits; il ajouta que si on le poussait à bout, il quitterait la France, et saurait bien trouver un refuge. Le roi se contenta de demander à Louis d'éloigner de sa cour ceux

(1) Chroniques Martiniennes, folio-verso 302, c. I. Voyez aussi page XXIII de cette Introduction, la note 2.

Ces désobéissances augmentèrent ~~à un tel point~~ l'inimitié du père et du fils à un tel point que sur ces entrefaites Agnès Sorel étant morte,

qui le conseillaient. Quelques mois plus tard, le roi, sachant que le dauphin avait fait une alliance avec le duc de Savoie pour envahir la France, envoya Dammartin sur les frontières du Dauphiné pour surveiller les démarches de Louis. Dammartin ne tarda pas à informer Charles VII que le dauphin faisait armer tous ses sujets, que le bâtard d'Armagnac commandait ses troupes, qui étaient assez considérables ; il ajouta que la noblesse du Dauphiné, mécontente et des charges et de l'argent que Louis exigeait sans cesse, restait fidèle au roi et attendait sa venue. Aussitôt le roi donna l'ordre à Dammartin de marcher contre son fils et de l'arrêter. Ce ne fut pas sans avoir tenté les moyens de conciliation que Charles VII en vint à cette extrémité ; pour s'en convaincre, il suffit de lire toutes les lettres écrites à ce sujet ; les dernières audiences accordées par le roi aux envoyés du dauphin prouvent à quel point Charles VII poussa la patience (1). Quand le dauphin eut appris que Chabannes avait ordre de l'arrêter, et marchait contre lui avec des troupes nombreuses, il s'écria : « Si Dieu « ou la fortune m'eussent donné la grâce de disposer de la « moitié des hommes d'armes dont le roi mon père est le « maître, et qui m'appartiendront un jour, de par Notre-« Dame ma bonne maîtresse, je lui aurais épargné la peine « de venir si avant me chercher : je serais allé jusqu'à Lyon « pour combattre. » Sentant qu'il lui était impossible de résister, il prit la résolution de fuir ; il feignit à cet effet une grande partie de chasse, et pendant que les officiers de sa maison, exacts au rendez-vous, se rendaient au lieu désigné, il gagna les états de Bourgogne, accompagné de six personnes, et ne s'arrêta qu'à Saint-Claude, petite ville de la Franche-Comté. Là, il écrivit au roi une lettre par laquelle il lui annonçait que son oncle de Bourgogne ayant l'intention de faire bientôt la guerre aux Turcs, comme gonfalonnier de l'Église, il était de son devoir, à lui dauphin,

(1) Voir de Barante, pag. 108, 109, t. 8, Commines, édition de Lenglet Dufresnoi, t. 1er, préface. Chroniques Martiniennes, folio 298 et suiv.

de prendre part à cette guerre ; que, d'ailleurs, il en avait le désir ; c'est pourquoi il allait trouver son oncle pour savoir quels étaient ses projets à cet égard (1). Louis écrivit aussi une lettre conçue à peu près dans les mêmes termes aux évêques du royaume ; puis, continuant sa route, il vint se remettre entre les mains du prince d'Orange, qu'il trouva à son château du Vert. Là, ayant mandé le sire de Blamont, maréchal de Bourgogne, il le pria de vouloir bien le conduire à Bruxelles, ce à quoi Blamont s'empressa d'obéir, en ayant le soin de prévenir son maître. Aussitôt que Philippe le Bon eut appris l'arrivée du dauphin à Saint-Claude, et l'intention dans laquelle était ce prince de venir à sa cour, il transmit les ordres nécessaires pour que Louis fût reçu avec tous les honneurs qui appartenaient à son rang. Le duc, retenu devant Utrecht, dont il faisait le siége, ne put assister à l'arrivée du dauphin ; mais la duchesse Isabelle et madame de Charolais, sa belle-fille, se trouvèrent à cette réception ; elle eut lieu, comme on le verra plus bas, avec tout le cérémonial alors en usage à la cour de Bourgogne.

Ce fut au milieu de l'année 1456 que le dauphin se retira à la cour du duc de Bourgogne ; il y resta, comme on sait, jusqu'à la mort de Charles VII, qui arriva le 22 juillet 1461.

Plusieurs fois Philippe le Bon essaya de réconcilier Louis avec son père ; mais de pareilles tentatives ne pouvaient réussir. Louis, d'une part, n'apportait, dans les nombreuses négociations qui eurent lieu, aucune bonne volonté, et les conseillers de la couronne, d'autre part, croyaient, non sans raison, que leur fortune dépendait de l'éloignement du dauphin. Dans les documents nombreux que l'histoire nous a conservés à ce sujet, il est facile de reconnaître qu'une haine invincible élevait entre les deux partis une barrière insurmontable.

Sur la fin de ses jours, Charles VII regretta beaucoup l'absence de son fils ; il répondit même assez doucement

(1) Voyez la lettre, dans Duclos, vol. IV, pag. 125. *Histoire de Louis XI.*

aux messages de ce dernier. Un rapprochement aurait peut-être eu lieu si le dauphin, qui avant toutes choses se plaisait à satisfaire sa haine contre les favoris du roi, n'avait pas ourdi de nouvelles intrigues pour nuire au principal d'entre eux, au comte de Dammartin.

Depuis la mort d'Agnès Sorel, la demoiselle de Villequier, sa nièce, était en faveur, et, comme dit à ce sujet l'auteur des Chroniques Martiniennes : « Pour les grans « travaulx que le roy avoit fait à reconquester la plus grant « partie de son royaulme, il fut délibéré d'avoir les plus « belles filles que l'on pourroit trouver, nonobstant que « sa vertu estoit trop plus grant, sans comparoison, que « son vice (1). » Ces paroles sont encore confirmées par un curieux passage des mémoires de Jacques du Clercq ; il raconte qu'en l'année 1455, la fille d'un écuyer de la ville d'Arras, nommé Anthoine de Rebreuves, vint à la cour du roi de France avec madame de Genlys. Cette jeune fille, nommée Blanche, était bien la plus belle fille que l'on pût voir ni regarder, dit le chroniqueur ; la demoiselle de Villequier ayant rencontré Blanche, supplia la dame de Genlys de la laisser à la cour ; mais celle-ci refusa et dit que, sans la permission du père, elle ne pouvait ainsi disposer de cette enfant. Elle la reconduisit donc à ses parents ; mais ceux-ci, c'est-à-dire son oncle et son père, ayant eu connaissance du désir manifesté par la favorite, s'empressèrent d'y acquiescer. Jacques de Rebreuves, jeune et bel écuyer, âgé de vingt-sept ans environ, mena sa sœur Blanche, qui n'était âgée que de dix-huit, à la cour du roi, pour demeurer avec la demoiselle de Villequier. Jacques fut retenu pour son écuyer tranchant. Blanche ne voulait pas quitter Arras ; elle pleurait beaucoup et disait qu'elle aimerait mieux demeurer et manger toute sa vie du pain et boire de l'eau. Le père riche, mais avare, était bien aise de ne plus avoir à sa charge ses deux enfants. Le chroniqueur assure que peu de temps

(1) Chroniques Martiniennes, folio 302, verso, col. prem.

après l'arrivée de Blanche à la cour, elle était aussi bien avec le roi que la dame de Villequier (1). C'est avec de pareils moyens que la favorite conservait le pouvoir qu'elle s'était acquis sur l'esprit du roi. Louis, qui n'ignorait pas toutes ces circonstances, et qui savait de quel crédit jouissait la favorite, imagina de lui adresser la lettre suivante :

« Mademoiselle (2), j'ay véu les lettres que m'avez « escriptes et vous mercie de l'advertissement que m'avez « fait par voz dictes lettres, et soyez séure que à l'ayde de « Dieu et de nostre Dame que une foys je vous le rendray. « J'ai eu semblablement des lettres du comte de Dam- « martin que je faingtz de hayr, qui sont semblables aux « vostres. Je vous prie, dictes luy qu'il me serve toujours « bien en la forme et manière qu'il m'a toujours escrit par « cy-devant. Je penseray sur les matières de quoy il m'a « escript et bien tost il scaura de mes nouvelles. Mada- « moyselle, gectez ces lettres au feu et me faictes scavoir « s'il vous semble que je doyve gueres demeurer en l'estat « où je suis. Escript à Geneppe le trentiesme jour d'aoust. »

Cette lettre, écrite tout entière de la main du dauphin, fut donnée par un cordelier, qui la portait, à un valet de chambre du roi qui la remit au comte du Maine, lequel s'empressa de la montrer au roi. Charles VII fut trompé; il exila Dammartin dans sa terre de Saint-Fargeau, et vécut dans des transes toujours nouvelles. On lui racontait que le dauphin avait à sa dévotion une grande partie des

(1) Mémoires de Jacques Duclerq. *Edit. du Panthéon*, pag. 91. Dans un autre passage du même chroniqueur, on lit : Et volloient aulcuns dire aussy que le dict daulphin avoit jà pieça faict mourir une damoiselle nommée la belle Agnès, laquelle estoit la plus belle femme du royaulme et totalement en l'amour du roy son père. Après la mort de laquelle, comme dessus est dict, le roy retinct à sa cour sa niepce nommée la demoiselle de Ville-Clerc (Villequier), laquelle estoit aussi moult belle, et avoit en sa compaignie les plus belles damoiselles qu'elle pooit trover, lesquelles suivoient toujours le roy où qu'il allast, et se logeoient tonjours une liene au moins près de lui. Du quel gouvernement le daulphin avoit esté et estoit moult desplaisant. Livre 3, chap. 22. Voir aussi livre IV, chap. 29. pag. 175, et plus haut, dans cette Introduction, page XIV, les détails que donne G. Chastelain sur les maîtresses qui ont succédé à madame de Villequier.

(2 Chroniques Martiniennes, folio 306, recto.

serviteurs de la cour de France; que, retiré à Genappe, il connaissait toutes les actions de son père; on lui disait que les gens qui formaient la société du dauphin faisaient tous les jours des vœux pour la mort du roi; que les uns s'en enquéraient par l'astrologie, les autres par la nécromantie; enfin, que son fils lui-même encourageait tous ces discours, toutes ces actions. Dévoré par une affreuse inquiétude, le malheureux roi de France en était venu à ce point qu'il resta plusieurs jours sans manger. Il ne tarda pas à se convaincre que la lettre écrite par Louis à la dame de Villequier était mensongère; il sut par un des secrétaires du dauphin, que jamais le comte de Dammartin ne lui avait écrit depuis sa fuite en Bourgogne. Il vit qu'il était en proie de tous côtés aux ruses malicieuses et aux machinations criminelles de son fils; il rappela Dammartin, mais trop tard. Quand ce dernier arriva, la première parole qu'il prononça fut celle-ci : « Sire, comment se porte votre santé? — Très-piteusement, comte de Dammartin, dit le roi. — Monseigneur, reprit le comte, je vous prie que vous mangiez; n'ayez peur de personne; il n'y a personne ici qui ne voudrait mourir pour vous. Si d'ailleurs quelqu'un est soupçonné, qu'on lui fasse son procès; s'il est coupable, qu'il soit tiré à quatre chevaux. — Je remets la vengeance de ma mort à Dieu, » dit le roi. Et comme Dammartin insistait pour qu'il prît quelque nourriture, il répondit : « Je le veux bien, mais je veux que vous-même alliez me chercher un coulis, et que vous le voyiez faire. » Le comte obéit aux ordres du roi, et lui apportant le breuvage : « Sire, vous goûterez de ceci, lui dit-il, car je réponds sur ma vie qu'il n'y a rien que de bon là dedans. » — Le roi reprit : « Comte de Dammartin, je ne me défie pas de vous; » et prenant une cuiller d'argent, il la remplit du breuvage et la porta à sa bouche, mais il ne put avaler parce que son gosier était rétréci. Il dit alors : « Ah! comte de Dammartin, vous perdez en moi la plus belle rose de votre chapeau; après ma mort vous aurez bien affaire; je vous prie que vous n'oubliiez pas le service du petit seigneur Charles,

mon fils. » Le roi, après ces mots, demanda un prêtre, se confessa et mourut. Et quand le voyageur, curieux de nos antiquités nationales, vient visiter les restes du château de Plessis-lès-Tours, cette antique demeure du fameux roi Louis XI, le paysan lui montre une tourelle qui seule est debout, et ajoute : « C'est ici qu'un roi enferma son père et le fit mourir de faim. » C'est ainsi que le peuple n'oublie jamais l'histoire ; il en altère souvent les faits, mais il en garde la mémoire, la lègue aux générations qui flétrissent d'un stigmate éternel le parricide et la trahison.

II.

ARRIVÉE DU DAUPHIN A LA COUR DE BOURGOGNE. SON SÉJOUR AU CHATEAU DE GENAPPE.

L'histoire de l'arrivée du dauphin à la cour de Bourgogne, et du cérémonial qui fut observé dans cette circonstance, nous a été conservée par un témoin oculaire. Alienor de Poitiers, dans son ouvrage sur les honneurs de la cour (1), est entrée dans le plus grand détail à ce sujet. Je suivrai cette relation exacte et fidèle.

Après avoir traversé, non sans quelques difficultés et beaucoup de fatigue, toute la Franche-Comté, la Lorraine, les Trois-Évêchés, le Luxembourg, Louis et sa suite entrèrent à Bruxelles le jour de Saint-Martin de l'année 1456, vers les huit heures du soir. Aussitôt que la duchesse

(1) Alienor de Poitiers, fille de Jean de Poitiers, seigneur d'Arcis-sur-Aube, dont le père fut tué à la bataille d'Azincourt, et d'Isabelle de Souza, suivit comme fille d'honneur à la cour de Bourgogne Isabelle de Portugal, mariée en 1429 à Philippe le Bon. Alienor, ayant épousé Guillaume, seigneur de Stavelle, se trouva fixée en Bourgogne et y demeura jusqu'à sa mort, qui arriva sous le règne de Charles VIII, à la fin du quinzième siècle. Elle composa sur toutes les cérémonies auxquelles elle assista, un ouvrage appelé les honneurs de la cour. Sainte-Palaye ayant eu communication d'un manuscrit de cet ouvrage, le publia T. 2, pag. 171 des *Mémoires sur l'ancienne Chevalerie*. Paris, 1759. 3 vol. in-12.

eut appris l'arrivée du dauphin dans la ville, elle se rendit, avec toute sa maison, à la porte de son hôtel, pour y recevoir le fils de son souverain. Louis, du plus loin qu'il aperçut la duchesse, mit pied à terre, et courant vers elle, il l'embrassa ainsi que madame de Charolais, et madame de Ravestein qui s'agenouilla devant lui. *Puis il vint baiser le demeurant des dames et damoiselles de l'hostel.* Ayant pris la duchesse de Bourgogne par le bras, il voulut la mettre à sa droite; elle s'y refusa, mais il insista, bien qu'elle lui eût dit : « Monsieur, il semble que vous avez désir que « l'on se moque de moy, car vous me voulez faire faire ce « qu'il ne m'appartient pas. — Le dauphin reprit qu'il « devait lui faire honneur, qu'il était le plus pauvre du « royaume de France, et qu'il *ne scavoit où quérir refuge*, « *sinon devers son bel oncle le duc Philippe et elle.* »

Plus d'un quart d'heure se passa dans toutes ces cérémonies. Quand le dauphin vit que la duchesse ne voulait pas marcher devant lui, il la prit sous son bras droit et l'emmena, madame de Bourgogne protestant toujours qu'elle ne devait pas aller *à sa main*, et qu'elle ne le faisait ainsi que pour lui plaire. Ayant conduit le dauphin jusqu'à la chambre qu'il devait occuper, elle prit congé de lui en s'agenouillant jusqu'à terre; et pareillement le firent les dames de Charolais et de Ravestein, et toutes les autres.

Tandis que les dames attendaient le dauphin dans la cour, un chevalier d'honneur portait la queue de leur robe; aussitôt qu'il fut entré, elles portèrent elles-mêmes leur robe; de même quand la duchesse de Bourgogne mangeait avec le dauphin, on la servait à plats découverts, et on n'essayait pas les viandes devant elle, et elle buvait à coupe découverte (1). La stricte observation de toutes ces cérémonies avait été sévèrement prescrite par le duc de Bourgogne, qui ne put s'empêcher d'éprouver une joie secrète en voyant le fils du roi de France chercher un refuge dans ses états. En paix depuis plusieurs

(1) *Honneurs de la cour*, pag. 167-168.

années avec Charles VII, il crut devoir lui écrire au sujet de la fuite du dauphin. Il lui disait comment Louis ayant demandé au maréchal de Bourgogne de le conduire à Bruxelles, il n'avait osé le refuser, et comment lui, duc de Bourgogne, ne pouvait, sans manquer à ses devoirs, que traiter avec tous les honneurs dus à son rang l'héritier de la couronne de France. Un mois plus tard, ne recevant pas de réponse, le duc envoya au roi Charles VII trois ambassadeurs et Toison-d'Or, son héraut d'armes, pour régler le différend qui s'était élevé entre le dauphin et son père. Ce dernier n'avait pas dû répondre à la lettre que le duc Philippe lui avait adressée, car lors de la fuite du dauphin il avait fait connaître, par une lettre circulaire, ses griefs contre son fils, et les raisons pour lesquelles il croyait devoir sévir contre lui. Le duc Philippe avait eu connaissance de cette lettre; en donnant asile au fils révolté, il se mettait avec le père en état d'hostilité.

Aussitôt qu'il eut terminé le siége d'Utrecht, il s'empressa de revenir à Bruxelles, et le cérémonial observé à l'arrivée du dauphin fut de nouveau mis en usage. Les dames descendirent jusqu'au milieu de la cour pour le bien recevoir. Quand le dauphin eut appris l'arrivée de son hôte, il descendit de la chambre où il était, et, rejoignant madame la duchesse, il voulut attendre comme elle, quoique celle-ci le priât de remonter dans sa chambre, en lui disant qu'il n'était pas convenable qu'il vînt ainsi au-devant de monseigneur le duc, ce à quoi le dauphin refusa d'entendre.

Aussitôt que le duc de Bourgogne s'aperçut que le dauphin l'attendait au milieu de la cour, il descendit de cheval et s'agenouilla jusqu'à terre. Le dauphin voulut aller à lui; mais la duchesse de Bourgogne, à laquelle il donnait le bras, le retint; et monseigneur le duc, ayant fait un second salut, s'approcha, et mit encore un genou en terre. Aussitôt le dauphin le prit par le bras, et ils s'en allèrent ainsi jusqu'aux *degrés*. Enfin le duc de Bourgogne reconduisit le dauphin à la chambre qu'il occupait (1).

(1) *Honneurs de la Cour*, pag. 169.

loir bien tenir cet enfant sur les fonts de baptême. Louis accepta, et la cérémonie eut lieu avec toute la pompe en usage à la cour de Bourgogne. Voici comment Jacques du Clerc, chroniqueur contemporain, s'exprime à ce sujet : « En cest an mil quatre cents cinquante six, « par un mardy, dix septieme jour de febvrier, madame « Catherine, femme du comte de Charollois, et fille du duc « de Bourbon, en la ville de Bruxelles accoucha d'une fille. Et « la tint sur les fonts monseigneur le daulphin de Vienne, « la duchesse de Bourgoingne et la dame de Ravestain, « niepce d'icelle duchesse et femme de Adolf de Clefves. Et « luy donna icelluy daulphin à nom Marie, pour l'amour « de la reine de France sa mère, la quelle s'appelloit Marie. « A la nativité de laquelle fille on féit solemnelle feste. Et à « porter icelluy enfant à fonts, alloit devant le fils du duc de « Gueldres, nepveu du duc de Bourgoingne, le quel portoit « un bacin. A près luy alloit Adolf de Clefves, nepveu aussy du « duc, le quel portoit une couppe d'or; et après alloit le comte « d'Estampes, le quel portoit un cierge bénit. A près les quels « trois, la duchesse de Bourgoingne portoit l'enfant, et à sa « dextre estoit le dessus dict dauphin, quy tenoit sa main « sur le chief de l'enfant, en le soutenant. Et y avoit cinq « cents torches ou plus. Et feurent ou baptême l'evesque de « Cambray, frère bastard du duc, et l'evesque de Toul, « abbé de Sainct Bertin (1). »

Trois ans plus tard, le 27 juillet 1459, la dauphine accoucha d'un fils. Le duc de Bourgogne fit éclater beaucoup de joie de la naissance de cet enfant ; « il donna mille lyons « d'or à celluy qui luy rapporta cette nouvelle, » dit Jacques du Clerc ; puis il ordonna à toutes les bonnes villes de ses états d'allumer de grands feux et de faire joie. Le duc lui même et la dame de Ravestein, duchesse de Clèves, furent les parrain et marraine de cet enfant, appelé Joa-

(1) *Mémoires de Jacques du Clercq*, liv. 3, chap. 26, *édit. du Panthéon litt.*, p. 99. — Voyez aussi de plus longs détails dans les *Honneurs de la Cour* par Alienor de Poitiers, t. 2, pag. 216 des *Mémoires sur l'ancienne Chevalerie* par Lacurne Sainte-Palaye.

chim, et qui mourut peu de mois après sa naissance. Voici comment Jacques du Clerc raconte la cérémonie de ce baptême : « Et tindrent le dict enfant sur fonts et furent « pareins et mareyne le duc de Bourgoingne, le seigneur « de Croy, premier chambellan du duc, et la dame de Ra- « vestein, femme de Adolf de Cleves, nepveu du duc....

« Le duc donna à l'enfant ung dressoir chargié de vais- « selle d'or et d'argent, lequel il avoit envoyé en la chambre « de la gisante, avec les draps de haulte lice et tapisserie ; « et aussy il les y avoit envoyé, car ils n'avoient point ap- « porté telles choses quand ils vindrent au refuge du duc ; « sy en y estoient assez mal pourvéus. Et le seigneur de « Croy donna une nef d'argent doré à ung fond de cris- « tal pesant soixante marcs d'argent, huict onces au marc. « Le dict seigneur de Croy porta le dict enfant aux fonts, et « le duc le rapporta sur les bras. Après ces choses faictes, « le daulphin remercia le duc et osta son chapel tout jus de « la teste. Le duc, ce voyant, se méit à un genoul et ne se « vollut lever jusques à ce que le daulphin eust remis son « chappeau sur la teste. Le daulphin, en remerciant le duc, « dit telles paroles ou en substance : « Mon très chier oncle, je « vous remercie du bien et de l'honneur que vous me fai- « tes ; je ne le porray ne scauray desservir, car c'est chose « impossible, sinon que pour tout guerdon je vous donne « mon corps, le corps de ma femme et le corps de mon « enfant. » A icelles parolles le plus de ceux qui estoient « présens plourèrent tant de joie comme de pitié (1). »

En toutes circonstances, le duc de Bourgogne aimait à rendre au dauphin les honneurs dus à son rang. Il se plaisait aussi à manifester à tous les yeux sa conduite à cet égard. En réalité, il augmentait ainsi son pouvoir et se posait comme intermédiaire entre le roi de France et son fils. Quand vint Pâques de l'année 1457, neuf mois environ après l'arrivée du dauphin, le duc Philippe proposa au

(1) *Mémoires de Jacques du Clercq*, liv. 3, chap. 47, *édit. du Panthéon littéraire*, pag. 132.

prince de l'accompagner dans un voyage qu'il allait faire à Bruges. Le dauphin accepta. Partis de Bruxelles, ils vinrent coucher à Oudenarde, le lendemain à Courtray, et de Courtray à Bruges. Le duc voyageait lentement, avec une suite nombreuse, étalant une grande magnificence. Arrivés aux portes de Bruges, les princes trouvèrent la ville parée comme pour une fête : « En la quelle ville de Bruges, dit « à ce sujet Jacques du Clercq, ains (avant) qu'ils entrassent, « vindrent à l'encontre d'eux les nations quy se tenoient à « Bruges, chascune nation vestue de divers couleurs, tous « en habits de soie et de velours, et les bourgeois pareille- « ment. Et estoient, comme on disoit, bien huict cents hom- « mes tous vestus de soie, sans aultres richement habillés ; « et sans le peuple qui issit hors de la ville pour veoir le « dict monseigneur le daulphin. Et pour certain monsei- « gneur le daulphin n'avoit oncques mais véu tant de gens « qui issit de la ville, et n'eust point cuidé comme a peu « en eust autant en la comté de Flandres, au moins en la « pluspart (1). »

Cependant l'exemple donné par le dauphin, en révolte ouverte contre son père, manqua de devenir funeste au duc de Bourgogne. Charles, comte de Charolais, avait un caractère altier, et impatient de la moindre contradiction. Il avait vu avec peine l'accueil favorable que le dauphin avait fait à la famille de Croye déjà comblée des faveurs du duc son père. Ces courtisans, si bien venus de toutes les puissances, lui devinrent odieux. A l'époque où on lui forma sa maison, il ne put souffrir qu'on eût inscrit Philippe de Croye au rôle des chambellans. Il accusa cette famille de trahison auprès de son père, et substitua le sire d'Emeries à celui de ses ennemis qu'on lui proposait. Le duc fit des représentations à son fils, qui refusa de les entendre. Le duc s'emporta, et, prenant l'ordonnance que lui présentait le comte de Charolais, il la jeta au feu, et dit : « Maintenant, allez en faire une nouvelle. » Le comte s'y étant refusé, la colère

(1) *Mémoires* de Jacques du Clercq; livre 3, chap. 27, pag. 100.

de Philippe n'eut plus de bornes, et on assure que, tirant son épée, il l'en aurait frappé sans la duchesse qui le désarma (1).

Le duc de Bourgogne, hors de lui après une pareille scène, quitta le palais, monta seul à cheval et s'éloigna. Le comte de Charolais en fit autant de son côté, et quand la nuit vint, ni l'un ni l'autre ne parurent. La duchesse, au désespoir, redemandait à grands cris son mari et son fils. Le dauphin de France, qui se trouvait à Bruxelles dans ce moment, était dans l'affliction et se reprochait d'avoir contribué à de pareils malheurs. Enfin on retrouva le duc qui avait été recueilli par un pauvre charbonnier. Quant au comte de Charolais, il était à Termonde auprès de sa femme.

Le dauphin eut beaucoup de peine à réconcilier les deux princes. Il y réussit cependant ; mais le vieux duc éprouva une bien grande amertume, en voyant ses derniers jours ainsi troublés. Peut être regretta-t-il l'hospitalité embarrassante qu'il avait donnée au fils du roi de France, et se rappela-t-il les paroles que Charles VII avait dites, en apprenant la fuite de son fils en Bourgogne : « Mon cousin « ne sait pas ce qu'il fait, il donne asile au renard qui « mangera ses poules (2). »

Le château de Genappe, dans lequel Louis fixa sa demeure, doit attirer notre attention, puisqu'il est le berceau des *Cent Nouvelles*. Ce manoir, fort ancien, situé sur la rivière de Dyle, entre Nivelle et Gemblours, à six lieues de Bruxelles et à sept de Louvain, fut, dit-on, la dot et le séjour d'Ide, mère du célèbre Godefroy de Bouillon. Les bâtiments dont il se composait et qui n'existent plus aujourd'hui, entièrement construits sur la Dyle, étaient joints au rivage par un pont de bois, auquel venait se joindre, du côté du château, un petit pont-levis. On arrivait au premier pont en traversant une cour assez vaste environnée de jardins et d'arbres fruitiers. Deux tourelles protégeaient l'en-

(1) *Mémoires* de Jacques du Clercq, p. 99.
(2) De Barante, t. 8, pag. 141.

trée, deux autres étaient placées sur la face gauche. Autant qu'on en peut juger par le dessin qui nous en reste (1), l'ensemble de l'édifice se composait de quatre corps de logis distribués inégalement de chaque côté d'une grande cour. A gauche, on voyait s'avancer une chapelle. Un bâtiment séparé, défendu par une cinquième tour carrée, faisait saillie en dehors du même côté que la chapelle. En considérant avec attention l'aspect de ce château environné de toutes parts d'une rivière aux eaux tranquilles et d'une campagne florissante, ouverte aux plaisirs de la promenade et de la chasse, on comprend que le dauphin de France y ait fixé sa demeure, en attendant la fin de son exil. La nuit, le pont-levis une fois dressé, il ne craignait ni attaque ni surprise, et pouvait tranquillement se livrer aux plaisirs de la table et à celui d'écouter ou de faire ces joyeux récits qui composèrent plus tard les *Cent Nouvelles*. Le jour, accompagné de ses fidèles serviteurs et du comte de Charolais, dont il aimait à exciter la bouillante ardeur, il chassait, ou bien encore visitait les paysans et s'amusait de leurs propos.

Le goût du roi Louis XI pour la chasse est célèbre dans l'histoire, et Comines n'a pas manqué de nous dire qu'il se connaissait mieux à la chasse que nul homme qui ait été de son temps (2). Pendant son séjour au château de Genappe, Louis et Charles, comte de Charolais, chassaient

(1) On peut voir ces dessins, t. 2, pag. 15 du *Supplément aux trophées de Brabant* de Butkens, La Haye, 1725, in-folio, et t. 2 *des Délices du Brabant*, etc., par M. de Cantillon. Amsterdam, 1757, in-8.

(1) Le même historien dit encore, liv. VI, chap. 8 : « Il faisoit acheter un bon « cheval ou une bonne mule quoy qu'il luy coustast. . . . des chiens en envoyoit « quérir partout, en Espagne des allans, en Bretagne de petites levretes, levriers- « espaigneux, et les achetoit cher. » Les chiens de chasse de Louis XI eurent aussi une grande réputation. L'un d'eux, nommé Souillart, fut le sujet d'un petit poëme, dont un exemplaire unique se trouve dans le cabinet de M. Jérôme Pichon. En voici le titre exact : *Le Livre de chasse du grant sénéchal de Normendie, et les dits du bon chien Souillart qui fut au roy Loys de France, onnième de ce nom.* Pièce en vers de douze feuillets in-4, goth., sans date, chez Pierre-le-Caron. J'ai aussi trouvé, parmi des poésies manuscrites du quinzième siècle, l'épitaphe de Basque, chien du roi Louis XI.

souvent ensemble. Le dauphin se laissait quelquefois emporter par son ardeur; un jour il s'égara, et le comte de Charolais revint seul à la cour du duc Philippe, son père. Ce dernier, alarmé de l'absence du dauphin, entra contre son fils dans une grande colère, lui ordonnant de courir au plus vite pour le chercher, et il envoya des serviteurs avec des flambeaux. Au bout de quelque temps, Louis fut rencontré avec un paysan auquel il avait donné une pièce d'or pour qu'il voulût bien lui servir de guide (1).

Le dauphin aimait beaucoup, soit dans ses promenades, soit à la chasse, s'arrêter pour causer avec les bonnes gens du pays. Pendant son exil, il avait fait connaissance avec un certain cultivateur des environs de Genappe. Cet homme s'appelait Conon, et divertissait le prince par son esprit naturel et ses piquantes reparties. Plusieurs fois le dauphin s'arrêta dans sa chaumière, et s'assit même à sa table, où étaient servis des navets délicieux. Là on mangeait avec appétit et gaieté, et le royal convive promettait toujours à Conon de se souvenir de ses navets, lorsqu'il serait sur le trône. Le paysan n'oublia pas cette promesse, et quand il eut appris que le dauphin était devenu roi, il partit un beau jour de Genappe, et s'en vint à Paris. Il avait emporté avec lui un panier rempli des plus beaux navets de son champ, afin de les offrir au roi. Mais, pendant le chemin, tenté par le goût délicieux de ses navets, il les mangea tous, excepté un cependant, plus beau et plus gros que les autres. Arrivé à la cour du roi de France, Conon se présenta devant lui. Louis XI accueillit le paysan avec plaisir, se rappela les bons repas que ce dernier lui avait fait faire, et fut très-sensible au cadeau du navet unique et sans pareil. Pour donner à Conon une preuve de cette satisfaction, il admit le paysan à sa table et lui fit compter mille pièces d'or. Une telle générosité excita l'admiration et l'envie de tous les courtisans. L'un d'eux, dans l'espoir

(1) *Mémoires* de Jacques du Clercq, liv. 3, chap. 26, *édit. du Panthéon littér.*, pag. 99.

d'une grande récompense, offrit au roi un fort beau cheval. Louis devina la pensée du courtisan, et quand ce dernier se présenta devant lui, il le remercia et loua fort la qualité de son offre; puis, prenant à part ceux qui l'entouraient, il leur demanda quelle récompense il devait donner au courtisan. Chacun ouvrait un avis; mais Louis XI, ayant un peu réfléchi, reprit : « J'ai trouvé ce qu'il fallait; » et faisant signe à un seigneur, son familier : « Allez, dit-il, « dans tel endroit, et après avoir enveloppé d'une étoffe pré- « cieuse l'objet que vous y trouverez, vous me l'apporterez. » Le seigneur obéit aux ordres de Louis XI, qui s'empressa de donner au courtisan ce qu'on venait de lui remettre. Ce dernier s'éloigna bien joyeux, en se disant : « Si le roi a « donné mille pièces d'or à un paysan pour un navet, que « me donnera-t-il, à moi, pour un cheval? » Et il déploya au plus vite l'étoffe, dans laquelle il trouva le navet un peu sec de Conon le paysan : « N'ai-je pas bien payé, disait « le roi, ce bon cheval avec un navet qui m'a coûté mille « pièces d'or? »

Cette histoire, racontée, avec plusieurs autres du même genre, dans les dialogues familiers d'Érasme (1), prouve combien Louis XI avait l'esprit disposé à la plaisanterie. En effet, on ne peut douter du goût de ce prince pour les bons mots, les reparties naïves et les histoires facétieuses. Avec ses familiers, Louis était libre jusqu'à la licence, et sa réponse à M. de Crussoles, dans une circonstance assez grave, le prouve suffisamment (2).

(1) *Erasmi Colloquia. Convivium fabulosum.* Gueudeville, *Colloques d'Erasme* Leyde, 1720, in-12, t. 3, pag. 69.

(1) Le *Cabinet du roi Louis XI*, chap. 2. « En ce mesmes temps (1466) le roy fist publier à Paris que toutes personnes, de quelle condition et estat qu'ils fussent, depuis l'age de seize jusques à soixante ans, qu'ils ississent hors de la ville en armes et habillement de guerre. . . . Et lors issit hors de la ville de Paris la plupart du populaire, chascun sous son estendard ou bannière. Et estoient bien quatrevingt mille testes armées. Et ce fut alors que M. de Crussolles dist au roy : Sire, entendez-vous pas bien qu'en cette montre, il y a plus de dix mille qui ne sçauroient faire dix lieues à cheval sans repaistre. Et le roy luy répondit : Par la foi de mon corps, M. de Crussol, *je croy bien que leurs femmes chevauchent mieux qu'ils ne font.* » Additions aux Mémoires de Comines, édit. de Lenglet Dufresnoy, t. 2, pag. 225.

Brantôme, dans ses *Dames galantes*, dit que Louis XI, « la pluspart du temps mangeoit en pleine sale avec force « gentils hommes de ses plus privez. Et celuy qui luy « faisoit le meilleur et le plus lascif conte de dames de « joye, il estoit le myeux venu et festoyé. Et lui-même « ne s'espargnoit à en faire, car il s'en enqueroit fort et en « vouloit souvent scavoir; et puis en faisoit part aux au- « tres et publiquement. C'estoit bien un scandale grand « que celuy là. Il avoit très mauvaise opinion des femmes « et ne les croyoit toutes chastes (1). »

Ce goût pour les histoires galantes et facétieuses était joint, chez Louis XI, à un grand amour pour les lettres. Dans son exil, il n'oublia pas les leçons de latin que Jean d'Arconville lui avait données. Commines a soin de remarquer que Louis ne manqua pas de mettre ce temps à profit pour étudier, et qu'il ne voulut pas imiter les princes de son temps, qui « de nulles lettres n'ont cognoissance, et « sont nourris seulement à faire les folz en habillemens et « en parolles (2). »

Ainsi l'étude, la chasse, les joyeux propos charmaient tour à tour les ennuis de Genappe. Mais ce n'était pas assez pour l'esprit inquiet du dauphin, il sut encore profiter de ses loisirs pour se faire des partisans. Rencontrait-il, parmi les seigneurs ou domestiques que le duc de Bourgogne mettait à sa disposition pour le servir, un homme de quelque capacité, il s'empressait de le gagner, soit par des caresses, soit par de l'argent. Il dépensait même, dans ces sortes d'affaires, des sommes assez considérables; et Commines observe que, malgré la munificence du duc de Bourgogne, il manqua souvent de l'argent qui lui était nécessaire : « Toutefois à la despense qu'il faisoit de tant de gens qu'il « avoit, l'argent luy failloit souvent, qui lui estoit grande « peine et soucy; et luy en faloit chercher ou emprunter, ou « ses gens l'eussent laissé, qui est grande angoisse à un

(1) *Dames galantes*. OEuvres complètes, in-8, 1832. t. 7, pag. 529.
(2) Livre premier chap. 10.

« prince qui ne l'a point accoustumé. Et par ainsy n'estoit « point sans peine en ceste maison de Bourgoigne, ajoute « l'historien, et luy faloit entretenir le prince et ses prin- « cipaux gouverneurs, de peur qu'on ne s'ennuyast de luy à « y estre tant (1). » Et à l'appui de ce que dit Commines, Lenglet Dufresnoy cite une obligation de trente écus, datée de 1459, que le dauphin fit au sieur de Sassenage, pour un *cheval moreau* que ce dernier lui avait vendu (2).

Les moyens que Louis mettait en usage pour se concilier des partisans étaient infaillibles ; le nombre considérable de personnes de toutes les conditions qui abandonnèrent la cour de Bourgogne pour passer à celle de France le prouve suffisamment (3).

Je trouve à ce sujet, dans les *Mémoires d'Olivier de la Marche*, un passage intéressant, et qui nous fait connaître quels furent ceux qui composaient, à Genappe, la société du Dauphin : « Et les principaux du conseil du dict Dau- « phin furent le seigneur de Montauban et le bastard « d'Armignac, avec le seigneur de Craon : et avoit mon « dict seigneur le Daulphin de moult notables jeunes gens « comme le signeur de Cressols, le signeur de Villiers, de « l'Estang, monsieur de Lau, monsieur de la Barde, Gas- « ton du Lyon, et moult d'autres nobles gens et gens es- « léus, car il fut prince, et aima chiens et oyseaux, et mes- « mes où il scavoit nobles hommes de renommée, il les « achetoit à poids d'or, et avoit très bonne condicion. Mais « il fut homme soupçonneux, et légèrement attrayoit gens « et légèrement il les reboutoit de son service : mais il étoit « large et abandonné : et entretenoit par sa largesse ceux « de ses serviteurs dont il se vouloit servir ; et aux autres « donnoit congé légèrement : et leur donnoit le bond à la « guise de France. »

(1) Livre sixième, chap. XIII, tom. 1, pap. 411 de l'édition in-4.

(2) Voyez cette pièce, t. 1, pag 411 de l'édit. in-4 de Commines, par Lenglet Dufresnoy.

(3) *Remarques de Godefroy sur Varillas*, t. 4, pag. 392 du Commines de Lenglet Dufrenoy.

Ce passage a d'autant plus de prix qu'on y retrouve cités plusieurs de ceux qui prirent part à la composition des *Cent Nouvelles*.

Mais ce fut principalement parmi les seigneurs et domestiques de la maison de Bourgogne que le duc Philippe attacha au service ou à la compagnie du Dauphin, que ce dernier s'appliqua principalement à se faire des créatures. A partir de 1461, époque où Louis monta sur le trône, on voit presque tous les personnages de la cour de Bourgogne qui l'avaient approché, quitter peu à peu leur ancien maître pour passer au service du roi de France (1). Louis XI ne négligea pas ceux qui étaient restés fidèles au duc; ainsi, après la mort de Charles-le-Téméraire, il s'empressa de gagner par de grandes faveurs Philippe Pot, seigneur de la Roche, narrateur de douze nouvelles, que Chastellain nous représente comme l'un des meilleurs et des plus gentils esprits de la cour de Bourgogne (2), et dont Louis XI avait su apprécier tout le mérite.

III.

LES CENT NOUVELLES NOUVELLES.

Il me reste à dire comment furent composées les *Cent Nouvelles*, et à chercher quel est le caractère historique et littéraire de ce recueil. C'est à Genappe, pendant le séjour de Louis, dauphin de France, à la cour de Bourgogne, que les *Cent Nouvelles* ont été racontées. Ce fait, bien qu'il ne soit consigné dans aucune des chroniques contemporaines, n'en est pas moins incontestable ; et la dédicace placée en tête du recueil le prouve suffisamment.

De plus, on lit dans l'inventaire de l'ancienne biblio-

(1) Voyez, tome II, les Notices biographiques consacrées aux conteurs des *Cent Nouvelles*.

(2) Voyez au tome II la Notice sur ces personnages.

thèque des ducs de Bourgogne, un article ainsi conçu : « N° 1261. ung livre tout neuf escript en parchemin à deux « coulombes, couvert de cuir blanc de chamoy, historié en « plusieurs lieux de riches histoires, contenant *Cent Nou-* « *velles* tant de Monseigneur que Dieu pardonne, que de « plusieurs autres de son hostel, quemanchant le second « feuillet, après la table, en rouges lettres : *celle qui se bai-* « *gnoit*, et le dernier : *lit demanda* (1). »

Cette indication précieuse vient à l'appui de ce qui est dit dans la dédicace, et sert encore à fixer la date de la composition du recueil. En effet, ces mots : *tant de Monseigneur que Dieu pardonne*, ne peuvent s'appliquer qu'à Philippe le Bon, mort en 1467. En les rapprochant de cette phrase qui termine la dédicace, et dans laquelle on parle de Louis XI comme régnant encore, il en résulte que le manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne, qui doit être considéré comme l'original, ne fut rédigé que dans l'espace des années 1467 à 1483, époque où mourut Louis XI.

Voici encore d'autres indications qui prouvent l'existence de plusieurs manuscrits des *Cent nouvelles*.

Dans un petit catalogue de livres de la fin du quinzième siècle, qui se trouve à la Bibliothèque royale, parmi les recueils de Béthune, n° 8452, je vois les *Cent Nouvelles nouvelles* indiquées. Dans le catalogue des livres de M. Gaignat (Paris, 1769, 2 vol. in-8), le n° 2214 porte : « Le livre des « *Cent Nouvelles nouvelles*, composées pour l'amusemement « du roi Louis XI, *lorsqu'il n'étoit encore que duc de Bour-* « *gogne*, manuscrit sur vélin, du quinzième siècle, en lettres « gothiques, daté de l'année 1432 et décoré de petites minia- « tures assez jolies, petit in-f°, mar. cit. vendu 100 francs. » Cet article renferme deux fautes grossières : d'abord le rédacteur du catalogue a voulu dire : *lorsqu'il étoit encore dauphin et à la cour du duc de Bourgogne* ; ensuite on doit lire 1462 et non pas 1432. Cet article ne nous en fait pas moins

(1) Bibliothèque *Protypographique*, ou librairie des fils du roy Jean Charles V Jaen de Berry, Philippe de Bourgogne et les siens. 1 vol. in-4. Paris 1830. p. 185.

connaître la date certaine de la rédaction des *Cent Nouvelles*: et l'on peut regarder ce manuscrit comme le même que celui qui faisait partie de l'ancienne bibliothèque des ducs de Bourgogne, et qui ne s'y trouve plus. Dans les mélanges tirés d'une grande bibliothèque, volume H, page 527, je lis, à propos des *Cent Nouvelles*: « Les manuscrits que nous en connaissons sont datés de l'an 1456. » Cette vague indication, bien qu'elle renferme aussi une erreur de dates, n'en prouve pas moins l'existence de plusieurs manuscrits de ce recueil qui ne rencontrent plus aujourd'hui. Peut-être quelque main pieuse aura-t-elle livré aux flammes ce monument de l'esprit et du libertinage de nos aïeux.

La trente-troisième des *Cent Nouvelles* commence ainsi : « Afin que je ne soye seclus du très heureux et haut mérite « dû à ceux qui travaillent et labeurent à l'augmentation des « histoires de ce présent livre, je vous racompterai en brief « une adventure nouvelle par la quelle on me tiendra ex- « cusé d'avoir fourny la nouvelle dont j'ay naguères esté « sommé. » De ces paroles on peut conclure que chacun des individus qui composaient la cour du dauphin de France, était obligé, son tour venu, de raconter une histoire, quel qu'en fût d'ailleurs le sujet. Cela explique parfaitement et la diversité des personnages auxquels ces histoires sont attribuées, et la variété des sujets dont elles se composent. Quant aux conteurs, j'ai réuni, à leur sujet, tous les renseignements que j'ai pu recueillir. Il en résulte que non-seulement les seigneurs qui vivaient familièrement avec le dauphin récitaient leur histoire, mais que les plus simples domestiques du duc de Bourgogne appelés au service de la petite cour de Genappe devaient aussi prendre part à ce divertissement (1).

La quarante-deuxième nouvelle commence ainsi : « L'an « cinquante derrenier passé, le clerc d'ung villaige du dyo- « cèse de Noyon, etc.... (2) » D'après ces mots, on peut con-

(1) Voir les notices à la fin du t. 2.

(2) Page 329 du tome 1er.

d.

clure que cette nouvelle était racontée dans l'intervalle de 1450 à 1460, ce qui confirme les indications rapportées précédemment sur la date de la composition de ce recueil. De même, il semble résulter des premiers mots de la nouvelle cinquante-sept que les narrateurs conçurent dès le commencement le projet de faire cent nouvelles à l'imitation, comme il est dit dans le préambule, du *Décameron* de Boccace. Voici les premiers mots du récit attribué au seigneur de Villiers : « Tandiz que l'on me preste audience et que « ame ne s'avance quant à présent de parfournir cette « glorieuse et édifiante œuvre de *Cent Nouvelles*, etc. »

La cinquante et unième des *Cent Nouvelles* est attribuée à *l'acteur*. On sait qu'au quinzième siècle on appelait ainsi l'auteur. Cette désignation appartient donc à celui qui rédigea les *Cent Nouvelles*, et sur lequel malheureusement on ne peut rien savoir de certain. Je dis malheureusement, parce que le style de cet ouvrage est assez remarquable pour qu'il ne soit pas indifférent de rechercher à quelle plume on en est redevable. Dans un mémoire sur le séjour de Louis XI à la cour de Bourgogne, M. de Reiffemberg a supposé que le comte de Croy, dont j'ai parlé précédemment, et au sujet duquel Philippe le Bon eut avec son fils de si fréquents débats, pourrait bien être le personnage désigné, dans la dédicace, par ces mots : *Je, vostre obéissant serviteur*, comme ayant rédigé, par ordre du duc, les *Cent Nouvelles*. M. de Reiffemberg s'étonne, peut-être avec raison, que les seigneurs de Croy ne se trouvent pas nommés parmi ceux qui racontèrent les *Cent Nouvelles*, et il suppose que plusieurs de ces récits, restés anonymes, sont dus à ce seigneur, qui, comme auteur du recueil, aurait omis son nom. J'avoue que cette conjecture, qui, du reste, n'est appuyée d'aucune preuve, ne me paraît pas vraisemblable.

Bien que plusieurs membres de la famille de Croy fussent rentrés en faveur auprès de Charles le Téméraire, après la mort de Philippe le Bon, le chef de cette famille, celui qui assista aux réunions de la cour de Genappe, ne

pardonna jamais au comte de Charolais, devenu duc de Bourgogne, l'injure que ce dernier lui avait faite. On ne peut donc pas supposer qu'il se soit adressé au duc de Bourgogne d'une manière aussi humble, aussi dévouée que le fait le rédacteur des *Cent Nouvelles*, dans sa préface. D'ailleurs le style de cet ouvrage n'accuse-t-il pas une plume habile et exercée? S'il se trouvait parmi les auteurs contemporains un littérateur distingué; vivant à la cour et accoutumé au langage qu'on y parlait, n'est-ce pas plutôt à celui-là qu'il faudrait attribuer la rédaction de notre recueil!

Ne faudrait-il pas voir plutôt dans cet *acteur* Antoine de La Salle, qui a composé le roman du *Petit Jehan de Saintré* et les *Quinze Joyes de mariage*, deux ouvrages du quinzième siècle, dont le style et quelquefois la forme, se rapprochent souvent des *Cent Nouvelles?*

La Nouvelle cinquante lui est attribuée; et bien qu'elle ne soit pas une des meilleures, elle n'en prouve pas moins qu'Antoine eut part à la composition de cet ouvrage. Cherchons si les événements connus de sa vie peuvent s'accorder avec ma conjecture. Antoine de La Salle naquit en Bourgogne, dans les dernières années du quatorzième siècle; il visita l'Italie dans sa jeunesse, et s'y trouvait en 1422. Nommé viguier d'Arles, il fut ensuite attaché, comme secrétaire, à Louis III, comte d'Anjou et de Provence et roi de Sicile. Plus tard, le bon roi René lui confia l'éducation de ses enfants. Puis, ayant accompagné en Flandre le comte de Saint-Pol, Antoine de La Salle fut présenté par ce seigneur à Philippe le Bon, qui l'accueillit favorablement (1).

Le talent d'Antoine de la Salle comme auteur de romans et de nouvelles, était connu même de ses contemporains. Ainsi, Race de Brinchamel, dans la préface des aventures de Floridan et d'Ellinde, dit en parlant de lui : « Et pour

(1) Lacroix du Maine, *Bibliothèque Française*, édit. de Rigoley de Juvigny. 6 vol. in-4, t. 1, pag. 51.

« ce que vous, noble et bien renommé Anthoine de la Salle « avez toujours plaisir, et dès le temps de vostre fleurie « jeunesse vous estes delicté à lire, aussi à escripre histoires « honnorables, ou quel exercice et continuant vous perse- « verez de jour en jour, sans interruption (1). »

Le plus connu des ouvrages d'Antoine de La Salle est le roman du *Petit Jehan de Saintré et de la Dame des belles Cousines*. Ce livre, l'un des plus curieux et des mieux écrits du quinzième siècle, est fort répandu, grâce à l'imitation qu'en a donnée M. de Tressan; mais on peut dire que le texte véritable est encore manuscrit, car l'édition publiée, en 1724, par Gueulette, est remplie de fautes et d'erreurs. Ce fut à Genappe, et probablement dans le but de distraire le dauphin de France, qu'Antoine de La Salle écrivit l'histoire du petit Jehan de Saintré. Les manuscrits qui sont parvenus jusqu'à nous sont datés de cette résidence, et de l'année 1459. On le voit, entre cet ouvrage et les *Cent Nouvelles*, il existe beaucoup de rapports (2).

Parmi les autres ouvrages dus à la plume d'Antoine de La Salle, un encore n'est pas sans quelque analogie avec les *Cent Nouvelles* et le *Petit Jehan de Saintré*. Je veux parler des *Quinze joies de mariage*, satire plaisante et curieuse de toutes les tribulations que le mariage entraîne avec lui. La Salle a déguisé son nom dans une énigme assez singulière, et qui fut devinée, en 1836, par M. Potier, bibliothécaire de la ville de Rouen (3). Entre cet ouvrage, la *Dame des belles Cousines* et les *Cent Nouvelles*, il y a

(1) *Histoire de Florian et de la belle Élinde* page 690, vol. 3 de *l'histoire plaisante du petit Jehan de Saintré, etc., etc.* Paris, 1724, in-18, 3 vol.

(2) Entre les manuscrits du petit Jehan de Saintré parvenus jusqu'à nous, il en est un surtout qui mérite de fixer l'attention. C'est un volume in-4 écrit sur papier, relié en velours. La signature d'Antoine de La Salle se trouve à la fin de ce manuscrit qui est évidemment l'original. Il fait partie de la riche collection d'un amateur éclairé, M. Barrois de Lille, auteur de la Bibliothèque protypographique et de plusieurs autres publications d'un grand intérêt.

(3) Voyez la préface des quinze joies de mariage publiées en 1837, chez Techener. 1 vol. in-18, goth.

un air de famille qui suffirait seul pour qu'on les attribuât tous trois au même auteur.

Les histoires dont se composent les *Cent Nouvelles* peuvent se diviser en trois séries auxquelles il faut assigner une origine différente. Les unes sont empruntées aux fabliaux, les autres aux facéties du Pogge, le plus grand nombre est original (1). Les nouvelles empruntées aux fabliaux ou à Boccace, sont au nombre de quinze, celles imitées du Pogge au nombre de seize. Ainsi, plus de la moitié des *Cent Nouvelles* sont des anecdotes contemporaines qui, presque toutes, ont beaucoup de probabilité. On ne doit pas être surpris que les fabliaux soient entrés pour une part assez grande dans la composition de ce recueil ; depuis le milieu du treizième siècle environ, ces contes en vers étaient fort répandus dans toutes les provinces qui composent aujourd'hui la France, dans la Belgique et les Pays-Bas. Plusieurs de nos vieux poëtes ont excellé dans ce genre, auquel la naïveté du langage ajoutait encore beaucoup de charme. Quelques-uns des fabliaux imités dans les *Cent Nouvelles* ne sont autres que des contes empruntés aux Orientaux, et qui, mis en latin dans les onzième ou douzième siècles, furent, dans le treizième, arrangés par nos trouvères. C'est ainsi que la nouvelle XVI, intitulée le *Borgne aveugle*, racontée par le duc de Bourgogne, se trouve, pour la première fois, dans le *Pantcha-Tantra*, recueil de contes indiens dont la composition remonte à plusieurs siècles avant Jésus-Christ; mis en latin au onzième siècle, par Pierre Alphonse dans sa discipline de Clergie et dans le *Gesta Romanorum*, ce conte fit, dans le treizième siècle, le sujet d'un fabliau en vers français, intitulé : *De la mauvaise femme*. Boccace l'a imité dans la nouvelle VI, journée VII, de son *Décameron*, d'où il a passé dans les *Cent Nouvelles*. La reine de

(1) Voici l'indication, des nouvelles empruntées : *Fabliaux* nouv. 1, 9, 14, 16, 18, 19, 23, 34, 38, 60, 61, 64, 78, 88, 96

Pogge. Nouv. 3, 8, 11, 12, 20, 21, 32, 50, 79, 80, 85, 90, 91, 93. 95, 99.

Navarre, les compositeurs de farces du seizième siècle, Henry Estiennes et tous les collecteurs de contes et de facéties des deux derniers siècles ont aussi répété cette aventure (1).

Il me serait facile de suivre ainsi l'histoire de plusieurs des *Cent Nouvelles* (2); et les imitations des contes, remontant à une haute antiquité, ne sont pas les parties les moins curieuses du recueil. C'est par là qu'il se rattache à l'histoire de l'esprit humain, dont il peut servir à constater les modifications successives.

L'influence exercée par les fabliaux sur la composition des *Cent Nouvelles* ne fut pas la seule : un autre ouvrage contribua aussi pour une grande part à la formation de ce recueil : je veux parler des *Facéties* du Pogge. Ce livre, écrit en latin, dans la première moitié du quinzième siècle, eut un grand retentissement. Pogge nous apprend lui-même, dans une satire contre Laurent Valle, qu'elles furent bientôt répandues en Italie, en France, en Allemagne, en Angleterre, et qu'elles étaient lues par toutes les personnes qui entendaient le latin. Ce fut vers 1417 environ que les bons mots, les anecdotes et les plaisanteries, souvent très-libres, qui se trouvent dans les *Facéties*, ont été racontées. Pogge a fait connaître, en terminant ses *Facéties*, comment elles avaient été composées : « Il m'a paru bon, dit-il, d'apprendre dans quel lieu la plupart de ces récits furent débités. Ce fut à notre *Bugiale*, c'est-à-dire une sorte de fabrique de contes, formée autrefois par les secrétaires (du pape), dans le but de se distraire. Nous avions pris l'habitude, en effet, au temps du pape Martin V (1415), de choisir un endroit secret du Vatican, dans lequel chacun apportait les nouvelles qu'il apprenait. Nous parlions tantôt de choses sérieuses, tantôt de choses plaisantes, dans le but de nous distraire. Là, nous ne fai-

(1) Voyez à ce sujet l'essai sur les *Fables Indiennes* par Loiseleur-Deslonchamps. Paris, 1838, in-8, pag. 76.

(2) Voyez, à la fin du tome second, le tableau des origines et des imitations.

sions grâce à personne, et nous poursuivions de nos critiques tout ce qui nous déplaisait. Nous commencions souvent nos railleries par le pontife lui-même; et il arriva souvent que bien des gens se joignaient à nous, dans la crainte de nos moqueries. Dans ces réunions, Razellus, de Bologne, était le principal conteur, et j'ai mêlé plusieurs de ses récits aux miens. Antonio Luscio, homme très-gai, Cinthio le Romain, d'humeur non moins joyeuse, composaient cette réunion. Aujourd'hui que ces personnages ont cessé de vivre, le *Bugiale* n'a plus lieu; c'est la faute et des hommes et du temps. Toutes les réunions joyeuses ont cessé (1). »

Écrites en latin, non sans élégance et avec beaucoup de facilité, les *Facéties* devinrent l'objet d'imitations nombreuses. Pogge avait eu le soin de rendre sa pensée en très-peu de mots, afin de mieux faire saisir l'esprit et la gaieté de chacune de ses histoires. Rarement ceux qui le copièrent eurent soin d'observer cette brièveté. Ainsi, presque toujours, dans les *Cent Nouvelles*, la courte narration du Pogge devient une histoire assez longue; elle change de nature et est attribuée à des personnages du quinzième siècle. Cette transformation a permis au rédacteur du recueil de retracer avec cette naïveté qui lui est propre, les mœurs et les usages du temps où il écrivait; mais aussi il a fait perdre à un grand nombre de récits leur vivacité originale (2).

J'arrive à la troisième partie des *Cent Nouvelles*. C'est la plus considérable et aussi la plus intéressante; elle se compose d'anecdotes contemporaines. Le rédacteur n'a pas toujours fait connaître les personnages; quelquefois cependant il a osé dire les noms. On trouve aussi dans cette

(1) *Poggii florentini facetiarum libellus unicus*, pag. 281-282.

(2) Les facéties du Pogge ont été imprimées plusieurs fois, et elles furent traduites en français dès le quinzième siècle. Une des meilleures éditions du texte latin est celle imprimée à Londres, sous ce titre : *Poggii florentini facetiarum libellus unicus, notulis imitatores indicantibus, etc., etc., Londini* 1798, 2 vol. in-32.

partie des détails historiques : je vais en signaler ici quelques-uns.

S'il faut ajouter foi à un passage des *Dames galantes* de Brantôme (1), la première des *Cent Nouvelles*, intitulée *la Médaille à revers*, contient le récit d'un fait historique. Brantôme assure qu'une aventure pareille est arrivée à Aubert de Cani, qui avait épousé Mariette d'Enghien, avec laquelle Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI, eut le bâtard d'Orléans, si connu sous le nom de comte de Dunois. Ce qui peut faire douter de la réalité d'une pareille aventure, c'est qu'on en retrouve la principale circonstance dans un fabliau du treizième siècle; à moins qu'on ne suppose Louis d'Orléans assez audacieux pour s'être amusé à mettre en action le fabliau qu'il avait dû lire.

La cinquième Nouvelle contient le récit de deux histoires relatives à Talebot, et qui n'ont rien que de très-vraisemblable. J'en dirai autant de la Nouvelle vingt-quatre, qui se rapporte au comte Waleran de Saint-Pol, connétable de France et l'un des partisans du duc Jean de Bourgogne.

Au sujet de la nouvelle quarante-sept, intitulée *les Deux Mules noyées*, voici ce que l'on trouve dans un dictionnaire manuscrit des Beautés et Choses curieuses du Dauphiné :

« Dans la rue de Cleres, à Grenoble, on voyoit autre-
« fois sur le portail de la maison de Nicolas Prunier de
« Saint-André, président au parlement de Grenoble, un
« écusson de pierre, soutenu par un ange, et portant pour
« armoiries d'or à un lion de gueule (ces armes étoient celles
« de la famille Carles, éteinte au XVIIe siècle). L'ange
« qui supportoit l'écusson tenoit l'index d'une de ses mains
« contre sa bouche, d'un air mystérieux et comme indi-
« quant qu'il faut savoir se taire. Chaffrey Carles, prési-
« dent unique au parlement de Grenoble, en 1505, l'avoit
« fait mettre sur cette maison qui lui appartenoit. Cet

(1) Discours premier, pag. 60 de l'édition in-8, 1822. t. VII.

« homme sut en effet dissimuler assez longtemps avant « que de trouver l'occasion de se venger de l'infidélité de « sa femme, en la faisant noyer par la mule qu'elle montoit « au passage d'un torrent. Il avoit commandé à dessein qu'on « laissât la mule plusieurs jours sans boire. Cette aven- « ture, imprimée en plusieurs endroits, a fait le sujet d'une « des nouvelles de ce temps; mais dans ce conte on n'y « nomme pas les personnages. Chaffrey étoit si savant dans « la langue latine et dans les humanités, que la reine Anne « de Bretagne, femme de Louis XII, le choisit pour ensei- « gner cette langue et les belles-lettres à Reine, sa fille, qui « fut depuis duchesse de Ferrare. Ce même Chaffrey Carles « fut fait chevalier d'armes et de lois par Louis XII, « en 1509. »

La soixante-troisième nouvelle contient le récit d'une plaisanterie d'assez mauvais goût que fit un certain Montbléru à trois seigneurs qu'il accompagnait. Ce Guillaume de Montbléru, fut bailli d'Auxerre, de 1467 à 1469. L'abbé Lebeuf, dans son *Histoire de la ville d'Auxerre* (1), dit que dans l'inscription de ses armes, Montbléru était qualifié de premier écuyer d'écurie du comte de Charolais. Je trouve aussi, au nombre des domestiques du duc Philippe, un Pierre de Montbléru, dit le Bègue, comme écuyer-échanson. Ce dernier, cité dans un compte de 1420, était probablement le père de Guillaume de Montbléru (2).

Dans quelques-unes des *Cent Nouvelles*, on peut recueillir des détails qui ne sont pas sans importance pour l'histoire du quinzième siècle. Ainsi la nouvelle soixante-deux, intitulée *l'Anneau perdu*, contient des renseignements assez curieux sur l'assemblée qui se tint au château d'Oye, entre Calais et Gravelines, au mois de juillet de l'année 1440, pour la délivrance de Charles d'Orléans.

La nouvelle soixante-quinze est le récit d'un épisode as-

(1) Tome 2, pag. 44.

(2) Etat des officiers et domestiques de Philippe le Bon duc de Bourgogne, p. 292 des mémoires pour servir à l'*Histoire de France et de Bourgogne*. Paris 1729, in-4.

sez plaisant qui signala les guerres entre les Armagnacs et les Bourguignons, et dont la ville de Troyes en Champagne fut le théâtre. Je pourrais encore citer plusieurs autres faits du même genre ; mais ce n'est pas seulement sous le point de vue de l'histoire proprement dite que les *Cent Nouvelles* ont de l'importance, c'est plutôt comme servant à l'histoire des mœurs, des usages, des coutumes du quinzième siècle, que ce recueil doit être considéré. Sous ce rapport, il n'est pas une page des *Cent Nouvelles* qui ne mérite de fixer l'attention. La vie intime et cachée de nos aïeux y est peinte dans le plus grand détail ; il est facile d'en saisir les circonstances les plus secrètes : la liberté, et bien souvent la licence avec laquelle un grand nombre de sujets sont traités, concourent à donner encore à tous ces détails plus de vérité et d'étendue.

Ce qui distingue principalement les *Cent Nouvelles*, c'est le style plein de clarté, de finesse et d'élégance, avec lequel elles sont écrites. Il est impossible de pousser plus loin la satire et la moquerie ; la gaieté la plus franche s'y mêle à cette naïveté dont notre La Fontaine avait le secret, et qui s'est perdue avec lui. Cette naïveté a l'avantage de faire passer la crudité, quelquefois un peu rude, dont les récits sont empreints, et de faire oublier certaines expressions, trop grossières, qu'on regrette de rencontrer. Il faut dire aussi que l'emploi de ces expressions n'est pas habituel, et que, dans les bons endroits, l'auteur sait trouver des périphrases qui annoncent déjà le travail et le style étudié. Il aime surtout à déguiser la satire sous un éloge affecté, et qui contraste singulièrement avec ce qu'il raconte. Veut-il faire connaître quelques bons tours joués par une femme à son mari, il prodigue, en commençant, à l'infidèle les louanges les plus exagérées : par exemple, dans la première nouvelle, en parlant de l'angoisse qu'éprouvait, cachée sous sa couverture, la femme d'un bourgeois, surprise par son mari, il dit : « Et jà se vouloit avancier de « haulcier la couverture soubs la quelle faisoit grand péni- « tance et silence *sa très parfaicte et bonne femme*, quant le

« bourgeois, etc.... (page 45). » Et plus bas, dans la même nouvelle : « *Ma chière compaigne et très loyale espouse*, je « vous prie, etc. » De même, dans la quatrième nouvelle, au moment où il va raconter un trait de couardise du mari de la mercière, il commence ainsi : *Le mary bon et saige, preux et vaillant, comme après vous sera compté* (page 67). Et dans la nouvelle seizième, après avoir dit comment une dame avait donné un lieutenant, à son mari, qui guerroyait contre les Sarrasins, il ajoute : « Et sa *très bonne* « *femme qui moult la désire et regrete*, comme par plu- « sieurs de ses lettres elle luy a fait scavoir... (page 136). »

C'est surtout dans la manière dont le dialogue est composé que le style des *Cent Nouvelles* est remarquable. L'*acteur* est arrivé, sous ce rapport, à une grande perfection; mais il ne faut pas oublier que chacun des narrateurs y a contribué pour une partie, et que le mérite de l'*acteur* consiste principalement dans la fidélité scrupuleuse avec laquelle il a reproduit chaque récit dans les mêmes termes qu'il l'avait entendu faire. Cette fidélité donne aux *Cent Nouvelles* une grande valeur, parce qu'elle nous permet de juger du langage admis dans la haute société du quinzième siècle. Il est inutile de citer aucun passage des nombreux dialogues qui se rencontrent dans les *Cent Nouvelles;* le lecteur en jugera par lui-même.

Je joins à ces observations plusieurs extraits de la Chronique Martinienne, dont j'ai parlé précédemment (1).

Ces extraits sont suivis d'un catalogue de livres manuscrits de la fin du quinzième siècle, dans lequel on trouve mentionnés les *Cent Nouvelles*, le *Petit Jehan de Saintré*, et les *Quinze Joyes de mariage*. Ce catalogue pourra donner une idée du genre de littérature qui était en vogue au moment où les *Cent Nouvelles* furent composées.

(1) Voyez plus haut, page x.

APPENDICES.

EXTRAIT DE LA CHRONIQUE MARTINIENNE.

(Folio CCLXXXIX r°.)

Comment Monseigneur le Daulphin procura de faire occire le grant séneschal de Normandie pour aucunes causes. Et comment le roy donna à Jacques de Chabannes l'office de grant maistre d'hostel de France.

En l'an mil quatre cens quarante-six, monseigneur le Daulphin fut mal content contre le grand séneschal de Normandie, pour certaines causes qui ne sont icy escriptes, et délibéra monseigneur le Daulphin de le faire occire. Et de ceste matière se adressa au dit conte de Dampmartin au quel il donna dix mille escus, et luy promist le dit conte faire la dicte exécution. Toutesfois il advint que son frère messire Jacques de Chabannes, grant maistre de France, fust adverty de la matière, envoya quérir son frère auquel il remonstra le dangier où il se boutoit, de faire destruire luy et les siens. Et le dit conte de Dampmartin, après avoir oy l'oppinion de son frère, rendit à monseigneur le Daulphin la dicte somme de dix mille écus que le dit Daulphin luy avoit baillé. Et advint que le roi Charles fust de ce adverty, qui estoit alors en la ville de Chinon; et manda son filz à aller parler à luy, ce qu'il féist. Et quant il y fut, le roy luy dist : Loys, je scay bien la maulvaise voulenté que vous avez contre le grant séneschal, qui m'a bien et loyaulment servy; et l'entreprise que vous avez faicte sur luy pour luy faire piteusement finer ses jours; mais je vous en garderay bien. Et alors le Daulphin respondit au roy : Monseigneur, je ne fais chose en ceste manière qu'il ne me ait esté

conseillé par le conte de Dampmartin. Et le roy lui dist ces motz : Loys, saint Jehan, je ne vous en croy pas. Et envoya quérir le conte de Dampmartin, qui vint en la présence du Roy, lequel luy porta de très rudes paroles, en luy disant : Conte de Dampmartin, avez vous conseillé à mon filz le Daulphin de faire mourir le grant séneschal de Normandie? Lequel luy respondit que nenny, mais qu'il avoit entreprins de mettre la matière à exécution par son commandement. Et alors monseigneur le Daulphin dist au conte de Dampmartin : Sauf l'honneur de monseigneur, vous avez menty. Et sur ceste matière le conte de Dampmartin va respondre à monseigneur le Daulphin, en la présence du Roy : Monseigneur, je vous respondroys autrement que je puis faire, car je respondrois, touchant ceste article, de ma personne à la vostre, si n'estiez filz du Roy, et en suis exempté par ceste raison. Mais, monseigneur, je vous offre en la présence du roy mon souverain seigneur, que s'il y a gentil homme en vostre maison, qui me vueille charger sur ceste matière, que je luy feray de ma personne dire le contraire. Le roy ayant ainsi ouy parler le dit conte, dist au dit Daulphin : Loys, je vous bannis pour quatre moys de mon royaulme et vous en allez en Daulphiné.

Et il dist au dit conte de Dampmartin qu'il se vouloit servir de luy et qu'il luy feroit des biens. Et alors le dit Daulphin sortist de la chambre du roy, nud teste et dist telles paroles : Par ceste teste qui n'a point de chapperon, je me vengeray de ceulx qui m'ont gecté hors de ma maison. Et fist coupper les queues à la pluspart de ses chevaulx, disant qu'ils estoient escourtez. Et ainsi s'en alla monseigneur le Daulphin en son pays de Daulphiné. Et demoura le dit conte de Dampmartin en la grace du Roy tellement qu'il fist donner à messire Jacques de Chabannes son frère, l'office de grand maistre d'hostel de France, et en fut defféré monseigneur de Cullant, pour ce qu'on disoit qu'il avoit pris l'argent d'ung quartier de ses gens darmes. Et conquist le dit conte de Dampmartin beaucoup de biens au service du roy Charles.

(Folio CCCII r°.)

Comment le roy institua Anthoyne de Chabannes son lieutenant général pour aller es pays du Daulphiné prendre monseigneur le Daulphin et mettre le dit pays es mains du roy.

En l'an mil quatre cent cinquante-six, le roy institua son lieutenant général Anthoyne de Chabannes, comte de Dampmartin, pour aller au Daulphiné prendre monseigneur le Daulphin son filz, et aussi pour mettre entre ses mains le dit pays du Dauphiné. Et le dit Daulphin, saichant la venue du dit conte de Dampmartin, le quel jà par avant, comme cy devant est touché, il avoit congnoissance, tant du service qu'il féist au Roy à la Bastide de Dieppe, que en l'advitallement de Lommars, ensemble il avoit esté cause de conquester la basse Normandie, et où il fut appellé capitaine des escorcheurs, que aussi en la journée de Basle et au secours qu'il féist au dit Daulphin devant Nyort, là où il estoit assiégé et rendu à la voulenté de son père, n'eust esté le secours de la bande que lui mena le dit conte de Dampmartin. Le Daulphin entendit bien que icelluy conte n'estoit point pour soy excuser et reffuser icelle commission à luy baillée, commença à proferrer telles parolles du Roy son père et du dit conte de Dampmartin : Se Dieu ou fortune me eust donne la grace d'avoir la moytié d'autant de gensdarmes comme a le roy mon père, dont je demourray héritier, à l'aide de nostre dame ma bonne maistresse, son armée ne eust point prins la paine de me venir cherchier si avant comme elle fait, car je la feusse allé combattre dès Lyon. La cause pour quoy le Roy avoit prins icelle hayne contre le dit Daulphin son filz, estoit pource que aucuns disoient qu'il traictoit trop durement ses subjectz au Daulphiné. Et espécialement les évesques, prelatz et autres gens d'église, en prenant leurs biens contre leur gré, pour conduire et entretenir son estat

pour ce que le Roy ne luy donnoit plus riens. Aucuns autres disoient que celle du père au filz venoit pour cause de la mort de la belle Agnès qui mourut par poyson. Et ainsi le dit Enguerran de Monstrelet; et ne scay si justement il fut de cette matière accusé, touteffoys celluy Daulphin avoit plusieurs foys blasmé et murmuré contre son père pour la dicte belle Agnès, laquelle pour vray avoit esté la plus belle femme jeune qui feust en icelluy temps possible de veoir, laquelle estoit en la bonne grace du Roy tellement que plus ne povoit. Et après le trespas de la belle Agnès, la damoiselle de Villequier sa niepce occupa sa place, ja soit ce qu'elle feust indigne de ce vice. Et pour les grands travaulx que le Roy avoit faitz à reconquester la plus grant partie de son royaulme, il fut délibéré d'avoir des plus belles filles que l'on pourroit trouver, nonobstant que sa vertu estoit trop plus grant sans comparaison que son vice. Car c'estoit ung roy très illustre, très hardy et victorieux. Et ne luy suffit tant seulement d'avoir reconquis son royaulme de France, dont les Angloys estoient de la plus grant partie possesseurs, mais il les jetta belliculeusement hors de son royaulme, et si conquesta sur eulx les duchez de Guyenne et de Normandie à luy appartenans.

Et devez savoir que après ce que le dit conte de Dampmartin eust esté institué par le Roy son lieutenant général pour aller au dit Daulphiné, il s'en partit à tout bonne compaignie de gensdarmes pour prendre monseigneur le Daulphin et le amener au Roy, par amour ou par force, comment qu'il feust. Et couroit lors commune renommée que s'il y féust venu, le Roy luy eut fait une très maulvaise compaignie, et qu'il eut fait le roy de Charles son autre filz que on appelloit le petit seigneur, mais il ne fut point trouvé. Car quant il fut de ce adverty, il féist semblant ung soir, de vouloir aller chasser le lendemain, et recommanda que le disner feust tout prest au boys où la chasse se feroit, et y féist porter toute sa vaisselle d'argent. Laquelle chose venue à la congnoissance du conte de Dampmartin, il se mist en aguet et en ordonnance pour prendre

le dit Daulphin à celle chasse. Mais le dit Daulphin qui se doubtoit de ce, le lendemain au matin que l'en cuydoit qu'il allast à la chasse, print six ou sept de ses plus familiers et montez sur bons chevaulx, davantaige se prindrent à cheminer devers Bourgongne ; et ne cessèrent de cheminer tant qu'ilz arrivèrent à saint Claude. Et leur fut bien besoing de cheminer ainsi roiddement, car s'ilz eussent tardé quelque pou, le conte de Dampmartin les eut rattaintz, qui les suyvoit à pointe d'esperon et à grant exploict. Quant doncques le Daulphin fut venu à saint Claude, il trouva tantost après monseigneur le prince d'Orenge à Nauzère, qui le recéut moult honnorablement. Et lors qu'il eut oy dire qu'il se doubtoit d'estre poursuivy et qu'il vouloit aller le plustost qu'il pourroit vers le duc de Bourgongne, manda hastivement le mareschal de Bourgongne qu'il vint hastivement acompaigné de gens de guerre et se partyrent sans tarder pour tirer en Braiban. Enguerrant de Monstrelet dit sur ceste matière telles paroles que à la vérité ceste cy fut une merveilleuse besongne. Car le prince d'Orenge et le maréchal de Bourgongne estoient les deux des hommes du monde que le Daulphin hayoit le plus. Et la cause pour quoy fut pour ce qu'ilz avoient défféré Anthoine de Chabannes conte de Dampmartin, luy estant en son service. Nonobstant, comme devant est dit, il trouva moyen de bien chauffer les pays du dit mareschal bossu et de gaigner dix mille écus pour faire referer ses chevaulx. Mais nécessité qui n'a loy, ammena à celle fois le Daulphin à refuge à ses plus grans hayneurs et s'en ayda à son besoing. Car le mareschal de Bourgongne le conduyt si bien par les pays du duc de Bourgongne qu'ilz vindrent sauvement à Louvain, et de Louvain s'en allèrent à Brucelles. Et envoya incontinent vers le duc signifier la venue de monseigneur le Daulphin. Le quel bon duc, désirant le recevoir et festoyer comme filz ainsné de son souverain seigneur, se hasta le plus qu'il péust de l'aller recevoir. Si tost qu'il fut retourné à Brucelles, il y trouva le dict Daulphin et le recéut tant honorablement que plus ne povoit. Et luy assigna inconti-

tinent trois mil livres, pour chascun moys, pour maintenir son estat; et luy pria qu'il esléut en son pays telle place qu'il vouldroit et il luy feroit délivrer. Et le Daulphin demanda Genappe qui est ung chastel en Braibant, bien assis et en belle place, là où il se tint et demoura grant espace de temps, à quatre lieues près de Brucelles.

Comment après ce que Monseigneur le Daulphin eut laissé son pays du Daulphiné, le roy escrivit unes lettres au conte de Dampmartin, dont la teneur s'ensuyt.

Nostre amé et féal, nous avons esté présentement advertis que le batard d'Armignac et Guarguesalle doyvent en brief venir en ce pays du Daulphiné, auquel avons disposé de donner provision pour le mettre et entretenir en bonne seurté, ainsi que autreffois avoit esté conclud et délibéré, vous estant par deça. Et par espécial avons donné pour pourveoir bien et honnorablement à l'estat et entretennement de nostre très chière et très amée fille la Daulphine laquelle tousjours aurons en espéciale recommandaction, comme notre propre fille. Et pource, comme scavez, le dit bastard d'Armignac et Garguesalle sont des principaux qui ont séduit et conseillé nostre filz le Daulphin à s'en estre allé hors du dit pays et à tenir les termes qu'il tient et qui plus empesche sa réduction et le radressement de ceste matière. Parlez de par nous à beau cousin de Savoye, et que faictes envers luy tellement qu'il envoye incontinent et en toute diligence, au pont de Saissal et autres passaiges de ses pays, jusques vers les marches de Bourgongne, pour scavoir des nouvelles de leur venue et y mettre si bonnes gardes que s'ilz y passent l'on les preigne et amaine l'on par devers nous. Laquelle chose se faire se peult, povez penser que ce seroit grand bien et abreigement des matières touchant la réduction de nostre dit filz. Nous en escrivons semblablement au mareschal de Savoye, affin qu'il y face diligence de sa part; et n'en avons point escript au dit beau cousin. Pource que croyons que de brief il sera par deça. Si faicte en cette matière toute la meilleure diligence que

pourrez, et en nos affaires vous employez comme bien y avons la confiance. Donné à Vienne, le deuxiesme jour de novembre. Ainsi signé Charles et le Cointe. Et au dos des dictes lectres estoient escript : A nostre amé et féal conseiller et chambellan le conte de Dampmartin, grand pennetier de France.

Comment le lendemain furent de rechief escriptes et envoyées de par le roy, ces lectres au conte de Dampmartin.

Nostre amé et féal, nous avons receu les lectres que escriptes nous avez, par lesquelles avons scéu que en la façon des dictes lettres, beau cousin de Savoye n'estoit point encores party pour venir par de ça, mais qu'il estoit tout délibéré de partir le jour de hyer qui fut le deuxiesme de ce présent moys de novembre, par quoy désirez bien scavoir qu'il nous plaira que faciez ou cas qu'il ne partira ce dit jour. Vous scavez comme autreffois le dit beau cousin de Savoye nous a fait scavoir que si nous approchions des marches de par de ça, il auroit bien grant désir de venir devers nous, à laquelle cause et aussi pource que à présent sa venue nous sembloit estre bien convenable, mesmement pour son bien, nous vous avons envoyé par devers luy pour lui faire assavoir nostre approuchement es dictes marches de par de çà. Et veu ce que luy et belle cousine de Savoye, et vous nous avez par cy devant escript, avons toujours de jour en jour attendu et espéré sa dicte venue, par quoy avons esté bien content que demourissiez par delà jusques à présent, pour venir en sa compaignie. Toutes fois pource que avons bien à besongner de vous pour l'expédicion de noz affaires, nous voulons que si le dict beau cousin de Savoye n'est party, ou prest de partir, que incontinent vous en venez. Et touteffois n'oubliez pas de pourvoyr à ce que dernièrement vous avons escript touchant le bastard d'Armignac et Gargessalle, lesquelz, comme avons esté advertis, doyvent en brief venir en ce pays du Daulphiné. Au surplus nous sommes arrivés en ceste ville de Vienne;

Et combien que François de Tiersant et Cadoral soyent venus par de ça, et de par nostre filz le Daulphin, ayent fait deffense à plusieurs villes et places qu'on nous obéyst, pour ce que en brief leur envoyroit secours, ce néantmoins les officiers, prélatz et gens de leurs villes du pays de Daulphiné, sont venuz en ceste ville par devers nous tous très joyeux de nostre venue, et de ce que avons délibéré de donner provision et mettre en bonne seureté, ordre de justice et police le fait du dit pays qui en avoit bien mestier. Et jà avons pourveu à la pluspart de toutes les places et quelque soit des principalles. Et au regard des autres places esquelles il y a aucuns estrangiers et des gens du bastard d'Armignac et du seigneur de Montauban, nous avons esté content qu'elle demourassent entre les mains du gouverneur et de ceulx du dit pays, pourveu que les ditz estrangiers et gens du dit bastard d'Armignac et de Montauban s'en allassent et que tout soit mys en si bonne seureté que inconvénient n'en puisse advenir. De laquelle chose faire ceulx du dit pays ont esté contens et aussi de nous asseurer que se on vouloit mettre et envoyer aucunes gens estrangiers au dit pays ou autres à puissance, l'on ne les y recevera point. Et affin de radresser les choses au mieulx, ainsi que l'avons désiré tousjours et désirons, nous avons esté contens que ceulx des ditz pays envoyent par devers nostre dit filz luy remonstrer son cas, la doulceur que luy avons tenue, et essayer à le réduyre, les choses dessus dictes touttefois préalablement faictes et le tout mys en bonne séureté, en quoy esperons avoir pourveu et pourvèoir par manière que de ce aucun inconvénient n'en adviendra et que ce sera au bien de la chose publicque et de toutes les parties à qui il touche. Si vous avons bien voulu escrire ces choses, affin de vous advertir des demaines des matières et de ce qui est advenu depuis que derrenierement vous escrivimes. Et quant à présent ne vous escrivons plus amplement fors que tousjours en noz affaires vous employez, comme bien y avons la confiance.

Donné à Vienne le troisiesme jour de novembre. Ainsi signé, Charles et le Cointe. Et au dos des dictes lettres es-

toient escript : A nostre amé et féal conseiller et chambellan le conte de Dampmartin, grant pennetier de France.

S'ensuyt unes autres lettres escriptes par le roy au conte de Dampmartin, dont la teneur s'ensuyt.

Nostre amé et féal, quant vous nous avez fait demander congé pour aller en voz affaires, en Bourbonnois, vous ne nous avez point fait dire en quel temps seriez retourné devers nous. Et pour ce que nostre intencion est de faire venir ici vers la fin du moys de janvier, de noz genz d'armes de Normandie, et semblablement du pays de Guyenne, pour donner ordre au fait de noz gens d'armes et de besongner en noz autres affaires, ausquelles choses faire voulons bien que soyez. Nous vous mandons ces choses affin que facez dilligence de faire vos besongnes si dilligemment que puissez estre au temps dessusdit devers nous ou plustost, se avez achevé voz besongnes. Donné aux Moultis lez Tours, le xxiiij jour de décembre. Ainsi signé Charles et Goreau. Et au dos desdictes lettres estoit escrit : A nostre amé et féal conseiller et chambellan le conte de Dampmartin, grant pennetier de France, séneschal de Carcassonne et bailly de Troye.

Comment se esméut débat entre le seigneur du Maine et Anthoine de Chabannes, conte de Dampmartin.

En celle dicte année, se esméut ung débat entre monseigneur du Mayne et le dit conte de Dampmartin, du quel le dit seigneur du Maine dist qu'on scavoit bien dont estoit venu le dit comte de Dampmartin et qu'il estoit un seigneur de par sa femme. Icelluy conte estant adverty dicelles parolles, dist au Roi : Sire, en toutes les choses où il vous a pleu me employer, tant aux affaires de vostre guerre que en voz plaisirs, je n'y ay riens refusé. Toutesfois monseigneur du Maine qui est ici en vostre présence, publie qu'il scet bien dont je suis venu. Sire, j'entens bien que au regard des biens et des maisons il n'y a nulle com-

paraison. Mais quant il vous plaira vous enquérir quel il est et quel je suis, vous y trouverés grant différence. Et le Roy luy respondit sur ce propos : Conte de Dampmartin, tant que je seray roy de France, voz ennemis ne vous scauroient faire autre ennuy sinon que de vous faire la moue. De quoy le dessusdit conte très humblement remercia le Roy en luy disant : Sire, il n'est nul vivant, moy estant en vostre service, qui me scéut garder de faire ce qu'il vous plaira me commander.

Comment le duc de Bourgogne envoya ambassadeurs devers le roy, touchant la réception du Daulphin.

L'an mil quatre cens cinquante six, après que monseigneur le Daulphin eut esté par certaine espace de temps avec monseigneur le duc de Bourgogne, sans le congé du roy, et que le dit Daulphin lui eut envoyé certaines requestes desquelles il ne obtint riens du roy, icelluy duc de Bourgongne envoya ses ambassadeurs vers le roy porter ses lectres touchant la partie du dit monseigneur le Daulphin, lesquelles estoient reduictes en quatre pointz, lesquelz furent depuis baillés pour meilleur mémoire, en la manière qui s'ensuit :

Le premier est de la remonstrance que monseigneur le duc Philippe de Bourgongne fist au roy qu'il ne devoit point estre mal content de la réception qu'il avoit faicte de monseigneur le Daulphin en ses pays et seigneuries. Car il a esté méu à ce faire pour l'honneur du roy, duquel il est ainsné filz; et qu'il estoit venu par devers luy de loingtain pays et que sans charge de son honneur envers toutes nations chrestiennes il ne l'eust péu refuser en ses pays et luy faire honneur et service tel qu'il luy appartient.

Le second est comme le dit duc de Bourgongne, quant il a été arrivé à Brucelles devers monseigneur le Daulphin, en parlant ensemble, il le trouva fort espoventé et luy dit comment il avoit envoyé devers le roy et luy avoit fait plusieurs offres et requestes ; et que le roy avoit bien accepté les offres, mais au regard des requestes, il ne luy en avoit riens accordé ne appointé.

Le tiers article est comment monseigneur le Daulphin luy avoit dit la voulenté qu'il avoit de soy employer contre le Turc. Et quant il plairoit au Roy luy donner charge de ce faire et bailler gens pour le acompaigner, ainsi que à aisné filz de France appartient, le dit duc se offre de soy mettre soubz luy et de le acompaigner et servir au dit voyage.

Le quart article qu'il plaise au roy recevoir mondit seigneur le Daulphin en sa bonne grace et le reduyre et attraire à luy, et à ce se offre le dit duc, si c'est le plaisir du roy. En en tant que touche le pays du Daulphiné, se tenir à tant sans plus avant procéder. Sur lesquelz quatre pointz a esté par le roy et en son conseil respondu en la manière qui s'ensuyt.

S'ensuyt la response qui fut faicte de par le roy et son conseil aux pointz et articles que le duc Philippe de Bourgongne lui avoit envoyées.

Quant à la réception de monseigneur le Daulphin, le roy a bien congnoissance que en luy est bien déu estre fait honneur et bon recueil par le dit duc de Bourgongne et autres princes de ce royaulme, quant il scauroit que mondit seigneur le Daulphin se maintiendroit envers le Roy son père comme bon et obéissant filz est tenu de faire; et autrement non, car l'honneur qui lui est déu despend du roy.

Quant à ce que le dit duc de Bourgongne a trouvé mondit seigneur le Daulphin fort espoventé, désirant de tout son cœur estre et demourer en la bonne grace du roy, et qu'il luy ottroye ses humbles requestes, ce que le roy ne luy voulut jamais accorder, le roy est fort esmerveillé du dit espoventement et ne scet congnoistre cause pour quoy, car il a toujours été enclin à le recevoir en sa bonne grace; et en l'année passée que monseigneur le Daulphin a envoyé devers le Roy plusieurs foys, et encores derrenierement Gabriel Vernes et le prieur des celestins d'Avignon envoyez de par nostre saint père le pape, et plusieurs autres du sang, et grant nombre, dist qu'il estoit content et qu'il vouloit que mon dit seigneur le Daulphin vint par devers luy et le recevroit comme

bon seigneur doit recevoir son bon et obéyssant filz, luy oublier et pardonner toutes les choses passées quelconques. Et pour ce que le dessusdit Gabriel de Vernes et le prieur des Célestins d'Avignon envoyez de par nostre saint Père le Pape, ainsi comme dessus a esté dit, disoient que monseigneur le Daulphin avoit grans craintes, le roy respont qu'on luy a fait respondre que quant il luy feroit scavoir ce dont icelles craintes luy viennent, il luy en fera telle et si bonne response qu'il seroit bien content et n'auroit cause de riens doubter. Ainsi n'a pas tenu au roy, ne ne tient que mon dit seigneur le Daulphin ne soit en sa bonne grace et hors de ses doubtes et craintes. Mais au regard des requestes qu'il luy fist faire, c'est assavoir de non venir vers luy et des serviteurs qui toujours ont esté de la part de mon dit seigneur mises et couchées comme condicionnelles, en faisant les offres par luy, jamais le Roy n'eust été méu ne conseillé de les luy accorder. Car ce eust esté directement allé contre le désir de tous ceulx du royaulme, mesmmement contre le conseil de mon dit seigneur de Bourgongne, et d'autres seigneurs du sang et notables hommes de ce royaulme, qui tous luy ont conseillé et requis de réduyre mondit seigneur le Daulphin et soy servir de luy; avecques ce le pourvoir de serviteurs et conseillers prudens, et notables hommes qui ayent regard à son honneur et bien, et le duyre à soy employer au service et bien du roy et de son royaulme, ainsi qu'il est tenu de faire par raison. Et quant le roy luy eut accordé les dictes requestes, les seigneurs de son sang et générallement tous ceulx de son royaulme, eussent eu grant cause de penser que la longue absence de mon dit seigneur eust esté de par le roy et son conseil, ce qui n'est pas. Car quant mon dit seigneur se partit de luy, il n'eut congé de demourer que quatre moys et il luy a demouré plus de dix ans, au grant regret et desplaisir du roy qui eut esté moult joyeux que durant le temps de son absence, il se fust trouvé es victorieuses besongnes qui se sont faictes en la recouvrance du royaulme; car la gloire du père est quant le filz fait oeuvres vallables.

Et quant à ses serviteurs, le roy eust bien désiré au temps passé, et encores désire que mon dit seigneur se servit de gens de bien et notables personnes qui tousjours le conseillassent et induysissent à toutes choses qui fussent pour son bien et honneur. Et en lui laissant entour luy gens qui autrement le féissent, ce ne seroit pas pour adresser ceste matierre ainsy que le roy désire. Et quant pour le bien et honneur de mon dit seigneur il fut expédient et nécessaire.

Le tiers touchant la voulenté que mon dit seigneur le Daulphin dit avoir de soy employer au voyage de Turquie, quant le roy a véu les lectres que nostre dit seigneur a escriptes de saint Claude, faisant mencion du dit voyage, il a esté moult esmerveillé qui a méu mon dit seigneur si soubdainement de prendre ceste nouvelle ymaginacion, de la quelle il n'avoit riens par avant fait assavoir au roy. Et semble bien que ce soit une nouvelle couleur pour tousjours eslonger à soy reduyre et venir et approuchier vers le roy son père, pour le servir ainsi comme il doit.

Et quant il eust eu le désir de faire le dit voyage, il déust préalablement avoir mis paine de soy réduyre au roy et luy obéyr, ainsi que de raison et selon Dieu, le doit désirer le faire. Et après luy eust péu dire et remonstrer l'affection du dit voyage, pour scavoir sur ce le bon plaisir du roy, sans l'auctorité et consentement du quel ne peut ne ne doit faire faire telles entreprinses. Et mesmement en si grande matières, attendu que les Anglois anciens ennemys de ce royaulme, chacun jour s'efforcent et mettent leurs ententes plus que jamais à invader les pays, seigneuries et subgetz, du roy; et que puis aucun temps, par exquisition de grans et subtilz moyens ont pourchassé de y avoir entrée et fais de grans entreprinse, lesquelles se elles eussent sorty à effect, se feussent ensuivis de si grans maulx et périlleux inconvéniens en ce royaulme, qu'il y eut longtemps a. Considéré aussi que les ditz Anglois ont faict response au légat de notre saint père le pape qu'il a envoyé par devers eulx, qu'ilz ne veulent entendre à nulle paix, mais sont en con-

tinuelle voulenté de guerroyer contre le roy et son royaulme. Il appert bien que mon dit seigneur n'a pas grandement pensé à l'estat et séureté de ce dit royaulme, car ce seroit pour mettre icelluy royaulme en trop grant péril que de en vuyder la chevalerie et noblesse; et demourroit en guerre avec ses anciens ennemys qui continuellement mettent leur entente par divers et subtilz moyens d'avoir entrée comme dit est. A quoy le roy a bien pourvéu jusques icy et a intencion d'y toujours pourveoir à l'ayde de Dieu. Et quant le roy par paix, tresves, ou autrement, eut véu et verroit séureté en son dit royaulme, ainsi qu'il a fait dire et montrer à nostre saint père le pape, qu'il n'y a roy, ne prince crestien qui plus avant se voulsist employer au secours de la chrestienté qu'il eust fait et encores feroit.

Le quart qu'il pléust au roy retenir mon dit seigneur en sa bonne grace, et touchant la paix du Daulphiné se tenir à tant sans plus avant procéder. Le roy son père a esté tousjours prest et encore est de recevoir bénignement mon dit seigneur le Daulphin, quant de sa part, il se mettra en son devoir, ainsi que le roy a tousjours dit et fait dire aux gens de mon dit seigneur le Daulphin, quant ilz sont venus devers luy. Et au regard du pays du Daulphiné, quant le roy a véu la manière comme mon dit seigneur a esté conseillé à soy de partir et absenter ainsi soubdainement du dit pays, nonobstant les doulces et gracieuses responses que luy avoit faictes le roy nostre sire, pour subvenir et obvier aux inconvénients que à l'enhortement de ceulx qui ainsi ont conseillé mon dit seigneur le Daulphin eussent peu venir. Lesquelz puis qu'ilz ont ainsi advanturé sa personne par voyes dangereuses, ainsi que les ditz ambassadeurs et proposé estoit à doubter que par le moyen du dit pays et des places forteresses d'icelluy, ilz eussent pu faire ou entreprendre des choses au desplaisir du roy et grant préjudice du dit seigneur. Le roy a esté conseillé de soy transporter au dit pays pour y donner provision et mettre en séureté et manière que inconvénient aucun n'en puisse advenir. En quoi touteffois il a tellement procédé que tous ceulx du

dit pays, quant ilz ont appercéu le bon vouloir du roy en ceste matière, ont esté très joyeux et consolez. Et est le roy content qu'ilz envoyent devers mon dit seigneur le Daulphin pour luy remonstrer la doulceur que le roy a tenue et essayé à leur duyre. Et a bien le roy espérance que oyez les remonstrances de ceulx du dit pays, et par le bon conseil et enhortement de mon dit seigneur de Bourgongne, mon dit seigneur se réduyra et fera son devoir devers luy ainsy qu'il doit. Et en le faisant le roy oublira toutes ses desplaisances du temps passé et le recevera en sa bonne grace, et le recevra bénignement comme bon seigneur et père doit son bon et obéyssant filz recevoir.

Comment Monseigneur le Daulphin escrivit unes lettres à une damoyselle qui estoit moult privée du roy son père, et la teneur d'icelles.

L'an mil quatre cens soixante et ung, Monseigneur le Daulphin qui portoit au comte de Dampmartin une merveilleuse hayne, et pour tascher à effacer l'auctorité que avoit le dit comte envers le roy Charles, qui estoit grande, il se advisa d'escrire unes lettres à une dame qui avoit gros crédit entour la personne du roy Charles, dont je ne veulx nommer le nom. Laquelle dame aymoit le Daulphin et tenoit son party occultement, et luy faisoit scavoir des nouvelles de court ; et estoit la forme des lettres telle qui s'ensuyt.

Ma damoyselle, j'ay véu les lettres que m'avez escriptes ; Et vous mercie de l'advertissement que m'avez fait par voz dictes lettres ; et soyez seure que à l'ayde de Dieu et de nostre Dame que une fois je le vous rendray. J'ay eu semblablement des lettres du comte de Dampmartin que je faingtz de hayr, qui sont semblables aux vostres. Je vous prie, dictes luy qu'il me serve tousjours bien, en la forme et manière qu'il m'a tousjours escript par cy devant. Je penseray sur les matiéres de quoy il m'a escript et bientost il sçaura de mes nouvelles. Ma damoyselle, gectez ces lettres au feu et me faictes scavoir s'il vous semble que je

doyve guères demourer en l'estat où je suis. Escript à Genappe le trentiesme jour d'août. Ainsi signé le vostre Loys. Lesquelles lettres estoient escriptes de la main du dit Daulphin et non signées d'aucun secrettaire.

Comment les dictes lettres de Monseigneur le Daulphin furent montrées au roy son père.

Vous devez scavoir que les lectres ne tombèrent point entre les mains de la dicte damoyselle, mais furent par ung cordelier qui les portoit, baillées à ung varlet de chambre du roy Charles, à cause que le dit cordelier ne pouvoit parler à la dicte damoyselle; est promist le dit varlet les bailler à icelle damoiselle. Mais il les bailla, comme j'ay ouy dire, à monseigneur du Maine, lequel les monstra au roy qui fut bien esbahy de les voir, et ne scavoit que penser; nonobstant il dist au dit comte du Maine qu'il ne pourroit penser que icelluy comte de Dampmartin luy voulsist faire quelque lasche tour. Mais icelluy monseigneur du Maine persuada si fort le roy, pour la hayne qu'il portoit au comte de Dampmartin, que le roy Charles l'envoya à Saint-Fargeau qu'il avoit achapté nouvellement par décret, la somme de vingt mille escus, comme dessus est dit. Et par ce moyen fut donné le bont au dit comte de Dampmartin, à fausses enseignes, car jamais par luy ne furent escriptes aucunes lettres au dit Daulphin.

Comment le roy sceut par aucuns des secrettaires du Daulphin que le comte de Dampmartin n'avoit point escript nulles lettres au Daulphin.

En icelluy tems, environ le mois de juillet, fut semé certain langage par certaines gens plains de zizanie; et disoit on que on vouloit empoisonner le roy estant à Meung sur Yeure. De la quelle chose après ce qu'il fut informé fischa tellement le dit empoisonnement en son cœur que oncques puis n'eut joye ne santé. Mais pour ce qu'il en avoit esté adverty par ung cappitaine qui bien l'aymoit, y adjousta plaine foy, et se desconforta tellement qu'il en laissa le boire

et le manger, bien l'espace de sept jours ou environ, qu'il ne se osoit fier à nul de ses gens, ne prendre aucune refection. Or devez scavoir que le roy avoit des gens autour de la personne de monseigneur le Daulphin, mesmement de ses secrettaires, qui lui faisoient scavoir des nouvelles du Daulphin et lui en escrivoient. Si envoya le roy Charles ung cordelier exprès devers les secrettaires du dit Daulphin, pour scavoir si le comte de Dampmartin lui avoit escript unes lettres, à qui fut trouvé que non; et apporta le dit cordelier lettres d'iceulx secrettaires par lesquelles ils escrivoient que jamais il n'en avoit escript et n'en avoient ouy parler; et scavoient véritablement que monseigneur le Daulphin le hayoit à mort. Le roy, sachant le conte de Dampmartin estre pur et innocent de ce qu'on luy mettoit sus, de tenir le party du dit Daulphin, l'envoya quérir en son chasteau de Saint-Fargeau. Et arriva le dit comte de Dampmartin à Meung sur Yevre, ung jour devant sa mort qui fut le lendemain veille de la Magdaleine. Et dès ce qu'il fut devant le roy, lui commença à demander : « Sire, comme se porte vostre santé? » Et le roy lui respondit : « Très piteusement, conte de Dampmartin. » Et le dit conte commença à dire : « Sire, je vous prie que vous mangez, et n'ayez deffiance de nulluy ; car je croy qu'il n'y a homme en vostre maison qui ne voulsist mourir pour vous. Et se vous avez quelque ung de qui vous ayez deffiance, faictes le prendre et faictes faire son procès tout au long; et s'il est trouvé qu'il est rien mesprins contre votre personne, faictes le tirer à quatre chevaulx. » Et le roy respondit : « Je remets la vengeance de ma mort à Dieu. » Et sur ce point, le dit comte supplia de rechief le roy qu'il voulsist manger et le roy luy dist : « Je le veulx bien, mais je veulx que vous me allez quérir ung coulix et que le voyez faire. » Si fut le dit coulix apporté par le dit comte de Dampmartin au roy, auquel il dit : « Sire, s'il vous plaist, vous gousterés de cecy, car je prens sur ma vie qu'il n'y a chose qui ne soit bonne. « Et le roy lui dist : « Comte de Dampmartin, je ne me deffie point de vous. » Et sur ce point le roy ayant une

cuillier d'argent pour cuider prendre du dit coulix, n'en péut avaller pour ce que ses conduyts estoient tous retraitz. Et commença le roy à dire : « Haa ! comte de Dampmartin, vous perdrés en moy la plus belle rose de vostre chappeau, car après ma mort, vous aurés bien affaire. Je vous prie que de ce que vous pourrez que vous serviez le petit seigneur mon fils. » Le roy entendoit le duc Charles qui depuis fut duc de Guyenne. Les assistens qui estoient en la chambre du roy après avoir ouy ces parolles, leur sembla qu'ilz ne veoient plus le roy, mais seulement son sercueil. Et depuis le roy demanda ung prestre et se confessa et ordonna, comme bon catholique doit faire, et recéut bien et devotement tous ses sacremens et fist ses derrenières ordonnances telles qu'il s'ensuyvent. Et premièrement ordonna à ses exécuteurs qu'il vouloit estre en sépulture, en l'église monseigneur saint Denis en France, en la chappelle où son père et son grant père sont enterrés. Et ainsi fina ses derreniers jours qui fut le propre jour de la Magdaleine au dit an mil quatre cens soixante et ung.

LIVRES EN FRANÇOIS

ESCRIPTZ A LA MAIN, A TORS, DEVANT L'OSTEL DE MONSEIGNEUR DE DUNOIS.

(Extrait du Ms. de la Bibl. roy., N° Beth. 8452.)

PREMIÈREMENT.

Les quatre volumes Froissart.
Titus Livius, en trois volumes.
Tristan, en trois volumes.
Lancelot du Lac, en trois vol.
Josephus.
L'Abréviateur des histoires.
Les Passages d'outre-mer.
Le second volume de la Toison d'or.
Orose. — Lucain.
Boccace, des hommes.
Boccace, des femmes.
Le Mignon.
Le Songe du vergier.
Les *Cent Nouvelles*.
Merlin.
Les Prophéties Merlin.
Le Recueil des histoires de Troyes.
Hercules.
Le petit Artus, en deux vol.
Josephes, du saint Graal.
La queste du sainct Graal.
Sidrach.
Le Rusticain.
Le Missel en françois.
Métamorphose.
Beufves d'Anthonne.
Regnault de Montauban.
Maugis.
Cleriadus et Meliadus.
Augres de Romme.
Le Jouvencel.
Quinte Curce.
Les Trois filz de roy.
Bertran du Glaiquin.
Le petis Tristan.
Les Stratagemes Frontin.
Ferrans de Portugal.
Arcita et Palamon et la belle Emylia.
Marc Poul.
Troylus.
Huon de Bourdeaulx.
Chroniques des Belges.
Larguemys d'amors.
Le Chevalier aus dames.
L'Estrif de fortune.
Les cens Balades.
Matheolus.
Balaam et Josaphat.
L'Ymaginacion du chevalier.
Le Chevalier au cisne.
Bouche medisant et Femme defendant.
Le Débas du lyon et du goupil.
Ovide, d'aimer.
Vegece, de chevalerie
Le Doctrinal de la court.
Le romans de la Roze.
Le Rosier des guerres.
Le chasteau périlleux.
Le Régime de santé.
Les Arrestz d'amours.
La Somme le roy.
Phebus.

Chroniques de France abrégées.
Le Livre de Mandicité spirituelle.
Le Mirouer des simples ames anéanties.
La Destruction de Troyes.
Alixandres.
Ponthus.
L'Arbre des batailles.
Le Jeu des échecs.
Guérin de Montgleve.
Berthe au grant pié.
Paris et Vienne
Mélusine.
Les Merveilles du monde.
Le *petit Saintré*.
Chroniques du roi Charles VII.
Olivier de Castille.
Gatian le Restoré.
Le Corps de Policie.
Florians de Secille.
L'Espérance maistre Alain.
L'Orateur de France.
Le duc Florimons.
La Conqueste de doulce mercy.
Modus et Racio.
Bruthus.
Les Cronicques de Normandie.
Le Mirouer historial.
Le Trésor de nature.
Florant le filz Octevien.
Le Séjour de honneur.
Blanchandin et l'orgueilleuse d'amours.
Gautier de saint Germain.
Pierre de Provence.
Sainpetro.
Le roy Apolin.
Le roy Richart d'Angleterre.
L'Epistre Othea.
Theseus de Coulongne.
La Vengence de Jerusalem.
Le Testament maistre Jehan de Meung.
La Montaigne de contemplation.
L'Apocalice saint Jehan.
Le Trésor de sapience.
Le Doctrinal de sapience.
Le Pelerin.
La Vie sainct Anthoine.
La Figure des Philosophes.
La Vie notre Seigneur.
L'Esguillon d'amour divine.
L'Esguillon d'amour et de crainte.
Boece de consolation.
Les Expositions des Evangiles
Tulles des offices.
Tulles de viellesse.
Tulles d'amitié.
La Vie des Saincts.
Le Gouvernement des princes.
Le Cordial des quatre choses dernières.
Bonne vie.
Le Chevalier aux dames.
La Cité des dames.
Le Mirouer aux dames.
Le Chevalier de la Tour aux enseignemens des filles.
Les trois Vertuz aux enseignemens des dames.
Le Nouvelet.
Bon Advis.
Bonnes Meurs.
Coustumes et stille de Touraine.
Le Livre des Anges.
Exemples de la vie des Pères.
Le Doctrinal de la foy.
Ung Traictié de consolacion.
Le Réductoire de l'ame.
Estrille Fauveau.
Le Chevalier délibéré.
L'Ordre de chevalerie.
L'Ordre sainct Michel.
Le Triomphe des dames.
Le Temple de Bocace.
Le Viandier.
Le Livre de Faulconnerie.
L'Adresse de pouvreté et de richesse.
Le Passetemps d'oisiveté.

Les *quinze Joyes de mariage*.
Le Pas du chevalier à l'arbre d'or.
Lettres de deffiance.
Les quatre Dames.
La Fleur des vertuz mondaines.
Le Trésor jarson.
Le Confessionnal jarson.
Les Lamentacions saint Bernard.
Les Méditacions saint Bernard.
Les Méditacions et Contemplacions saint Augustin.
L'ordonnance du char sainct Helye le prophete.
Le Traictié de la misère de l'homme.
Maistre Hugues de saint Victor.
Le Mirouer d'or de l'ame pécheresse.
Le Lucidaire.
Saincte Katerine de Sene.
Saincte Elisabeth.
Saincte Barbe.
Le Mirouer des pécheurs.
Les Lamentacions Nostre Dame.
Les Heures Nostre Dame en françois.
Sainct Pierre de Luxembourg.
Vigiles de mors.
Le Chapelet de virginité.
Le dimenche des Rameaulx.
Le Jardin de l'ame.
Le Sourdit d'amoureuse voye.
La Confession frère Olivier Maillart.
Le Dialogue Caron.
L'Oultre d'amour.
L'Amant rendu cordelier.
La Servante d'amours.
Le Gris et le Noir.
Les Epitaphes d'Ector et de Achilles.
Les Epitaphes du feu roy de Cecille, et plusieurs autres en grand nombre.
Item, des Heures à l'usage de Rome et plusieurs autres heures de tous usages.

A MON TRÈS REDOUBTÉ SEIGNEUR

MONSEIGNEUR

LE DUC DE BOURGOINGNE ET DE BREBANT.

Comme ainsi soit que entre les bons et proffitables passetemps, le très gracieux exercice de lecture et d'estude soit de grande et sumptueuse recommandacion, duquel, sans flatterie, mon très doubté Seigneur, vous estes haultement et largement doué, Je, vostre très obéissant serviteur, désirant complaire, comme je doy, à toutes voz haultes et très nobles intencions en façon à moy possible, ose ce présent petit euvre à vostre commandement et advertissement mis en terme et sur piez, vous présenter et

offrir ; suppliant très humblement que agréablement soit reçéu, qui en soy contient et traicte cent hystoires assez semblables en matière, sans attaindre le subtil et très orné langaige du livre de Cent Nouvelles. Et se peut intituler le Livre de Cent Nouvelles nouvelles. Et pour ce que les cas descripz et racomptez ou dit livre de Cent Nouvelles, advindrent la plupart és marches et mettes des Ytalies, jà long temps a; et néantmoins toutesfois, portans et retenans toujours noms de Nouvelles, se peut très bien et par raison fondée, convenablement en assez apparente vérité, ce présent livre intituler de Cent Nouvelles nouvelles; jà soit ce qu'elles soyent advenues ès parties de France, d'Alemaigne, d'Angleterre, de Haynault, de Flandres, de Brebant, etc.; aussy pource que l'estoffe, taille et façon d'icelles est d'assez fresche mémoire et de myne beaucoup nouvelle.

Et notez que par toutes les nouvelles où il est dit par Monseigneur, il est entendu par Monseigneur le Daulphin lequel depuis a succédé à la couronne, et est le roy Loys unsieme, car il estoit lors ès pays du duc de Bourgoingne.

UNIV. OF
CALIFORNIA

SENSUIT

LA TABLE DE CE PRÉSENT LIVRE

DES

CENT NOUVELLES NOUVELLES

lequel en soy contient

CENT CHAPITRES OU HYSTOIRES,

OU POUR MIEUX DIRE

NOUVEAUX COMPTES A PLAISANCE

LA MÉDAILLE A REVERS.

La première nouvelle traicte d'ung qui trouva façon de jouir de la femme de son voisin, lequel il avoit envoyé dehors pour plus aiseément en joüir; et lui retourné de son voyaige, le trouva qui se baignoit avec sa femme. Et non saichant que ce fust elle la voulut véoir; et permis luy fut de seulement en véoir le derrière : et alors jugea que ce lui sembla sa femme, mais croire ne l'osa. Et sur ce, se partit et vint trouver sa femme à son hostel qu'on avoit boutée hors par une poterne de derrière; et lui compta l'imaginacion qu'il avoit eue sur elle dont il se repentoit.

LE CORDELIER MÉDECIN.

La seconde nouvelle traicte d'une jeune fille qui avoit le mal de broches, laquelle creva à ung cordelier qui la vouloit médiciner, ung seul bon oeil qu'il avoit; et aussy du procés qui s'ensuyvit puis aprés.

LA PÊCHE DE L'ANNEAU.

La troisiesme nouvelle de la tromperie que fist ung chevalier à la femme de son musnier, à laquelle baillyit à entendre que son c.. lui chérroit s'il n'estoit recoignié; et ainsi par plusieurs fois le luy recoingna. Et le musnier de ce adverty, pescha puis aprés dedens le corps de la femme du dit chevalier ung dyamant qu'elle avoit perdu en soy baignant; et pescha si bien et si avant qu'il le trouva comme bien scéut depuis le dit chevalier, le quel appela le musnier pescheur de dyamans, et le musnier lui respondit en l'appelant recoingneur de c...

LE COCU ARMÉ.

La quatriesme nouvelle d'ung archier Escossois qui fut amoureux d'une belle et gente damoiselle, femme d'ung eschoppier, laquelle par le commandement de son mary, assigna jour au dit Escossois; et de fait garny de sa grande espée, y comparut et

besoingna tant qu'il voulut, présent le dit escoppier qui de peur c'estoit caiché en la ruelle de son lit, et tout povoit véoir et ouyr plainement; et la complainte que fist aprés la femme à son mari.

LE DUEL D'AIGUILLETTE.

La cinquiesme nouvelle racompte de deux jugemens de Monseigneur Thalebot, c'est assavoir d'ung François qui fut prins par ung Anglois soubz son sauf-conduit, disant que esguillettes estoient habillemens de guerre; et ainsi le fist armer de ses esguillettes sans autre chose, encontre le François, le quel d'une espée le frappoit, présent Thalebot; et l'autre qui l'Eglise avoit robée, auquel il fist jurer de jamais plus en l'Eglise entrer.

L'IVROGNE AU PARADIS.

La sisiesme nouvelle d'ung yvroingne qui par force au prieur des Augustins de Lahaye en Hollande, se voulut confesser; et aprés sa confession, disant qu'il estoit en bon estat, voulut mourir. Et cuida avoir la teste trenchée et estre mort, et par ses compaignons fut emporté, lesquelz disoient qu'il le portoient en terre.

LE CHARRETON A L'ARRIÈREGARDE.

La septiesme nouvelle d'ung orfevre de Paris qui fist couchier un charreton, lequel lui avoit amené du charbon, avec lui et sa femme; et comment le dit charreton par derrière se jouoit avecques elle, dont l'orfevre s'appercéut et trouva ce qui estoit; et des paroles qu'il dist au charreton.

GARCE POUR GARCE.

La huictiesme nouvelle parle d'ung compaignon picart demourant à Brucelles, lequel engroissa la fille de son maistre; et à ceste cause print congié de haulte heure et vint en Picardie soy marier. Et tost aprés son partement, la mère de la fille s'appercéut de l'encoleure de sa dicte fille, laquelle, à quelque meschief que ce fut, confessa à sa mère le cas tel qu'il estoit; et sa mère la renvoya devers le dit compaignon pour lui deffaire ce qu'il lui avoit fait. Et du reffuz que la nouvelle mariée fist au dit compaignon et du compte qu'elle luy compta, à l'occasion duquel d'elle se départit incontinent et retourna à sa première amoureuse laquelle il espousa.

LE MARI MAQUEREAU DE SA FEMME.

La nefviesme nouvelle racompte et parle d'ung

chevalier de Bourgoigne, lequel estoit tant amoureux d'une des chamberières de sa femme que c'estoit merveille; et cuidant couchier avec la dicte chamberière, coucha avec sa femme, la quelle s'estoit couchée ou lit de sa dicte chamberière. Et aussi comment il fist ung autre chevalier son voisin par son ordonnance, couchier avec sa dicte femme, cuidant véritablement que ce fut la chamberière, de laquelle chose il fut depuis bien mal content, jà soit que la dame n'en scéust oncques riens, et ne cuidoit avoir éu que son mary, comme je croy.

LES PASTÉS D'ANGUILLE.

La dixième nouvelle d'ung chevalier d'Angleterre, lequel depuis qu'il fut marié, voulut que son mignon, comme par avant son mariaige faisoit, de belles filles lui fist finance; laquelle chose il ne voulut faire, car il pensoit qu'il lui suffisoit bien d'avoir une femme; mais le dit chevalier à son premier train le ramena par le faire tousjours servir de pastez d'anguilles, au disner et au soupper.

L'ENCENS AU DIABLE.

La onziesme nouvelle d'ung paillart jaloux qui aprés plusieurs offrandes faictes à plusieurs saintz, pour le reméde de sa maladie de jalousie, leque offrit une chandelle au deable qu'on paint commu-

nément dessoubz saint Michiel; et du songe qu'il songea, et de ce qu'il lui advint à son reveillier.

LE VEAU.

La dousiesme nouvelle parle d'ung Hollandois qui nuyt et jour, à toute heure, ne cessoit d'assaillir sa femme au jeu d'amours; et comment d'aventure il la rua par terre, en passant par ung bois, soubz un grant arbre sur lequel estoit ung laboureur qui avoit perdu son veau. Et en faisant inventoire des beaux membres de sa femme, dist qu'il véoit tant de belles choses et quasi tout le monde; à qui le laboureur demanda s'il véoit point son veau qu'il cherchoit, quel il disoit qu'il lui sembloit en veoir la queuë.

LE CLERC CHATRÉ.

La tresiesme nouvelle comment le clerc d'ung procureur d'Angleterre decéut son maistre pour luy faire accroire qu'il n'avoit nulz coillons et à ceste cause il eut le gouvernement de sa maistresse aux champs et à la ville, et se donnèrent bon temps.

LE FAISEUR DE PAPES OU L'HOMME DE DIEU.

La quatorsiesme nouvelle de l'ermite qui decéut la fille d'une povre femme, et lui faisoit accroire

que sa fille auroit ung filz de luy qui seroit pape; et adonc quant vint à l'enfanter, ce fut une fille; et ainsi fut l'embusche du faulx hermite descouverte qui à ceste cause s'enfouit du païs.

LA NONNE SAVANTE.

La quinsiesme nouvelle d'une nonnain que ung moyne cuidoit tromper, lequel en sa compaignie amena son compaignon, qui devoit bailler à taster à elle son instrument, comme le marchié le portoit, et comme le moyne mit son compaignon en son lieu, et de la response que elle fist.

LE BORGNE AVEUGLE.

La seiziesme nouvelle d'ung chevàlier de Picardie, lequel en Prusse s'en ala; et tandiz ma dame sa femme d'ung autre s'accointa; et à l'eure que son mary retourna elle estoit couchée avec son amy, lequel par une gracieuse subtilité, elle le bouta hors de sa chambre, sans ce que son mary le chevalier s'en donnast garde.

LE CONSEILLER AU BLUTEAU.

La dix et septiesme nouvelle d'ung président de parlement qui devint amoureux de sa chamberière, laquelle à force en bulletant la farine cuida violer,

mais par beau parler de lui se désarma et lui fist affubler le bulleteau de quoy elle tamisoit, puis ala quérir sa maitresse qui en cet estat son mary et seigneur trouva, comme cy aprés vous orrez.

LA PORTEUSE DU VENTRE ET DU DOS.

La dix et huitiesme nouvelle racomptée par Monseigneur de la Roche, d'ung gentil homme de Bourgoingne, lequel trouva façon, moyennant dix escuz qu'il fit bailler à la chamberière, de couchier avecques elle; mais avant qu'il voulsist partir de sa chambre, il eut ses dix escuz et se fist porter sur les espaules de la dicte chamberière par la chambre de l'oste. Et en passant par la dicte chambre, il fist ung sonnet tout de fait advisé qui tout leur fait encusa, comme vous pourrez ouyr en la nouvelle cy dessoubz.

L'ENFANT DE NEIGE.

La dix neuviesme nouvelle par Phelippe Vignieu, d'ung marchant d'Angleterre, du quel la femme, en son absence, fist ung enfant, et disoit qu'il estoit sien; et comment il s'en despescha gracieusement comme elle luy avoit baillé à croire qu'il estoit venu de neige, aussi pareillement au soleil comme la neige s'estoit fondu.

LE MARI MEDECIN.

La vingtiesme nouvelle par Philippe de Laon, d'ung lourdault champenois, lequel quant il se maria, n'avoit encores jamais monté sur beste crestienne, dont sa femme se tenoit bien de rire. Et de l'expédient que la mère d'elle trouva ; et du soudain pleur du dit lourdault, à une feste et assemblée qui se fit depuis aprés qu'on lui eut monstré l'amoureux mestier, comme vous pourrez ouyr plus à plain, cy aprés.

L'ABESSE GUÉRIE.

La vingt et uniesme nouvelle racomptée par Philippes de Laon, d'une abesse qui fut malade par faulte de faire cela que vous savez, ce qu'elle ne vouloit faire, doubtant de ses nonnains estre reprouchée ; et toutes lui accordèrent de faire comme elle ; et ainsi s'en firent toutes donner largement.

L'ENFANT A DEUX PÈRES.

La vingt et deusiesme nouvelle racompte d'ung gentil homme qui engroissa une jeune fille et puis en une armée s'en ala. Et avant son retour, elle d'ung autre s'accointa, auquel son enfant elle donna. Et le gentil homme de la guerre retourné, son en-

fant demanda; et elle lui pria que à son nouvel amy le laissast, promettant que le premier qu'elle feroit sans faulte lui donneroit, comme cy dessoubz vous sera recordé.

LA PROCUREUSE PASSE LA RAYE.

La vingt et troisiesme nouvelle d'ung clerc de qui sa maistresse fut amoureuse, la quelle à bon escient s'i accorda, pourtant qu'elle avoit passé la roye que le dit clerc lui avoit faicte; ce voyant son petit filz dist à son père, quant il fut venu, qu'il ne passast point la raye, car s'il la passoit, le clerc lui feroit comme il avoit fait à sa mère.

LA BOTE A DEMI.

La vingt et quatriesme nouvelle dicte et racomptée par Monseigneur de Fiennes, d'ung conte qui une très belle jeune et gente fille, l'une de ses subjecttes, cuida decevoir par force; et comment elle s'en eschappa par le moyen de ses houseaux : mais depuis l'en prisa très fort, et l'aida à marier, comme il vous sera declairé cy aprés.

FORCÉE DE GRÉ.

La vingt et cinquiesme nouvelle racomptée et dicte par Monseigneur de Saint Yon, de celle qui de

force se plaignit d'ung compaignon lequel elle avoit mesmes adrecié à trouver ce qu'il queroit; et du jugement qui en fut fait.

LA DAMOISELLE CAVALIÈRE.

La vingt et siziesme nouvelle racomptée et mise en terme par Monseigneur de Foquessoles, des amours d'ung gentil homme et d'une damoiselle, laquelle esprouva la loyauté du gentilhomme par une merveilleuse et gente façon, et coucha troys nuytz avec lui, sans aucunement savoir que ce fust elle, mais pour homme la tenoit, ainsy comme plus à plein pourrez ouyr cy aprés.

LE SEIGNEUR AU BAHU.

La vingt et septiesme nouvelle racomptée par Monseigneur de Beauvoir, des amours d'ung grant seigneur de ce royaume, et d'une gente damoiselle mariée, laquelle, affin de baillier lieu à son serviteur, fist son mary bouter en ung bahu par le moyen de ses chamberières, et léans le fist tenir toute la nuyt, tandis qu'avec son serviteur passoit le temps; et des gaigeures qui furent faictes entre elle et son dit mary, comme il vous sera recordé cy aprés.

LE GALANT MORFONDU.

La vingt et huitiesme nouvelle dicte et racomptée par Messire Michault de Changy, de la journée assignée à ung grand prince de ce royaume par une demoiselle servante de chambre de la royne; et du petit exploit d'armes que fist le dit prince, et des faintises que la dicte demoiselle disoit à la royne de sa levrière la quelle estoit tout à propos enfermée dehors de la chambre de la dicte royne, comme orrez cy aprés.

LA VACHE ET LE VEAU.

La vingt et nefviesme nouvelle raçomptée par Monseigneur, d'ung gentil homme qui dès la première nuyt qu'il se maria et aprés qu'il eut heurté ung coup à sa femme, elle luy rendit ung enfant; et de la manière qu'il en tint, et des paroles qu'il en dist à ses compaignons qui lui apportoient le chaudeau, comme vous orrez cy aprés.

LES TROIS CORDELIERS.

La trentiesme nouvelle racomptée par Monseigneur de Beauvoir françois, de troys marchans de Savoye alans en pélerinage à saint Anthoine, en Viennois, qui furent trompez et decéuz par troys

cordeliers, lesquelz couchèrent avec leurs femmes, combien qu'elles cuidoient estre avec leurs mariz; et comment par le rapport qu'elles firent, leurs maryz le sceurent, et de la manière qu'ilz en tindrent, comme vous orrez cy aprés.

LA DAME A DEUX.

La trente et uniesme nouvelle mise en avant par Monseigneur, de l'escuier qui trouva la mulette de son compaignon, et monta dessus, laquelle le mena à l'uis de la dame de son maistre; et fist tant l'escuier qu'il coucha léans où son compaignon le vint trouver; et pareillement des paroles qui furent entre eulz, comme plus à plain vous sera declairé cy dessoubz.

LES DAMES DISMÉES.

La trente et deusiesme nouvelle racomptée par Monseigneur de Villiers, des cordeliers d'Ostelleric en Castelongne qui prindrent le disme des femmes de la ville; et comment il fut scéu, et quelle punicion par le seigneur et ses subjetz en fut faicte, comme vous orrez cy aprés.

MADAME TONDUE.

La trente et troisiesme nouvelle racomptée par

Monseigneur, d'ung gentil seigneur qui fut amoureux d'une damoiselle dont se donna garde ung autre grant seigneur qui lui dist; et l'autre tousjours plus lui céloit et en estoit tout affolé; et de l'entretenement depuis d'eulz deux envers elle, comme vous pourrez ouyr cy aprés.

SEIGNEUR DESSUS, SEIGNEUR DESSOUS.

La trente et quatriesme nouvelle racomptée par Monseigneur de la Roche, d'une femme mariée qui assigna journée à deux compaignons, lesquelz vindrent et besoingnèrent; et le mary tantost après survint; et des paroles qui après en furent et de la manière qu'ilz tindrent, comme vous orrez cy après.

L'ÉCHANGE.

La trente et cinquiesme nouvelle par Monseigneur de Villiers, d'ung chevalier, du quel son amoureuse se maria, tandis qu'il fut en voyaige; et à son retour, d'aventure la trouva en mesnage, la quelle pour couchier avec son amant, mist en son lieu couchier avec son mary une jeune damoiselle sa chamberière; et des paroles d'entre le mary et le chevalier voyaigeur, comme plus à plain vous sera recordé cy aprés.

A LA BESOIGNE.

La trente et sisiesme nouvelle racomptée par Monseigneur de la Roche, d'ung escuier qui vit sa maistresse dont il estoit moult féru, entre deux autres gentilz hommes, et ne se donnoit de garde qu'elle tenoit chascun d'eulz en ses laz ; et ung autre chevalier qui savoit son cas, le lui bailla à entendre comme vous orrez cy aprés.

LE BENETRIER D'ORDURES.

La trente et septiesme nouvelle par Monseigneur de la Roche, d'ung jaloux qui enregistroit toutes les façons qu'il povoit ouyr, ne savoir dont les femmes ont decéu leurs mariz, le temps passé ; mais à la fin il fut trompé par l'orde eaue que l'amant de sa dicte femme getta par une fenestre sur elle, en venant de la messe, comme vous orrez cy aprés.

UNE VERGE POUR L'AUTRE.

La trente et huitiesme nouvelle racomptée par Monseigneur le Seneschal de Guienne, d'ung bourgois de Tours qui acheta une lamproye qu'à sa femme envoya pour appointer, affin de festoier son curé, et la dicte femme l'envoya à ung cordelier son amy; et comment elle fist couchier sa voisine avec

son mary qui fut bastue Dieu scait comment, et de ce qu'elle fist accroire à son dict mary, comme vous orrez cy dessoubz.

L'UN ET L'AUTRE PAYÉ.

La trente et nefviesme nouvelle racomptée par Monseigneur de Saint Pol, du chevalier qui en attendant sa dame besoigna troys fois avec la chamberière qu'elle avoit envoyée pour entretenir le dit chevalier, afin que trop ne luy ennuyast; et depuis besoingna troys fois avec la dame; et comment le mary scéut tout par la chamberière, comme vous orrez.

LA BOUCHÈRE LUTIN DANS LA CHEMINÉE.

La quarantiesme nouvelle par Messire Michault de Changy, d'ung Jacopin qui abandonna sa dame par amour, une bouchière, pour une autre plus belle et plus jeune; et comment la dicte bouchière cuida entrer en sa maison par la cheminée.

L'AMOUR ET L'AUBERGON EN ARMES.

La quarante et uniesme nouvelle par Monseigneur de la Roche, d'ung chevalier qui faisoit vestir à sa femme ung haubergon quand il lui vouloit faire ce que savez, ou compter les dens; et du clerc

qui lui apprint autre manière de faire, dont elle fut à pou prés par sa bouche mesmes encusée à son mary, se n'eust esté la glose qu'elle controuva subitement.

LE MARI CURÉ.

La quarante et deusiesme nouvelle par Meriadech, d'ung clerc de villaige estant à Romme, cuidant que sa femme fust morte, devint prestre et impetra la cure de sa ville ; et quand il vint à sa cure, la première personne qu'il rencontra ce fut sa femme.

LES CORNES MARCHANDES.

La quarante et troisiesme nouvelle par Monseigneur de Fiennes, d'ung laboureur qui trouva ung homme sur sa femme ; et laissa à le tuer pour gaingner une somme de blé ; et fut la femme cause du traictié, affin que l'autre parfist ce qu'il avoit commencé.

LE CURÉ COURSIER.

La quarante et quatriesme nouvelle par Monseigneur de la Roche, d'ung curé de villaige qui trouva façon de marier une fille dont il estoit amoureux, la quelle lui avoit promis quant elle seroit mariée de faire ce qu'il vouldroit, laquelle chose le jour de

ses nopces il luy ramentéust ce que le mary d'elle ouyt tout à plain, à quoy il mit provision, comme vous orrez.

L'ÉCOSSOIS LAVANDIÈRE.

La quarante et cinquiesme nouvelle par Monseigneur de la Roche, d'ung jeune Escossois qui se maintint en habillement de femme l'espace de quatorze ans, et par ce moyen couchoit avec filles et femmes mariées, dont il fut puny en la fin, comme vous orrez cy aprés.

LES POIRES PAYÉES.

La quarante et siziesme nouvelle racomptée par Monseigneur de Thienges, d'ung Jacopin et de la nonnain qui s'estoient boutez en un préau pour faire armes à plaisance dessoubz ung poirier où s'estoit caiché un qui savoit leur fait, tout à propos qui leur rompit leur fait pour ceste heure, comme plus à plain vous orrez cy aprés.

LES DEUX MULES NOYÉES.

La quarante et septiesme nouvelle par Monseigneur de la Roche, d'ung président saichant la deshoneste vie de sa femme, la fist noyer par sa mulle, la quelle il fit tenir de boire par l'espace de huit

jours; et pendant ce temps lui faisoit bailler du sel à mengier, comme il vous sera recordé plus à plain.

LA BOUCHE HONNETE.

La quarante et huitiesme nouvelle racomptée par Monseigneur de la Roche, de celle qui ne vouloit souffrir qu'on la baisast, mais bien vouloit qu'on lui rembourrast son bas; et habandonnoit tous ses membres fors la bouche, et de la raison qu'elle y mettoit.

LE CUL D'ÉCARLATE.

La quarante et nefviesme nouvelle racomptée par Pierre David, de celui qui vit sa femme avec ung homme auquel elle donnoit tout son corps entierement, excepté son derrière qu'elle laissoit à son mary, lequel la fist habiller ung jour, présens ses amys, d'une robe de bureau et fit mettre sur son derrière une belle pièce d'escarlate; et ainsi la laissa devant tous ses amys.

CHANGE POUR CHANGE.

La cinquantiesme nouvelle racomptée et dicte par Anthoine de la Sale, d'ung père qui voulut tuer son filz pource qu'il avoit voulu monter sur sa mère grand, et de la response du dit filz.

LES VRAIS PÈRES.

La cinquante et uniesme nouvelle racomptée par l'acteur, de la femme qui départoit ses enfans au lit de la mort, en l'absence de son mary qui siens les tenoit; et comment ung des plus petiz en advertit son père.

LES TROIS MONUMENS.

La cinquante et deusiesme nouvelle racomptée par Monseigneur de la Roche, de trois enseignemens que ung père bailla à son fils, lui estant au lit de la mort, lesquelz le dit filz mist à effet au contraire de ce qu'il lui avoit enseigné. Et comment il se deslia d'une jeune fille qu'il avoit espousée pource qu'il la vit couchier avec le prestre de la maison, la première nuyt de leurs nopces.

LE QUIPROQUO DES EPOUSAILLES.

La cinquante et troisiesme nouvelle racomptée par Monseigneur l'amant de Brucelles, de deux hommes et deux femmes qui attendoient pour espouser à la première messe bien matin; et pource que le curé ne véoit pas trop cler, il print l'une pour l'autre, et changea à chascun homme la femme qu'il devoit avoir, comme vous orrez.

L'HEURE DU BERGER.

La cinquante et quatriesme nouvelle racomptée par Mahiot, d'une damoiselle de Maubeuge qui se abandonna à ung charreton et refusa plusieurs gens de bien ; et de la response qu'elle fist à ung noble chevalier, pource qu'il lui reprouchoit plusieurs choses, comme vous orrez.

L'ANTIDOTE DE LA PESTE.

La cinquante et cinquiesme nouvelle par Monseigneur de Villiers, d'une fille qui avoit l'épidimie qui fit mourir troys hommes pour avoir la compaignie d'elle ; et comment le quatriesme fut saulvé et elle aussi.

LA FEMME, LE CURÉ, LA SERVANTE, LE LOUP.

La cinquante et sixiesme nouvelle par Monseigneur de Villiers, d'ung gentilhomme qui attrappa en un piége qu'il fist, le curé, sa femme, et sa chamberière et un loup avec eulz ; et brula tout là dedans pour ce que le dit curé maintenoit sa femme.

LE FRÈRE TRAITABLE.

La cinquante et septiesme nouvelle par Monsei-

gneur de Villiers, d'une damoiselle qui espousa ung bergier, de la manière du traictié du mariage, et des paroles qu'en disoit ung gentilhomme frère de la dicte damoiselle.

FIER CONTRE FIER.

La cinquante et huitiesme nouvelle par Monseigneur le Duc, de deux compaignons qui cuidoient trouver leurs dames plus courtoises vers eulx; et jouèrent tant du bas mestier que plus n'en pouvoient; et puis dirent, pource qu'elles ne tenoient compte d'eulz, qu'elles avoient comme eulz joué du cymier, comme vous orrez cy après.

LE MALADE AMOUREUX.

La cinquante et nefviesme nouvelle par Poncelet, d'ung seigneur qui contrefist le malade pour couchier avec sa chamberière avec laquelle sa femme le trouva.

LES NOUVEAUX FRÈRES MINEURS.

La soixantiesme nouvelle par Poncelet, de troys damoiselles de Malignes qui accointées s'estoient de troys cordeliers qui leur firent faire couronnes et vestir l'abbit de religion, affin qu'elles ne fussent appercéues, et comment il fut scéu.

L COCU DUPÉ.

La soixante et uniesme nouvelle par Poncelet, d'ung marchant qui enferma en sa huche l'amoureux de sa femme ; et elle y mit une asne secrettement, dont le mary eut depuis bien à souffrir et se trouva confuz.

L'ANNEAU PERDU.

La soixante et deuxiesme nouvelle par Monseigneur de Commesuram, de deux compaignons dont l'ung d'eulz laissa ung dyamant ou lit de son hostesse et l'autre le trouva, dont il sourdit entre eulz ung grant débat que le mary de la dicte hostesse appaisa par très bonne façon.

MONTBLERU, OU LE LARRON.

La soixante et troisiesme nouvelle d'ung nommé Montbleru, lequel à une foire d'Envers desroba à ses compaignons leurs chemises et couvrechiefz qu'ilz avoient baillées à blanchir à la chamberière de leur hostesse ; et comme depuis ilz pardonnèrent tout au larron ; et puis le dit Montbleru leur compta le cas tout au long.

LE CURÉ RASÉ.

La soixante et quatriesme nouvelle par messire Michault de Changy, d'ung curé qui se vouloit railler d'ung châtreur nommé Trenchecouille; mais il eut ses génitoires coupez par le consentement de l'oste.

L'INDISCRETION MORTIFIÉE ET NON PUNIE.

La soixante et cinquiesme nouvelle par Monseigneur le Prévost de Vuatènes, de la femme qui ouyt compter à son mary que ung hostellier du mont Saint Michiel faisoit raige de ronciner; si y alla, cuidant l'esprouver, mais son mary l'en garda trop bien, dont elle fut trop mal contente, comme vous orrez cy aprés.

LA FEMME AU BAIN.

La soixante et siziesme nouvelle par Philippe de Laon, d'ung tavernier de saint Omer qui fist une question à son petit filz, dont il se repentit aprés qu'il eut ouy la réponse, de laquelle sa femme en fut très honteuse, comme vous orrez plus à plain cy aprés.

LA DAME A TROIS MARIS.

La soixante et septiesme nouvelle racomptée par Philippe de Laon, d'ung chapperon fourré de Paris qui une courdouennière cuida tromper, mais il se trompa lui mesme bien lourdement, car il la maria à ung barbier; et cuydant d'elle estre despesché se voulut marier ailleurs, mais elle l'en garda bien, comme vous pourrez véoir cy dessoubz, plus à plain.

LA GARCE DEPOUILLÉE.

La soixante et huitiesme nouvelle d'ung homme marié qui sa femme trouva avec ung autre, et puis trouva manière d'avoir d'elle son argent, ses bagues, ses joyaux à tout jusques à la chemise; et puis l'envoya paistre en ce point, comme cy aprés vous sera recordé.

L'HONNESTE FEMME A DEUX MARIS.

La soixante et neuviesme nouvelle racomptée par Monseigneur, d'ung gentil chevalier de la comté de Flandres, marié à une très belle et gente dame, lequel fut prisonnier en Turquie par longue espace, durant laquelle sa bonne et loyale femme, par l'amonestement de ses amys, se remaria à ung autre cheva-

lier; et tantost aprés qu'elle fut remariée, elle ouyt nouvelles que son premier mary revenoit de Turquie, dont par déplaisance se laissa mourir, pource qu'elle avoit fait nouvelle aliance.

LA CORNE DU DIABLE.

La septantiesme nouvelle racomptée par Monseigneur, d'ung gentil chevalier d'Alemaigne, grant voyaigier en son temps, lequel aprés ung certain voyaige par lui fait, fist veu de jamais faire le signe de la croix, par la très ferme foy et crédence qu'il avoit ou saint sacrement de baptesme, en laquelle crédence il combastit le dyable, comme vous orrez.

LE CORNARD DÉBONNAIRE.

La septante et uniesme nouvelle racomptée par Monseigneur, d'ung chevalier de Picardie qui en la ville de saint Omer se logea en une hostellerie où il fut amoureux de l'ostesse de léans, avec laquelle il fut très amoureusement, mais en faisant ce que savez, le mary de la dicte hostesse les trouva, lequel tint manière telle que cy après pourrez ouyr.

LA NÉCESSITÉ EST INGENIEUSE.

La septante et deuxiesme nouvelle par Mon-

seigneur de Commesuram, d'ung gentilhomme de Picardie qui fut amoureux de la femme d'ung chevalier son voisin, lequel gentilhomme trouva façon par bons moyens d'avoir la grace de sa dame, avec laquelle il fut assiégé, dont à grand peine trouva manière d'en yssir, comme vous orrez cy aprés.

L'OISEAU EN LA CAGE.

La septante et troisiesme nouvelle par maistre Jehan Lambin, d'ung curé qui fut amoureux d'une sienne paroichienne, avec laquelle le dit curé fut trouvé par le dit mary de la gouge, par l'advertissement de ses voisins ; et de la manière comment le dit curé eschappa, comme vous orrez cy aprés.

LE CURÉ TROP RESPECTUEUX.

La septante et quatriesme nouvelle par Philippe de Laon, d'ung prestre Boulenois qui éleva par deux fois le corps de nostre Seigneur, en chantant une messe, pource qu'il cuidoit que Monseigneur le seneschal de Boulongne fut venu tard à la messe ; et aussy comment il refusa de prendre la paix devant Monseigneur le seneschal, comme vous pourrez ouyr cy aprés.

LA MUSETTE.

La septante et cinquiesme nouvelle racomptée par

Monseigneur de Talemas, d'ung gentil galant demy fol et non guères saige, qui en grant aventure se mist de mourir et estre pendu au gibet, pour nuyre et faire desplaisir au bailly, à la justice et autres plusieurs de la ville de Troyes en Champaigne, desquelz il estoit hay mortellement, comme plus à plain pourrez ouyr cy aprés.

LE LAQS D'AMOUR.

La septante et sixiesme nouvelle racomptée par Philippe de Laon, d'ung prestre chapellain à ung chevalier de Bourgoingne, lequel fut amoureux de la gouge du dit chevalier; et de l'aventure qui lui advint à cause de ses dictes amours, comme cy dessoubz vous orrez.

LA ROBBE SANS MANCHES.

La septante et septiesme nouvelle racomptée par Alardin, d'ung gentilhomme des marches de Flandres, lequel faisoit sa résidence en France, mais durant le temps que en France résidoit, sa mère fut malade es dites marches de Flandres, lequel la venoit très souvent visiter, cuidant qu'elle mourust; et des paroles qu'il disoit et de la manière qu'il tenoit, comme vous orrez cy dessoubz.

LE MARI CONFESSEUR.

La septante et huitiesme nouvelle par Jean Martin, d'ung gentilhomme marié lequel s'avoulenta de faire plusieurs loingtains voyaiges, durant lesquelz sa bonne et loyale preude femme de troys gentilz compaignons s'accointa que cy aprés pourrés ouyr ; et comment elle confessa son cas à son mary, quand des ditz voyaiges fut retourné, cuidant le confesser à son curé : et de la maniére comment elle se saulva, comme cy aprés orrez.

L'ANE RETROUVÉ.

La septante et neuviesme nouvelle par messire Michault de Changy, d'ung bon homme de Bourbonnois, lequel ala au conseil à ung saige homme du dit lieu, pour son asne qu'il avoit perdu, et comment il croioit que miraculeusement il retrouva son dit asne, comme cy aprés pourrez ouir.

LA BONNE MESURE.

La huitantiesme nouvelle par messire Michault de Changy, d'une jeune fille d'Alemaigne qui de l'aage de XV à XVI ans, ou environ, se maria à ung gentil galant, laquelle se complaignit de ce que son mary avoit trop petit instrument à son gré, pource qu'elle

véoit ung petit asne qui n'avoit que demy an, et avoit plus grand ostil que son mary qui avoit XXIIII ou XXVI ans.

LE MALHEUREUX.

La huitante et uniesme nouvelle racomptée par Monseigneur de Vaulvrain, d'ung gentil chevalier qui fut amoureux d'une très belle jeune dame mariée, lequel cuida bien parvenir à la grâce d'icelle et aussi d'une autre sienne voisine, mais il faillit à toutes deux, comme cy aprés vous sera recordé.

LA MARQUE.

La huitante et deusiesme nouvelle par Monseigneur de Lannoy, d'ung bergier qui fit marchié avec une bergière qu'il monteroit sur elle afin qu'il véist plus loing, par tel si qu'il ne l'embrocheroit non plus avant que le signe qu'elle même fist de sa main sur l'instrument du dit berger, comme cy aprés plus à plain pourrez ouyr.

LE CARME GLOUTON.

La huitante et troisiesme nouvelle par Monseigneur de Vaulvrain, d'ung carme qui en ung vilaige prescha ; et comment aprés son preschement, il fut prié de disner avec une damoiselle ; et comment

en disnant, il mist grant peine de fournir et emplir son repoint, comme vous orrez cy après.

LA PART AU DIABLE.

La huitante et quatriesme nouvelle par Monseigneur le Marquis de Rothelin, d'ung sien mareschal qui se maria à la plus douce et amoureuse femme qui fut en tout le pays d'Alemaigne, S'il est vray ce que je dy sans en faire grant serment, affin que par mon escript menteur ne soye réputé, vous le pourrez veoir cy dessoubz plus à plain.

LE CURÉ CLOUÉ.

La huitante et cinquiesme nouvelle d'ung orfevre marié à une très belle, doulce et gracieuse femme et avec ce très amoureuse, par espicial de son curé leur prochain voisin, avec lequel son mary la trouva couchée par l'advertissement d'ung sien serviteur, et ce par jalousie, comme vous pourrez ouyr.

LA TERREUR PANIQUE, ET L'OFFICIAL JUGE.

La huitante et sisiesme nouvelle racompte et parle d'ung jeune homme de Rouen qui print en mariaige une belle gente et jeune fille, de l'aage de quinze ans ou environ, lesquelz la mère de la dicte

fille cuida bien faire desmarier par Monseigneur l'official de Rouen ; et de la sentence que le dit official en donna, aprés les parties par luy ouyes, comme vous pourrez véoir cy dessoubz plus à plain, en la dicte nouvelle.

LE CURÉ DES DEUX.

La huitante et septiesme nouvelle racompte et parle d'ung gentil chevalier, lequel s'enamoura d'une trés belle, jeune et gente fille, et aussi comment il luy print une moult grande maladie en ung oeil ; pour laquelle cause lui convint avoir ung médecin, lequel pareillement devint amoureux de la dicte fille, comme vous ourrez; et des paroles qui en furent entre le chevalier et le médicin, pour l'emplastre qu'il luy mist sur son bon oeil.

LE COCU SAUVÉ.

La huitante et huictiesme nouvelle d'ung bon simple homme païsant, marié à une plaisante et gente femme, laquelle laissoit bien le boire et le mengier pour aymer par amours ; et de fait pour plus asséurement estre avec son amoureux, enferma son mary ou coulombier par la manière que vous orrez.

LES PERDRIX CHANGÉES EN POISSON.

La huitante et nefviesme nouvelle d'ung curé qui oublia par négligence, ou faulte de sens, à annoncer le karesme à ses paroichiens, jusqu'à la vigille de Pasques fleuries, comme cy aprés pourrez ouyr ; et de la manière comment il s'excusa devers ses paroichiens.

LA BONNE MALADE.

La nonantiesme nouvelle d'ung bon marchant du pays de Brebant qui avoit sa femme très fort malade doubtant qu'elle ne mourut, aprés plusieurs remonstrances et exortacions qu'il lui fist pour le salut de son ame, lui crya mercy, laquelle luy pardonna tout ce qu'il povoit lui avoir meffait excepté tant seulement ce qu'il avoit si peu besoingnié en son ouvroir, comme en la dicte nouvelle pourrez ouyr plus à plain.

LA FEMME OBÉISSANTE.

La nonante et uniesme nouvelle parle d'ung homme qui fut marié à une femme, laquelle estoit tant luxurieuse et tant chaulde sur le potaige, que je cuide qu'elle fut née es estuves, ou à demie lieue prés du soleil de midy, car il n'estoit nul, tant

bon ouvrier fust-il, qui la péust refroidir ; et comment il la cuida chastier et de la réponse qu'elle lui bailla.

LE CHARIVARI.

La nonante et deusiesme nouvelle d'une bourgeoise mariée qui estoit amoureuse d'ung chanoine, laquelle pour plus couvertement aller vers le dit chanoine, s'accointa d'une sienne voisine ; et de la noise et débat qui entre elles sourdit pour l'amour du mestier dont elles estoient, comme vous orrez cy aprés.

LA POSTILLONE SUR LE DOS.

La nonante et troisiesme nouvelle d'une gente femme mariée qui faignoit à son mary d'aler en pélerinaige pour soy trouver avec le clerc de la ville son amoureux, avec lequel son mari la trouva ; et de la manière qu'il tint, quant ensemble les vit faire le mestier que vous savez.

LE CURÉ DOUBLE.

La nonante et quatriesme nouvelle d'ung curé qui portoit courte robe comme font ces galans à marier ; pour laquelle cause il fut cité devant son juge ordinaire, et de la sentence qui en fut donnée ;

aussi la deffense qui lui fut faicte et des autres tromperies qu'il fist après, comme vous orrez plus à plain.

LE DOIGT DU MOINE GUÉRI.

La nonante et cinquiesme nouvelle d'ung moyne qui faignit estre très fort malade et en dangier de mort, pour parvenir à l'amour d'une sienne voisine par la manière qui cy après s'ensuit.

LE TESTAMENT CINIQUE.

La nonante et sisiesme nouvelle d'ung simple et riche curé de villaige, qui par sa simplesse avoit enterré son chien ou cymitière; pour laquelle cause il fut cité par devant son evesque; et comme il bailla la somme de cinquante escuz d'or au dit evesque; et de ce que l'evesque luy en dit, comme pourrés ouyr cy dessoubz.

LE HAUSSEUR.

La nonante et septiesme nouvelle d'une assemblée de bons compaignons faisans bonne chière à la taverne et beuvans d'autant et d'autel, dont l'ung d'iceulx se combatit à sa femme, quant à son hostel fut retourné, comme vous orrez cy dessoubz.

LES AMANS INFORTUNÉS.

La nonante et huitiesme nouvelle d'ung chevalier de ce royaume, lequel avoit de sa femme une belle fille et très gente damoiselle aagée de xv à xvj ans, ou environ; mais pour ce que son père la voulut marier à ung riche chevalier ancien, lequel estoit son voisin, elle s'en ala avecques ung autre jeune chevalier son serviteur en amours, en tout bien et en tout honneur. Et comment par merveilleuse fortune ilz finirent leurs jours tous deux piteusement, sans jamais en nulle manière avoir habitacion l'ung avecques l'autre, comme vous orrez cy après.

LA MÉTAMORPHOSE.

La nonante et neſviesme nouvelle racompte d'ung evesque d'Espaigne qui par deffaulte de poisson mengea deux perdris en ung vendredi ; et comment il dist à ses gens qu'il les avoit converties par paroles, de chair en poissons, comme cy dessoubz plus à plain vous sera recordé et compté.

LE SAGE NICAISE OU L'AMANT VERTUEUX.

La centiesme et derrenière de ces présentes nouvelles d'ung riche marchant de la cité de Gennes, qui se maria à une belle et gente fille, laquelle par

la longue absence de son mary, et par son mesmes advertissement manda quérir ung saige clerc, jeune et roide pour la secourir de ce dont elle avoit mestier ; et de la jusne qu'il luy fist faire, comme vous orrez cy aprés plus à plain.

LES

CENT NOUVELLES

NOUVELLES.

LA

PREMIÈRE NOUVELLE.

(LA MÉDAILLE A REVERS.)

En la ville de Valenciennes eut naguères ung notable bourgeois, en son temps receveur de Hénault, lequel entre les autres fut renommé de large et discrete prudence. Et entre ses louables vertuz celle de libéralité ne fut pas la maindre, car par icelle vint en la grace des princes, seigneurs, et autres gens de tous estaz. En ceste eureuse félicité, fortune le maintint et soustint jusques en la fin de ses jours. Devant et après ce que mort l'eust destachié de la chayne qui

en mariaige l'accouploit, le bon bourgois, cause de ceste hystoire, n'estoit pas si mal logié en la dicte ville, que ung bien grand maistre ne s'en tint pour content et honnouré d'avoir ung tel logis. Et entre les désirez et louez édifices, sa maison descouvroit sur plusieurs rues ; et là avoit une petite poterne vis à vis près de là, en laquelle demouroit ung bon compaignon qui très belle femme et gente avoit et encores en milleur point. Et comme il est de coustume, les yeulx d'elle, archiers du cœur, descoichèrent tant de flèches en la personne du dit bourgois, que sans prochain remède son cas n'estoit pas maindre que mortel. Pour laquelle chose seurement obvier, trouva par plusieurs et subtiles façons, que le compaignon mary de la dicte gouge fut son amy très privé et familier ; et tant que peu de diners, de souppers, de banquetz, de bains d'estuves, et autres passetemps en son hostel et ailleurs ne se féissent jamais sans sa compaignie. Et à ceste occasion se tenoit le dit compaignon bien fier et encores autant eureux. Quant nostre bourgois, plus subtil que ung regnart, eust gaignié la grace du compaignon, bien peu se soussia de parvenir à l'amour de sa femme ; et en peu de jours tant et si très bien laboura que la vaillant femme fut contente d'ouyr et entendre son cas, pour y baillier remède convenable. Ne restoit plus que temps et lieu ; et fut à ce menée qu'elle luy promist tantost que son mary iroit quelque part dehors pour séjourner une nuyt, elle incontinent l'en avertiroit. A chief de pechié, ce désiré jour fut assigné, et

dit le compaignon à sa femme qu'il s'en aloit à ung chasteau loingtain de Valenciennes environ troys lieues. Et la chargea bien de soy tenir à l'ostel et garder la maison, pource que ses affaires ne povoient souffrir que celle nuyt il retournast. S'elle en fut bien joyeuse, sans en faire semblant ne manière en paroles ne autrement, il ne le fault jà demander, car il n'avoit pas encore cheminé une lieue d'assez, quant le bourgois scéust ceste adventure de pieça désirée. Il fist tantost tirer les bains, chauffer les estuves, faire pastez, tartes, ypocras, et le surplus des biens de Dieu, si largement que l'appareil sembloit ung droit desroy. Quant vint sur le soir, la poterne fut desserrée, et celle qui pour la nuyt y devoit le guet saillit dedens; et Dieu scait qu'elle fut doulcement recéue. Je m'en passe en brief, et espoire plus qu'ilz firent plusieurs devises d'aulcunes choses qu'ilz n'avoient pas en ceste eureuse journée à leur première voulenté. Après ce que en la chambre furent descenduz, tantost se boutèrent au bain, devant lequel beau souper fut en haste couvert et servi. Et Dieu scait qu'on y but d'autant largement et souvent. Des vins et viandes parler n'en seroit que reditte; et pour faire le conte brief, faulte n'y avoit que du trop. En ce très gracieux estat se passa la pluspart de ceste doulce et courte nuyt : baisiers donnez, baisiers renduz tant et si longuement que chascun ne désiroit que le lit. Tant diz que ceste grande chière se faisoit, vécy bon mary

jà retourné de son voyaige, non quérant ceste sa bonne adventure, qui heurte bien fort à l'uys de sa chambre. Et pour la compaignie qui y estoit, l'entrée de prinsault luy fut refusée jusques à ce qu'il nommast son parain. Adonc il se nomma haut et clair ; et très bien l'entendirent et recongneurent sa bonne femme et le bourgois. La gouge fut tant fort effrayée à la voix de son mary, que à peu que son loyal cueur ne failloit; et ne savoit jà plus sa contenance, se le bon bourgois et ses gens ne l'éussent reconfortée. Maiz le bon bourgois tant asséuré, et de son fait très advisé, la fist bien en haste couchier ; et au plus près d'elle se bouta, et luy charga qu'elle se joingnist près de luy et caichast le visaige qu'on n'en péult rien appercevoir. Et cela fait au plus brief que on péult, sans soy trop haster il commanda ouvrir la porte. Et le bon compaignon sault dedens la chambre, pensant en soy que aucun mistère y avoit, quant devant l'uys l'avoient retenu si longuement. Et quant il vit la table tant chargée de vins et de grans viandes, ensemble le beau bain très bien paré, et le bourgois ou très beau lit encourtiné avec sa seconde personne, Dieu scait s'il parla hault et blasonna les armes de son bon voisin : lors l'appela ribault, loudier, après putier, après yvrongne ; et tant bien le baptiza que tous ceulx de la chambre et luy avecques, s'en rioient bien fort. Mais sa femme à ceste heure n'avoit pas ce loisir, ant estoient ses lèvres empeschées de soy joindre

près de son amy nouvel : Ha! ha! dist-il, maistre hoùlier, vous m'avez bien celée ceste bonne chiére ; mais par ma foy, si je n'ay esté à la grant feste, si fault il bien que l'en me monstre l'espousée. Et à ce coup tenant la chandelle en sa main, se tira près du lit : et jà se vouloit avancier de haulcier la couverture soubz laquelle faisoit grant pénitance et silence sa très parfaicte et bonne femme, quant le bourgois et ses gens l'en gardèrent dont le compaignon ne s'en contentoit pas trop ; et à force, maulgré chascun, tousjours avoit la main au lit. Mais il ne fut pas maistre pour lors, ne créu de faire son vouloir et pour cause. Sur quoy ung appointement très gracieux et bien nouveau fut fait, de quoy assez se contenta, qui fut tel : le bon bourgois fut content que on luy monstrast à descouvert le derrière de sa femme, les rains et les cuisses qui blanches et grosses estoient, et le surplus bel et honneste, sans rien descouvrir ne véoir le visaige. Le bon compaignon, toujours la chandelle en sa main, fut assez longuement sans dire mot. Et quant il parla, ce fut en louant beaucoup la très grande beaulté de ceste femme ; et afferma par ung bien grant serment, que jamais n'avoit véu chose si bien ressembler au cul de sa femme ; et s'il ne féust bien seur qu'elle fust en son hostel, à ceste heure, il diroit que ce seroit elle ! Mais elle fut tantost recouverte et adonc se tira arriére, assez pensif. Et Dieu scait se on luy disoit bien, puis l'ung, puis l'autre, que c'estoit de lui

mal congnéu, et à sa femme pou d'honneur porter ; et que c'estoit bien aultre chose, que cy après assez il pourroit veoir. Pour reffaire les yeulx abusez de ce povre martir, le bourgois commanda qu'on le féist seoir à la table, où il reprint nouvelle ymaginacion par boire et mengier largement du soupper de ceulx qui entretant au lit se devisoient à son grant préjudice. Puis l'eure vint de partir, et donna la bonne nuyt au bourgois, et à sa compaignie ; et pria moult qu'on le boutast hors de léans par la poterne, pour plus tost trouver sa maison. Mais le bourgois luy respondit qu'il ne scauroit à ceste heure trouver la clef ; pensoit aussy que la serréure fust tant enrouillie qu'on ne la pourroit ouvrir, pour ce que nulle fois ou peu souvent s'ouvroit. Il fut au fort contraint de saillir par la porte de devant et d'aler le grant tour à sa maison. Tandiz que les gens au bourgois le conduisoient vers la porte, tenant le hoc en l'eaue par devises ; et la bonne femme fut incontinent mise sur piez, et en peu de heure habillée et lacée sa cotte simple, son corset en son bras, et venue à la poterne ; puis ne fist que ung sault en sa maison où elle attendoit son mary qui le long tour venoit, très advisée de son fait, et des manières qu'elle avoit à tenir. Vecy nostre homme, voyant encores la lumière en sa maison, heurte assez rudement. Et sa bonne femme qui mesnaigeoit par léans, en sa main tenant ung ramon, demande, ce qu'elle bien scait : Qui esse là ? Et il respond : C'est

vostre mary. Mon mary, dit elle, mon mary ! n'est ce pas, il n'est pas en la ville. Et il heurte de rechief et dit : Ouvrez, ouvrez, je suis vostre mary. Je congnois bien mon mary, dit-elle, ce n'est pas sa coutume de soy enclorre si tart, quant il seroit en la ville ; alez ailleurs, vous n'estes pas bien arivé : ce n'est point céans qu'on doit heurter à ceste heure. Et il heurte pour la tierce fois et l'appella par son nom, une fois, deux fois. Adonc fist elle aucunement semblant de le congnoistre, en demandant dont il venoit à ceste heure ? Et pour response ne bailloit autre chose que ouvrez, ouvrez. Ouvrez, dit elle, encores n'y estes vous pas, meschant houllier ? Par la force saincte Marie, j'aymeroye mieulx vous veoir noyer que céans vous bouter. Alez coucher en mal repoz dont vous venez. Et lors bon mary de soy courroucer ; et fiert tant qu'il peut de son pié contre la porte, et semble qu'il doyve tout abatre : et menassa sa bonne femme de la tant batre que c'est raige, dont elle n'a guères grant paour ; mais au fort, pour apaiser la noise et à son aise mieulx dire sa pensée, elle ouvrit l'uys. Et à l'entrée qu'il fist, Dieu scait qu'il fut servy d'une chière bien rechignée, et d'ung agu et enflambé visaige. Et quant la langue d'elle eut povoir sur le cueur chargié très fort d'yre et de courroux, par semblant les paroles qu'elle descocha ne furent pas mains tranchantes que rasoirs de Guingant bien affillez. Et entre aultres choses, fort luy reprouchoit qu'il avoit par malice conclut

ceste faincte alée pour l'esprouver ; et que c'estoit fait d'ung lasche et recréu couraige, indigne d'estre alyé à si preude femme comme elle. Le bon compaignon, jà soit ce que fut fort courroucié et mal méu par avant, toutesfois pource qu'il véoit son tort à l'oeil et le rebours de sa pensée, refraint son ire, et le couroux qu'en son cueur avoit concéu, quant à sa porte tant heurtoit, fut tout à coup en courtois parler converty. Car il dist pour soy excuser, et pour sa femme contenter, qu'il estoit retourné de son chemin, pource qu'il avoit oublyé la lectre principale qui touchoit plus le fait de son voyaige. Sans faire semblant de le croire, elle recommence sa légende dorée, luy mettant sus qu'il venoit de la taverne et de lieux deshonnestes et dissoluz ; et qu'il se gouvernoit mal en homme de bien, mauldisant l'eure que oncques elle eut son accointance et sa très mauldicte aliance. Le povre désolé, congnoissant son cas, voyant sa bonne femme trop plus qu'il ne voulsist troublée, hélas ! et à sa cause ne scavoit que dire. Si se prent à penser, et à chief de pensée ou méditation, se tire près d'elle, ployant ses genoulz tout en bas sur la terre, et dit les beaulx motz qu'ilz s'ensuivent : Ma chière compaigne, et très loyale espouse, je vous prie, ostez vostre cueur de tous ces courroux que avez vers moy concéuz, et me pardonnez au surplus ce que vous puis avoir meffait. Je congois mon cas, et viens naguères d'une place où l'en faisoit bien bonne chière. Si vous ose bien

dire que congnoitre vous y cuiday, dont j'estoie trés desplaisant. Et pour ce que à tort et sans cause, je le confesse, vous ay suspeçonnée d'estre aultre que bonne, dont me repens amérement, je vous supplie et derechief que tous aultres passez courroux et cestuy cy oubliez, vostre grace me soit donnée, et me pardonnez ma folie. Le mautalant de nostre bonne gouge, voyante son mary en bon ploy et à son droit, ne se monstra meshuy si aspre ne si venimeuse : Comme, dit elle, vilain putier, se vous venez de voz très deshonnestes lieux et infames, est il dit pourtant que vous devez oser penser, ne en quelque façon croire que vostre bonne preude femme les daignast regarder? — Nennil par Dieu ; helas ! ce scay je bien, ma mye ; n'en parlons plus, pour Dieu, dist le bon homme. Et de plus belle vers elle s'encline, faisant la requeste jà pieça que trop dicte. Elle, jasoit ce que encores marrye et presque enraigée de ceste suspection, voyant la parfonde contrition du bon homme, cessa son parler, et petit à petit son troublé cueur se remist à nature ; et luy pardonna, combien que à grant regret, aprés cent mille sermons et autant de promesses que celuy qui tant l'avoit grevée. Et par ce point à mains de crainte et de regret, elle passa maintesfois depuis la poterne, sans que l'ambusche fut jamais descouverte à celui à qui plus touchoit. Et ce souffise quant à la première histoire.

LA IIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR.

(LE CORDELIER MÉDECIN.)

En la maistresse ville du royaulme d'Angleterre nommée Londres, assez hantée et congneue de plusieurs gens, n'a pas long temps demouroit ung riche et puissant homme qui marchant et bourgois estoit, qui entre ses riches baguez et innumérables trésors s'esjoyssoit et se tenoit plus enrichy d'une belle fille que Dieu lui avoit envoyée que du bien, grant surplus de sa chevance, car de bonté, beaulté, et genteté passoit toutes les filles d'elle plus aagées. Et ou temps que ce très eureux bruit et vertueuse renommée d'elle sourdoit, en son quinsiesme an ou environ, Dieu scait se plusieurs gens de bien désiroient et pourchassoient sa grace par plusieurs et toutes façons en amours acoutumées; qui n'estoit pas ung plaisir petit au père et à la mère. Et à ceste

occasion de plus en plus croissoit en eulz l'ardante et paternelle amour que à leur très aymée fille portoient. Advint toutesfois, ou que Dieu le permist, ou que fortune le voulut et commanda, envieuse et mal contente de la prospérité de celle belle fille, de ses parents, ou de tous deux ensemble, ou espoir de une secrette cause et raison naturelle, dont je laisse l'inquisition aux philozophes et médicins, qu'elle chéut en une dangereuse et desplaisante maladie que communément on appelle broches. La doulce maison fut très largement troublée, quant en la garenne que plus chière tenoient les diz parens, avoit osé laschier ses lévriers et limiers ce desplaisant mal, et qui plus est, touchier sa proye en dangereux et dommageable lieu. La povre fille, de ce grand mal toute affolée, ne scait sa contenance que de plourer et souspirer. Sa très dolente mère est si très fort troublée que d'elle il n'est rien plus desplaisant; et son très ennuyé père détort ses mains et détire ses cheveux pour la raige de ce nouveau courroux. Que vous diray je? toute la grant triumphe qu'en cest hostel souloit tant comblement abonder est par ce cas flappye et ternye, et en amére et subite tristesse à la male heure convertie. Or viennent les parens, amys, et voisins de ce doulent hostel visiter et conforter la compaignie, mais pou ou rien prouffitoit, car de plus en plus est aggressée et oppressée la bonne fille de ce mal. Adoncques vient une matronne qui moult et trop enquiert de ceste maladie;

et fait virer et revirer puis cà, puis là, la très dolente et povre paciente, à grant regret, Dieu le scait, et puis luy baille médecines de cent mille façons d'erbes, mais riens; plus vient avant et plus empire : si est force que les médicins de la ville et du païs environ soient mandez, et que la povre fille descouvre et monstre son très piteux cas. Or sont venuz maistre Pierre, maistre Jehan, maistre cy, maistre là, tant de phyziciens que vous vouldrez, qui veulent bien veoir la paciente ensemble, et les parties du corps à descouvert où ce mauldit mal de broches s'estoit helas! longuement embusché. Ceste povre fille fut plus surprise et esbaye que se à la mort fust adjugée; et ne se vouloit accorder qu'on la mist en façon que son mal fust appercéu, mesmes aymoit plus chier mourir que ung tel secret fust à ung homme descouvert. Ceste obstinée voulenté ne dura pas gramment, quant père et mère vindrent, qui plusieurs remonstrances lui firent, comme de dire qu'elle pourroit estre cause de sa mort qui n'est pas ung petit pechié, et plusieurs autres y eut trop longs à raconter. Finablement trop plus pour père et mère que pour crainte de mort vaincue, la povre fille se laissa ferrer; et fut mise sur une couche, les dens dessoubz, et son corps tant et si très avant descouvert que les médicins virent apertement le grant meschief qui fort la tourmentoit. Ilz ordonnèrent son régime faire aux appotiquaires : clystères, pouldres oygnemens et le surplus que bon sembla, elle

print, et fist tout ce que on voulut pour recouvrer santé. Mais tout rien n'y vault, car il n'est tour ne engin que les dictz médicins saichent pour allegier quelque peu de ce destresseux mal, ne en leurs livres n'ont véu ne acoustumé. Que riens si trés fort la povre fille empire mès que l'ennuy qu'elle s'en donne, car autant semble estre morte que vive. En ceste aspre langueur et douleur forte se passèrent beaucoup de jours. Et comme le père et la mère, parens et voisins s'enqueroient par tout pour l'alegance de la fille, si rencontrèrent ung très ancien cordelier qui borgne estoit ; et en son temps avoit véu moult de choses, et de sa principale science se mesloit fort de médicine. Dont sa présence fut plus aggréable aux parens de la paciente, lequel helas ! à tel regret que dessus, regarda tout à son beau loisir, et se fist fort de la guarir. Pensez qu'il fut très voulentiers ouy, et tant que la dolente assemblée qui de lyesse pieça banie estoit, fut à ce point quelque peu consolée, espérant le fait sortir tel que sa parole le touchoit. Adonc maistre cordelier se partit de léans ; et print jour à demain de retourner, fourni et pourvéu de médicine si trés vertueuse qu'elle en peu d'eure effacera la grant douleur qui tant martire et débrise la povre paciente. La nuyt fut beaucoup longue, attendant le jour désiré ; néantmains passèrent tant d'eures à quelque peine que ce fut, que nostre bon cordelier fut acquitté de sa promesse pour soy rendre devers la paciente à l'eure

assignée. S'il fut joyeusement recéu, pensez que ouy. Et quant vint l'eure qu'il voulut besongnier et la paciente médiciner, on la print comme l'autre fois, et sur la couche tout au plus bel qu'on péust fust à bougons couchée, et son derrière descouvert assez avant, lequel fut incontinent des matronnes d'ung très beau blanc drap linge garny, tapissé et armé; et à l'endroit du secret mal fut fait ung beau pertuis, par le quel maistre cordelier povoit appertement le choisir. Et il regarde ce mal puis d'ung cousté, puis d'autre; maintenant le touche du doy tout doulcement, une autre fois prent la pouldre dont médiciner la vouloit. Ores regarde le tuyau dont il veult souffler icelle pouldre par sus et dedens le mal; ores retourne arrière et jecte l'oeil de rechief sur ce dit mal, et ne se scait saouler d'assez le regarder. A chief de piece, il prend sa pouldre à la main gauche, mise en ung beau petit vaisseau plat, et de l'autre son tuyau qu'il vouloit emplir de la dicte pouldre; et comme il regardoit très ententivement et de très près par ce pertuis et à l'environ le destresseux mal de la povre fille. Et elle ne se péut contenir, voyant l'estrange façon de regarder à tout ung oeil de nostre cordelier, que force de rire ne la surprist, qu'elle cuida bien longuement retenir, mais si mal helas! luy advint que ce riz à force retenu fut converty en ung sonnet dont le vent retourna si très à point la pouldre, que la pluspart il fist voler contre le visaige et seul bon oeil de ce bon cordelier, lequel

sentant ceste douleur, habandonna tantost et vaisseau et tuyau; et à peu qu'il ne chéut à la reverse, tant fort fut effrayé. Et quand il eut son sang, il met tost en haste la main à son oeil, soy plaingnant durement, disant qu'il estoit homme deffait, et en dangier de perdre ung seul bon œil qu'il avoit. Il ne mentit pas, car en peu de jours la pouldre qui corrosive estoit, luy gasta et manga trestout l'oeil, et par ce point l'autre qui jà estoit perdu, adveugle fut, et ainsi demoura le dit cordelier. Si se fit guider et mener ung certain jour après ce, jusques à l'ostel où il conquist ce beau butin ; et parla au maistre de léans, auquel il remonstra son piteux cas, priant et requerant, ainsi que droit le porte, qu'il lui baille et assigne, ainsi qu'à son estat appartient, sa vie honnorablement. Le bourgois respondit que de ceste son adventure beaucoup luy desplaisoit, combien qu'en riens il n'en soit cause, ne en quelque façon que ce soit chargié ne s'en tient. Trop bien est il content luy faire quelque gracieuse ayde d'argent pource qu'il avoit entreprins de garir sa fille, ce qu'il n'avoit pas fait, et que à luy ne veult estre tenu en riens; lui veult baillier autant en somme que s'il luy éust sa fille en santé rendue, non pas, comme dit est, qu'il soit tenu de ce faire. Maistre cordelier, non content de ceste offre, demande qu'il luy assignast sa vie, remonstrant comment sa fille l'avoit aveuglé en sa présence, et à ceste occasion privé estoit de la digne et très saincte consécracion du précieux corps de

Jhésus, du saint service de l'Eglise, et de la glorieuse inquisicion des docteurs qu'ilz ont escript sur la saincte théologie; et par ce point de prédicacion plus ne povoit servir le peuple qui estoit sa totale destruction, car il est mendiant et non fondé sinon sur aumosnes que plus conquerre ne povoit. Quelque chose qu'il allegue ne remonstre, il ne peut finer d'autre response que ceste précédente. Si se tira par devers la justice du parlement du dit Londres, devant lequel fist bailler jour à nostre homme dessus dit. Et quant vint heure de plaidier sa cause par ung bon advocat bien informé de ce qu'il devoit dire, Dieu scait que plusieurs se rendirent au consistoire, pour ouyr ce nouveau procès qui beaucoup pléust aux seigneurs du dit parlement, tant pour la nouvelleté du cas que pour les allégacions et argumens des parties devant eulz débatans, qui non acoustumées, mais plaisantes estoyent. Ce procès tant plaisant et nouvel, affin qu'il fust de plusieurs gens congnéu, fut tenu et maintenu assez et longuement, non pas qu'à son tour de roule ne fut bien renvoyé et mis en jeu; mais le juge le fist differer jusques à la façon de cestes. Et par ce point celle qui auparavant par sa beaulté, bonté et genteté congnéue estoit de plusieurs gens, devint notoire à tout le monde par ce mauldit mal de broches, dont en la fin fut garie, ainsi que depuis me fut compté.

LA IIIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

(LA PÊCHE DE L'ANNEAU.)

En la duchié de Bourgoigne eust naguères ung gentil chevalier dont l'istoire passe le nom, qui marié estoit à une belle et gente dame. Et assez près du chasteau où le dit chevalier faisoit résidence, demouroit ung musnier pareillement à une belle, gente et jeune femme marié. Advint une fois entre les autres que comme le chevalier, pour passer temps et prendre son esbatement, se pourmenast entour son hostel, et du long de la rivière sur laquelle estoit assise la maison et moulin du dit musnier qui à ce coup n'estoit pas à son ostel, mais à Dijon ou à Beaune, le dit chevalier appercéut la femme du dit musnier, portant deux cruches et retournant de la rivière quérir de l'eaue. Si se avança vers elle et doulcement la salua ; et elle comme saige et bien aprinse lui fist l'onneur et révérence qui lui appartenoit. Notre bon chevalier, voyant ceste mu-

nière trés belle et en bon point, mais de sens assez escharssement hourdée, se pensa de bonnes, et lui dit : Certes, m'amie, j'apperçoy bien que vous estes malade et en grant péril. A ces paroles la musnière s'approcha de lui et luy dist : Hélas ! Monseigneur, et que me fault il? — Vrayement, m'amie, j'apperçoy bien, se vous cheminez guères avant que vostre devant est en très grant dangier de chéoir ; et vous ose bien dire que vous ne le porterez guères longuement qu'il ne vous chée, tant m'y congnois je? La simple musnière, ouyant les paroles de Monseigneur, devint trés esbaye et courroucée : esbaye comment Monseigneur povoit scavoir ne véoir ce meschief advenir, et couroucée d'ouyr la perte du meilleur membre de son corps, et dont elle se servoit mieulx et son mary aussi. Si respondi : helas ! Monseigneur, et à quoy congneissez vous que mon devant est en dangier de chéoir? il me semble qu'il tient tant bien. — Dea, m'amie, souffise vous à tant et soyez seure que je vous dy la vérité ; et ne seriez pas la première à qui le cas est advenu. Helas ! dit elle, Monseigneur, or suis je femme deffaicte, deshonnorée et perdue ; et que dira mon mary, nostre dame, quant il scaura ce meschief, il ne tiendra plus comte de moi. — Ne vous desconfortez que bien à point, m'amie, dit Monseigneur, encores n'est pas le cas advenu, aussy y a il bon remède. Quant la jeune musnière ouyt que on trouveroit bien remède en son fait, le sang luy commença à revenir : et ainsi qu'elle scéut, pria Monseigneur, pour Dieu,

que de sa grace luy voulsist enseignier qu'elle doit faire pour garder ce povre devant de chéoir. Monseigneur, qui très courtois et gracieux estoit, mesmement tousjours vers les dames, lui dit : M'amie, pource que vous estes belle et bonne, et que j'ayme bien vostre mary, il me prent pitié et compassion de vostre fait ; si vous enseigneray comment vous garderez vostre devant de chéoir. Hélas ! Monseigneur, je vous en mercy, et certes vous ferez une oeuvre bien méritoire, car autant me vauldroit non estre que de vivre sans mon devant. Et que doy je donc faire, Monseigneur ? — M'amie, dit il, affin de garder vostre devant de chéoir, le remède si est que au plus tost que pourrez, le fort et souvent faire recoingnier. Recoingnier, Monseigneur, et qui le scauroit faire ? à qui me fauldroit il parler pour bien faire cette besoingne ? — Je vous diray, m'amie, dit Monseigneur, pource que je vous ay advertie de vostre mechief qui trés prouchain et grief estoit, ensemble aussi et du remède nécessaire pour obvier aux inconvéniens qui sourdre en pourroient, je suis content, affin de plus en mieulx nourrir amour entre nous deux, vous recoingnier votre devant ; et le vous rendray en tel estat que par tout le pourrez tout seurement porter, sans avoir crainte ne doubte que jamais il puisse chéoir ; et de ce me fais je bien fort. Se nostre musnière fut bien joyeuse il ne le fault pas demander, qui mettoit si très grant peine du peu du sens qu'elle avoit de souffisaument remercier Monseigneur. Si marchèrent

tant, Monseigneur et elle, qu'ilz vindrent au moulin où ilz ne furent guères sans mettre la main à l'euvre, car Monseigneur, par sa courtoisie, d'ung houstil qu'il avoit recoingnat en peu d'eure, troys ou quatre fois, le devant de nostre musnière qui très joyeuse et lyée en fut. Et après que l'euvre fut ployée, et de devises ung millier, et jour assigné d'encores ouvrer à ce devant, Monseigneur part, et tout le beau pas s'en retourna vers son hostel. Et au jour nommé se rendit Monseigneur vers sa musnière, en la façon que dessus, et au mieulx qu'il péut il s'employa à recoingnier ce devant; et tant et si bien y ouvra, par continuacion de temps, que ce devant fut tout asseuré et tenoit ferme et bien. Pendant le temps que Monseigneur recoingnoit le devant de ceste musnière, le musnier retourna de sa marchandise et fit grand chière, et aussi fist sa femme. Et comme ilz eurent devisé de leurs besoingnes, la très saige musnière va dire à son mary: Par ma foy, sire, nous sommes bien obligez à Monseigneur de ceste ville. — Voire, m'amie, dit le musnier, en quelle façon? — C'est bien raison que le vous die, affin que l'en merciez, car vous y estes tenu. Il est vray que tandiz qu'avés esté dehors, Monseigneur passoit par cy droit à la court, ainsi que à tous deux cruches je aloye à la rivière; il me salua, si fis je lui, et comme je marchoie, il apperceut que mon devant ne tenoit comme rien, et qu'il estoit en trop grant aventure de chéoir; et le me dist de sa grace dont je fuz si très esbahye, voire par dieu, autant cour-

roucée que se tout le monde fust mort. Le bon seigneur qui me véoit en ce point lamenter, en eut pitié; et de fait m'enseigna ung beau remède pour me garder de ce mauldit dangier. Et encores me fist il bien plus qu'il n'eust point fait à une aultre, car le remède dont il me advertit qui estoit faire recoingnier et recheviller mon devant, affin de le garder de chéoir, lui mesmes le mist à exécucion; qui lui fut très grant peine et en sua plusieurs fois, pource que mon cas requeroit d'estre souvent visité. Que vous diray je plus, il s'en est tant bien acquitté que jamais ne luy sauriez desservir. Par ma foy il m'a tel jour de ceste sepmaine recongnié les troys, les quatre fois, ung autre deux, ung autre troys; il ne m'a jà laissée tant que j'aye esté toute guarie; et si m'a mis en tel estat que mon devant tient à ceste heure, tout aussi bien et aussi fermement que celui de femme de nostre ville. Le musnier, oyant cette adventure, ne fit pas semblant par dehors tel que son cueur au pardedens portoit; mais comme s'il fust bien joyeux, dit à sa femme : Or ça, m'amye, je suis bien joyeux que Monseigneur nous a fait ce plaisir, et se Dieu plaist, quant il sera possible, je feray autant pour lui. Mais pource que vostre cas n'estoit pas honneste, gardez vous bien d'en riens dire à personne, et aussi puis que vous estes guarie, il n'est jà mestier que vous travailliez plus Monseigneur. Vous n'avez garde, dist la musnière, que j'en die jamais ung mot, car aussi le me deffendit bien Monseigneur. Nostre musnier

qui estoit gentil compaignon, à qui les crignons de sa teste ramentevoyent souvent et trop la courtoisie que Monseigneur luy avoit faicte, et si saigement se conduisit qu'onques mon dit seigneur ne se percéut qu'il se doubtast de la tromperie qu'il lui avoit faicte et cuidoit en soy mesmes qu'il n'en scéust rien. Mais helas! si faisoit et n'avoit ailleurs son cueur, son estudie, ne toutes ses pensées que à soy vengier de lui, s'il scavoit en façon telle ou semblable qu'il lui decéut sa femme. Et tant fit par son engin que point oiseux n'estoit, qu'il advisa à une manière par laquelle bien lui sembloit que s'il en povoit venir à chief que Monseigneur auroit beurre pour œufz. A chief de pechié, pour aucuns affaires qui survindrent à Monseigneur il monta à cheval, et print de Madame congié bien pour ung mois, dont le musnier ne fut pas un peu joyeux. Ung jour entre les aultres, Madame eut volenté de soy baingnier, et fit tirer le baing et chauffer les estuves en son hostel, à part; ce que nostre musnier scéust très bien, pource que assez familier estoit de léans. Si s'advisa de prendre ung beau brochet qu'il avoit en sa fosse, et vint ou chasteau pour le présenter à ma dame. Aucunes des femmes de ma dame vouloient prendre le brochet, et de par le musnier en faire présent, mais il dit que luy mesme il le présenteroit, ou vrayement il le remporteroit. Au fort pource qu'il estoit comme de léans, et joyeux homme, ma dame le fist venir qui dedens son bain estoit. Le gracieux musnier fist son présent,

dont ma dame le mercia, et fist porter en la cuisine le beau brochet, et mectre à point pour le soupper. Et entretant que ma dame au musnier devisoit, il appercéut sur le bord de la cupve ung très beau dyamant qu'elle avoit osté de son doy, dobtant de l'eaue le gaster. Si le croqua si soupplement qu'il ne fust de ame percéu; et quant il vit son point, il donna la bonne nuyt à ma dame et à sa compaignie, et s'en retourna en son moulin, pensant au surplus de son affaire. Ma dame qui faisoit grant chière avec ses femmes, voyant qu'il estoit jà bien tart et heure de souper, habandonna le bain, et en son lit se bouta. Et comme elle regardoit ses bras et ses mains, elle ne vit point son dyamant : si appella ses femmes et leur demanda après ce dyamant, et à laquelle elle l'avoit baillié. Chascune dist : ce ne fust pas à moy, n'à moy, ne à moy aussi. On cherche hault et bas, dedans la cupve, sur la cupve, mais riens n'y vault, on ne le scait trouver. La queste de ce dyamant dura beaucoup, sans qu'on en scéust quelque nouvelle, dont ma dame s'en donnoit bien mauvais temps pource qu'il estoit meschamment perdu et en sa chambre. Et aussi Monseigneur son mari luy donna au jour de ses espousailles, si l'en tenoit beaucoup plus chier. On ne scait qui mescroire ne à qui le demander, dont grant duel sourd par léans. L'une des femmes s'advisa et dist : ame n'est céans entré que nous qui y sommes et le musnier, se me sembleroit bon qu'il fut mandé. On le manda et il vint.

Ma dame si trés courroucée et desplaisante estoit que plus ne povoit, demanda au musnier s'il avoit point véu son dyamant? Et luy asséuré autant en bourdes que ung autre à dire vérité, s'en excusa trés haultement. Et mesmes osa bien demander à ma dame s'elle le tenoit pour larron : Certes, musnier, dit elle, nennil; aussi ce ne seroit pas larrecin si vous l'aviez par esbatement emporté. Ma dame, dist le musnier, je vous prometz que de vostre dyamant ne scay je nouvelle. Adonc fut la compaignie bien simple et ma dame especialement, qui en est si très desplaisante qu'elle n'en scait sa contenance que de jetter larmes à grant abondance, tant a regret de ceste verge. La triste compaignie se met à conseil pour scauoir qu'il est de faire. L'une dit: il faut qu'il soit en la chambre, l'autre respond qu'elle a cherchié par tout. Le musnier demande à ma dame s'elle l'avoit à l'entrée du bain? et elle dist que ouy: S'ainsi est certainement, ma dame, veu la grant diligence qu'on a fait de le quérir sans en savoir nouvelle, la chose est bien estrange. Toutesfois il me semble bien que s'il y avoit homme en ceste ville qui scéust donner un conseil pour le recouvrer, que je seroye celluy; et pource que je ne vouldroye pas que ma science fust divulguée, il seroit bon que je parlasse à vous à part. — A cela ne tiendra pas, dit ma dame. Si fist partir la compaignie, et au partir que firent les femmes, disoient dame Jehanne, Ysabeau, et Catherine : Helas! musnier, que vous seriez bon

homme se vous faisiez revenir ce dyamant. Je ne m'en fais pas fort, dist le musnier, mais j'ose bien dire que s'il est possible de jamais le trouver que j'en apprendray la manière. Quant il se vit à part avecques ma dame, il lui dist qu'il se doubtoit beaucoup et pensoit, puis qu'en l'arriver du bain elle avoit son dyamant, et qu'il ne fust sailly de son doy et chéu en l'eaue ; et dedans son corps c'est bouté, attendu qu'il n'y avoit ame qui le voulsist retenir. Et la diligence faicte pour le trouver, se fist ma dame monter sur son lit, ce qu'elle eust voulentiers refusé ce n'eust esté pour myeulx faire. Et après qu'il l'eust assez descouverte, fist comme manière de regarder çà et là, et dist : seurement, ma dame, le dyamant est entré en vostre corps. — Et dictes vous, musnier, que vous l'avez percéu? —Oy vrayement.—Helas! dist elle, et comment l'en pourra l'en tirer?—Trés bien, madame, je ne doubte pas que je n'en vienne bien à chief, s'il vous plaist. — Se m'aïst Dieu, il n'est chose que je ne face pour le ravoir, dit ma dame ; or vous avancez beau musnier. Ma dame encores sur le lit couchée fut mise par le musnier tout en telle façon que Monseigneur mettoit sa femme, quant il luy recongnoit son devant, et d'ung tel houtil la tente pour quérir et peschier le dyamant. Après les reposées de la première et seconde queste que le musnier fist du dyamant, ma dame demanda s'il l'avoit point sentu? Et il dist que ouy ; dont elle fut bien joyeuse et luy pria qu'il peschast encores tant qu'il l'eust trouvé. Pour

abbregier, tant fist le bon musnier qu'il rendit à ma dame son trés beau dyamant, dont la très grant joye vint par léans ; et n'eust jamais musnier tant d'onneur et d'avancement que ma dame et ses femmes luy donnèrent. Ce bon musnier en la très bonne grace de ma dame part de léans, et vint à sa maison sans soy vanter à sa femme de sa nouvelle adventure, dont il estoit plus joyeux que s'il eust tout le monde gaignié. La Dieu mercy, petit de temps après Monseigneur revint en sa maison où il fut doulcement recéu et de ma dame humblement bien venu, laquelle, après plusieurs devises qui au lit se font, luy conta la très merveilleuse adventure de son dyamant, et comment il fut par le musnier de son corps repeschié ; pour abregier, tout du long lui compta le procès en la façon et manière que tint le dit musnier en la queste du dit dyamant, dont il n'eut guères grant joye, mais pensa que le musnier lui avoit baillé belle. A la première fois qu'il rencontra le musnier, il le salua haultement et lui dist : Dieu gart, Dieu gart ce bon pescheur de dyamans ; à quoy le musnier respondit : Dieu gart ce recongneur de c... Par nostre Dame, tu dis vray, dist le seigneur, tays toy de moy et si ferai ge de toy. Le musnier fut content, et jamais plus n'en parla ; non fist le seigneur, que je saiche.

LA IVe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR.

(LE COCU ARMÉ.)

Le Roy naguères estant en sa ville de Tours, ung gentil compaignon Escossois archier de son corps et de sa grant garde, s'enamoura très fort d'une belle et gente damoiselle mariée et mercière. Et quant il scéust trouver temps et lieu, le mains mal qu'il scéut compta son gracieux et piteulx cas, dont il n'estoit pas trop content, ne joyeux. Néantmains, car il avoit la chose fort à cueur, ne laissa pas à faire sa poursuite, mais de plus en plus très aigrement pourchassa tant que la damoiselle le voulut enchassier, et donner total congié. Et lui dit qu'elle advertiroit son mary du pourchaz deshonneste et dannable qu'il s'efforçoit de achever, ce qu'elle fist tout au long. Le mary bon et saige, preux et vaillant, comme après vous sera compté, se courrouça amèrement encontre l'Escossois qui deshonnourer le vouloit et sa très bonne femme

aussi. Et pour bien se vengier de lui à son aise et sans reprise, commanda à sa femme que s'il retournoit plus à sa queste, qu'elle lui baillast et assignast jour, et s'il estoit si fol que de y comparoir, le blasme qu'il pourchassoit luy seroit chier vendu. La bonne femme, pour obéir au bon plaisir de son mary, dit que si feroit elle. Il ne demoura guères que le povre amoureux Escossois fist tant de tours qu'il vit en place nostre mercière qui fut par lui humblement saluée, et de rechief d'amours si doulcement priée que les requestes du par avant devoient bien estre entérinées par la conclusion de ceste piteuse et derrenière prière ; et qu'elle les voulsist ouyr, et jamais ne seroit femme plus loyalement obéye ne servie qu'elle seroit, se de grace vouloit accepter sa très humble et raisonnable requeste. La belle mercière, soy recordant de la leçon que son mary luy bailla, voyant aussi l'eure propice, entre autres devises et plusieurs excusations servans à son propos, bailla journée à l'Escossois à lendemain au soir de comparoir personnellement en sa chambre, pour en ce lieu luy dire plus celéement le surplus de son intencion, et le grant bien qu'il lui vouloit. Pensez qu'elle fut haultement remerciée, doulcement escoutée, et de bon cueur obéye de celui qui après ces bonnes nouvelles, laissa sa dame le plus joyeux que jamais il n'avoit esté. Quant le mari vint à l'ostel, il scéut comment l'Escossois fut léans, des parolles et des grans offres

qu'il fist; et comment il se rendra demain au soir devers elle, en sa chambre : Or le laissez venir, dist le mary, il ne fist jamais si fol entreprise, que bien je luy cuide monstrer avant qu'il parte, voire et faire son grant tort confesser, pour estre exemple aux autres folz outrecuidez et enraigiez comme lui. Le soir du lendemain approucha, très désiré du povre amoureux Escossois pour veoir et jouyr de sa dame, très désiré du bon mercier, pour acomplir la très criminelle vengance qu'il veult exécuter en la personne de celuy Escossois qui veult estre son lieutenant; très doubté aussi de la bonne femme qui pour obéir à son mary, attend de veoir ung grant hutin. Au fort, chascun s'appreste : le mercier se fait armer d'ung grant, lourt et vieil harnois, prent sa salade, ses ganteletz, et en sa main une grant haiche. Or est il bien en point, Dieu le scait, et semble bien que autres fois il ait véu hutin. Comme ung vray champion venu sur les rens de bonne heure, et attendant son ennemy, en lieu de pavillon se va mettre derrière ung tapis, en la ruelle de son lit, et si très bien se caicha qu'il ne pourroit estre percéu. L'amoureux malade, sentant l'eure très désirée, se met en chemin devers l'ostel à la mercière, mais il n'oublia pas sa grande, bonne et forte espée à deux mains. Et comme il fut venu léans, la dame monte en sa chambre sans faire effroy, et il la suit tout doulcement. Et quant il s'est trouvé léans, il demande à sa dame s'en sa chambre y avoit ame qu'elle? A quoy

elle respondit assez legièrement, et estrangement, et comme non trop asseurée, que non : Dictes vérité, dist l'Escossois, vostre mari n'y est il pas?—Nennil, dit elle.—Or le laissez venir; par sainct Engnan, s'il vient, je luy fendray la teste jusques aux dens; voire par Dieu, s'ilz estoient troys, je ne les crains, j'en seray bien maistre. Et après ces criminelles parolles, vous tire hors sa grande et bonne espée et si la fait brandir troys ou quatre fois; et auprès de lui, sur le lit la couche. Et ce fait, incontinent baise et accole, et le surplus qu'après s'ensuit tout à son bel aise et loisir acheva, sans ce que le povre coux de la ruelle s'osast onques monstrer, mais si grant paour avoit qu'à pou qu'il ne mouroit. Nostre Escossois, après ceste haulte adventure, prent de sa dame congié jusques à une aultre fois, et la mercye, comme il doit et scait, de sa grant courtoisie, et se met à chemin. Quant le vaillant homme d'armes scéut l'Escossois yssu hors de l'uys, ainsy effrayé qu'il estoit, sans à peine savoir parler, sault déhors de son pavillon, et commence à tensier sa femme de ce qu'elle avoit souffert le plaisir de l'archier. Et elle respondit que c'estoit sa faulte et sa coulpe, et que enchargié luy avoit de luy baillier jour. — Je ne vous commanday pas, dit il, que luy laississiez faire sa voulenté ne son plaisir.—Comment, dit-elle, le povois je reffuser, voyant sa grande espée dont il m'eust tuée en cas de reffuz. Et à ce coup vécy bon Escossois qui retourne et monte arrière les degrez de la chambre, et sault

dedens et dit tout hault : quesse cy ! Et le bon homme de soi saulver, et dessoubz le lit se boute, pour estre plus seurement, beaucoup plus esbahy que par avant. La dame fut reprinse et de rechief enferrée à son beau loisir, et à la façon que dessus, tousjours l'espée au plus près de lui. Après ceste rencharge et plusieurs longues devises d'entre l'Escossois et la dame, l'eure vint de partir, si lui donna la bonne nuyt et picque et s'en va. Le povre martyr estant dessoubz le lit, à peu s'il se osoit tirer de là, doubtant le retour de son adversaire, ou pour mieulx dire son compaignon. A chief de pechié, il print couraige et à l'ayde de sa femme, la Dieu mercy il fut remis sur piés. S'il avoit bien tensé sa femme au par avant, encores recommenca il plus dure légende ; car elle avoit consenti après sa deffense le deshonneur de luy et d'elle : Helas ! dit elle, et où est la femme si asseurée qui osast desdire ung homme ainsi eschauffé et enraigé comme cestuy estoit, quant vous, qui estes armé, embastonné et si vaillant, à qui il a trop plus meffait que à moi, ne l'avés pas osé assaillir ne moy deffendre ? — Ce n'est pas response, dist il, dame, se vous n'eussiez voulu, jamais ne fust venu à ses attainctes ; vous estes mauvaise et desléale. — Mais vous, dit elle, lasche, meschant et reprouchié homme, pour qui je suis deshonnourée, car pour vous obéyr je assignay le mauldit jour à l'Escossois. Et encores n'avés eu en vous tant de couraige d'entreprendre la deffence de celle en qui

gist tout vostre bien et vostre honneur. Et ne pensez pas que j'eusse trop mieulx aymé la mort que d'avoir de moy mesme consenty ne accordé ce meschief. Et Dieu scait le doeul que j'en porte et porteray tant que je vivray, quant celuy de qui je dois avoir et tout secours attendre, en sa présence m'a bien souffert deshonnourer. Il fait assez à croire et penser qu'elle ne souffrit pas la voulenté de l'Escossois pour plaisir qu'elle y print, mais elle fut à ce contraincte et forcée par non resister, laissant la resistence en la prouesse de son mary qui s'en estoit très bien chargié. Donc chascun d'eulz laissa son dire et sa querelle après plusieurs argumens, et repliques, d'ung costé et d'autre. Mais en son cas évident fut le mary deceu, et demoura trompé de l'Escossois, en la façon qu'avez ouye.

LA Ve NOUVELLE,

PAR PHELIPE DE LAON.

(LE DUEL D'AIGUILLETTE.)

Monseigneur Thalebot que Dieu pardoint, capitaine anglois si eureux, comme chascun sçait, fist en sa vie deux jugemens dignes d'estre recitez et en audience et mémoire perpetuelle amenez. Et affin que de chascun d'iceulx jugemens soit faicte mencion, j'en veuille raconter en briefz motz ma première nouvelle et au renc des aultres la cinquiesme. J'en fourniray et diray ainsi. Pendant le temps que la mauldite et pestilencieuse guerre de France et d'Angleterre régnoit, et que encores n'a pas prins fin, comme souvent advient, ung François homme d'armes fut à ung autre Anglois prisonnier; et puis qu'il fut mis à finance, soubz le saufconduit de Monseigneur Thalebot, devers son capitaine retournoit, pour faire finance de sa rançon, et à son maistre

l'envoyer ou apporter. Et comme il estoit en chemin, fut par ung Angloys sur les champs encontré, lequel le voyant François, tantost lui demanda dont il venoit et où il aloit. L'autre respondit la vérité : Et où est votre saufconduit? dit l'Anglois. — Il n'est pas loing, dit le François. Lors tire une petite boîte pendante à sa ceinture où son saufconduit estoit, et à l'Anglois le tendit qui de bout à autre le leut. Et comme il est de coustume mettre en toutes lettres de saufconduit : Reservé tous vrais habillemens de guerre, l'Anglois note sur ce mot, et voit encores les esguillettes à armer pendantes au porpoint du François. Si va jugier en soy mesmes qu'il avoit enfraint son saufconduit, et que esguillettes sont vrais habillemens de guerre ; si lui dit : Je vous fays prisonnier, car vous avés rompu votre saufconduit.—Par ma foy, non ay, dist le François, saulve vostre grace ; vous voyez en quel estat je suis.—Nennil, nennil, dit l'Anglois, par sainct Jouen, vostre saufconduit est rompu, rendés vous ou je vous tueray. Le povre François, qui n'avoit que son paige, et qui estoit tout nud et de ses armeures desgarny, voyant l'autre et de troys ou quatre archiers acompaignié, pour le mieulx faire, à luy se rendit. L'Anglois le mena en une place assez près de là, et en prison le boute. Le François, se voyant ainsi mal mené, à grant haste à son capitaine le manda, lequel ouyant le cas de son homme, fut trestoust à mervelles esbay. Si fist tantost escripre lettres à Monseigneur Thalebot, et par ung hérault,

les envoya bien et suffisamment informé de la matière que l'omme d'armes prisonnier avoit au long au capitaine rescript : C'est assavoir comment ung tel de ses gens avoit prins ung tel des siens soubz son saufconduit. Le dit hérault, bien informé et aprins de ce qu'il devoit dire et faire, de son maistre partit et à Monseigneur Thalebot ses lettres présenta. Il les leut et par ung sien sécretaire en audience, devant plusieurs chevaliers et escuyers et aultres de sa route de rechief les fist relire. Si devez savoir que tantost il monta sur son chevalet, car il avoit la teste chaulde et fumeuse, et n'estoit pas content quant on faisoit autrement qu'à point, et par espécial en matière de guerre ; et d'enfraindre son saufconduit il enraigeoit tout vif. Pour abbregier le conte, il fist venir devant lui et l'Anglois et le François, et dist au François qu'il contast son cas. Il dist comment il avoit esté prisonnier d'ung tel de ses gens et s'estoit mis à finance : Et soubz vostre saufconduit, Monseigneur, je m'en aloye devers ceulx de nostre party, pour quérir ma rençon. Je rencontray ce gentilhomme icy, lequel est aussi de voz gens, qui me demanda où j'aloye, et se j'avoye saufconduit? je luy dis que ouy, lequel je luy monstray. Et quant il l'eust leu, il me dist que je l'avoye rompu et je luy respondy que non avoye et qu'il ne le sauroit monstrer. Brief je ne peuz estre ouy et me fut force, se je ne me vouloye faire tuer sur la place, de me rendre. Et ne sçay cause nulle porquoi il me doye

avoir retenu, si vous en demande justice. Monseigneur Thalebot, oyant le François, n'estoit pas bien à son aise; néantmains quant il ce eut dit, il dit à l'Anglois : que respons tu à cecy? — Monseigneur, dit il, il est bien vray, comme il a dit, que je l'encontray et voulus veoir son saufconduit, lequel de bout en bout et tout du long je leuz; et apperceu tantost qu'il l'avoit rompu et enfraint, et aultrement jamais je ne l'eusse arresté. — Comment l'a il rompu, dist Monseigneur Thalebot, dy tost? — Monseigneur, pource que en son saufconduit sont reservez tous habillemens de guerre; et il avoit et ha encores vrayz habillemens de guerre, c'est assavoir à son porpoint ses esguillettes à armer que sont ungz vrayz habillemens de guerre, car sans elles on ne se peut armer. — Voire! dit Thalebot; et esguillettes sont ce doncques vraiz habillemens de guerre? Et ne sçais tu aultre chose par quoy il puisse avoir enfraint son saufconduit? — Vrayement, Monseigneur, nennil, respondit l'Anglois. — Voire, villain, de par vostre deable, dist Monseigneur Thalebot, avez vous retenu ung gentilhomme sur mon saufconduit pour ses esguillettes? Par saint George, je vous feray monstrer se ce sont habillemens de guerre. Alors tout eschauffé et de courroux bien fort esmeu, vint au François, et de son porpoint deux esguillettes en tira, et à l'Anglois les bailla, et au François une bonne espée d'armes fut en la main livrée; et puis la sienne belle et bonne hors du fourreau va tirer, et la tint en sa main, et à l'Anglois va

dire : Deffendez vous de cest habillement de guerre que vous dictes, se vous sçavez. Et puis dit au François : Frappez sur ce villain qui vous a retenu sans cause et sans raison ; on verra comment il se deffendra de vostre habillement de guerre. Se vous l'espargniez, je frapperay sur vous, par saint George ! Alors le François, voulsist ou non, fut contraint de frapper sur l'Anglois de l'espée toute nue qu'il tenoit, et le povre Anglois se couvroit le mieulx qu'il povoit, et couroyt par la chambre, et Thalebot après qui tousjours faisoit férir par le François sur l'autre, et lui disoit : Deffendez vous, villain, de vostre habillement de guerre. A la vérité, l'Anglois fut tant batu près qu'il fut jusques à la mort; et cria mercy à Thalebot et au Françoys, lequel par ce moyen fut délivré de sa rençon et par Monseigneur Thalebot acquitté. Et avecques ce son cheval et son harnois et tout son bagaige qu'au jour de sa prinse avoit, lui fist rendre et baillier. Vela le premier jugement que fist Monseigneur Thalebot ; reste à compter l'autre qui fut tel. Il sceust que l'ung de ses gens avoit desrobé en une église le tabernacle où l'en met corpus Domini et à bons déniers contans vendu, je ne sçay pas la juste somme, mais il estoit grant et beau et d'argent doré très gentement esmaillié. Monseigneur Thalebot, quoy qu'il fust très cruel, et en la guerre très criminel, si avoit-il en grant révérence tousjours l'église, et ne vouloit que nul en moustier ne église le feu boutast, ne desrobast quelque chose ; et où il scavoit

qu'on le fist, il en faisoit merveilleuse discipline de ceulx qui en ce faisant trespassoient son commandement. Or il fist devant lui amener et venir cellui qui ce tabernacle avoit en l'église robé. Et quant il le vit, Dieu sçait quelle chière il lui fist ; il le vouloit à toute force tuer, se n'eussent esté ceulx qui entour lui estoient qui tant lui prièrent que sa vie lui fust saulvée. Mais néantmains, si le voulut il punir et lui dist : Traistre ribault, et comment avez vous osé rober l'église oultre mon commandement et ma deffense? — Ha ! Monseigneur, pour Dieu, dist le povre larron, je vous crie mercy, jamais ne m'adviendra. — Venez, avant, villain, dit il. Et l'autre aussi voulentiers qu'on va au guet, devers Monseigneur Thalebot d'aler s'avance. Et le dit Monseigneur Thalebot de chargier sur ce pélerin de son poing qui estoit gros et lourt, et pareillement frape sur sa teste, en lui disant : Ha larron, avez vous robé l'église! Et l'autre de crier : Monseigneur, je vous crie mercy, jamais je ne le feray. — Le ferez vous? — Nennil, Monseigneur. — Or jure doncques que jamais tu n'entreras en église nulle quelqu'elle soit ; jure, villain. — Et bien, Monseigneur, dit l'autre. Lors lui fit jurer que jamais en église pié ne mettroit, dont tous ceulx qui là estoient et qui l'oyrent, eurent grant riz, quoy qu'ilz eussent pitié du larron, pource que Monseigneur Thalebot luy deffendoit l'église à tousjours, et lui faisoit jurer de non jamais y entrer. Et croyez qu'il cuidoit bien faire et à bonne intencion

lui faisoit. Ainsi avez vous ouy de Monseigneur Thalebot les deux jugemens qui furent telz comme comptez les vous ay.

LA VIe NOUVELLE,

CONTÉE PAR MONSEIGNEUR DE LANOY.

(L'IVROGNE AU PARADIS.)

En une ville de Hollande, comme le prieur des Augustins naguères se pourmenast, en disant ses heures, sur le serain, assez près de la chappelle de saint Anthoyne située ou bois de la dicte ville, il fut rencontré d'ung grant lourt Hollandois si très yvre qu'à merveilles, lequel demouroit en ung villaige nommé Stevelinghes, à deux lieux près d'illec. Le prieur, de loing le voyant venir, congneut tantost son cas, par les lourde desmarches et mal seures qu'il faisoit, tirant son chemin. Et quant ilz vindrent pour joindre l'ung à l'autre, l'yvroingne salua premier le prieur qui lui rendit son salut tantost, et puis passe oultre, continuant son service, sans en autre propos l'arrester ne interroguer. Mais l'yvroigne tant oultré que plus ne povoit, se retourne et poursuit le prieur, et lui requist con-

fession : Confession, dit le prieur, va-t-en, va-t-en, tu es bien confessé. — Hélas, sire, respond l'yvroingne, pour Dieu, confessez moy; j'ay assez très fresche mémoire de tous mes pechiez, et si ay parfaicte contricion. Le prieur, desplaisant d'estre empesché à ce coup par cest yvroingne, respond : Va ton chemin, il ne te fault confesser, car tu es en très bon estat. — Ha dea, dit l'yvroingne, par la mort bieu, vous me confesserez, maistre prieur, car j'en ay à ceste heure dévocion. Et le saisit par la manche, et le voulut arrester. Le prieur n'y vouloit entendre, mais avoit tant grant fain que merveilles d'estre eschappé de l'autre, mais rien n'y vault, car il est ferme en la dévocion d'estre confessé, ce que le prieur tousjours refuse et si s'en cuide desarmer, mais il ne peut. La dévocion de l'yvroingne de plus en plus s'efforce; et quant il voit le prieur refusant de ouyr ses peschiez, il met sa main à sa grande coustille et de sa gayne le tire et dit au prieur qu'il le tuera se bien il n'escoute sa confession. Le prieur, doubtant le cousteau et la main périlleuse qui le tenoit, si demande à l'autre : Que vuelx tu dire? — Je me vueil confesser, dit il. — Or avant, dit le prieur, je le vueil, avance toy. Nostre yvroingne, plus saoul que une grive partant d'une vigne, commença, s'il vous plaist, sa dévote confession, laquelle je passe, car le prieur point ne la révéla, mais vous pouvez penser qu'elle fut bien nouvelle et estrange. Quant le prieur vit son point, il couppa le chemin aux longues et lourdes parolles de nostre

yvroingne et l'absolucion lui donne ; et en congié lui donnant lui dist : Va-t-en, tu es bien confessé.—Dictes vous, sire? respond il.—Oy vrayement, dist le prieur, ta confession est très bonne. Va-t-en, tu ne peuz mal avoir. — Et puis que je suis bien confessé et que j'ay l'absolucion receu, se à ceste heure je mouroye, n'y-roye je pas en paradis? ce dit l'yvroingne.—Tout droit sans faillir, respond le prieur, n'en faiz nul doubte. —Puis qu'ainsi est, ce dit l'yvroingne, que maintenant je suis en bon estat et en chemin de paradis, et qu'il y fait tant bel et tant bon, je vueil mourir tout maintenant, affin que incontinent je y aille. Si prent et baille son cousteau à ce prieur, en lui priant et requérant qu'il lui tranchast la teste, affin qu'il allast en paradis : Ha dea, dist le prieur tout esbahy, il n'est jà mestier d'ainsi faire, tu iras bien en paradis par aultre voye.—Nennil, respond l'yvroingne, je y vueil aler tout maintenant et icy mourir par voz mains ; avancez vous et me tuez. — Non feray pas, dit le prieur, ung prestre ne doit personne tuer. Si ferez, sire, par la mort bieu, et se bientoust ne me depeschiez et me mettez en paradis, moy mesmes à mes deux mains vous occiray. Et à ces motz, brandit son grant cousteau, et en fait monstre aux yeulx du povre prieur tout espoventé et assimply. Au fort après qu'il eut ung peu pencé, affin d'estre de son yvroingne despeschié, lequel de plus en plus l'aggresse et parforce qu'il luy oste la vie, il saisit et prent le cousteau et si va dire : Or ça, puis que tu veulx

finer par mes mains, affin d'aller en paradis, metz toy à genoulz ci devant moy. L'yvroingne ne s'en fist guères preschier, mais tout à coup du hault de lui tomber se laissa, et à chief de pechié, à quelque meschief que ce fut, sur le genoulz se releva et à mains joinctes, le coup de l'espée, cuidant mourir, attendoit. Le prieur du doz du cousteau fiert sur le col de l'yvroingne ung grant et pesant coup, et par terre le abat bien rudement. Mais vous n'avez garde qu'il se relieve, mesmes cuide vrayement estre mort et estre jà en paradis. En ce point le laissa le prieur qui pour sa seureté n'oublia pas le cousteau. Et comme il fut ung peu avant, il rencontra ung chariot chargié de gens au mains de la pluspart. Si bien advint que ceulx qui avoient esté présens où nostre yvroingne s'estoit chargié y estoient, auxquelz il raconta bien au long le mistère dessus dit, en leur priant qu'ilz le levassent et qu'en son hostel le voulsissent rendre et conduire, et puis leur bailla son cousteau. Ilz promirent de l'emmener et chargier avecques eulz, et le prieur s'en va. Ilz n'eurent guères cheminé qu'ilz perceurent ce bon yvroingne couchié ainsi comme s'il fust mort, les dens contre terre. Et quant ilz furent près de lui, tous à une voix, par son nom, l'appelèrent, mais ils ont beau huchier, il n'avoit garde de respondre; ils recommencèrent à crier, mais c'est pour néant. Adoncques descendirent aucuns de leur chariot, si le prindrent par la teste, par les piez et par les jambes, et tout

en l'air le levèrent, et tant huchèrent qu'il ouvrit ses yeulx, et incontinent parla et dist : Laissez moi, laissez moy, je suis mort.—Non estes, non, dirent ses compaignons, il vous fault venir avec nous. — Non feray, dist l'yvroingne, où irai je ? je suis mort et desja en paradis. — Vous vous en viendrez, dirent les autres, il nous fault aler boire.—Boire, dit-il. Voire, dit l'autre. Jamais je ne boiray, dit-il, car je suis mort. Quelque chose que ses compaignons lui dissent, ne fissent, il ne vouloit mettre hors de sa teste qu'il ne fust mort. Ces devises durèrent beaucoup, et ne savoient trouver les compaignons façon ne manière d'emmener ce fol yvroingne, car quelque chose qu'ilz dissent tousjours respondoit : Je suis mort. En la fin ung entre les autres se advisa et dit : Puis que vous estes mort, vous ne voulez pas demourer icy, et comme une beste, aux champs estre enfouy ; venez avec nous, si vous porterons enterrer sur nostre chariot, ou cymitiére de nostre ville, ainsi qu'il appartient à ung crestien, autrement n'yrés pas en paradis. Quant l'ivroingne entendit qu'il le falloit enterrer, ains qu'il montast en paradis, il fut content d'obéir ; si fut tantost troussé et mis dedens le chariot, où guères ne fut sans dormir. Le chariot estoit bien hastelé, si furent tantost à Stevelinghes où ce bon yvroingne fut descendu tout devant sa maison. Sa femme et ses enfans furent appelez et leurs fut ce bon corps saint rendu qui si fort dormoit que pour le porter du chariot en sa maison et

en son lit le jecter, jamais ne s'esveilla, et là fut il ensevely entre deux linceux sans s'esveillier, bien deux jours après.

LA VIIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR.

(LE CHARRETON A L'ARRIERE GARDE.)

Ung orfèvre de Paris, naguères pour despeschier plusieurs besongnes de sa marchandise à l'encontre d'une foire du Lendit et d'envers, fit large et grant provision de charbon de saulx. Advint ung jour entre les autres, que le charreton qui ceste denrée livroit, pour la grant haste de l'orfèvre, fist si grant diligence qu'il amena deux voitures plus qu'il n'avoit fait ès jours par avant; mais il ne fust pas si tost en Paris, à sa derrenière charretée, que la porte à ses talons ne fust fermée; toutes fois il fust très bien venu et bien de l'orfèvre receu. Et après que son charbon fut descendu et ses chevaux mis en l'estable, il voulut soupper tout à loisir, et firent très grant chiére, qui pas ne se passa sans boire d'autant

et d'autel. Quant la brigade fut bien repeue, la cloche va sonner douze heures dont ilz se donnèrent grant merveille, tant plaisamment s'estoit le temps passé à ce soupper. Chascun rendit graces à Dieu, faisans très petiz yeulx, et ne demandoient que le lit; mais pource qu'il estoit tant tart, l'orfèvre retint au couchier son charreton, doubtant la rencontre du guet qui l'eust bouté en Chastelet, se à ceste heure l'eust trouvé. Pour celle heure nostre orfèvre avoit tant de gens qui pour luy ouvroient que force lui fut le charreton avec lui et sa femme en son lit habergier; et comme saige et non suspeçonneux il fit sa femme entre lui et le charreton couchier. Or vous fault il dire que ce ne fut pas sans grant mistère, car le bon charreton refusoit de tous poins ce logis, et à toute force vouloit dessus le banc, ou dedens la grange couchier : force lui fut d'obéyr à l'orfèvre. Et après qu'il fut despoillé, dedens le lit se boute, ou quel estoient jà l'orfèvre et sa femme en la façon que j'ay dicte. La femme sentant le charreton, à cause du froit et de la petitesse du lit, d'elle approuchier, tost se vira devers son mary, et en lieu d'orillier se mist sur la poitrine de son dit mary, et ou geron du charreton son derrière reposoit. Sans dormir ne se tindrent guères l'orfèvre et sa femme sans en faire le semblant; mais nostre charreton, jasoit qu'il fust lassé et travaillié, n'en avoit garde. Car comme le poulain s'eschauffe, sentant la jument et se dresse et demaine, aussi faisoit le sien poulain, levant la teste contre

mont si très prouchain de la dicte femme. Et ne fut pas en la puissance du dict charreton qu'à elle ne se joingnit et de près. Et en cest estat fut longue espace sans que la femme s'esveilla, voire ou au mains qu'elle en fist semblant. Aussy n'eust pas fait le mary se se n'eust esté la teste de sa femme qui sur sa poitrine estoit reposant, qui par l'assault et hurt de ce poulain lui donnoit si grant branle que assez tost il se resveilla. Il cuidoit bien que sa femme songeast, mais pource que trop longuement duroit, et qu'il ouyoit le charreton soy remuer, et très fort souffler, tout doulcement leva la main en hault. Et si très bien à point en bas la rabatit qu'en dommaige et en sa garenne le poulain au charreton trouva, dont il ne fut pas bien content. Et ce pour l'amour de sa femme si l'en fit en haste saillir, et dit au charreton : Que faictes vous, meschant quoquart? vous estes par ma foy bien enraigié qui à ma femme vous prenez; n'en faictes plus. Je vous jure par la mort bieu que s'elle se fust à ce coup esveillée, quant vostre poulain ainsi la harioit, je ne sçay moy pencer que vous eussiez fait: car je suis tout certain, tant la congnois, qu'elle vous eust tout le visaige esgratiné, et à ses mains les yeulx de vostre teste esrachez ; vous ne savez pas comme elle est merveilleuse depuis qu'elle entre en sa malice, et si n'est chose ou monde qui plustost luy boutast. Ostez vous, je vous en supplie, pour votre bien. Le charreton à peu de motz s'excusa qu'il n'y pensoit pas; et comme le jour fut prochain tantost

il se leva, et après le bon jour donné à son hostesse, part et s'en va et à charrier se met. Vous devez penser que la bonne femme, s'elle eust pensé le fait du charreton, qu'elle l'eust beaucoup plus grevé que son mary ne disoit. Combien que depuis il me fut dit que assez de foys le charreton la rencontra en la propre façon et manière qu'il fut trouvé de l'orfèvre, sinon qu'elle ne dormoit pas; non point que je le vueille croire, ne en riens ce raport faire bon.

LA VIIIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

(GARCE POUR GARCE.)

En la ville de Brucelles où maintes adventures sont en nostre temps advenues, demouroit n'a pas long tems ung jeune compaignon picart qui servit très bien et loyaument son maistre assez longue espace. Et entre autres services à quoy il obligea sondit maistre vers lui, il fit tant par son très gracieux parler, maintien et courtoisie, que si avant fut en la grace de sa fille qu'il coucha avec elle, et par ses euvres méritoires elle devint grosse et ençainte. Nostre compaignon, voyant sa dame en cest estat, ne fut pas si fol que d'actendre l'eure que son maistre le pourroit savoir et appercevoir. Si print de bonne heure ung gracieux congié pour peu de jours, combien qu'il n'eust nulle envye d'y jamais retourner, faignant d'aler en Picardie visiter son père et sa mère et aucuns de ses parens. Et quant il eut à son

maistre et à sa maistresse dit adieu, le très piteux fut à la fille sa dame, à laquelle il promist tantost retourner : ce qu'il ne fist point et pour cause. Luy estant en Picardie, en l'ostel de son père, la povre fille de son maistre devenoit si très grosse que son piteux cas ne se pouvoit plus celer : dont entre les autres sa bonne mère, qui au mestier se congnoissoit, s'en donna garde la première. Si la tira à part et lui demanda, comme assez on peut pencer, dont elle venoit en cet estat et qui lui avoit mise. S'elle se fist beaucoup presser et admonester autant qu'elle en voulsist rien dire ne congnoistre, il ne le fault jà demander : mais en la fin elle fut à ce menée qu'elle fut contrainte de congnoistre et confesser son piteux fait, et dist que le picard varlet de son père, lequel naguères s'en estoit alé, l'avoit séduitte et en ce très piteux point laissée. Sa mère toute enraigée, forcenée et tant marrie qu'on ne pourroit plus, la voyant ainsi déshonnorée, se prent à la tenser et tant d'injures lui va dire que la pacience qu'elle eut de tous coustez, sans mot sonner, ne riens respondre, estoit assez suffisante d'estaindre le crime qu'elle avoit commis par soy laissier engroissier du picard. Mais hélas ! ceste pacience ne esmeut en riens sa mère à pitié, mais lui dit : Va-t-en, va-t-en, arrière de moy, et fay tant que tu treuves le Picart qui t'a faicte grosse et lui dy qu'il te defface ce qu'il t'a fait. Et ne retournes jamais vers moy jusqu'à ce qu'il aura tout deffait ce que par son oultraige il t'a fait. La povre fille en

l'estat que vous oyez, marrie et désolée par sa fumeuse et cruelle mère, se met en la queste de ce Picart qui l'engroissa. Et croyez certainement que avant qu'elle en peust avoir aucunes nouvelles ce ne fut pas sans endurer grant peine et du malaise largement. En la parfin, comme Dieu le voulut, après maintes gistes qu'elle fist en Picardie, elle arriva par ung jour de dimanche, en ung gros villaige, ou païs d'Artois. Et si très bien lui vint à ce propre jour que son amy le Picart lequel l'avoit engroissée, faisoit ses nopces; de laquelle chose elle fut merveilleusement joyeuse. Et ne fut pas si peu asseurée pour à sa mère obéir, qu'elle ne se boutast par la presse des gens, ainsi grosse comme elle estoit; et fist tant qu'elle trouva son amy et le salua, lequel tantost la congneut, et en rougissant, son salut lui rendit, et lui dit : Vous soyez la très bien venue, qui vous amaine à ceste heure, m'amie? — Ma mère, dit elle, m'envoye vers vous, et Dieu sçait que vous m'avés bien fait tenser. Elle m'a chargié et commandé que je vous dye que vous me deffaciez ce que vous m'avés fait; et se ainsi ne le faictes que jamais je ne retourne vers elle. L'autre entend tantost la folie, et au plutost qu'il peut il se deffist d'elle et lui dit par telle manière : M'amie, je feray voulentiers ce que me requerez et que vostre mère veult que je face, car c'est bien raison; mais à ceste heure, vous voyez que je n'y puis pas bonnement entendre : si vous pric tant comme je puis, que ayez patience

pour meshuy, et demain je besongneray à vous. Elle fut contente et alors il la fist guider et mettre en une belle chambre, et commanda qu'elle fut très bien pancée, car aussi bien elle en avoit bon mestier, à cause des grans labeurs et travaulx qu'elle avoit eu en son voyaige, faisant ceste queste. Or vous devez savoir que l'espousée ne tenoit pas ses yeulx en son sain, mais se donna très bien garde et apperceut son mary parler à nostre fille grosse, dont la pusse lui entre en l'oreille ; et n'estoit en rien contente, mais tres doublée et marie en estoit. Si garda son courroux sans mot dire jusques à ce que son mary se vint couchier. Et quant il la cuida acoler et baiser, et au surplus faire son devoir, et gaingnier le chaudeau, elle se vire puis d'ung cousté puis d'aultre, tellement qu'il ne peut parvenir à ses attaintes, dont il est très esbay et courroucé, et lui va dire : M'amie, pourquoy faictes vous cecy?—J'ay bien cause, dit elle, et aussi quelque manière que vous facez, il ne vous chault guères de moy : vous en avés bien d'autres dont il vous est plus que de moy.—Et non ay, par ma foy, m'amie, dit il ; ne en ce monde je n'ayme autre femme que vous.— Hélas ! dit elle, et ne vous ay je pas bien veu, après disner, tenir voz longues paroles à une femme en la sale? on voyoit trop bien que c'estoit vous, et ne vous en sauriez excuser. — Cela, dit il, nostre dame, vous n'avez cause en rien de vous enjalouser. Et adonc lui va tout au long compter comment c'estoit la fille à son maistre de Brucelles, et cou-

cha avec elle et l'engroissa ; et que à ceste cause il s'en vint par decà ; comment aussi après son partement, elle devint si très grosse qu'on s'en apperceut; et comment elle se confessa à sa mère qu'il l'avoit engroissée ; et l'envoyoit vers lui affin qu'il lui deffist ce qu'il lui avoit fait, autrement jamais vers elle ne s'en retournast. Quant nostre homme eut tout au long compté sa ratelée, sa femme ne resprint que l'ung de ses pointz et dit : Comment, dit elle, dictes vous qu'elle dist à sa mère que vous aviez couchié avecques elle ? — Oy, par ma foy, dit il, elle lui congneut tout. — Par mon serment, dit elle, elle monstra bien qu'elle estoit beste ; le charreton de nostre maison a couchié avecques moy plus de quarante nuyz, mais vous n'avés garde que j'en disse oncques ung seul mot à ma mère ; je m'en suis bien gardée. — Voire, dist il, de par le dyable, le gybet y ait part ! or allez à vostre charreton, se vous voulez, car je n'ay cure de vous. Si se leva tout à coup et s'en vint rendre à celle qu'il engroissa et abandonna l'autre. Et quant lendemain on sceust ceste nouvelle, Dieu sçait le grant riz d'aucuns, et le grant desplaisir de plusieurs, especialement du père et de la mère de ceste espousée.

LA IXe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR.

(LE MARI MAQUEREAU DE SA FEMME.)

Pour continuer le propoz des nouvelles hystoires comme les adventures adviennent en divers lieux et diversement, on ne doit pas taire comment ung gentil chevalier de Bourgoingne, faisant résidence en ung sien chasteau beau et fort fourny de gens et d'artillerie, comme à son estat appartenoit, devint amoureux d'une belle damoiselle de son hostel, voire et la première après ma dame sa femme. Et par amours si fort la contraignoit que jamais ne savoit sa manière sans elle, et tousjours l'entretenoit et la requeroit, et brief nul bien sans elle il ne povoit avoir, tant estoit au vif féru de l'amour d'elle. La damoiselle bonne et saige, voulant garder son honneur que aussi chier elle tenoit que sa propre ame, voulant aussi garder la loyauté que à sa maistresse

elle devoit, ne prestoit pas l'oreille à son seigneur, toutefois qu'il l'eust bien voulu. Et se aucune force lui estoit de l'escouter, Dieu sçait la très dure responce dont il estoit servi, lui remonstrant sa très fole entreprinse, et la grant lacheté de son cueur. Et au surplus bien lui disoit que se ceste queste il continue plus qu'à sa maistresse il seroit descouvert. Quelque manière ou menace qu'elle face, il ne veult laisser son entreprinse, mais de plus en plus la pourchasse, et tant en fait que force est à la bonne fille d'en advertir bien au long sa maistresse, ce qu'elle fist. La dame, advertie des nouvelles amours de Monseigneur, sans en monstrer semblant, en est très mal contente, mais non pourtant elle s'advisa d'ung tour, ainçois que rien lui en dire, qui fut tel. Elle enchargea à sa damoiselle que la première fois que Monseigneur viendroit pour la prier d'amours, que trestous reffuz mis arrière, elle lui baillast jour à lendemain de soy trouver dedans sa chambre et en son lit : Et s'il accepte la journée, dist ma dame, je viendray tenir vostre place, et du surplus laissez moy faire. Pour obéir, comme elle doit, à sa maistresse, elle est contente et promet d'ainsi le faire. Si ne tarda guères après que Monseigneur ne retournast à l'ouvraige, et s'il avoit auparavant bien fort menty, encores à ceste heure il s'en efforce beaucoup plus de l'affermer, disant que se à ceste heure elle n'entend à sa prière, trop mieulx luy vauldroit la mort, et que sans prouchain remède vivre en ce monde plus ne

povoit. Qu'en vauldroit le long compte? La damoiselle de sa maistresse bien conseillée, si bien à point que mieulx on ne pourroit, baille à demain au bon seigneur l'eure de besongnier, dont il est tant content que son cueur tressault tout de joye, et dit bien en soy mesmes qu'il ne fauldroit pas à sa journée. Le jour des armes assigné, survint au soir ung gentil chevalier, voisin de Monseigneur et son très grant amy, qui le vint veoir, auquel il fist très grande et bonne chière, comme bien le savoit faire; si fist ma dame aussi, et le surplus de la maison s'efforçoit fort de lui complaire, saichant estre le bon plaisir de Monseigneur et de ma dame. Après les très grandes chières et du soupper et du bancquet, et qu'il fut heure de retraite, la bonne nuit donnée à ma dame et à ses femmes, les deux chevaliers se mettent en devises de plusieurs et diverses matières : et entre aultres propos, le chevalier estrange demande à Monseigneur s'en son villaige avoit rien de beau pour aler courir l'esguillette. Car la dévocion lui en est prinse, après ces bonnes chières et le beau temps qu'il fait à ceste heure. Monseigneur qui rien ne lui vouldroit celer, pour la très grant amour qu'il lui porte, lui va dire comment il a jour assigné de couchier anuyt avec sa chamberière. Et pour lui faire plaisir, quant il aura esté avec elle une espace de temps, il se levera tout doulcement et le viendra quérir pour le surplus aller parfaire. Le compaignon estrange mercia son compaignon, et Dieu sçait qu'il

lui tarde bien que l'eure soit venue. L'oste prend congié de lui et se retrait dedens sa garde robe, comme il avoit de coustume, pour soy deshabillier. Or devez vous sçavoir que tandis que les chevaliers se devisoient, ma dame s'en ala mettre dedens le lit où Monseigneur devoit trouver sa chamberière, et droit là attend ce que Dieu lui vouldra envoyer. Monseigneur mist assez longue espace à soy deshabillier tout à propoz, pensant que desja ma dame fust endormie, comme souvent faisoit, pource que devant se couchoit. Monseigneur donne congié à son varlet de chambre, et à tout sa longue robe s'en va ou lit où ma dame l'attendoit, cuydant y trouver autruy; et tout coyement de sa robe se désarme, et puis dedens le lit se bouta. Et pource que la chandelle estoit estaincte et que ma dame mot ne sonnoit, il cuide avoir sa chamberière. Il n'y eut guères esté sans faire son devoir, et si très bien s'en acquitta que les troys, les quatre fois guères ne lui coustèrent, que Madame print bien en gré, laquelle toust après, pensant que fust tout, s'endormit. Monseigneur, trop plus légier que par avant, voyant que ma dame dormoit, et se recordant de sa promesse, tout doulcement se liève, et puis vient à son compaignon qui n'attendoit que l'eure d'aler aux armes, et lui dist qu'il alast tenir son lieu, mais qu'il ne sonnast mot, et que retournast quand il auroit bien besongnié et tout son saoul. L'autre plus esveillié que ung rat, et viste comme ung lévrier part, et s'en va, et auprès de ma dame se

loge, sans qu'elle en saiche rien. Et quant il fut tout rasseuré, se Monseigneur avoit bien besongnié, voire et en haste encores fist il mieulx, dont ma dame n'est pas ung peu esmerveillée, laquelle, après ce beau passe temps qui aucunement travail lui estoit, arrière s'endormit. Et bon chevalier de l'abandonner, et à Monseigneur s'en retourne, lequel comme paravant se vint relogier emprès madame, et de plus belle aux armes se rallie, tant lui plaist ce nouvel exercice. Tant d'eures se passèrent, tant en dormant comme autre chose faisant, que le jour s'apparut. Et comme il se retournoit, cuidant virer l'œil sur la chamberière, il voit et congnoit que c'est ma dame, laquelle à ceste heure lui va dire : N'estes vous pas bien putier, recraint, lache et meschant, qui cuidant avoir ma chamberière, tant de fois et oultre mesure m'avez accolée pour acomplir votre desordonnée voulenté! vous estes la Dieu mercy bien deceu, car autre que moy, pour ceste heure, n'aura ce qui doit estre mien. Se le bon chevalier fut esbay et courroucé, ce n'est pas merveilles. Et quant il parla il dist : M'amye, je ne vous puis celer ma folye dont beaucoup il me poise que jamais l'entreprins, si vous prie que vous en soyez contente et n'y pensez plus, car jour de ma vie plus ne m'adviendra, cela vous prometz par ma foy. Et affin que vous n'ayez occasion d'y pencer, je donneray congié à la chamberière qui me bailla le vouloir de faire ceste faulte. Ma dame, plus contente d'avoir eu l'aventure de ceste nuyt que sa

chamberière, et oyant la bonne repentance de Monseigneur, assez legièrement se contenta, mais ce ne fut pas sans grans langaiges et remonstrances. Au fort trestout va bien, et Monseigneur qui a des nouvelles en sa quenoille, après qu'il est levé, s'en vient devers son compaignon, auquel il compte tout du long son adventure, lui priant de deux choses : la première ce fut qu'il celast très bien ce mistère, et sa très plaisant adventure, l'autre si est que jamais il ne retourne en lieu où sa femme sera. L'autre, très desplaisant de ceste male adventure, conforte le chevalier au mieulx qu'il peut, et promist d'acomplir sa très raisonnable requeste ; et puis monte à cheval et s'en va. La chamberière qui coulpe n'avoit au meffait dessus dit, en porta la punicion par en avoir congié. Si vesquirent depuis long temps Monseigneur et ma dame ensemble, sans qu'elle sceust jamais avoir eu affaire au chevalier estrange.

LA Xe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

UNIV. OF CALIFORNIA

(LES PASTÉS D'ANGUILLE.)

Plusieurs haultes, diverses, dures, et merveilleuses adventures ont esté souvent menées et à fin conduittes ou royaume d'Angleterre, dont la récitacion à présent ne serviroit pas à la continuacion de ceste présente hystoire. Néantmains ceste présente hystoire, pour ce propos continuer, et le nombre de ces histoires acroistre, fera mencion comment ung bien grant seigneur du royaulme d'Angleterre entre les mieulx fortunez riche, puissant et conquerant, lequel entre les autres de ses serviteurs avoit parfaicte confiance, confidence et amour à ung jeune, gracieulx, gentil homme de son hostel, pour plusieurs raisons, tant par sa loyaulté, diligence, subtilité et prudence. Et pour le bien que en lui avoit trouvé ne lui céloit pas riens de ses amours; mesmes par

succession de temps, tant fist le dit gracieux gentil homme, par son habilité envers le dit seigneur son maistre, qu'il fut tellement en sa grace que tous les parfaiz secretz et adventures de ses amours, mesmement les affaires, embassades et diligences menoit et conduisoit. Et ce pour le temps que son dit maistre estoit encores à marier. Advint certaine espace après, que par le conseil de plusieurs de ses parens, amis et bien vueillans, Monseigneur se maria à une très belle, noble, bonne et riche dame, dont plusieurs furent très joyeux ; et entre les autres, nostre gentil homme, qui mignon se peut bien nommer, ne fut pas mains joyeux, disant en soy que c'estoit le bien et honneur de son maistre, et qu'il se retireroit à ceste occasion de plusieurs menues folies d'amour qu'il faisoit, aus quelles le dit mignon trop se donnoit d'espoir. Si dist ung jour à Monseigneur, qu'il estoit très joyeux de luy, pource qu'il avoit si très belle et bonne dame espousée, car à ceste cause plus ne seroit empeschié de faire queste çà ne là pour lui, comme il avoit de coustume. A quoy Monseigneur respondit que ce nonobstant, n'entendoit pas du tout amours abandonner : et jasoit ce qu'il fust marié, si n'estoit il pas pourtant du gracieux service d'amours osté, mais de bien en mieulx s'y vouloit emploier. Son mignon, non content de ce vouloir, lui respondit que sa queste en amours devroit estre bien finée, quant amours l'ont party de la nonpareille, de la plus belle, de la plus saige, de la plus loyale et bonne

par dessus toutes les autres : Faictes, dit il, Monseigneur, tout ce qu'il vous plaira, car de ma part, à aultre femme jamais parolle ne porteray, au préjudice de ma maistresse. — Je ne scay quel prejudice, dit le maistre, mais il vous fault trop bien remettre en train d'aller à telle et à telle. Et ne pensez pas que encore d'elles ne m'en soit autant que quant vous en parlay premier. — Ha dea, Monseigneur, dit le mignon, il faut dire que vous prenez plaisir d'abuser femmes, laquelle chose n'est pas bien fait : car vous sçavez bien que toutes celles que m'avés icy nommées ne sont pas à comparer en beaulté, ne autrement à ma dame, à qui vous feriez mortel desplaisir s'elle sçavoit vostre deshonneste vouloir. Et qui plus est, vous ne povez ignorer qu'en ce faisant vous ne damnez vostre ame. — Cesse ton preschier, dist Monseigneur, et va faire ce que je commande. — Pardonnez moy, Monseigneur, dit le mignon ; j'aymeroye mieulx mourir que par moy sourdist noise entre ma dame et vous ; si vous prie que soiez content de moy, car certes je n'en feray plus. Monseigneur qui voit son mignon en son opinion aheurté, pour ce coup plus ne le pressa. Mais certaine piece, comme de troys ou quatre jours, sans faire en rien semblant des parolles précédentes, entre aultres devises à son mignon demanda quelle viande il mangoit plus voulentiers ? Et il lui respondit que nulle viande tant ne lui plaisoit que pastez d'anguille ! Saint Jean, c'est bonne viande, dist le maistre, vous n'avés pas mal choisi. Cela se

passe et Monseigneur se trait arrière et mande vers lui venir ses maistres d'ostel, ausquelz il enchargea si chier qu'ilz le vouloyent obéir que son mignon ne fust servi d'autres choses que de pastez d'anguilles, pour riens qu'il die. Et ilz respondirent promettans d'acomplir son commandement. Ce qu'ilz firent très bien, car comme le dit mignon fut assis à table pour mangier en sa chambre, le propre jour du commandement, ses gens luy apportèrent largement de beaulx et gros pastez d'anguilles qu'on leur délivra en la cuisine; dont il fut bien joyeux. Si en mangea tout son saoul. A lendemain pareillement; cinq ou six jours ensuivans tousjours ramenoient ces pastez en jeu, dont il estoit desja tout ennuyé. Si demanda le dit mignon à ses gens se on ne servoit léans que des pastez? Ma foy, Monseigneur, dirent ilz, on ne vous baille aultre chose, trop bien voyons nous servir en sale et ailleurs aultre viande, mais pour vous, il n'est mémoire que de pastez. Le mignon saige et prudent, qui jamais sans grant cause pour sa bouche ne faisoit plainte, passa encores plusieurs jours usant de ces ennuyeux pastez dont il n'estoit pas bien content. Si s'advisa, ung jour entre les aultres, d'aler disner avec les maistres d'ostel qui le firent servir comme paravant de pastez d'anguilles. Et quant il vit ce, il ne se peut plus tenir de demander la cause pourquoy on le servoit plus de pastez d'anguilles que les autres, et s'il estoit pasté: Par la mort bieu, dist il, j'en suis si hourdé que plus n'en puis; il me

semble que je ne vois que pastez. Et pour vous dire, il n'y a point de raison, vous le m'avez faicte trop longue ; il y a jà plus d'ung mois que vous me faictes ce tour, dont je suis tant maigre que je n'ay force ne puissance ; si ne sçauroie estre content d'estre ainsi gouverné. Les maistres d'ostel luy dirent que vrayement ilz ne faisoient chose que Monseigneur n'eust commandé, et que ce n'estoit pas eulz. Nostre mignon, plain de pastez, ne porta guéres sa pensée sans le descouvrir à Monseigneur ; et lui demanda à quel propos il l'avoit fait servir si longuement de pastez d'anguille, et deffendu, comme disoient les maistres d'ostel, que on ne luy baillast aultre chose? Et Monseigneur pour response lui dist : Ne m'as tu pas dit que la viande que en ce monde tu plus aymes ce sont pastez d'anguilles?—Par saint Jehan, ouy, Monseigneur, dist le mignon. — Et pourquoy doncques te plains tu maintenant, dist Monseigneur, si je te fais bailler ce que tu aymes? — Ce que j'ayme, dit le mignon, il y a manière : J'ayme voirement très bien pastez d'anguilles pour une fois, ou pour deux, ou pour troys, ou de fois à aultre ; et n'est viande que devant je prinse. Mais de dire que tousjours les voulsisse avoir, sans mengier aultre chose, par nostre Dame, non feroye, il n'est homme qui n'en fust rompu et rebouté; mon estomac en est si travaillé que tantost qui les sent il a assez disné. Pour Dieu, Monseigneur, commandez qu'on me baille autre viande pour recouvrer mon appetit, autrement je suis homme perdu.

— Ha dea, dist Monseigneur, et te semble il que je ne soye, qui veulx que je me passe de la chair de ma femme, tu peuz penser par ma foy que j'en suis aussi saoul que tu es de pastez, et que aussi voulentiers me renouvelleroie, jasoit ce que point tant ne l'aymasse, que tu feroys d'autre viande, que pourtant n'aymes que pastez. Et pour tout abbrégier, tu ne mangeras jamais d'autre viande jusques à ce que me serves ainsy que souloys; et me feras avoir des unes et des autres, pour moy renouveler, comme tu veulx changier de viandes. Le mignon, quant il entent le mistère et la subtille comparaison que son maistre lui baille, fut tout confuz et se rendit, promettant à son maistre de faire tout ce qu'il vouldra pour estre quitte de ses pastez, voire ambassades et diligences comme par avant. Et par ce point Monseigneur voire et pour Madame espargnier, ainsi que povons penser, au pourchatz du mignon, passa le temps avec les belles et bonnes filles ; et nostre mignon fut délivré de ses pastez et à son premier mestier réattellé et restabli.

LA XIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR.

(L'ENCENS AU DIABLE.)

Ung lache paillart, recraint, jaloux, je ne dis pas coux, vivant à l'aise ainsi que Dieu sçait que les entachiez de ce mal pevent sentir, et les autres pevent percevoir et ouyr dire, ne savoit à qui recourre et soy rendre pour trouver garison de sa douleur misérable et bien peu plainte maladie. Il faisoit huy ung pélerinage, demain ung autre, et aussi le plus souvent par ses gens ses dévocions et offrendes faisoit faire, tant estoit assoté de sa maison, voire au mains du regart de sa femme, laquelle misérablement son temps passoit avec son très mauldit mary, le plus souspeconneux hongnart que jamais femme acointast. Ung jour, comme il pensoit qu'il avoit fait et fait faire plusieurs offrendes à divers saints de paradis, et entre aultres à Monseigneur saint Michel, il s'advisa qu'il en feroit une à l'image qui est soubz les piez du dit saint Michel. Et de fait, commanda à l'ung

de ses gens qu'il luy alumast et fist offre d'une grosse chandelle de cire, en le priant pour son intencion. Tantost son commendement fut acomply et luy fut fait son rapport : Or ça, dit il en soy mesmes, je verray se Dieu ou Diable me pourroit garir. En son accoustumé desplaisir s'en va coucher auprès de sa bonne et preude femme ; et jaçoit ce qu'il eust en sa teste des fantasies et pensées largement, si le contraingnit nature qu'elle eust ses droiz de repos. Et de fait bien fermement s'endormit ; et ainsi qu'il estoit au plus parfont de son somme, celluy à qui ce jour la chandelle avoit esté offerte, par vision à luy s'apparut, qui le remercia de l'offrande que naguères lui avoit envoyée, affermant que pieça telle offrende ne luy fut donnée. Dit au surplus qu'il n'avoit pas perdu sa peine, et qu'il obtiendroit ce dont il avoit requis. Et comme l'autre tousjours persévéroit à son somme, luy sembla que à ung doy de sa main ung anneau luy fut bouté, en luy disant que tant que cest aneau en son doy seroit, jamais jaloux y ne seroit, ne cause aussi venir lui en pourroit qui de ce le tentast. Après l'évanuyssement de ceste vision, nostre jaloux se resveilla, et cuyda à l'ung de ses doys le dit anneau trouver ainsi que semblé luy avoit, mais au derrière de sa femme bien avant bouté l'un de ses dis doys se trouva, de quoy luy et elle furent très esbahis. Mais du surplus de la vie au jaloux, de ses affaires et maintiens ceste hystoire se taist.

LA XIIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

(LE VEAU.)

Es mectes du païs de Hollande, ung fol naguères 'advisa de faire du pis qu'il pourroit, c'est assavoir soy marier. Et tantost qu'il fut affublé du doux manteau de mariaige, jasoit ce que alors il fust yver, il fut si très fort eschauffé qu'on ne le scavoit tenir de nuyt, encor veu que les nuytz qui pour ceste saison duroient neuf ou dix heures, n'estoient point assés souffisantes ne d'assés longue durée pour estaindre le très ardant désir qu'il avoit de faire lignée. Et de fait quelque part qu'il rencontrast sa femme il la abatoit, fut en la chambre, fut en l'estable, ou en quelque lieu que ce fust, tousjours avoit ung assault. Et e dura ceste manière ung mois ou deulx seulement, nais si très longuement que pas ne le vouldroye scripre pour l'inconvénient qui sourdre en pour-

roit, se la folie de ce grant ouvrier venoit à la congnoissance de plusieurs femmes. Que vous en diray je plus? Il en fit tant que la mémoire jamais estaincte n'en sera ou dit pays. Et à la vérité la femme qui naguères au bailly d'Amiens se complaignit, n'avoit pas si bien matière de soy complaindre que ceste cy. Mais quoy qu'il fut, nonobstant que de ceste plaisante peine se fust très bien aucune foiz passée, pour obéir comme elle devoit à son mary, jamais ne fut reboursée à l'esperon.

Advint ung jour après disner que très beau temps faisoit, et que le soleil ses raies envoioit et départoit dessus la terre paincte et broudée de belles fleurs, si leur print voulenté d'aller jouer au bois eulx deux tant seullement, et si se midrent au chemin. Or ne vous fault il pas celer ce qui sert à l'istoire : A l'eure droictement que noz bonnes gens avoient ceste dévocion d'aller jouer au bois, advint que ung laboureur avoit perdu son veau qu'il avoit mis paistre dedans ung prey, en ung pastiz ou dit bois; lequel le vint cherchier, mais il ne le trouva pas dont il ne fut point trop joyeux. Si se mist en la queste, tant par le boiz comme es prez, terres et places voisines de l'environ pour trouver son dit veau, mais il n'en scet avoir nouvelles. Il s'advisa que par adventure il se seroit bouté en quelque buisson pour paistre, ou dedans aulcune fosse herbue, dont il pourroit bien saillir quant il auroit le ventre plain. Et à celle fin qu'il puisse mieulx veoir et à son aise, sans aler

courir çà ne là, se son veau estoit ainsi comme il pensoit, il choisist le plus plus hault arbre et mieulx houchié de bois qu'il peut trouver, et monte sus. Et quant il se treuve au plus hault de cest arbre qui toute la terre d'environ couvroit, il lui fut bien advis que son veau estoit à moityé trouvé. Tandis que ce bon laboureur gettoit ses yeulx de tous coustés après son veau, voicy nostre homme et sa femme qui se boutent ou bois, chantans, jouans, devisans et faisans feste, comme font les cueurs gaiz quant ils se treuvent es plaisans lieux. Et n'est pas merveilles se vouloir luy créust et se désir l'ennorta d'accoler sa femme en ce lieu si plaisant et propice. Pour exécuter ce vouloir à sa plaisance et à son beau loisir, tant regarda un coup à dextre l'aultre à senestre, qu'il parcéut le très bel arbre dessus lequel estoit le laboureur dont il ne scavoit riens ; et soubz cest arbre se disposa et conclud ses gracieuses plaisances acomplir. Et quant il fut au lieu, il ne demoura guères après la semonce de son dit désir, mais tantost mist la main à la besoigne et vous commença à assaillir sa femme : et la gette par terre, car à l'heure il estoit bien en ses gogues, et sa femme aussi d'autre part. Si la voulut veoir par devant et par derrière : et de fait prent sa robe et la lui osta, et en cote simple la met. Après il la haulsa bien hault, maulgré d'elle, ainsi comme efforcée, et ne fut pas content de ce. Mais encores pour le bien veoir à son aise et sa beaulté regarder, la tourne et

revire, et à la fin sur son gros derrière sa rude main par trois ou quatre fois il fait descendre ; puis d'autre part la retourne ; et comme il eut son derrière regardé aussi fait il son devant, ce que la bonne simple femme ne veult pour rien consentir, mesmes avec la grant résistence qu'elle fait, Dieu scet que sa langue n'estoit pas oiseuse : or l'appelle maulgracieux, maintenant fol et enragié, l'autre fois deshonneste, et tant luy dit que c'est merveille, mais riens n'y vault, il est trop plus fort qu'elle et si a conclud de faire inventoire de ce qu'elle porte, si est force qu'elle obéisse, mieulx amant, comme saige, le bon plaisir de son mary que par reffus le desplaisir. Toutte defence du costé d'elle mis arrière, ce vaillant homme va passer temps à son devant regarder, et se sans honneur on le peust dire, il ne fust pas content se ses mains ne descouvrèrent à ses yeulx les secretz dont il se devoit bien passer d'enquerre. Et comme il estoit en ceste parfonde estude, il disoit maintenant : Je voy cecy, je voy cela, encores cecy, encores cela; et qui l'oyoit, il veoit tout le monde et beaucoup plus. Et après une grande et longue pose, estant en ceste gracieuse contemplacion, dist de rechief : Saincte Marie, que je voy de choses ! Helas, dist lors le laboureur sur l'arbre, bonnes gens n'y véez vous point mon veau, sire, il me semble que j'en voy la cueue. L'autre, jasoit qu'il fust bien esbahy, subitement fist la response et dist : Ceste cueue n'est pas de ce veau. Et à tant part et s'en va et sa femme

après. Et qui me demanderoit qui le laboureur mouvoit de faire ceste question, le secretaire de ceste hystoire respond que la barbe du devant de ceste beaucoup longue, comme il est de coustume à celles de Hollande, si cuidoit bien que ce fut la cueue de son veau, attendu aussi que le mary d'elle disoit qu'il veoit tant de choses, voire à pou près tout le monde, si pensoit en soy mesmes que le veau ne pouvoit guères loing estre eslongné, et que avec d'autres choses léans pourroit estre embuschié.

LA XIIIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR L'AMANT DE BRUCELLES.

(LE CLERC CHATRÉ.)

A Londres en Angleterre, avoit naguères ung procureur de Parlement qui entre les autres de ses serviteurs avoit ung clerc habille et diligent et bien escripvant qui très beau filz estoit, et que on ne doit pas oublier, pour ung homme de son aage il n'estoit point de plus soubtil. Ce gentil clerc et vigoureux fust tantost picqué de sa maistresse, que très belle gente et gracieuse estoit; et si très bien lui vint que ainçois qu'il luy osast oncques dire son cas, le Dieu d'amours l'avoit à ce mennée, qu'il estoit le seul homme ou monde qui plus luy plaisoit. Advint qu'il se trouva en place ramonnée; et de fait toute crainte mise arrière à sa dicte maistresse son très gracieux et doulx mal raconta, laquelle pour la grant courtoisie que Dieu en elle n'avoit pas ou-

bliée, desja ainsi attaincte comme dessus est dit, ne le fist guères languir : car après plusieurs excusacions et remonstrances qu'en brief elle luy toucha, que elle eust à autre plus aigrement et plus longuement demennéez elle fut contente qu'il sceust qu'il lui plaisoit bien. L'autre, qui entendoit son latin, plus joyeux que jamais il n'avoit esté s'advisa de batre le fer tandis qu'il estoit chault, et si très fort sa besoigne poursuyvit qu'en peu de temps joyst de ses amours. L'amour de la maistresse au clerc et du clerc à elle estoit et fut long temps si très ardant que jamais gens ne furent plus esprins, car en effect le plus souvent en perdoient le boire et le mengier ; et n'estoit pas en la puissance de male bouche, de danger, ne d'autres telles mauldictes gens, de leurs bailler ne donner destourbier. A ce très joyeux estat et plaisant passe temps se passèrent plusieurs jours qui guères aux amants ne durèrent, qui tant donnez l'ung à l'autre s'estoient, qu'à peu ilz eussent quitté à Dieu leur part de paradis pour vivre au monde leur terme en ceste façon. Et comme ung jour advint que ensemble estoient, et des très haulx biens qu'amour leur souffrit prendre se devisoient entre eulx, en eulx pourmenant par une sale, comment ceste leur joye nonpareille continuer seurement pourroient sans que l'embusche de leur dangereuse entreprinse fust descouverte au mary d'elle, qui du renc des jaloux se tiroit très près et du hault bout. Pensés que plus d'ung advis leur vint au de-

vant que je passe sans plus au long le descripre. La finale conclusion et derrenière résolution que le bon clerc print, fut de très bien conduire et à séure fin mener son entreprinse, à quoy point ne faillit, vecy comment. Vous devés scavoir que l'accointance et aliance que le clerc eust à sa maistresse laquelle diligemment servoit et luy complaisoit, qui aussi n'estoit pas moins diligent de servir et complaire à son maistre et tout pour tousjours mieulx son fait couvrir et adveugler les jaloux yeulx qui pas tant ne se doubtoient que on lui en forgoit bien la matière. Ung certain jour après, nostre bon clerc voiant son maistre assés content de luy, entreprint de parler et tout seul très humblement, doulcement et en grande révérence à luy ; et luy dist qu'il avoit en son cueur ung secret que voulentiers luy declarast s'il osast. Et ne vous fault celler que tout ainsi comme plusieurs femmes ont larmes à commandement qu'elles espandent au moins aussi souvent qu'elles vueillent, si eust à ce cop nostre bon clerc qu'à grosses larmes, en parlant, des yeulx luy descendoient en très grant abondance ; et n'est homme qu'il ne cuidast qu'elles ne fussent de contricion, de pitié, ou de très bonne intencion. Le povre maistre abusé, oiant son clerc, ne fut pas ung peu esbahy, ne esmerveillé, mais cuidoit bien qu'il y eust autre chose que ce que après il sceust. Si dit : et que vous fault il, mon filz, et que avés vous à plorer maintenant? — Helas ! sire, et j'ay bien cause plus que nul autre de me douloir,

mais helas! mon cas est tant estrange, et non pas moins piteux ne moins sur tous requis d'estre celé, que nonobstant que j'aye eu vouloir de le vous dire, si m'en reboute crainte quant j'ay au long à mon maleur pensé. Ne plorés plus, mon filz, respond le maistre, et si me dictes qu'il vous fault, et je vous asseure s'en moy est possible de vous aydier, je m'y emploieray voulentiers comme je doy. Mon maistre, dit le regnart clerc, je vous mercy, mais quant j'ay bien tout regardé je ne pense pas que ma langue eust la puissance de descouvrir la très grant infortune que j'ay si longuement portée. Ostés moy ces propos et toutes ces doléances, respond le maistre, je suis celluy à qui riens ne devés céler; je vueil scavoir que vous avés, avancés vous et le me dictes. Le clerc, saichant le tour de son baston, s'en fist beaucoup prier et à très grant crainte par semblant, et à très grant abondance de larmes, et à voulenté se laisse ferrer; et dit qu'il luy dira, mais qu'il luy vueille promettre que par luy jamais personne n'en scaura nouvelle, car il aimeroit autant ou plus chier mourir que son maleureux cas féust cogneu. Ceste promesse par le maistre accordée, le clerc mort et descouloré comme ung homme jugié à pendre, si va dire son cas: Mon très bon maistre, il est vray que jasoit ce que plusieurs gens et vous aussi pourroient penser que je fusse homme naturel comme ung autre, ayant puissance d'avoir compaignie avec femme, et de faire lignié, vous oseray bien dire

et monstrer que point je ne suis tel, dont helas! trop je me deul. Et à ces paroles, trop asseurément tira son membre à perche et luy fist monstre de la peau où les coullons se logent, lesquelz il avoit par industrie fait monster en hault, vers son petit ventre, et si bien les avoit cachiés qu'il sembloit qu'il n'en eust nulz. Or luy va dire : Mon maistre, vous voiés bien mon infortune dont je vous prie de rechief que elle soit cellée ; et oultre plus très humblement vous requier pour tous les services que jamais vous féis qui ne sont pas telz que j'en eusse eu la voulenté, se Dieu m'eust donné le povoir, que me faciez avoir mon pain en quelque monastère dévot, où je puisse le surplus de mon temps ou service de Dieu passer, car au monde ne puis de riens servir. Le abusé et deceu maistre remonstra à son clerc l'aspreté de religion, le peu de mérite qui luy en viendroit quant il se veult rendre comme par desplaisir de son infortune, et foison d'autres raisons luy amena, trop longues à compter, tendans à fin de l'oster de son propos. Scavoir vous fault aussi que pour riens ne l'eust voulu abandonner, tant pour son bien escripre et diligence que pour la fiance que doresenavant à luy adjoustera. Que vous diray je plus? Tant luy remonstra que ce clerc au fort pour une espace en son estat et en son service demourer luy promect. Et comme bien ouvert luy avoit son secret le clerc, aussi le maistre le sien luy voulut desceler, et dit : Mon filz, de vostre infortune ne suis je point joyeux,

mais au fort Dieu qui fait tout pour le mieulx, et scet ce qui nous duyt et vault mieulx, vous me pourrez doresenavant très bien servir et à mon povoir; vous le mériteray : j'ay jeune femme assés légière et volaige, et suis, ainsi comme vous vöez, desja ancien et sur aage, qui aucunement peut estre occasion à plusieurs de la requerre de deshonneur; et à elle aussi, s'elle estoit autre que bonne, me bailler matière de jalousie, et plusieurs aultres choses. Je la vous baille et donne en garde, et si vous en prie que à ce tenés la main que je n'aye cause d'en elle trouver nulle matière de jalousie. Par grande délibéracion fit le clerc sa response; et quant il parla, Dieu scet si loua bien sa très belle et bonne maistresse, disant que sur tous autres il l'avoit belle et bonne et qu'il s'en devoit tenir seur. Néantmoins qu'en ce service et d'autres, il est celuy qui s'i veult du tout son cueur emploier; et ne la laissera pour riens qu'il luy puisse advenir, qu'il ne le advertisse de tout ce que loial serviteur doit faire à son maistre. Le maistre lye et joyeux de la nouvelle garde de sa femme, laisse l'ostel et en la ville à ses afaires va entendre. Et bon clerc incontinent fault à sa garde, et le plus longuement que luy et sa dame bien osèrent, n'espargnèrent pas les membres qui en terre pourriront; et ne firent jamais plus grant feste depuis que l'aventure fust advenue de la façon subtille et que son mary abuseroient. Assés et longue espace durant le joly passetemps de ceulx qui tant

bien s'entraymoient. Et se aucunes fois le bon mary alloit dehors, il n'avoit garde d'emmener son clerc; plustost eust emprunté ung serviteur à ses voisins que l'autre n'eust gardé l'ostel; et se la dame avoit congié d'aler en aucun pélerinage, plustost alast sans chamberière que sans le très-gracieux clerc. Et faictes vostre compte : jamais clerc vanter ne se peult d'avoir eu meilleur adventure qui point ne vint à congnoissance, voire au mains que je sache, à celuy qui bien s'en fust desespéré, s'il en eust scéu le demaine.

LA XIIIIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE CRÉQUY.

(LE FAISEUR DES PAPES)

(OU L'HOMME DE DIEU).

La grande et large marche de Bourgoigne n'est pas si depourveue de plusieurs adventures dignes de mémoire et d'escripre, qu'à fournir les hystoires qui à présent courent, n'en puisse et doyve faire sa part en renc des aultres. Je ne ose avant mettre ne en bruit ce que naguères y advint assés près d'ung gros et bon villaige séant sur la rivière d'Ousche. Là avoit, et encores a une montaigne où ung hermite tel que Dieu scait, faisoit sa résidence, lequel soubz umbre du doulx manteau d'ypochrisie faisoit des choses merveilleuses qui pas ne vindrent à congnoissance en la voix publique du peuple, jusques ad ce que Dieu plus ne voulut son très dannable abus permettre ne souffrir. Ce sainct hermite, qui de son cop à la mort se tiroit, n'estoit pas mains luxurieux, ne

malicieux que seroit ung vieil cinge ; mais la manière du conduire estoit si subtille qu'il fault dire qu'elle passoit les autres cautelles communes. Vecy qu'il fist: Il regarda entre les aultres femmes et belles filles la plus digne de estre aymée et désirée, si se pensa que ce estoit la fille à une simple femme vesve, très dévote et bien aulmonière ; et va conclure en soy mesmes que, se son sens ne luy fault, il en chevira bien. Ung soir, environ la mynuyt, qu'il faisoit fort et rude temps, il descendit de sa montaigne, et vint à ce villaige, et tant passa de voyes et sentiers que à l'environ de la mère et la fille, sans estre oiseux, se trouva. L'ostel n'estoit pas si grant, ne si pou de luy hanté tout en dévocion, qu'il ne sceust bien les angins. Si va faire ung pertuis en une paroy non guères espesse, à l'endroit de laquelle estoit le lit de ceste simple femme vesve ; et prent un long baston percé et creux dont il estoit hourdé, et sans la vesve esveillier, auprès de son oreille le mist et dit en assés basse voix par trois foys : Escoute moy, femme de Dieu ; je suis ung angle du créateur qui devers toy m'envoye toy annoncier et commander que pour les haulx biens qu'il a voulu en toy enter, qu'il veult par ung hoir de ta chair, c'est assavoir ta fille, l'Eglise son espouse réunir, refformer et en son estat déu remettre. Et vecy la façon : Tu t'en yras en la montaigne devers le saint hermite, et ta fille luy meneras, et bien au long luy compteras ce qu'à présent Dieu par moy te mande. Il congnoistra ta fille, et de

eulx viendra ung filz esléu de Dieu et destiné au sainct Siège de Rome, qui tant de biens fera que à sainct Pierre et à sainct Pol l'on le pourra bien comparer. A tant m'en vois, obéy à Dieu. La simple femme vesve très esbahye, surprinse aussi et à demy ravye, cuida vrayement et de fait que Dieu luy envoiast ce messaiger. Si dist bien en soy mesmes qu'elle ne désobéira pas; et puis la bonne femme se rendort une grande piece après, non pas trop fermement attendant et beaucoup désirant le jour. Et entretant le bon hermite prend le chemin devers son hermitaige en la montaigne. Ce très désiré jour tantost se monstra et fust par les raiz du soleil, maugré les verrières des fenestres à coup descendu emmy la chambre de la dicte vesve ; et la mère et la fille se levèrent à très grant haste. Quant elles furent prestes et sur piedz mises, et leur peu de mesnage mis à point, la bonne mère si demande à sa fille s'elle avoit riens ouy en ceste nuyt? Et la fille luy respond : Certes, mère, nennil. Ce n'est pas à toy, dit elle aussi, que de prinssault ce doulx messaige s'adresse, combien qu'il te touche beaucoup. Lors luy va dire et racompter tout au long l'angélicque nouvelle que en ceste nuyt Dieu luy manda; demande aussi qu'elle en veult dire. La bonne fille, comme sa mère simple et dévote, respond : Dieu soit loué. Tout ce qu'il vous plaist, ma mère, soit fait. C'est très bien dit, respond la mère. Or nous en alons en la montaigne à la semonce du bon angle

devers le saint preudhomme. Le bon hermite faisant le guet quant la deceue femme sa simple fille amenerait, la voit venir. Si laisse son huys entreouvert, et en prière se va mettre emmy sa chambre, affin qu'en dévotion fust trouvé. Et comme il désiroit il advint, car la bonne femme et sa fille aussi voyans l'uys entreouvert, sans demander quoy ne comment, dedens entrèrent. Et comme elles parceurent l'hermite en contemplacion, comme s'il féust Dieu l'onnourèrent. L'ermite à voix humble, en cachant les yeulx et vers la terre enclinés, dit : Dieu salue la compaignie. Et la povre vieillote désirant qu'il sceut la chose qui l'amenoit, le tira à part et luy va dire de chief en bout tout le fait, qu'il scavoit trop mieulx qu'elle. Et comme en grande révérance faisoit rapport, le bon hermite gettoit les yeulx en hault, joygnoit les mains au ciel ; et la bonne vielle plouroit, tant avoit de joye et de pitié. Et la povre fille aussi plouroit, quant elle veoit ce bon et sainct ermite en si grande dévocion prier et ne scavoit pourquoy. Quant ce rapport fut tout au long achevé dont la vieillotte attendoit la response, celluy qui la doit faire ne se haste pas. Au fort certaine pièce après, quant il parla ce fut en disant : Dieu soit loué ! Mais m'amye, dit il, vous semble il à la vérité, et à vostre entendement que ce que droit cy vous me dictes ne soit point fantasie ou illusion ? que vous en juge le cueur ? Sachés que la chose est grande. Certainnement, beau père, j'entendy la voix qui ceste

joyeuse nouvelle me aporta aussi plainement que je fais vous, et créez que je ne dormoie pas. Or bien, dit il, non pas que je vueille contredire au vouloir de mon créateur, se me semble il bon que vous et moy dormirons encores sur ce fait, et si vous appert de rechief, vous reviendrez icy vers moy, et Dieu nous donnera bon conseil et advis. On ne doit pas trop légièrement croire, ma bonne mère ; le Dyable est aucunesfois envieux d'autruy ; bien treuve tant de cautelles, et se transforme en ange de lumière. Créez, créez, ma mère, que ce n'est pas peu de chose de ce fait cy ; et se je y metz ung peu de reffus, ce n'est pas merveilles, n'ay-je pas à Dieu voué chasteté? Et vous m'apportés la rompeure de par luy. Retournés en vostre maison, et priés Dieu, et au surplus demain nous verrons que ce sera, et à Dieu soyés. Après ung grant tas de agyos, se part la compaignie de l'hermite, et vindrent à l'ostel tout devisant. Pour abrégier, nostre hermite à l'heure accoustumée et deue, fourny du baston creux, en lieu de potense, revient à l'oreille de la simple femme, disant les propres motz ou en substance de la nuyt précédente ; et ce fait incontinent, sans autre chose faire, retourne à son hermitaige. La bonne femme emprinse de joye, cuidant Dieu tenir par les piez, se lève de haulte heure, et à sa fille raconte toutes ces nouvelles sans doubte, et confermant la vision de l'autre nuyt passée. Il n'est que d'abbregier : Or alons devers le saint homme. Elles s'en vont et il les

regarde approucher; si va prendre son bréviaire, faisant de l'ypocrite. Et pensés que il le faisoit en grant dévocion, Dieu le scet. Et puis après son service print à recommencer, et en cest estat devant l'uys de sa maisonnette se fait des bonnes femmes saluer. Et pensés que se la vielle luy fist hyer ung grant prologue de sa vision, celluy de maintenant n'est de riens maindre, dont le preudhomme se signe du signe de la croix, faisant grans admiracions à merveilles, disant: Mon Dieu, mon créateur, qu'est cecy? fay de moy tout ce qu'il te plaist, combien que ce n'estoit ta large grace, je ne suis pas digne d'escouter ung si grant oeuvre. Or regardés, beau père, dist lors la bonne femme abusée et follement decéue, vous voyés bien que c'est à certes quant de rechief s'est apparu l'angle vers moy. En vérité, m'amie, ceste matière est si haulte et si très difficile et non accoustumée que je n'en scauroie bailler que doubteuse response. Non mye affin que vous entendés seurement que en attendant la tierce apparicion je veueille que vous tentés Dieu. Mais on dit de coustume : « A la tierce foys va la luyte; si vous prie et requiers que encore sé puisse passer ceste nuit sans autre chose faire, attendant sur ce fait la grace de Dieu; et se par sa grande miséricorde, il lui plaise nous demonstrer annuyt comme les autres nuytz précédentes, nous ferons tant qu'il en sera loué. Ce ne fut pas du bon gré de la simple vielle qu'on tardast tant d'obéyr à Dieu, mais au fort l'ermite est créu

comme le plus saige. Comme elle fut couchée, ou parfond des nouvelles qui en teste luy viennent, l'ypochrite pervers de sa montaigne descendu, luy met son baston creux à l'oreille, ainsi comme il avoit de coustume, en luy commandant de par Dieu comme son angle, une foys pour toutes, qu'elle maine sa fille à l'ermite pour la cause que dit est. Elle n'oublia pas tantost qu'il fut jour ceste charge, car aprés les graces à Dieu de par elle et sa fille rendues, se mettent au chemin par devers l'hermitage, où l'hermite leur vint au devant qui de Dieu les salue et begnie. Et la bonne mère trop plus que nulle autre joyeuse, ne luy cela guères sa nouvelle apparicion, dont l'ermite qui par la main la tient en sa chappelle la convoie, et la fille aussi va après. Et léans font leurs très dévotes oroisons à Dieu le tout puissant, qui ce très hault mystère leurs a daigné demonstrer. Après ung peu de sermon que fist l'ermite touchant songes, visions, apparicions et révélacions qui souvent aux gens adviennent, et il chéust en propos de touchier leur matière pour laquelle estoient assemblés. Et pensés que l'ermite les prescha bien et en bonne dévocion, Dieu le scet : puis que Dieu veult et commande que je face lignié papale, et le daigne révéler non par une foiz ou deux seulement, mais la tierce d'abondance, il faut dire, croire et conclure que c'est ung hault bien qui de ce fait s'en ensuyvra. Si m'est advis que mieulx on ne peut faire que d'abrégier l'excécucion en

lieu, de ce que trop j'ay différé de baillier foy à la saincte apparicion. — Vous dictes bien, beau père ; comment vous plaist il faire? respond la vieille. Vous laisserés céans, dist l'hermite, vostre belle fille, et elle et moy en oroisons nous mettrons et au surplus ferons ce que Dieu nous aprendra. La bonne femme vesve en fut contente, et aussi fut sa fille pour obéir. Quant nostre hermite se treuve à part avecques la belle fille, comme s'il la voulsist rebaptiser toute nue la fait despoillier ; et pensez que l'hermite ne demoura pas vestu. Qu'en vauldroit le long compte? Il la tint tant et si longuement avecques luy, en lieu d'aultre clerc, tant ala aussi et vint à l'ostel d'elle, pour la doubte des gens, et aussi pour honte qu'elle n'osoit partir de la maison, car bientost après le ventre si luy commença à bourser, dont elle fut si joyeuse qu'on ne vous le scauroit dire. Mais se la fille s'esjouyssoit de sa portée, la mère d'elle en avoit à cent doubles joyes ; et le mauldit bigot faignoit aussi s'en esjouir, mais il en enrageoit tout vif. Ceste povre mère abusée, cuidant de vray que sa fille deust faire ung très beau filz pour le temps advenir de Dieu esléu pape de Romme, ne se péult tenir qu'à sa plus privée voisine ne le comptast, qui aussi esbahye en fut comme se cornes luy venoient, non pas toutefois qu'elle ne se doubtast de tromperie. Elle ne cella pas longuement aux autres voisins et voisines comment la fille d'une telle estoit grosse par les euvres du sainct hermite,

d'ung filz qui doit estre pape de Romme: et ce que j'en scay, dit elle, la mère d'elle le m'a dit, à qui Dieu l'a voulu révéler. Ceste nouvelle fut tantost espandue par les villes voisines. Et en ce temps pendant la fille s'accoucha, qui à la bonne heure d'une belle fille se délivra, dont elle fut esmerveillée, et courroucée, et sa très simple fille, et les voisines aussi qui attendoient vraiement le saint Père advenir recevoir. La nouvelle de ce cas ne fut pas mains tost sceue que celle précédente; et entre autres, l'ermite en fut des premiers advertis qui tantost s'en fouit en ung autre pays, ne scay quel, une autre femme ou fille décepvoir, ou es désers d'Egipte de cueur contrit la pénitence de son péchié satisfaire. Quoy que soit ou fut, la povre fille en fut deshonnorée, dont ce fut grant dommaige, car belle, bonne et gente estoit.

LA XVe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

(LA NONNE SAVANTE.)

Au gentil pays de Breban, près d'ung monastère de blans moynes est situé ung aultre monastère de nonnains qui très dévotes et charitables sont, dont l'istoire taist le nom et la marche particulière. Ces deux maisons, comme on dit de coustume, estoient voisines, la grange et les bateurs : car Dieu mercy, la charité de la maison aux nonnains estoit si très grande que peu de gens estoient escondis de l'amoureuse distribucion, voire se dignes estoient d'icelle recepvoir. Pour venir ou fait de ceste hystoire, ou cloistre des blans moines avoit ung jeune et beau religieux qui fut amoureux d'une des nonnains ; et de fait eust bien le couraige, après les prémisses, de luy demander à faire pour l'amour de Dieu. Et la nonnain qui bien cognoissoit ses oultilz,

jasoit qu'elle fust bien courtoise, luy bailla dure et aspre response. Il ne fut pas pourtant enchassé, mais tant continua sa très humble requeste, que force fut à la très belle nonnain, ou de perdre le bruit de sa très large courtoisie, ou d'accorder au moyne ce qu'elle avoit à plusieurs sans guères prier accordé. Si luy va dire : En vérité, vous poursuivés et faictes grant diligence d'obtenir ce que à droit ne scauriés fournir ; et pensés vous que je ne saiche bien par oyr dire quelz oultilz vous portés? créez que si fais ; il n'y a pas pour dire grant mercy. Je ne scay, moy, qu'on vous a dit, respond le moyne, mais je ne doubte point que vous ne soiés bien contente de moy, et que ne vous monstre que je suis homme comme ung aultre. — Homme, dit elle, cela croy je assez bien, mais vostre chose est tant petit, comme l'on dit, que se vous l'apportés en quelque lieu, à peu s'on se parçoit qu'il y est. — Il va bien autrement, dist le moyne, et se j'estoie en place je feroye, et par vostre jugement, menteurs tous ceulx ou celles qui ceste renommée me donnent. Au fort, après ce gracieux débat, la courtoise nonnain, affin d'estre quitte de l'ennuyante poursuite que le moine faisoit, affin aussi que elle saiche qu'il vault et qu'il scet faire, et aussi qu'elle n'oublie le mestier qui tant luy plaist, elle luy baille jour à xij heures de nuyt, de vers elle venir et heurter à sa traille, dont elle fut haultement merciée : Toutesfois vous n'y entrerés pas que je ne saiche, dit elle, à la vérité quelx outilz vous

portés, et se je m'en scauroie ayder ou non.— Comme il vous plaira, respond le moyne. A tant s'en va et laisse sa masitresse ; et vint tout droit devers frère Courard l'ung de ses compaignons, qui estoit oultillé Dieu scet comment, et pour ceste cause avoit ung grant gouvernement ou cloistre des nonnains. Il luy compta son cas tout du long, comment il a prié une telle, la response et le reffus que elle fit, doubtant qu'il ne soit pas bien soulier à son pié ; et en la parfin comment elle est contente qu'il entre vers elle, mais qu'elle sente et saiche premier de quelle lance il vouldroit jouster contre son escu : Or est ainsi, dit il, que je suis mal fourny d'une grosse lance telle que j'espoire et voy qu'elle désire d'estre rencontrée. Si vous en prye tant comme je puis, que anuyt vous venés avecques moy, à l'heure que je me doy vers elle rendre, et vous me ferés le plus grant plaisir que jamais homme fist à autre. Je scay très bien qu'elle voudra, là moy venu, sentir et taster la lance dont je attens à fournir mes armes ; et en la fin me fauldra ce faire : vous serés derrière moy, sans dire mot et vous mettrés en ma place, et vostre gros bourdon en son poing luy mettrés : elle ouvrera l'uys, je n'en doubte point, et puis cela fait, vous vous en irés et dedans j'entreray ; et puis du surplus laissés moy faire. Frère Courard est en grant soucy comment il poura faire et complaire à son compaignon, mais toutesfois se met à l'adventure, et tout ainsi que lui avoit dit, s'en va et luy accorde ce marchié. Et à

l'heure assignée se met avec luy en chemin par devers la nonnain. Quant ilz sont à l'endroit de la fenestre, maistre moyne, plus eschauffé que ung estalon, de son baston ung coup heurta ; et la nonnain n'attendit par l'autre heurt, mais ouvrist la fenestre et dist en basse voix : Qui esse là ?— C'est moy, dit il, ouvrez tost l'uys que on ne vous oye.—Ma foy, dit elle, vous ne serez jà en mon livre enregistré, n'escript, que premierement ne passez à monstre, et que je ne saiche quel harnois vous portés ; approuchez vous près et me monstrés que c'est. — Très voulentiers, dit il. Alors tire frère Courard lequel s'avançoit pour faire son personnage, qui en la main de ma dame la nonnain mist son bel et très puissant bourdon qui gros, long et rond estoit. Et tantost qu'elle le sentit, comme se nature luy en baillast la congnoissance, elle dist : Nennil, nennil, je congnois bien cestuy cy, c'est le bourdon de frère Courard ; il n'y a nonnain céans qui bien ne le congnoisse ; vous n'avés garde que j'en soie deceue, je le congnois trop. Allez quérir vostre aventure ailleurs. Et à tant sa fenestre referma bien courroucée et mal contente, non pas sur frère Courard, mais sur l'autre moine. Lesquelx après ceste adventure s'en retournèrent vers leur hostel, tout devisant de ceste advenue.

LA XVIe NOUVELLE.

(LE BORGNE AVEUGLE.)

En la conté d'Artois naguères vivoit ung gentil chevalier, riche et puissant, lyé par mariage avec une très belle dame et de hault lieu. Ces deux ensemble par longue espace passèrent plusieurs jours paisiblement et doulcement. Et pource que alors le très puissant duc de Bourgoigne, conte d'Artois et leur seigneur, estoit en paix avec tous les grands princes chrétiens, le chevalier, qui très dévot estoit, délibera faire à Dieu sacrifice du corps qu'il luy avoit presté bel et puissant, assouvy de taille, d'estre autant et plus que personne de sa contrée, excepté que perdu avoit ung oeil en ung assault. Et pour faire son obligacion en lieu esleu et de luy désiré, après les congiez à ma dame sa femme prins et de plusieurs ses parens, s'en va devers les bons seigneurs de Prusse vrais défensseurs de la très saincte foy chrétienne. Tant fist et diligenta qu'en

Prusse, après plusieurs adventures que je passe, sain et sauf se trouva, où il fist assés largement de grans proesses en armes, dont le grand bruit de sa vaillance fut tantost espandu en plusieurs marchies, tant à la relacion de ceulx qui veu l'avoient, en leur pays retournez, que par lettres que les demeurez escripvoient à plusieurs qui très grant gré leur en scavoient. Or ne fault pas celer que ma dame qui estoit demeurée, ne fut pas si rigoreuse qu'à la prière d'ung gentil escuier qui d'amours la requist. elle ne fut tantost contente qu'il fust lieutenant de Monseigneur qui aux Sarrazins se combatoit. Tandis que Monseigneur jeusne et fait pénitence, ma dame fait bonne chière avec l'escuier ; le plus des fois Monseigneur se disne et soupe de biscuit et de la belle fontaine, et ma dame a de tous les biens de Dieu si très largement que trop. Monseigneur au mieulx venir se couche en la paillade, et ma dame en ung très beau lit avec l'escuier se repose. Pour abregier, tandis que Monseigneur aux Sarrazins fait guerre, l'escuier à ma dame se combat, et si très bien s'y porte, que se Monseigneur jamais ne retournoit elle s'en passeroit très bien, et à peu de regret, voire qu'il ne face aultrement qu'il a commencé. Monseigneur voiant la Dieu mercy, que l'effort des Sarrazins n'estoit point si aspre que par cy devant a esté, sentant aussi que assés longue espace a laissé son hostel et sa très bonne femme qui moult le désire et regrete, comme par plusieurs de ses lettres elle luy a

fait scavoir, dispose son partement et avec le peu de gens qu'il avoit se mect en chemin. Et si bien exploita à l'ayde du grant désir qu'il a de soy trouver en sa maison, et es bras de ma dame, qu'en peu de jours s'i trouva. Celluy à qui ceste haste plus touche que à nul de ses gens, est tousjours des premiers descouchiés et premier prest et le devant au chemin. Et de fait sa trop grande diligence le fait bien souvent chevauchier seul devant ses gens, aucune fois ung quart de lieue ou plus. Advint ung jour que Monseigneur estant au giste, environ à six lieues de sa maison où il doit trouver ma dame, se leva bien matin et monta à cheval que bien luy semble que son cheval le rendra à sa maison avant que ma dame soit descouchée, qui riens de sa venue ne scait. Ainsi comme il le proposa il advint, et comme il estoit en ce plaisant chemin dist à ses gens : Venés tout à vostre aise, et ne vous chaille jà de moy suyr; je m'en iray tout mon beau train pour trouver ma femme au lit. Ses gens tout hordez et travaillez et leurs chevaulx aussi, ne contredirent pas à Monseigneur, mais s'en viennent tout à leur aise après luy sans eulx travailler aucunement; mais pourtant si doubtoient ilz de mon dit seigneur lequel s'en alloit ainsi de nuyt tout seul et avoit si grant haste. Cil s'en va et fait tant qu'il est en brief en la basse court de son hostel descendu où il trouva ung varlet qui le desmonsta de son cheval. Tout ainsi et housé et esperonné, quant il fut descendu, s'en va

tout droit sans rencontrer personne, car encores matin estoit, devers sa chambre où ma dame encores dormoit, ou espoir faisoit ce qui tant a fait Monseigneur travailler. Créez que l'uys n'estoit pas ouvert à cause du lieutenant qui tout esbahy fut et ma dame aussi, quant Monseigneur heurta de son baston ung très lourt coup : Qui esse là, ce dit ma dame? — C'est moy, ce dit Monseigneur, ouvrés, ouvrés. Ma dame, qui tantost a congneu Monseigneur à son parler, ne fut pas des plus asseurées, néantmoins fait habiller incontinent son escuier qui met peine de s'advancier le plus qu'il peult, pensant comment il pourra eschapper sans dangier. Ma dame, qui faint d'estre encores toute endormie et non recongnoistre Monseigneur, après le second heurt qu'il fait à l'uys, demande encores : Qui esse la? C'est vostre mary, dame, ouvrés bien tost, ouvrés. Mon mari, dist elle, helas ! il est bien loing de cy; Dieu le ramaine à joye et brief. Par ma foy, Dame, je suis vostre mary; et ne me congnoissés vous au parler? Si tost que je vous ay ouy respondre je coigneuz bien que c'estiés vous. Quant il viendra je le scauray beaucoup devant, pour le recepvoir ainsi comme je doy, et aussi pour mander Messeigneurs ses parens et amis pour le festoier et convoier à sa bien venue. Allés, allés et me laissés dormir. Saint Jehan, je vous en garderay bien ! ce dit Monseigneur, il fault que vous ouvrés l'uys; et ne voulés vous congnoistre vostre mary? Alors l'appelle par son nom. Et elle qui voit que son amy est jà tout

prest, le fait mettre derrière l'uys. Et puis va dire à Monseigneur : estes vous ce? pour Dieu pardonnés moy, et estes vous en bon point? — Oy. Dieu mercy; ce dist Monseigneur. — Or loué en soit Dieu, ce dist ma dame, je vien incontinant vers vous et vous mettrai dedans : mais que je soye un peu habillée et que j'aye de la chandelle. — Tout à vostre aise, ce dit Monseigneur. — En vérité, ce dit ma dame, tout à ce coup que vous avés heurté, Monseigneur, j'estoye bien empeschée d'ung songe qui est de vous. — Et quel est il, m'amye? — Par ma foy, Monseigneur, il me sembloit à bon escient que vous estiés revenu que vous parliès à moy et si voyés tout aussi cler d'ung oeil comme de l'autre. — Pléust ores à Dieu, ce dit Monseigneur.—Nostre Dame, ce dit ma dame, je croy que aussi faictes vous? — Par ma foy, ce dit Monseigneur, vous estes bien beste; et commet ce pouroit il faire? — Je tiens moy, dit elle, qu'il est ainsy. — Il n'en est riens, non, dit Monseigneur, estes vous bien si fole de le penser? — Dea Monseigneur, dit elle ne me crèez jamais s'il n'est ainsi; et pour la paix de mon cueur je vous requier que nous l'esprouvons. Et à ce coup elle ouvra l'uys tenant la chandelle, ardant en sa main. Et Monseigneur qui est content de ceste esprouve et s'i accorde par les parolles de sa femme. Et ainsi le povre homme endure bien que ma dame luy bouchast son oeil d'une main, et de l'autre elle tenoit la chandelle devant l'oeil de Monseigneur qui crevé estoit; et puis luy demanda : Monseigneur, ne

véez vous pas bien par vostre foy? — Par mon serment, non, ce dit Monseigneur. Et entretant que ces devises se faisoient, le lieutenant de mon dit seigneur sault de la chambre sans qu'il fut apparceu de luy. Or attendés, Monseigneur, ce dit elle, et maintenant vous me voiés bien ; ne faictes pas? — Par Dieu, ma mye, nennil respond Monseigneur, comment vous verroy je? vous avés bouchié mon dextre oeil et l'autre est crevé passé plus de dix ans. — Alors, dit elle, or voy je bien que c'estoit songe voyrement qui ce rapport me fist; mais quoy que soit, Dieu soit loué et gracié que vous estes cy. — Ainsi soit il, ce dit Monseigneur, et à tant s'entracolèrent et baisèrent par plusieurs fois, et firent grant feste. Et n'oublia pas Monseigneur à conter comment il avoit laissé ses gens derrière, et que pour la trouver au lit il avoit fait telle diligence : Et vrayement, dist madame, encores estes vous bon mary. Et à tant vindrent femmes et serviteurs qui bien ungnèrent Monseigneur et le deshousèrent et de tous points deshabillèrent. Et ce fait se bouta ou lit avec ma dame qui le repéut du demourant de l'escuier qui s'en va son chemin, lye et joyeux d'estre ainsi eschapé. Comme vous avés ouy fut le chevalier trompé, et n'ay point sceu, combien que plusieurs gens depuis le sceurent, qu'il en fut jamais adverty.

LA XVIIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR LE DUC.

(LE CONSEILLER AU BLUTEAU.)

N'a guères qu'à Paris présidoit en la chambre des Comptes ung grant clerc chevalier assés sur aage; mais très joyeux et très plaisant estoit, tant en sa manière d'estre, comme en devises, où qui les adreçast, fut aux hommes ou aux femmes. Ce bon seigneur avoit femme espousée desja ancienne et maladive, dont il avoit belle lignié. Et entre les aultres damoiselles, chamberières et servantes de son hostel, celle où nature avoit mis son entente de la faire très belle, estoit meschine, faisante le mesnage commun, comme les litz, le pain, et autres telz affairres.

Monseigneur qui ne jeusnoit jour de l'amoureulx mestier tant qu'il trouvast rencontre, ne cela guères à la belle mechine le grant bien qu'il luy veult, et

lui va faire ung grant prologue des amoureulx assaulx que incessamment amours pour elle lui envoye, continue aussi ce propos, luy promettant tous les biens du monde, monstrant comment il est bien en luy de lui faire tant en telle manière et tant en telle, et tant en telle. Et qui oyoit le chevalier jamais tant d'heur n'advint à la meschine que de luy accorder son amour. La belle meschine bonne et saige, ne fust pas si beste que aux gracieux motz de son maistre baillast response en rien à son advantage, mais se excusa si gracieusement que Monseigneur en son courage très bien l'en prisa, combien qu'il aymast mieulx qu'elle tint aultre chemin. Motz rigoureux vindrent en jeu par la bouche de Monseigneur, quant il parcéust que par doulceur ne feroit rien, mais la très bonne fille, aimant plus chier mourir que perdre son honneur, ne s'en effroia guères, ains asseurément respondit die et face ce qu'il lui plaist, mais jour qu'elle vive de plus près ne luy sera. Monseigneur qui la voit aheurtée en ceste opinion, après ung gracieux à dieu, laissa ne scay quans jours ce gracieux pourchas de bouche seullement, mais regars et autrez petis signes ne luy coustoient guères, qui trop estoient à la fille ennuyeux. Et s'elle ne doubtast mettre male paix entre Monseigneur et ma dame, elle ne lui céleroit guère la desloyaulté de son seigneur ; mais au fort elle conclud le desceler tout le plus tart qu'elle pourra. La dévocion que Monseigneur avoit aux saincts de sa meschine de jour en

jour croissoit; et ne luy souffisoit pas de l'aimer et servir en cueur seulement, mais d'oroison, comme il a fait cy devant, la veult arrière resservir. Si vient à elle et de plus belle recommença sa harengue en la façon que dessus, laquelle il confermoit par cent mille sermens et autant de promesses. Pour abbregier, riens ne lui vault, et ne peust obtenir ung seul mot et encores mains de semblans qu'elle luy baille quelque peu d'espoir de jamais pervenir à ses attaintes. Et en ce point se partit, mais il n'oublia pas de dire que s'il la rencontre en quelque lieu marchant qu'elle l'obéyra ou elle fera pis. La meschine guères ne s'en effroya, et sans plus y penser va besoigner en la cuisine ou autre part. Ne scay quans jours après, ung lundi matin, la belle meschine, pour faire des pastés, buletoit de la farine. Or devés vous scavoir que la chambre où ce faisoit ce mestier n'estoit pas loing de la chambre de Monseigneur, et qu'il oyoit très bien le bruit et la noise qui s'y faysoit; et encores scavoit aussi très bien que c'estoit sa meschine qui du tamis jouoit. Si s'avisa qu'elle n'aura pas seule ceste peine, mais lui viendra ayder voire et fera au surplus ce qu'il luy a bien promis, car jamais mieulx ne la pourroit trouver. Dit aussy en soy mesmes : quelques reffus que de la bouche elle m'ait fait, si en cheviray je bien se je la puis à gré tenir. Il regarda que bien matin estoit et que ma dame n'estoit pas esveillée, dont il fut bien joyeux, et affin qu'il ne l'esveille, il sault tout doulcement

hors de son lit, à tout son couvrechief, et prent sa robe longue et ses botines ; et descend de sa chambre si celéement qu'il fut dedens la chambrete où la meschine dormoit sans qu'elle oncques en sceut riens jusques à tant qu'elle le vit tout dedans. Qui fut bien esbahie, ce fut la povre chamberière qui à pou trembloit tant estoit effrée, doubtant que Monseigneur ne luy ostast ce que jamais rendre ne luy scauroit. Monseigneur qui la voit effrée, sans plus parler luy baille ung fier assault, et tant fist en peu d'heures qu'il avoit la place emportée s'il n'eust esté content de parlementer. Si luy va dire la fille : helas! Monseigneur, je vous cry mercy, je me rens à vous ; ma vie et mon honneur sont en vostre main, ayés pitié de moy. — Je ne scay quelle honneur, dit Monseigneur qui très eschauffé et espris estoit, vous passerés par là. Et à ce mot recommence l'assault plus fier que devant. La fille voyant que eschapper ne pouvoit s'advisa d'ung bon tour et dit : Monseigneur, j'ayme mieulx vous rendre ma place par amour que par force ; donnés fin, s'il vous plaist, aux durs assaulx que me livrés, et je feray tout ce qu'il vous plaira. — J'en suis content, dist Monseigneur, mais créez que autrement vous n'eschapperés. — D'une chose je vous requier, dist lors la fille, Monseigneur, je doubte beaucoup que ma dame ne vous oye; et se elle venoit d'aventure, et droit cy vous trouvast, je seroye femme perdue et deshonnourée, car elle me feroit du mains battre ou tuer. — Elle n'a

garde de venir, non, dit Monseigneur, elle dort au plus fort. — Helas! Monseigneur, je doubte tant que je n'en scay estre asseurée; si vous prie et requier, pour la paix de mon cueur et plus grande seureté de nostre besoigne, que vous me laissés aler veoir s'elle dort ou qu'elle fait. — Nostre Dame, tu ne retourneroie pas, dit Monseigneur—. Si feray, dit elle, par mon serment, trestout tantost.— Or je le vueil! dit il, advance toy.— Ha! Monseigneur, dit elle, se vous vouliés bienfaire, vous prendriés ce tamis et besoigneriés comme je faysoie, affin d'aventure, se ma dame estoit esveillée qu'elle oye la noise que j'ay devant le jour encommencée. Or - monstre ça, je feray bon devoir, et ne demeure guères.—Nennil, non Monseigneur, tenez aussi ce buleteau sur vostre teste, vous semblerés tout à bon escient estre une femme.—Or ça, de par dieu, ça, dit il. Il fut affublé de ce buleteau, et puis commence à tamiser, tant que c'estoit belle chose que tant bien luy séoit. Et entretant la bonne chamberière monta en la chambre et esveilla ma dame, et luy compta comment Monseigneur par cy devant d'amours l'avoit pryée, qu'il l'avoit assaillie à ceste heure où elle tamisoit : Et s'il vous plaist venir voir comment j'en suis eschappée et en quel point il est, venés en bas, vous le verrez. Ma dame tout à coup se liève, et prent sa robe de nuyt ; et fust tantost devant l'uys de la chambre où Monseigneur diligemment tamisoit. Et quant elle le voit en cest estat, et afublé du buleteau, elle lui va dire : Ha! maistre, et qu'est cecy?

où sont voz lettres, voz grans honneurs, voz sciences et discrécions? Et Monseigneur qui l'ouyt et deceu se voit, respondit tout subitement : Au bout de mon v... Dame, là ay je tout amassé aujourd'huy. Lors très marry et couroucé sur la meschine se désarma de l'estamine et du buleteau, et en sa chambre remonte; et ma dame le suyt qui son preschement recommence, dont Monseigneur ne tient guères de compte. Quant il fut prest il manda sa mule, et au palais s'en va où il compta son adventure à plusieurs gens de bien qui s'en rirent bien fort. Et me dit-on depuis, quelque courroux que le seigneur eust de prinsault à sa meschine, se l'ayda il depuis de sa parolle et de sa chevance à marier.

LA XVIIIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

(LA PORTEUSE DU VENTRE ET DU DOS.)

Ung gentilhomme de Bourgoigne nagaires pour aucuns de ses afaires s'en ala à Paris, et se logea en ung très bon hostel : car telle estoit sa coustume de tousjours quérir les meilleurs logis. Il n'eust guères esté en son logis, lui qui bien congnoissoit mouche en lait, qu'il ne parcéut tantost que la chamberière de léans estoit femme qui debvoit faire pour les gens. Si ne luy céla guères ce qu'il avoit sur le cueur, et sans aler de deux en trois, il demanda l'aumosne amoureuse. Il fut de prinsault bien rechassié des meures : Voire, dit elle, est ce à moy que vous devés adresser telles parolles? Je vueil bien que vous sachiés que je ne suis pas celle qui fera tel blasme à l'ostel où je demeure. Et pour abbreger, qui l'oyoit, elle ne le feroit pour aussi gros d'or. Le gentil homme

tantost congnéust que toutes ses excusacions estoient erres pour besoignier, si luy va dire : M'amye, se j'éusse temps et lieu, je vous diroie telle chose que vous seriés bien contente ; et ne doubtés point que ce ne fust grandement vostre bien, m'amye, pource que devant les gens ne vous vueil guères araisonner, affin que ne soiés de moy souspeconnée. Croiés mon homme de ce que par moy vous dira ; et se ainsi le faictes, vous en vauldrés mieulx. — Je n'ay, dit elle, n'à vous n'à luy que deviser. Et sur ce point s'en va, et nostre gentil homme appella son varlet qui estoit ung galant tout esveillé, puis lui compta son cas et le charge de poursuir sa besoigne sans espargner bourdes. Le varlet, duyt à cela, dit qu'il fera bien son personnage. Il ne l'oublia pas, car au plus tost qu'il la trouva, pensés qu'il joua bien du bec. Et se elle n'eust esté de Paris, et plus subtille que foison d'autres, son gracieux langaige et les promesses qu'il faisoit pour son maistre l'eussent tout en haste abbatue. Mais autrement alla, car après plusieurs paroles et devises d'entre elle et luy, elle luy dit ung mot trenchié : Je sçay bien que vostre maistre veult, mais il n'y touchera jà se je n'ay dix escus. Le varlet fist son rapport à son maistre qui n'estoit pas si large, voire au mains en tel cas que donner dix escus pour jouir d'une telle damoiselle. Quoy que soit elle, n'en fera autre chose, dit le varlet ; encores y a il bien manière de venir en sa chambre, car il fault passer par celle à l'hoste. Regardés que vous vouldriés faí-

— Par la mort bieu, dit il, mes dix escus me font bien mal d'en ce point les laisser aler : mais j'ay si grant dévocion au saint et en ay fait tant de poursuite qu'il fault que je besoigne ; au Deable soit chichete ! elle les aura. — Pourtant vous dis je, dit le varlet, voulés vous que je luy dye qu'elle les aura ? — Oy, de par le Deable, oy, dit il. Le varlet trouva la bonne fille et luy dit qu'elle aura ces dix escus, voire et encores mieulx cy après. Trop bien, dit elle. Pour abrégier, l'heure fut prinse que l'escuier doit venir couchier avec elle, mais avant que onques elle le voulsist guyder par la chambre de son maistre en la sienne, il baille tous les dix escus contant. Qui fut bien mal content ce fut nostre homme qui se pensa, en passant par la chambre et cheminant aux nopces qui trop chier à son gré luy coustoient, qu'il jouera d'ung tour. Ilz sont venus si doulcement en la chambrete que maistre ne dame rien n'en scéurent. Si se vont despoillier, et dit nostre escuier qu'il emploiera son argent, s'il peut. Il se met à l'ouvrage et fait merveilles d'armes, et espoir plus que bon ne luy fut. Tant en devises que autrement se passèrent tant d'heures que le jour estoit voisin et prouchain à celuy qui plus voulentiers eust dormy que nulle autre chose fait, mais la très bonne chamberière luy va dire : Or ça, sire, pour le très grant bien, honneur et courtoisie que j'ay ouy et véu de vous, j'ay esté contente mettre en vostre obéissance et jouyssance la chose en ce monde que plus doy chier tenir. Je

vous prie et requier que incontinent vous vueillés apprester habiller et de cy partir, car il est desjà haulte heure, et se d'avanture mon maistre ou ma maistresse venoient cy, comme assés est leur coustume au matin, et vous trouvassent, je seroie perdue et gastée ; et vous espoire ne serés pas le mieulx party du jeu. — Je ne scay moy, dit l'escuier, quel bien ou quel mal : mais je me reposeray et si dormiray tout à mon aise et à mon beau loisir, avant que j'en parte. Et aussi je vueil emploier mon argent ; pensés vous avoir si tost gaignié mes dix escus? Ils ne vous coustent guères à prendre, mais par la mort bieu, affin que je ne aye point paour, et que point je ne me espante, vous me ferés compaignie, s'il vous plast. — Ha Monseigneur, dit elle, il ne se peut ainsi faire, par mon serment, il vous convient partir, il sera jour trestout en haste ; et se on vous trouvoit icy, que seroit ce de moy? J'aymeroie mieulx estre morte que ainsi en advenist. Et se vous ne vous advancés, ce que trop je doubte en adviendra. — Il ne me chault, moy, qu'il adviengne, dit l'escuier, mais je vous dy bien que se ne me rendés mes dix escus jà ne m'en partiray. Adviengne ce que advenir peut. — Vos dix escus, dit elle? et estes vous tel, se vous m'avés donné aucune courtoisie ou gracieuseté que vous me le voulés après retollir par ceste façon? Sur ma foy vous monstrés mal que vous soyés gentil homme. — Tel que je suis, dit il, je suis celluy qui de cy ne partiray, ne vous aussi, tant que me ayés rendu mes dix escus ; vous

les auriés gaigniez trop aise. — Ha! dit elle, si m'ayt Dieu, quoy que vous disiez, je ne pense pas que vous soyés si mal gracieux, attendu le bien qui est en vous, et le plaisir que je vous ay fait, que féussiés si peu courtois que vous ne aydissiés à garder mon honneur. Et pour ce de rechief vous supplie que ma requeste passés et accordés et que de cy vous partés. L'escuyer dit qu'il n'en fera rien. Et pour abrégier, force fut à la bonne gentil femme, à tel regret que Dieu scet, de desbourser les dix escus, affin que l'escuyer s'en alast. Quant les dix escus refurent en la main dont ilz estoient partis, celle qui les rendit cuida bien enrager tant estoit mal contente, et celluy qui les a leur fait grant chière : Or avant, dit la courroucée et desplaisante qui se voit ainsi gouvernée, quant vous vous estes bien joué et farcé de moy, au moins advancés vous, et vous suffise que vous seul congnoissés ma folie, et que par vostre tarder elle ne soit congnéue de ceulx qui me deshonnoreront s'ilz en voient l'apparence. — A vostre honneur, dit l'escuyer, point je ne touche, gardés le autant que vous l'aymés; vous m'avés fait venir ici, et si vous somme que vous me rendés et remettés ou lieu dont je partis, car ce n'est pas mon intencion d'avoir les deux peines de venir et retourner. La chamberière, voiant que riens n'avoit eu sinon le courroucer, voyant aussi que le jour commençoit à apparoir, avec tout le desplaisir et crainte que son ennuyé cueur portoit du dit escuier, se hourde de cest escuier et à son col le char-

ge. Et comme à tout ce fardeau, le plus souef qu'elle oncques péust, le courtois gentil homme portoit, tenant lieu de bahu sur le dos de celle qui sur son ventre l'avoit soustenu, laissa couler ung gros sonnet, dont le ton et le bruit firent l'oste esveillier et demanda assez effrément : Qui est là? — C'est vostre chamberière, sire, dit l'escuier, qui me porte rendre où elle m'avoit emprunté. A ces motz la povre gentil femme n'eust plus cueur, puissance, ne vouloir de soustenir son desplaisant fardeau : si s'en va d'ung cousté et l'escuyer de l'autre. Et l'hoste qui bien congnoissoit que c'est, et aussy avecques ce s'en doubtoit bien, parla très bien à l'espousée qui toute demoura decéue et scandalisée, et tost après se partit de léans. Et l'escuyer en Bourgoigne s'en retourna, qui aux galans et compaignons de sorte joyeusement et souvent racompta son adventure dessus dicte.

LA XIXe NOUVELLE.

(L'ENFANT DE NEIGE.)

Ardant désir de veoir pays, congnoistre et scavoir plusieurs expériences qui par le monde universel de jour en jour adviennent, naguaires si fort eschauffa l'attrempé cueur et vertueux couraige d'ung bon et riche marchant de Londres en Angleterre, qu'il abandonna sa très belle et bonne femme, sa belle maignie d'enfants, parents, amys, héritaiges, et la plus part de sa chevance. Et se partit de ce royaulme, assés bien fourny d'argent content et de très grande abondance de marchandises dont le dit pays de Angleterre peult d'autres pays servir, comme d'estain, de ris, et foison d'autres choses que pour cause de briefveté je passe. En ce premier voyage vacqua le bon marchant l'espace de cinq ans, pendant lequel temps sa très bonne femme garda très bien son corps, fist son prouffit de plusieurs marchandises, et tant si très bien le fit que son mary au bout des ditz cinq ans

retourné, beaucoup la loua et plus que par avant ayma. Le cueur au dit marchant non encores content tant d'avoir véu et congnéu plusieurs choses estranges et merveilleuses, comme d'avoir gaigné largement d'argent, se fit arrière sur la mer bouter cinq ou six mois puis son retour, et s'en reva à l'aventure, en estrange terre tant de Crestiens commo de Sarrasins ; et ne demoura pas si peu que les dix ans ne fussent passés, ains que sa femme le revist. Trop bien luy escrivoit et assés souvent, et à celle fin qu'elle scéust qu'il estoit encores en vie. Elle qui jeune estoit et en bon point et qui faulte n'avoit de nulz biens de Dieu, fors seulement de la présence de son mary, fut contrainte par son trop demeurer de prendre ung lieutenant, qui en peu d'heure luy fist ung très beau filz. Ce filz fut nourry et conduit avec les aultres ses frères d'ung cousté ; et au retour du marchant mary de sa mère avoit le dit enfant environ sept ans. La feste fut grande, à ce retour, d'entre le mary et la femme ; et comme ils furent en joyeuses devises et plaisans propos, la bonne femme, à la semonce de son mary, fait venir devant eulx tous leurs enfants, sans oublier celluy qui fut gaignié en l'absence de celuy en qui avoit le nom. Le bon marchant, voiant la belle compaignie de ses enfans, recordant très bien du nombre d'eulx à son partement, le voit créut d'ung dont il est esbahy et moult esmerveillé. Si va demander à sa femme qui estoit ce beau filz, le derrenier ou renc de leurs enfans : Qui

il est, dit elle, par ma foy, sire, il est nostre filz ; et qui seroit il? — Je ne scay, dit il, mais pour ce que plus ne l'avoie véu, avés vous merveille se je le demande. — Saint Jehan, nennil, dit elle, mais il est notre filz. — Et comment se peult il faire, dit le mary, vous n'estiés pas grosse à mon partement? — Non vraiement, dit elle, que je scéusse, mais je vous ose bien dire à la vérité que l'enfant est vostre, et que autre que vous à moy n'a touchié. — Je ne le dis pas aussi, dit il : mais toutefois il a dix ans que je partis, et cest enfant se monstre de sept : comment doncques pourroit il estre mien? L'auriés vous plus porté que ung autre? — Par mon serment, dit elle, je ne scay, mais tout ce que je dy est vray; se je l'ay plus porté que ung aultre, il n'est chose que j'en sache, et se vous ne me le féistes au partir, je ne scay moy penser dont il peut estre venu, sinon que assés tost après vostre departement, ung jour j'estoye par ung matin en nostre grant jardin, où tout à coup me vint ung soudain désir et appetit de menger une feuille d'osille qui pour ycelle heure estoit couverte et soubz la neige tapie. J'en choysis une entre les aultres, belle et large, que je cuyday avaler, mais ce n'estoit que ung peu de neige blanche et dure. Et ne l'eus pas si tost avalé que ne me sentisse en trestout tel estat que je me suis trouvée quant mes autres enfans ay portés. Ce fait à certaine piece depuis je vous ay fait ce très beau filz. Le marchant congnéut tantost qu'il en estoit noz amis, et n'en voulut faire aucun sem-

blant, ainçois s'en vint adjoindre par parolles à confermer la belle bourde que sa femme luy bailloit et dit : M'amye, vous ne dictes chose qui ne soit possible, et qu'à autre que vous ne soit advenu ; loué soit Dieu de ce qu'il nous a envoyé. S'il nous a donné ung enfant par miracle, ou par aucune secrete façon dont nous ignorons la manière, il ne nous a pas oublié d'envoier chevance pour l'entretenir. Quant la bonne femme vit que son mary vouloit condescendre à croire ce qu'elle luy dit, elle n'est pas moyennement joyeuse. Le marchant saige et prudent, en dix ans qu'il fut depuis à l'ostel sans faire ses loingtains voyages, ne tint oncques manières envers sa femme en parolles ne aultrement, par quoy elle péust penser qu'il entendist rien de son fait, tant estoit vertueux et pacient. Il n'estoit pas encores saoul de voiagier, si voulut recommencer et le dist à sa femme qui fist semblant d'en estre très marrie et mal contente : Appaisiés vous, dit il, s'il plaist à Dieu et à Monseigneur sainct George, je reviendray brief. Et pource que nostre filz que féistes en mon autre voyage, est desja grant, habile et en bon point de veoir et d'aprendre, se bon vous semble, je l'emmeneray avec moy.—Et par ma foy, dit elle, vous ferés bien et je vous en prie. — Il sera fait, dit il. A tant se part, et avec luy emmaine le filz dont il n'estoit pas père à qui il a pieça gardé une bonne pensée. Ilz eurent si bon vent qu'ilz sont venus au port d'Alexandrie, où le bon marchant très bien se deffist

de la pluspart de ses marchandises ; et ne fust pas si beste, affin qu'il n'eust plus de charge de l'enfant de sa femme et d'ung autre, et que après sa mort ne suscedast à ses biens, comme ung de ses aultres enfans, qu'il ne le vendist bons deniers contens, pour en faire ung esclave. Et pour ce qu'il estoit jeune et puissant, il en eust près de cent ducas. Quant ce fut fait il s'en revint à Londres, sain et sauf, Dieu mercy. Et n'est pas à dire la chière que sa femme luy fit, quant elle le vit en bon point, mais elle ne voit point son filz dont ne scait que penser. Elle ne se péust guères tenir qu'elle ne demandast à son mary qu'il avoit fait de leur filz : Ha ! m'amye, dit il, il ne le vous fault jà celer : il luy est très mal prins. — Hélas comment, dit elle, est il noyé ? — Nennil certes, mais il est vray que fortune de mer nous mena par force en un païs où il faisoit si chault que nous cuidions tous mourir par la grant ardeur du soleil qui sur nous ses rais espandoit. Et comme ung jour nous estions saillis de nostre nave, pour faire un chascun une fosse à soy tapir pour le soleil, nostre bon filz, qui de neige, comme vous scavés, estoit, en nostre présence sur le gravier par la grant force du soleil il fut tout à cop fondu et en eaue ressolu. Et n'eussiez pas dict une sept pseaume que nous ne trouvasmes rien de lui : tout ainsi en haste que au monde il vint, tout aussi soudain en est party. Et pensez que j'en fus et suis bien desplaisant, et ne vy jamais chose entre les merveilles que j'ay véues dont

je fusse plus esbahy. — Or avant, dit elle, puis qu'il plaist à Dieu le nous oster comme il le nous avoit donné, loué en soit il. S'elle se doubtast que la chose alast aultrement, l'ystoire s'en taist et n'en fait mencion, fors que son mary luy rendit telle comme elle luy bailla, combien qu'il en demoura toujours le cousin.

LA XXe NOUVELLE,

PAR PHELIPPE DE LAON.

(LE MARI MÉDECIN.)

Ce n'est pas chose nouvelle que en la conté de Champaigne on a tousjours eu bon à recouvrer de gens lours en la taille, combien qu'il sembleroit assés estrange à plusieurs, pourtant qu'ilz sont si près à ceulx du pays du mal engin. Assés et largement d'istoires à ce propos pourroit on mettre confermant la bestise des Champenois, mais quant à présent, celle qui s'ensuit pourra souffire. En la dicte conté avoit ung jeune homme orphelin qui bien riche et puissant demoura puis le trespas de ses père et mère. Jasoit ce qu'il fust lourt, très peu saichant, et encores aussi mal plaisant, si avoit une industrie de bien garder le sien et conduire sa marchandise. Et à ceste cause assez de gens, voire de gens de bien, luy eussent bien voulu donner en

mariage leur fille. Une entre les autres pléut aux parens et amis de nostre Champenois, tant pour sa beaulté, bonté, et chevance, etc. Et luy dirent qu'il estoit temps qu'il se mariast, et que bonnement il ne povoit conduire son fait : Vous avés aussi, dirent ilz, desja xxiiij ans, si ne pourriés en meilleur aage prendre cest estat. Et se vous y voulés entendre, nous avons regardé et choysy pour vous une belle fille et bonne qui nous semble très bien vostre fait. C'est une telle, vous la congnoissés bien. Lors la luy nommèrent. Et nostre homme à qui n'en challoit qu'il fist, fust marié ou non, mais qu'il ne tirast point d'argent, respondit qu'il feroit ce qu'ilz vouldroient: Puis qu'il vous semble que c'est mon bien, conduisés la chose au mieulx que vous scaurés; car je vueil faire par vostre conseil et ordonnance. — Vous dictes bien, dirent ces bonnes gens, nous regarderons et penserons comme pour nous mesmes, ou pour l'ung de noz enfans. Pour abbreger, certaine pièce après, nostre Champenois fut maryé. De pardieu ce fut; mais tantost qu'il fut auprès de sa femme couchié, la première nuyt, luy, qui oncques sur beste crestienne n'avoit monté, tantost luy tourna le dos. Qui estoit mal contente, c'estoit nostre espousée, nonobstant qu'elle n'en fist nul semblant. Ceste mauldicte manière dura plus de dix jours et encores durast, se la bonne mère à l'espousée n'y eust pourvéu du remède. Il ne vous fault pas celer que nostre homme neuf en façon et en mariage, du

temps de ses feu père et mère avoit esté bien court tenu ; et sur toutes choses luy estoit et fut deffendu le mestier de la beste aux deux dos, doubtant que s'il s'y esbatoit qu'il y despendroit toute sa chevance. Et bien leur sembloit et à bonne cause qu'il n'estoit pas homme qu'on déust aimer pour ses beaux yeulx. Luy qui pour riens ne courrouçast père et mère et qui n'estoit pas trop chault sur potaige, avoit tousjours gardé son pucellage, que sa femme eust voulentiers desrobé, s'elle eust scéu par quelque honneste façon. Ung jour se trouva la mère de nostre espousée devers sa fille, et lui demanda de son mary, de son estat, de ses condicions, de son mariage, et cent mille choses que femmes scevent dire. A toutes choses bailla et rendit nostre espousée à sa mère response, et dit que son mary estoit très bon homme et qu'elle ne doubtoit point qu'elle ne se conduisist bien avec lui. Et pource qu'elle savoit bien par elle mesme qu'il fault en mariage autre chose que boire et mengier, elle dist à sa fille : Or viens ça et me dy par ta foy, et de ces choses de nuyt comment t'en est il? Quant la povre fille oyt parler de ces choses de nuyt, à peu que le cueur ne luy faillit, tant fut marrie et desplaisante; et ce que sa langue n'osoit respondre, monstrèrent ses yeulx dont saillirent larmes en très grande abondance. Si entendist tantost sa mère que ses larmes vouloient dire, si dit : Ma fille, ne plorés plus; dictes moy hardiment, je suis vostre mère à qui ne devés riens

celer, et de qui ne devés estre honteuse; vous a il encoires riens fait? La povre fille revenue de paulmoison, et ung peu rasséurée, et de sa mère confortée, cessa la grant flote de ses larmes, mais n'avoit encores force ne sens de respondre. Si l'interroga arrière sa mère et luy dist : Dy moy hardiment et oste tes larmes; t'a il rien fait? A voix basse et de pleurs entremeslée respondit la fille et dit : Par ma foy, mère, il ne me toucha oncques, mais du surplus qu'il ne soit bon homme et doulx, par ma foy, si est. Or dy moy, dit la mère, et scez tu point s'il est fourny de tous ses membres? Dy hardyment se tu le scez. — Saint-Jehan! si est très bien, dit elle. J'ay plusieurs fois sentu ses denrées d'aventure, ainsi que je me tourne et retourne en nostre lit, quant je ne puis dormir. — Il souffit, dit la mère, laisse moy faire du surplus. Vecy que tu feras : Au matin il te convient faindre d'estre malade très fort, et monstrer semblant d'estre oppressée, qu'il semble que l'ame s'en parte. Ton mary me viendra ou mandera quérir, je n'en doubte point, et je feray si bien mon personnaige que tu scauras tantost comment tu fus gaignie, car je porteray ton urine à ung tel médecin qui donnera tel conseil que je vouldray. Comme il fut dit il fut fait; car lendemain, si tost qu'on vit le jour, nostre gouge auprès de son mary couchée, se commença à plaindre et faire la malade, que il sembloit que une fièvre continue luy rongast corps et ame. Noz amys son mary estoit bien esbahy et

desplaisant, si ne scavoit que faire, ne que dire. Si manda tantost quérir sa belle mère qui ne se fist guères attendre. Tantost qu'il la vit : Helas ! mère, dit il, vostre fille se meurt. — Ma fille, dit elle, et que luy fault il ? Lors tout en parlant marchèrent jusques en la chambre de la paciente. Si tost que la mère voit sa fille, elle lui demande qu'elle faisoit ? Et elle comme bien aprinse, ne respondit pas la première foiz, mais à petit de piece après dist : Mère, je me meurs. — Non faictes, fille, se Dieu plaist, prenés couraige. Mais dont vous vient ce mal si en haste ? — Je ne scay, je ne scay, dit la fille, vous me peraffolés à me faire parler. Sa mère la prent par la main, si lui taste son poux et son chief, et puis dit à son beau filz : Par ma foy, croyés qu'elle est bien malade, elle est plaine de feu, si y fault pourveoir de remède : y a il point icy de son urine ? — Celle de la minuyt y est, dit une des meschines. — Baillés la moy, dit elle. Quant elle eust ceste urine, fist tant qu'elle eust ung urinal et dedans la bouta, et dit à son beau filz qu'il la portast monstrer à un tel médecin, pour savoir qu'on poura faire à sa fille, et se on luy peut ayder. Pour Dieu, n'y espargnons riens, dit elle. J'ay encores de l'argent que je n'ayme pas tant que je fais ma fille. — Espargnier, dit noz amis, croyés s'on luy peut aider pour argent que je ne luy fauldray pas. — Or vous advancés, dit elle, et tandis qu'elle se reposera ung peu je m'en iray jusques au mesnage, tousjours reviendray je bien, s'on a mestier de moy.

Or devés vous scavoir que nostre bonne mère avoit le jour de devant, au partir de sa fille, forgié le médecin qui estoit bien adverty de la response qu'il devoit faire. Vecy nostre gueux qui arrive devers le médecin à tout l'urine de sa femme. Et quant il y eust fait la révérence, il luy va compter comment sa femme estoit deshaitiée et merveilleusement malade : et vécy son urine que vous aporte affin que mieulx vous informes de son cas, et que plus seurement me puissiés conseiller. Le médecin prent l'urinal et contremont le liève, et tourne et retourne l'urine et puis va dire : Vostre femme est fort aggravée de chaulde maladie et en dangier de mort, s'elle n'est prestement secourue, vécy son urine qui le monstre. — Ha ! maistre, pour Dieu mercy, veuillés moy dire, et je vous paieray bien, que on y pourra faire pour recouvrer santé, et s'il vous semble qu'elle n'ait garde de mort? — Elle n'a garde, se vous luy faictes ce que je vous diray, dit le médecin ; mais se vous tardés guères, tout l'or du monde ne la garderoit de la mort. — Dictes, pour Dieu, dit l'autre, et on le fera. — Il faut, dit le médecin, qu'elle ait compagnie à homme ou elle est morte. — Compaignie d'homme, dit l'autre, et qu'est ce à dire cela? — C'est à dire, dit le médecin, que il faut que vous montés sur elle, et que vous la rouchinés très bien trois ou quatre fois tout en haste ; et le plus à ce premier que vous en pourrés faire sera le meilleur ; autrement ne sera point estaincte la grande ardeur qui

là seiche et tire à fin. — Voire, dit il, et seroit ce bon? — Elle est morte, et n'y a point de respit, dit le médecin, se ainsi ne le faictes, voire et bien tost encore. — Saint Jehan, dit l'autre, j'assairay comment je pourray faire. Il se part de là, et vient à l'ostel et treuve sa femme qui se plaignoit et doulousoit très fort. Comment va, dit il, m'amie? — Je me meurs, mon amy, dit elle. — Vous n'avés garde, se Dieu plaist, dit il; j'ay parlé au médecin qui m'a enseigné une médicine dont vous serés garie. Et durant ces devises, il se despoille, et au plus près de sa femme se boute. Et comme il approuchoit pour excécuter le conseil du médecin tout en lourdois: Que faites vous, dit elle, me voulez vous pas tuer? — Mais je vous gariray, dit il; le médecin l'a dit. Et si fit ainsi que nature lui monstra, et à l'aide de la paciente il besoigna très bien deux ou trois fois. Et comme il se reposoit tout esbahy de ce que advenu luy estoit, il demande à sa femme comment elle se porte: Je suis ung peu mieulx, dit elle, que par cy devant n'ay esté. — Loué soit Dieu, dit il. J'espoire que vous n'avés garde, et que le médecin aura dit vray. Alors recommence de plus belle. Et pour abregier, tant et si bien le fit que sa femme revint en santé dedans peu de jours, dont il fut très joyeux; si fut la mère quant elle le scéut. Nostre Champenois, après ces armes dessus dictes, devient ung peu plus gentil compaignon qu'il n'estoit paravant; et luy vint en couraige, puis que sa femme restoit en santé, qu'il semondroit

ung jour au disner ses parens et amys, et les père et mère d'elle, ce qu'il fit. Et les servoit grandement en son patois, à ce disner, faisoit très bonne et joyeuse chière. On bevoit à luy, il bevoit aux aultres, c'estoit merveilles qu'il estoit gentil compaignon. Or escoutés qui lui advint : au fort de la meilleure chière de ce disner, il commença très fort à plorer, et sembloit que tous ses amys, voire tout le monde, fussent mors, dont n'y eust celuy de la table qui ne s'en donnast grant merveille dont ces soubdaines larmes procédoient; les ungs et les autres lui demandent qu'il avoit, mais à peu s'il povoit ou scavoit respondre, tant le contraignoient ses foles larmes. Il parla au fort, en la fin, et dit : J'ay bien cause de plorer. — Et par ma foy non avés, se dit sa belle mère, que vous fault il? Vous estes riche et puissant et bien logié, et si avés de bons amis; et qui ne fait pas à oublier, vous avés belle et bonne femme que Dieu vous a ramenée en santé qui naguères fut sur le bort de sa fosse; si m'est advis que vous devés estre lye et joyeux. — Helas, non fais, dit il. C'est par moy que mon père et ma mère qui tant m'amoyent, et me ont assemblés et laissiés tant de biens, qu'ilz ne sont encores en vie, car ilz ne sont mors tous deux que de chaulde maladie; et se je les eusse aussi bien ronchinés, quant ils furent malades, que j'ay fait ma femme, ilz féussent maintenant sur piez. Il n'y eust celluy de la table qui après ces motz à peu se peult tenir de rire, mais non pourtant il s'en

garda qui péut. Les tables furent ostées, chacun s'en ala, et le bon Champenois demeura avec sa femme laquelle, affin qu'elle demourast en santé, fut souvent de luy racolée.

LA XXIe NOUVELLE,

PAR PHELIPPE DE LAON.

(L'ABESSE GUÉRIE.)

Sur les mètes de Normandie y a une bonne abbaye de dames dont l'abbesse qui belle et jeune et en bon point lors estoit, naguères s'acoucha malade. Ses bonnes seurs dévotes et charitables, tantost la vindrent visiter, en la confortant et administrant à leur léal povoir de tout ce qu'elles sentoient que bon luy fut. Et quant elles parcéurent qu'elle se disposoit à garison, elles ordonnèrent que l'une d'elles yroit à Rouen porter son urine, et compteroit son cas à ung médecin de grant renommée. Pour faire ceste ambassade, à lendemain l'une d'elles se mist en chemin ; et fit tant qu'elle se trouva devers le dit médecin auquel après qu'il eust visité l'urine de ma dame l'Abesse elle conta tout au long la façon et manière de sa maladie, comme de son dormir, d'aler

à chambre, de boire et de menger. Le saige médecin, vraiement du cas de ma dame informé tant par son urine comme par la relacion de la religieuse, voulut ordonner le régime. Et jasoit ce qu'il eust de coustume de bailler à plusieurs ung recipe par escript, toutesfois il se fia bien de tant en la religieuse, que de bouche lui diroit ce qu'avoit à faire, et lui dit : Belle seur, pour recouvrer la santé de ma dame l'abesse, il lui est mestier et de nécessité qu'elle ait compaignie d'homme ; et brief aultrement elle se trouvera en peu d'espace si de mal entechée et surprinse, que la mort luy sera le derrain remède. Qui fut bien esbahye d'oyr si très dures nouvelles ce fut nostre religieuse, qui va dire : Helas, maistre Jehan, ne voyés vous autre façon pour la recouvrance de santé de ma dame ? — Certes nennil, dit il, il n'en y a point d'autre, et si vueil bien que vous sachés qu'il se fault advancer de faire ce que j'ay dit, car se la maladie, par faulte d'ayde, peut prendre son cours comme elle s'efforce, jamais homme à temps n'y viendra. La bonne religieuse à peu s'elle osa disner à son aise, tant avoit grant haste d'anoncer à ma dame ces nouvelles. Et à l'ayde de sa bonne haquenée, et du grant désir qu'elle a d'estre à l'ostel s'advança si très bien que ma dame l'abbesse fut toute esbaye de si tost la reveoir. Que dit le médecin, belle, ce dit l'abbesse, ay je garde de mort ? — Vous serez tantost en bon point, se Dieu plaist, ma dame, dit la religieuse méssagière, faictes bonne chière et prenés cueur. —

Comment? ne m'a le médecin point ordonné de regime, dit ma dame? — Si a, dist elle. Lors luy va dire tout au long comment le médecin avoit véu son urine et les demandes qu'il fist de son aage, de son mengier, de son dormir, etc. Et puis pour conclusion il a dit et ordonné qu'il fault que vous aiés, comment qu'il soit, compaignie charnelle à quelque homme, ou brief aultrement vous estes morte, car à vostre maladie n'a point d'autre remède. — Compaignie d'homme, dit ma dame, j'aymeroie plus chier mourir mille fois, s'il m'estoit possible. Et alors va dire : Puis que ainsi est que mon mal est incurable et mortel se je n'y pourvois de tel remède, loué soit Dieu, je pren bien la mort en gré. Appellés bien tost tout mon couvent. Le tymbre fut sonné, si vindrent à ma dame toutes ses religieuses. Et quant elles furent en la chambre, ma dame, qui avoit encores toute la langue à commandement, quelque mal qu'elle eust, commença une grande et longue harengue devant ses sueurs, remonstrant le fait et estat de son église, en quel point elle la trouva et en quel estat elle est aujourduy ; et vint descendre ses parolles à parler de sa maladie qui estoit mortelle et incurable, comme elle bien sentoit et congnoissoit, et au jugement aussi d'ung tel médecin elle s'arrestoit, qui morte l'avoit jugée : Et pour tant mes bonnes seurs, je vous recommande nostre église, et en voz plus dévotes prières ma povre ame. Et à ces parolles, larmes en grant abondance saillirent de ses yeulx qui furent

acompaignées d'aultres sans nombre, sourdans de la fontaine du cueur de son bon couvent. Ceste plorerie dura assés longuement, et fut là le mesnaige long temps sans parler. Assez grant pièce aprés ma dame la prieure, qui saige et bonne estoit, print la parole pour tout le couvent et dit : Ma dame, de vostre mal quel il est Dieu le sait, à qui nul ne peut riens céler, il nous desplaist beaucoup, et n'y a celle de nous qui ne se vouldroit emploier autant que possible est et seroit à personne vivant, pour la recouvrance de vostre santé. Si vous prions toutes ensemble que vous ne nous espargnés en rien, ne chose qui soit des biens de vostre église. car mieulx nous vauldroit, et plus chier l'aurions, de perdre la plus part de nos biens temporelz que le proffit espirituel que vostre présence nous donne. — Ma bonne seur, dit ma dame, je n'ay pas tant desservi que vous me offrés, mais je vous en mercye tant que je puis, en vous advisant et priant de rechief que vous pensés comme je vous ay dit aux affairres de nostre église qui me touchent près du cueur, Dieu le scet, en acompaignant aux prières que ferés, ma povre ame qui grant mestier en a. — Helas ! ma dame, dit la prieure, et n'est il possible par bon gouvernement ou par soigneuse diligence de médecine que vous puissés repasser ? — Nennil certes, ma bonne seur, dit elle. Il me fault mettre ou reng des trespassés, car je ne vaulx guères mieulx, quelque langaige que encores je prononce. Adonc saillit avant la religieuse qui porta son urine à

Rouen, et dit : Ma dame, il y a bien remède, s'il vous plaisoit ? — Créez qu'il ne me plaist pas, dit elle ; vécy seur Jehanne qui revient de Rouen, et a monstré mon urine et compté mon cas à ung tel médecin qui m'a jugée morte, voire se je ne me vouloie abandonner à aulcun homme et estre en sa compaignie. Et par ce point esperoit il. comme il trouvoit par ses livres, que je n'auroye garde de mort, mais se ainsi ne le faysoie il n'y a point de ressource en moy. Et quant à moy j'en loue Dieu qui me daigne appeller, ainçois que j'aye fait plus de péchies à luy me rends, et à la mort je présente mon corps, viengne quant elle veult. — Comment, ma dame, dist l'enfermière, vous estes de vous mesmes homicide ! Il est en vous de vous saulver et ne fault que tendre la main, et requerre aide et vous la trouverés preste ; ce n'est pas bien fait et vous ose bien dire que vostre ame ne partiroit point seurement, s'en cest estat vous mouriés. — Ha ! ma belle seur, dit ma dame, quantesfois avés vous ouy preschier que mieux vauldroit à une personne s'abandonner à la mort que commettre ung seul péché mortel ? Et vous scavés que je ne puis ma mort fuyr ne eslongier, sans faire et commettre pechié mortel ! Et qui bien autant au cueur me touche, s'en ce faisant ma vie eslongeroie, n'en venroys je pas deshonnourée et à tousjours, mais reprouchée, et diroit on : Vela la dame, etc...? mesmes vous toutes, quelque conseil que me donnés, m'en auriés en irréverence et en mains d'amour. Et vous sembleroit, et à bonne cause, que indigne seroie

d'entre vous présider et gouverner. — Ne dictes et ne pensés jamais cela, dit ma dame la trésorière, il n'est chose qu'on ne doibve entreprendre pour eschever la mort. Et ne dit pas nostre bon père saint Augustin qu'il ne loist à personne de soy oster la vie, ne tollir ung sien membre. Et ne iriés vous pas directement encontre sa sentence se vous laissés à escient ce qu'il vous peult de mal garder? — Elle dit bien, respondit le couvent en général. Ma dame, pour Dieu, obeissés au médecin, et ne soiés en vostre opinion si aheurtée que par faulte de soustenance vous perdés corps et ame, et laissés vostre povre couvent qui tant vous ayme, désolé et despourvéu de pastoure. — Mes bonnes seurs, dit ma dame, j'ayme mieux voulentairement à la mort tendre les mains, submettre mon col, et honnorablement l'embrasser que pour la fuyr je vive deshonnourée. Et ne diroit on pas : Vela la dame qui fist ainsy et ainsy? — Ne vous chaille qu'on dye, ma dame, vous ne serés jà reprouchée de gens de bien. — Si seroie, si, dit madame. Le couvent se alla esmouvoir, et firent les bonnes religieuses entre elles ung consistoire dont la conclusion s'ensuyt ; et porta les parolles d'ycelle la prieure : Madame, vécy vostre désolé couvent si très desplaisant que jamais maison ne fut plus troublée qu'elle est, dont vous estes cause ; et créez se vous estes si mal conseillée de vous abandonner à la mort que fuyr vous povés, j'en suis bien séure. Et affin que vous entendés que nous vous aymons d'entière et léal amour, nous

sommes contentes et avons conclud et déliberé meurement toutes ensemble généralement, en saulvant vous et nous, avoir compaignie secretement d'aulcun homme de bien; nous pareillement le ferons, affin que vous n'ayés pensée ne ymaginacion que ou temps advenir vous en sourdit reproche de nulle de nous. N'est ce pas ainsi, mes seurs? — Ouy, dirent elles toutes de très bon cueur. Ma dame l'abbesse, oiant ce que dit est, et portant au cueur ung grant fardeau d'ennuy, pour l'amour de ses seurs, se laissa férir et s'accorda combien que le conseil du médecin à grant regret seroit mis en euvre. Adonc furent mandés moines, prestres et clercs, qui trouvèrent bien à besoigner. Et là ouvrèrent si très bien que ma dame l'abbesse fut en peu d'heure rapaisée, dont son couvent fut très joieux qui par honneur faisoit ce que par honte onoques puis ne laissa.

LA XXIIe NOUVELLE,

PAR CARON.

(L'ENFANT A DEUX PÈRES.)

N'a guères que ung gentil homme demourant à Bruges, tant et si longuement se trouva en la compaignie d'une belle fille qu'il luy fist le ventre lever. Et droit au coup qu'elle s'en apparcéust et donna garde, Monseigneur fist une assemblée de gens d'armes ; si fut force à nostre gentil homme de l'abandonner et avec les autres aler ou service de mon dit seigneur, ce que de bon cueur et bien il fist. Mais avant son partement, il fist garnison et pourvéance de parrains et marraines et de nourrice pour son enfant advenir, loga la mère avecques de bonnes gens, luy laissa de l'argent et leur recommanda. Et quant au mieulx qu'il scéust et le plus brief qu'il péust, ces choses furent bien disposées, il ordonna son partement et print congié de sa dame, et au plaisir

de Dieu promist de tantost retourner. Pensés que s'elle n'eut jamais ploré, ne s'en tenist elle pas à ceste heure, puis qu'elle véoit d'elle eslongier la rien en ce monde dont la présence plus luy plaist. Pour abregier, tant luy despléust ce dolent départir, que oncques mot ne scéust dire, tant empeschoient sa doulce langue les larmes sourdantes du parfond de son cueur. Au fort elle s'appaisa, quant elle vist qu'autre chose estre n'en povoit. Et quant vint environ ung mois après le partement de son amy, désir lui eschauffa le cueur et si luy vint ramentevoir les plaisans passetemps qu'elle souloit avoir, dont la très dure et très maudicte absence de son amy helas ! l'avoit privée. Le Dieu d'amours qui n'est jamais oyseux, luy mist en bouche et en termes les haulx biens, les nobles vertus, et la très grande beaulté d'ung marchant son voysin, qui plusieurs fois, avant et depuis le departement de son amy, luy avoit présenté la bataille ; et conclure luy fist que s'il retourne plus à sa queste qu'il ne s'en yra pas escondit mesmes si la voyoit es rues, elle tiendra telles et si bonnes manières qu'il entendra bien qu'elle en veult à luy. Or vint il si bien qu'à lendemain de ceste conclusion, à la première oeuvre, amours envoya nostre marchant devers la paciente, et lui présenta comme autrefois, chiens et oyseaulx, son corps, ses biens, et cent mille choses que ces abateurs de femmes scevent tout courant et par cueur. Il ne fut pas escondit, car s'il avoit bonne

voulenté de combattre et faire armes ; elle n'avoit pas mains de désir de lui fournir de tout ce qu'il vouldra. Et durant que nostre gentil homme est en guerre, nostre gentil femme fournit et accomplist au bon marchant tout ce dont la requist ; et se plus eust osé demander elle estoit preste de l'acomplir, et trouva en luy tant de bonne chevalerie, de proesse et de vertu, qu'elle oublia de tous pointz son amy par amours, qui à ceste heure guères ne s'en doubtoit. Beaucoup plust aussi au bon marchant la courtoisie de sa nouvelle dame ; et tant furent conjoinctes les voulentés désirs, et pensées de luy et d'elle, qu'ilz n'avoient pour eulx deux que ung seul cueur. Si se pensèrent que pour se bien logier et à leur aise, il souffiroit bien d'ung hostel pour leurs deux : si troussa ung soir nostre gouge ses bagues avec elle, et en l'hostel du marchant s'en alla, en abandonnant le premier son amy, son hoste, son hostesse, et foison d'aultres gens de bien auxquelz il l'avoit recommandée. Et elle ne fut pas si folle, quant elle se vit bien logée, qu'elle ne dist incontinent à son marchant qu'elle se sentoit grosse, qui en fut très joyeux, cuidant bien que ce fut de ses euvres. Au chief de sept moys, ou environ, nostre gouge fist ung beau filz dont le père adoptif s'acointa grandement et de la mère aussi. Advint certaine espace après, que le bon gentil homme retourna de la guerre et vint à Bruges, et au plustost qu'il péust honnestement, print son chemin vers le

logis où il laissa sa dame. Et luy venu léans, la demanda à ceulx qui en prindrent la charge de la penser, garder et aider en sa gésine. Comment dirent ilz! esse ce que vous en savés? Et n'avez vous pas eu les lettres qui vous furent escriptes? — Nennil, par ma foy, dit il, et quelle chose y a il? — Quelle chose! saincte Marie! dirent ilz, nostre Dame! c'est bien raison que on le vous dye. Vous ne fustes pas parti d'ung mois après, qu'elle ne troussast pygnes et miroirs; et s'en alla bouter cy devant en l'ostel d'ung tel marchant qui la tient à fer et à clou. Et de fait elle a porté un beau filz et a géu léans. Et l'a fait le marchant chrestienner; et si le tient à sien. — Saint Jehan! vécy autre chose de nouveau, dit le bon gentil homme; mais au fort puis qu'elle est telle, au deable soit elle! Je suis content que le marchant l'ayt et la tienne; mais quant est de l'enfant, je suis seur qu'il est mien, si le vueil ravoir. Et sur ce mot, part et s'en va heurter bien rudement à l'uys du marchant. De bonne adventure sa dame qui fut, vint à ce heurt, qui ouvre l'uys, comme toute de léans qu'elle estoit. Quant elle vit son amy oublié et qu'il congneust aussi, chascun fut esbay. Non pourtant lui demanda dont elle venoit en ce lieu? Et elle respondit que fortune luy avoit amenée: Fortune, dit il, et fortune vous y tienne; mais je vueil ravoir mon enfant; vostre maistre aura la vache, mais j'auray le veau. Or le me rendés bien tost, car je le vueil ravoir, quoy qu'il en advienne. — Helas! ce dit la gouge, que

diroit mon homme? Je seroye desfaicte, car il cuide certainement qu'il soit sien. — Il ne m'en chault, dit l'autre, dye ce qu'il vouldra, mais il n'aura pas ce qui est mien. — Ha! mon amy, je vous requier que vous laissiés et baillés cest enfant icy à mon marchant, et vous me ferés grant plaisir et à luy aussy. Et par Dieu, se vous l'aviez véu, vous ne seriés jà pressé de l'avoir : c'est ung lait et ort garson tout rongneux et contrefait. — Dea, dit l'autre, tel qu'il est il est mien, et si le vueil reavoir. — Et parlés bas, pour Dieu, ce dit la gouge, et vous apaisiez, je vous en supplie, et vous plaise céans laisser cest enfant, et je vous prometz, se ainsi le faictes, de vous donner le premier enfant que jamais j'auray. Le gentil homme, à ces motz, jasoit qu'il fust courroucé, ne se péult tenir de soubrire, et sans plus dire, de sa bonne dame se partit, ne jamais ne redemanda le dit enfant. Et encores le nourrist celluy qui la mère engranga en l'absence de nostre dit gentil homme.

LA XXIIIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE COMMESURAM.

(LA PROCUREUSE PASSE LA RAYE.)

N'a guères qu'en la ville de Mons, en Haynnault, un procureur de la cour du dit Mons, assés sur aage et jà ancien, entre ses aultres clercz avoit ung très beau filz et gentil compaignon, du quel sa femme à certaine espace de temps s'enamoura très fort; et très bien, lui sembloit qu'il estoit mieulx taillé de faire la besoigne que n'estoit son mary. Et affin qu'elle esprouvast se son cuider estoit vray, elle conclud en soy mesmes qu'elle tiendra telz termes que s'il n'est plus beste que ung asné, il se donra tantost garde qu'elle en veult à luy. Pour excécuter ce désir, ceste vaillant femme jeune et fresche, et en bon point venoit souvent et menu coustre et filer auprès de ce clerc; et devisoit à luy de cent mille besoignes dont la pluspart tousjours en fin sur amours retournoient,

Et devant ces devises elle n'oublia pas de le servir d'aubades assez largement : une fois le boutoit du couste en escripvant, une autre fois luy gettoit des pierretes, tant qu'il broulloit ce qu'il faisoit, et luy failloit recommencer. Ung autre jour recommençoit ceste feste et luy ostoit papier et parchemin, tant qu'il failloit qu'il cessast l'euvre dont il estoit très mal content, doubtant le courroux de son maistre. Quelque semblant que la maistresse long temps luy eust monstré, qui tiroit fort au train de derrière, si lui avoient jeunesse et crainte les yeulx si bandés qu'en rien il ne s'aparcevoit du bien qu'on lui vouloit; néantmoins en la fin il parcéut qu'il estoit bien en grace. Et ne demoura guères après ceste délibéracion que le procureur estant hors de l'ostel, sa femme vint au clerc bailler l'assault qu'elle avoit de coustume, voire trop plus aigre et plus fort que nulle foys de devant. Tant de ruer, tant de bouter, de parler, mesmes pour le plus empechier et bailier destourbier, elle respandit sur buffet, sur papier, sur robe, son cornet à l'encre. Et nostre clerc, plus congnoissant et mieulx voyant que cy dessus, saillit sur piez et assault sa maistresse et la reboute arrière de luy, priant qu'elle le laissast escripre. Et elle qui demandoit estre assaillie et combatre, ne laissa pas pourtant l'emprinse encommencée. Scavés vous, que luy a dit le clerc, ma damoiselle, c'est force que je acheve l'escript que j'ay encommencé. Si vous requier que vous me laissez paysible, ou par la mort bieu, je

vous livréray castille. — Et que me feriés vous, beau sire, dit elle, la moe? Nennil, par Dieu. — Et quoy donc? — Quoy. — Voire quoy? Pour ce, dit il, que vous avez respandu mon cornet à l'encre, et avés broullié mon escripture, je vous pourray bien brouller vostre parchemin. Et affin que faulte d'encre ne m'empesche d'escripre, j'en pourray bien pescher en vostre cornet. — Par ma foy, dit elle, vous en estes bien l'omme; et croiés que j'en ay grant paour. — Je ne say quel homme, dist le clerc, mais je suis tel que se vous vous y esbatés plus vous passerés par là. Et de fait vécy une roye que je vous fais, et par Dieu, se vous la passés tant peu que se soit, se je vous faulx je vueil qu'on me tue. — Et par ma foy, dit elle, je ne vous en crains, et si passeray la roye, et puis verrai que vous ferés. Et disant ces paroles, marcha la dureau, faisant le petit sault outre la roye bien avant. Et le bon clerc la prent aux grifz, sans plus enquerre, et sur son banc la rue. Et créez qui la punit bien, car s'elle l'avoit broullié il ne luy en fist pas mains, mais ce fut en autre façon, car elle le broulla par dehors et à déscouvert, et il la broullia à couvert et par dedans. Or est il vray que là présent y estoit ung jeune enfant de environ deux ans, filz de léans. Il ne fault pas demander s'après ces premières armes de la maistresse et du clerc il y eut plusieurs secrez remonstrez à mains de parolles que les premières. Il ne vous fault pas céler aussi que peu de jours après ceste adventure, le dit petit enfant ou comptoir estant

où nostre clerc escripvoit, le procureur et maistre de léans survint; et marche avant pour tirer vers son clerc, pour regarder qu'il escripvoit, ou pour espoir d'autre chose; et comme il approucha la roye que son clerc avoit faicte pour sa femme, qui encores n'estoit pas effacée, son filz lui crye et dit : Mon père, gardés bien que vous ne passés ceste roye, car nostre clerc vous abatroit et houspilleroit ainsi qu'il fist naguères ma mère. Le procureur, oyant son filz, et regardant la roye, si ne scéust que penser, car il se souvint que folz, yvres et enfans ont de coustume de vérité dire, mais non pourtant il n'en fist pour ceste heure nul semblant; et n'est encores point venu à ma congnoissance se il différa la chose ou par ignorance ou par doubte d'esclandre, etc.

LA XXIVe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE FIENNES.

(LA BOTTE A DEMI.)

Jasoit ce que es nouvelles dessus dictes les noms de ceulx et celles à qui elles ont touchié ou touchent, ne soient mis et escrips, si me donne appetit grant vouloir de nommer, en ma petite ratelée, le conte Vualeran en son temps conte de saint Pol, et appelé le beau conte. Entre autres seigneuries, il estoit seigneur d'ung village en la chastellenie de Lisle nommée Vrelenchem, près du dit Lisle environ d'une lieue. Ce gentil conte de sa bonne et doulce nature estoit et fut tout son temps amoureux. Oultre l'enseigne, il scéust, au rapport d'aulcuns ses serviteurs, qui en ce cas le servoient, que au dit Vrelenchem avoit une très belle fille, gente de corps et en bon point. Il ne fut pas si paresseux que assés tost aprés ceste nouvelle, il ne se trouvast en ce village. Et firent tant

les ditz serviteurs, que les yeulx de leur maistre confermèrent de tous pointz leur rapport touchant la dicte fille : Or ça qu'est il de faire, dit lors le gentil conte ; c'est que je parle à elle entre noz deux seulement, et ne me chault qu'il me coute. L'ung de ses serviteurs, docteur en son mestier, lui dit : Monseigneur, pour vostre honneur et celluy de la fille aussi, il me semble que mieulx vaut que je luy descouvre l'embusche de vostre voulenté ; et selon la response j'auray advis de parler et poursuyvre. Comme l'autre dit il fut fait ; car il vint devers la belle fille et très courtoisement la salua. Et elle, qui n'estoit pas mains saige, ne bonne que belle, courtoysement luy rendit son salut. Pour abrégier, après plusieurs parolles d'acointances, le bon macquereau va faire une grant prémisse touchant les biens et les honneurs que son maistre lui vouloit : et de fait se à elle ne tenoit, elle seroit cause d'enrichir et honnourer tout son lignaige. La bonne fille entendit tantost quelle heure il estoit. Si fist sa responce telle qu'elle estoit, c'est assavoir belle et bonne : car au regard de Monseigneur le conte, elle estoit celle, son honneur saulve, qui luy vouldroit obéyr, craindre et servir en toutes choses. Mais qui la vouldroit requérir contre son honneur qu'elle tenoit aussi chier que sa vie, elle estoit celle qui ne le congnoissoit et pour qui elle feroit non plus que le cinge pour les mauvais. Qui fut esbahy et courroucé, ceste response ouye, ce fut nostre va-lui-dire qui s'en revient devers son maistre

à tout ce qu'il avoit de poisson, car à chair avoit il failly. Il ne faut pas demander se le conte fut mal content quant il scéust la très fière et dure response de celle dont il désiroit l'acointance et joyssance, et autant ou plus que nulle du monde. Tantost après si va dire : Or avant laissons la là pour ceste fois ; il m'en souviendra quant elle cuidera qu'il soit oublyé. Il se partit de là tantost après, et n'y retourna que les six sepmaines ne fussent passées ; et quant il revint se fut si très secrètement que nulle nouvelle n'en fut, tant simplement et en tapinaige s'i trouva. Il fit tant par ses espiez qu'il scéust que nostre belle fille soyoit de l'erbe au coing d'ung bois, asseulée de toutes gens ; il fut bien joyeux, et tout housé encores qu'il estoit, se met au chemin devers elle, en la compaignie de ses espies. Et quant il fut près de ce qu'il quéroit, il leur donna congié, et fist tant qu'il se trouva auprès de sa dame sans ce qu'elle en scéust nouvelle sinon quant elle le vit. S'elle fut esprinse et esbahye de se veoir saisie et tenue de Monseigneur le conte ce ne fut pas merveilles, mesmes elle en changea couleur, mua semblant, et à bien peu en perdit la parolle, car elle scavoit par renommée qu'il estoit périlleux et noyseux entre femmes. Ha Dea ! ma damoyselle, dist lors le gentil conte qui se trouva saysi, vous estes à merveilles fière. On ne vous peut avoir sans siége. Or pensés bien de vous défendre, car vous estes venue à la bataille ; et avant que de moy partez vous en ferés à mon vouloir et

tout à ma devise, des peines et travaulx que j'ay souffers et endurés tout pour l'amour de vous. — Helas, Monseigneur, ce dit la jeune fille toute esbahye et surprinse qu'elle estoit, je vous cry mercy! Se j'ay dit ou fait chose qui vous desplaise, vueillés le moy pardonner, combien que je ne pense avoir dit ne fait chose dont me doyez scavoir mal gré. Je ne scay, moy, qu'on vous a raporté : on m'a requise en vostre nom de deshonneur, je n'y ay point adjousté de foy, car je vous tien si vertueux que pour riens ne vouldriés deshonnourer une vostre simple subgecte, comme je suis, mais la vouldriés bien garder. — Ostés ce procès, dit Monseigneur, et soyés séure que vous ne m'eschapperés. Je vous ay fait monstrer le bien que je vous vueil et ce pourquoy je envoyai devers vous. Et sans plus dire, la trousse et prent entre ses bras, et dessus ung peu d'erbe mise en ung tas qu'elle avoit assemblée, soudainement la coucha et fort roide l'acolla. Et vistement faisoit toutes ses préparatoires d'accomplir le désir qu'il avoit de pieça. La jeune fille que se véoit en ce dangier et sur le point de perdre ce qu'en ce monde plus chier tenoit, s'avisa d'ung bon tour et dit : Ha! Monseigneur, je me rens à vous, je feray ce qu'il vous plaira sans nul reffus ne contredit ; soiés plus content de prendre de moy ce qu'en vouldriés par mon accord et voulenté, que par force et malgré moy ; voz parolles et vostre vouloir desordonné soient accomplis. — Ha dea, dit Monseigneur, que vous m'eschappés, non

ferés, que voulez vous dire? — Je vous requier, dit elle, puis qu'il faut que vous obéisse, que vous me faicte ceste honneur que je ne soie souillie de vos houseaulx qui sont gras et ors, et vous suffise du surplus. — Et comment en pourroie je faire, ce dit Monseigneur? — Je les vous osteray, ce dit elle, très bien, s'il vous plaist, car par ma foy je n'auroye cueur ne couraige de vous faire bonne chière avec ces paillars houseaulx. — C'est peu de chose des houseaulx, ce dit Monseigneur, mais non pourtant, puis qu'il vous plaist ilz seront ostés. Et alors il abandonna sa prinse et s'assit dessus l'herbe, et tend sa jambe; et la belle fille luy osta l'esperon et puis lui tire l'ung de ses houseaulx qui bien estrois estoient. Et quant il fut environ à moytyé, à quoy faire elle eust moult de peine, pour ce que tout à propos le tira de mauvais biays, elle part et s'en va tant que piez la peuvent porter, aidés et soutenus de bon vouloir. Et là laissa le gentil conte, et ne fina de courre tant qu'elle fut en l'ostel de son père. Le bon seigneur qui se trouva ainsi decéu, si enrageoit et plus n'en pouvoit; et qui à ceste heure l'eust véu rire, jamais n'eust eu les fiebvres. A quelque meschief que ce fut, se mist sur piez, cuidant par marchier sur son houseau l'oster de sa jambe, mais c'est pour néant, il estoit trop estroit si n'y trouva autre remède que de retourner vers ses gens, de sa bonne adventure. Il ne fut pas loing allé que tost ne trouva ses bons disciples, sur le bort d'ung

fossé qui l'attendoient, qu'ilz ne scéurent que penser quant ilz le véirent ainsi atourné. Il leur conta tout son cas et se fist rehouser. Et qui l'oyoit, celle qui l'a trompé ne seroit pas séurement en ce monde, tant luy cuyde et veult bien faire de desplaisir. Mais quelque vouloir qu'il eust pour lors et tant mal content qu'il fut pour ung temps, toutesfois quant il fut ung peu réfroide, tout son courroux fut converty en cordiale amour. Et qu'il soit vray depuis, à son pourchas et à ses chiers coustz et despens il la fit marier très richement et bien, à la contemplacion seulement de la franchise et loyauté qu'en elle avoit trouvé, dont il eut la vraye congnoissance par le reffus icy dessus compté.

LA XXVe NOUVELLE,

PAR PHELIPPE DE SAINT YON.

(FORCÉE DE GRÉ.)

La chose est si fresche et si nouvellement advenue dont je vueil fournir ma nouvelle, que je n'y puis ne taillier, ne rongnier, ne mettre, ne oster. Il est vray que au Quesnoy vint une belle fille naguères au prévost soy complaindre de force et violence en elle perpetrée et commise par le vouloir desordonné d'ung jeune compaignon. Ceste complainte au prévost faicte, le compaignon encusé de ce crime fut en l'eure prins et saisy; et au dit du commun peuple, ne valoit guères mieulx que pendu au gibet, ou sans teste sur une roé mis emmy les champs. La fille, voyant et sentant celuy dont elle se douloit emprisonné, poursuyvoit roidement le prévost qu'il luy en fit justice, disant que oultre son gré et vouloir violentement

et par force l'avoit deshonnourée. Et le prévost, homme discret et saige et en justice très expert, fist assembler les hommes et puis manda le prisonnier. Et ainçois qu'il le fist venir devant les hommes desjà tous prestz pour le jugier, s'il confessoit par gehaine ou autrement l'orrible cas dont il estoit chargié, parla à luy à part, et si l'adjura de dire la vérité : Vécy telle femme, dit il, qui de vous se complaint très fort de force : est il ainsi? L'avés vous efforcée? Gardés que vous dictes vérité, car se vous faillez vous estes mort, mais se vous dictes vérité on vous fera grâce. — Par ma foy, Monseigneur le prévost, dit le prisonnier, je ne vueil pas nyer ne celer que je ne l'aie pieça requise de son amour. Et de fait, devant hyer, après plusieurs parolles, je la ruay sur ung lit pour faire ce que vous savés, et luy levay robe, pourpoint et chemise. Et mon furon, qui n'avoit jamais hanté lévrier, ne scavoit trouver la duyère de son connil ; et ne faisoit que aler çà et là, mais elle par sa courtoisie luy dressa le chemin, et à ses propres mains le bouta tout dedens. Je croy trop bien qu'il ne partit pas sans proye, mais qu'il y eust autre force, par mon serment, non eust. — Est il ainsy, dit le prévost? — Oy, par mon serment, dit le bon compaignon. — Or bien, dit il, nous en ferons très bien. Après ces paroles, le prévost se vient mettre en siège pontifical, à dextre, environné de ses hommes. Et le bon compaignon fut mis et assis sur le petit banc, ou parquet, ce voiant tout le peuple et celle qui l'ac-

cusoit aussy : Or ça m'amie, dit le prévost, que demandés vous à ce prisonnier? — Monseigneur le prévost, dist elle, je me plain à vous de la force que il m'a faicte, car il m'a violée oultre mon gré et voulenté, et malgré moy, dont je vous demande justice. — Que respondés vous, mon amy, dit le prévost au prisonnier? — Monseigneur, se dit il, vous ay jà dit comment il en va, et je ne pense pas qu'elle dye au contraire. — M'amye, dit le prévost, regardés bien que vous dictes et que vous faictes de vous plaindre de force, c'est grant chose : vécy qui dist qu'il ne vous fist oncques force, mesmes avés esté consentante, et à peu près requérante de ce qu'il a fait. Et qu'il soit vray, vous mesmes adressastes et mistes son furon qui s'esbatoit à l'entour de vostre terrier ; et à voz deux mains ou à tout l'une, tout dedens vostre dit terrier le mistes. Laquelle chose il n'eut péu faire sans vostre ayde ; et se vous y eussiés tant peu soit résisté, jamais n'en fust venu à chief. Se son furon a fouraigé l'ostel, il n'en peut mais, car dès lors qu'il est au terriers ou duières il est hors de son chastoy. — Ha, Monseigneur le prévost, dit la fille plaintive, comment l'entendés vous? Il est vray, je ne vueille pas nyer que voirement j'adressay son furon et le boutay en mon terrier, mais pour quoy fut ce? Par mon serment, Monseigneur, il avoit la teste roide et le museau tant dur, que je scay tout vray qu'il m'eust fait ung grant pertuis, ou deux, ou trois, ou ventre, se je ne l'éusse bien en haste bouté en celuy qui y

estoit davantaige; et véla pourquoy je le fis. Pensés qu'il y eust grande risée après la conclusion de ce procès, de ceulx de la justice et de tous les assistens. Et fut le compaignon délivré, promettant de retourner à ses journées, quant sommé en seroit. Et la fille s'en alla bien courroucée qu'on ne pendoit très bien hault, en haste, celuy qui avoit pendu à ses basses fourches. Mais ce courroux, ne sa rude poursuite ne dura guère, car à ce qu'on me dit, tantost après par bons moyens la paix entre eulx si fut trouvée; et fut abandonnée au bon compaignon garenne, conninière et terrière, toutesfois que chasser y vouldroit.

LA XXVIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE FOQUESSOLES.

(LA DEMOISELLE CAVALIÈRE.)

En la duchié de Breban, n'a pas long temps que la mémoire n'en soit fresche et présente à ceste heure, advint ung cas digne de réciter; et pour fournir une nouvelle ne doit pas estre rebouté. Et affin qu'il soit enregistré et en appert congnéu et déclaré, il fut tel. A l'ostel d'ung grant baron du dit païs demouroit et résidoit ung jeune, gent et gracieux gentil homme nommé Girard, qui s'enamoura très fort d'une damoiselle de léans nommée Katherine. Et quant il vit son coup, il luy osa bien dire son gracieux et piteux cas. La responsé qu'il eut de prinssault, plusieurs la pevent scavoir et penser la quelle pour abréger je trespasse. Et viens à ce que Girard et Katherine par succession de temps s'entr'aymèrent tant fort et si léallement que

ilz n'avoient que ung seul cueur et ung mesmes vouloir. Ceste entière, léalle et parfaicte amour ne dura pas si peu que les deux ans ne furent accomplis et passés, puis après certaine pièce, amours qui bande les yeulx de ses serviteurs, les boucha si très bien que là où ilz cuidoient le plus secretement de leurs amoureux affairres conclure et deviser, chascun s'en apparcevoit; et n'y avoit homme ne femme à l'ostel, qui très bien ne s'en donnast garde; mesme fut la chose tant escriée que on ne parloit par léans que des amours Girard et Katherine. Mais helas! les povres aveugles cuidoient bien seulz estre empeschés de leurs besoignes, et ne se doubtoient guères qu'on en tenist conseil ailleurs qu'en leur présence, ou le troysiesme de leur gré n'eust pas esté repcéu, sans leur propos changier et transmuer. Tant au pourchas d'aucuns mauldits et detestables envieulx que pour la continuelle noise de ce qui rien ou peu ne leurs touche, vint ceste matière à la congnoissance du maistre et de la maistresse de ceulx amants, et d'iceulx s'espandit et saillit en audience du père et de la mère de Katherine. Si luy en chéust si très bien que par une damoiselle de léans sa très bonne compaigne et amye, elle fut advertie et informée du long et du large de la descouverture des amours de Girard et d'elle, tant à Monseigneur son père et ma dame sa mère que à Monseigneur et à ma dame de léans : Helas! qu'est il de faire, ma bonne seur et m'amye? dit Katherine. Je

suis femme destruicte, puis que mon cas est si manifeste que tant de gens le scevent et en devisent. Conseillés moy, ou je suis femme perdue et plus que ung autre désolée, et mal fortunée. Et à ces motz, larmes à grans tas saillirent de ses yeulx et descendirent au long de sa belle et clère face jusques bien bas sur sa robe. Sa bonne compaigne, ce voyant, fut très marrie et desplaysante de son ennuy, et pour la conforter lui dist : Ma seur, c'est follie de mener tel deul et si grant; car on ne vous peut, Dieu mercy, reproucher de chose qui touche vostre honneur, ne celluy de voz amis. Se vous avés entretenu ung gentil homme en cas d'amours, ce n'est pas chose défendue en la court d'onneur, mesmes est la sente et vraye adresse de y parvenir; et pour ce vous n'avés cause de douloir, et n'est ame vivant qui à la vérité vous en puisse ou doibve chargier. Mais toutesfois il me sembleroit bon, pour estaindre la noise de plusieurs parolles qui courent aujourdui, à l'occasion de vos dictes amours, que Girard votre serviteur, sans faire semblant de riens, print ung gracieux congié de Monseigneur et de ma dame, coulourant son cas, ou d'aler en ung loingtain voyage, ou en quelque guerre apparente ; et soubz ceste umbre s'en alast quelque part soy rendre en ung bon hostel, attendant que Dieu et amours auront disposé sur voz besoignes; et luy arresté, vous face scavoir de son estat, et par son mesmes messaige luy ferés scavoir

de voz nouvelles. Et par ce point s'appaisera le bruit qui court à présent, et vous entraymerés et entretiendrés l'ung l'autre parlians, en attendant que mieulx vous vienne. Et ne pensés point que vostre amour pourtant doyve cesser ; mesmes de bien en mieulx se maintiendra, car par longue espace vous n'avés eu rapport ne nouvelle, chascun de sa partie, que par la relacion de voz yeulx qui ne sont pas les plus eureux de faire les plus seurs jugemens, mesmes à ceulx qui sont tenus en l'amoureux servage. Le gracieux et bon conseil de ceste gentil femme fut mis en euvre et à effect. Car au plus tost que Katherine scéust trouver la façon de parler à Girard son serviteur, elle en brief luy conta comment l'embusche de leurs amours estoit descouverte et venue desjà à la congnoissance de Monseigneur son père et de ma dame sa mère, et de Monseigneur et de ma dame de léans : Et créez, dit elle, avant qu'il soit venu si avant, ce n'a pas esté sans passer grans langaiges au pourchas des rapporteurs devant tous ceux de céans et de plusieurs voisins. Et pour ce que fortune ne nous est pas si amye de nous avoir permis longuement vivre si glorieusement en nostre estat encommencé, et si nous menace, advise, forge et prépare encores plus grans destourbiers, se ne pourvoyons à l'encontre, il nous est mestier, utile et nécessité d'avoir advis bon et hatif. Et pour ce que le cas beaucoup me touche et plus que à vous, quant au dangier qui sourdre en pourroit, sans vous desdire

je vous diray mon opinion. Lors luy va compter de chief en bout l'advertissement et conseil de sa bonne compaignie. Girard desjà ung peu adverty de ceste mauldicte adventure, plus desplaisant que se tout le monde fut mort, mis hors de sa dame, respondit en telle manière : Ma léale et bonne maistresse, vécy vostre humble et obéissant serviteur qui après Dieu n'ayme riens en ce monde si loyaulment que vous. Et suis cellui à qui vous povés ordonner et commander tout ce que bon vous semble, et qui vous vient à plaisir, pour estre liement et de bon cueur sans contredit obéye. Mais pensez qu'en ce monde ne me pourra pis advenir quant il fauldra que je esloigne vostre très désiré présence. Helas! s'il fault que je vous laisse, il m'est advis que les premières nouvelles que vous aurez de moy, ce sera ma doulente et piteuse mort adjugée et excecutée à cause de votre eslongier; mais quoy que soit, vous estes celle et seule vivante que je vueil obéir, et ayme trop plus chier la mort en vous obéyssant, que en ce monde vivre, voire et estre perpetuel, non acomplissant vostre noble commandement. Vécy le corps de celuy qui est tout vostre : Taillez, rongnez, prenez, ostez et faictes tout ce qu'il vous plaist. Se Katerine estoit marrie et desplaisante, oyant son serviteur qu'elle aymoit plus loiaument que nul autre, le voiant aussi plus troublé que dire on ne le vous pourroit, il ne le fault que penser et non enquerre. Et se ne fust pour la grant

vertu que Dieu en elle n'avoit pas oubliée de mettre largement et à comble, elle se fust offerte de luy faire compaignie en son voiage; mais espérant de quelque jour recouvrer à ce que très eureusement faillit, le retira de ce propos : et certaine pièce après si lui dit : Mon amy, c'est force que vous en allés : si vous prie que vous n'oubliés pas celle qui vous a fait le don de son cueur; et afin que vous ayés couraige de mieulx soustenir la très joyeuse et horrible bataille que raison vous livre et amaine à vostre douloureux partement, encontre vostre vouloir et désir, je vous prometz et asséure sur ma foy, que tant que je vive, autre homme n'auray à espousé de ma voulenté et bon gré que vous, voire tant que vous me soiés léal et entier, comme j'espoire que vous serés. Et en approbacion de ce je vous donne ceste verge qui est d'or esmaillié de larmes noires. Et se d'adventure on me vouloit ailleurs marier, je me défendray tellement et tiendray telz termes que vous deverés estre de moy content, et vous monstreray que je vous veuil tenir sans faulcer ma promesse. Or je vous prie que tantost que vous serés arresté où que ce soit, que m'escripvés de voz nouvelles, et je vous rescripray des miennes. — Ha! ma bonne maistresse, dit Girard, or voy je bien qu'il fault que je vous abandonne pour une espace. Je prie à Dieu qu'il vous doint plus de bien et plus de joye qu'il ne m'appert en avoir. Vous m'avés fait de vostre grace non

pas que j'en soye digne, une si haulte et honnorable promesse que n'est pas en moy de vous en scavoir seulement et suffisamment mercier. Et encores ay je le povoir de le desservir, mais pourtant ne demeure pas que je n'en aye la congnoissance; et si vous ose bien faire la pareille promesse, vous suppliant très humblement et de tout mon cueur que mon bon et léal vouloir me soit réputé de tel et aussi grant mérite que s'il partoit de plus homme de bien que moy. Et adieu, ma dame, mes yeulx demandent à leur tour audience qui coupent à ma langue son parler. Et à ces motz la baisa et elle luy très serrément; et puis s'en allèrent chascun en sa chambre plaindre ses douleurs; Dieu scait s'ilz ploroient des yeulx, du cueur et de la teste. Au fort, à l'eure qu'il se convint monstrer, chascun s'efforça faire aultre chière de semblant et de bouche que le désolé cueur ne faisoit. Et pour abrégier, Girard fist tant en peu de jours qu'il obtint congié de son maistre qui ne fut pas trop difficile à impetrer, non pas pour faulte qu'il eust fait, mais à l'occasion des amours de luy et de Katerine, dont les amys d'elle estoient mal contens, pourtant que Girard n'estoit pas de si grant lieu ne de si grant richesse comme elle estoit; et pour ce doubtoient qu'il ne la fiançast. Ainsi n'en advint pas et si se partit Girard, et fist tant par ses journées qu'il vint ou pays de Barrois et trouva retenance à l'ostel d'ung grant baron du païs. Et luy arresté, tantost manda et fist savoir à

sa dame de ses nouvelles qui en fut très joyeuse, et par son messaiger mesmes lui rescripvit de son estat et du bon vouloir qu'elle avoit et auroit vers luy, tant qu'il vouldroit estre loyal. Or vous fault il savoir que, tantost que Girard fut parti de Breban, plusieurs gentilz hommes, escuyers et chevaliers, se vindrent accointer de Katerine, désirans sur toutes autres sa bienveillance et sa grace ; qui durant le temps que Girard servoit et estoit présent ne se monstroient, n'apparoient, saichans de vray qu'il alloit devant eulx à l'offrande. Et de fait plusieurs la requirent à Monseigneur son père de l'avoir en mariage ; et entre autres luy en vint ung qui luy fut aggréable. Si manda plusieurs ses amys et sa belle fille aussi ; et leurs remonstra comment il estoit desja ancien, et que ung des grans playsirs qu'il pourroit en ce monde avoir, ce seroit de véoir sa fille en son vivant bien aliée. Leur dit au surplus : Ung tel gentil homme m'a fait demander ma fille; ce me semble très bien son fait, et se vous le me conseillés et ma fille me vueille obéir, il ne sera pas escondit en sa très honnorable requeste. Tous ses amys et parens louèrent et accordèrent beaucoup ceste aliance, tant pour les vertus et richesses que autres biens du dit gentil homme. Et quant vint à scavoir la voulenté de la bonne Katherine, elle se cuida excuser de non soy marier, remonstrant et alléguant plusieurs choses dont elle le cuidoit désarmer, et eslongier ce mariage ; mais en la parfin elle fut à ce menée que s'elle

ne vouloit estre en la male grace de père, de mère, de parens, d'amis, de maistre et de maistresse, qu'elle ne tiendroit pas la promesse qu'elle a faite à Girard son serviteur. Si s'advisa d'ung très bon tour pour contenter tous ses parens, sans enfraindre la loyaulté qu'elle veult à son serviteur et dit : Mon très redoubté seigneur et père, je ne suis pas celle qui vous vouldroye en nulle manière du monde désobéir, voire sans la promesse que j'auroye faicte à Dieu mon créateur de qui je tiens plus que de vous. Or est il ainsi que je m'estoie résolute en Dieu, et proposay et promis en mon cueur avoye, non pas de jamais moy marier, mais de le non faire encores, ne encores, attendant que par sa grace me voulsist enseigner cest estat, ou aultre plus séur, pour saulver ma povre ame. Néantmoins pource que je suis celle qui pas ne vous vueil troubler, ou je puisse bonnement à l'encontre, je suis contente d'emprendre l'estat de mariage, ou aultre tel qu'il vous plaira, moyennant qu'il vous plaise moy donner congié de ainçois faire un pélerinage à saint Nycolas de Varengeville, lequel j'ay voué et promis avant que jamais je change l'estat où je suis. Et ce dit elle affin qu'elle péust veoir son serviteur en chemin et luy dire comment elle estoit forcée et menée contre son veu. Le père ne fut pas moyennement joyeux de ouyr le bon vouloir et la saige response de sa fille. Si luy accorda sa requeste et prestement voulut disposer de son partement; et disoit desjà à ma

dame sa femme, sa fille présente : Nous luy baillerons ung tel gentil homme, ung tel et ung tel ; Ysabeau, Marguerite et Jehanneton c'est assez pour son estat. — Ah ! Monseigneur, dit Katherine, nous ferons autrement, s'il vous plaist. Vous savez que le chemin de cy à sainct Nycolas n'est pas bien seur, mesmement pour gens qui mènent et conduissent femmes, et à quoy on doit bien prendre garde. Je n'y pourroie aussi aler sans grosse despence ; et aussi c'est une grant voie, et s'il nous advenoit meschief d'estre prins ou destroussez de biens ou de nostre honneur, que jà Dieu ne vueille, ce seroit ung merveilleux desplaisir. Si me sembleroit bon, saulve toutesfois vostre bon plaisir, que me fissiez faire ung habillement d'homme et me baillassiez en la conduite de mon oncle le bastard, chacun monté sur un petit cheval. Nous irions plus tost, plus séurement, et à mains de despens ; et s'ainsi le vous plaist, je l'entreprendray plus hardiment que d'y aller en estat. Ce bon seigneur pensa ung peu sur l'advis de sa fille, en parla à ma dame, si leur sembla que l'ouverture qu'elle faisoit lui partoit d'ung grant sens, et d'ung très bon vouloir. Si furent ses choses prestes et ordonnées tantost pour partir. Et ainsi se méirent au chemin la belle Katherine, et son oncle le bastard sans aultre compaignie. Habillés à la façon d'Alemaigne bien et gentement estoient Katerine, le maistre, l'oncle et le varlet. Ilz firent tant par leurs journées que leur pélerinage, voire de saint Nicolas, fut acom-

ply. Et comme ils se mettoient au retour, louant Dieu qu'ilz n'avoient encores eu que tout bien, et devisant d'aultres plusieurs choses, Katherine à son oncle va dire : Mon oncle, mon amy, vous scavez qu'il est en moy, la mercy Dieu, qui suis seule héritière de Monseigneur mon père, de vous faire beaucoup de biens ; laquelle chose je ferai voulentiers quant en moy sera, se vous me voulez sèrvir en une menue queste que j'ay entreprinse : c'est d'aler à l'ostel d'ung seigneur de Barrois qu'elle luy nomma, veoir Girard que vous savez. Et affin que, quant nous reviendrons, puisse compter quelque chose de nouveau, nous demanderons léans retenance ; et se nous le povons obtenir, nous y serons par aulcuns jours et verrons le pays ; et ne faictes nulle doubte que je n'y garde mon honneur, comme une bonne fille doit faire. L'oncle, espérant que mieulx luy en sera cy après, et qu'elle est si bonne qu'il n'y fault jà gait sur elle, fut content de la servir, et de l'accompaignier en tout ce qu'elle vouldra. Il fut beaucoup mercyé, n'en doubtez ; et dès lors conclurent qu'il appelleroit sa niepce Conrard. Ilz vindrent assez tost, comme on leurs enseigna, ou lieu désiré ; et s'adressèrent au maistre d'ostel du seigneur, qui estoit ung ancien escuyer, qui les recéust comme estrangiers très lyement et honnorablement. Conrard luy demanda se Monseigneur son maistre ne vouldroit pas le service d'ung jeune gentil homme qui quéroit adventure et demandoit à veoir pais. Le maistre

d'ostel demanda dont il estoit, et il dist que il estoit, de Breban : Or bien, dist il, vous viendrez disner céans et après disner j'en parleray à Monseigneur. Il les fit tantost conduire en une belle chambre et envoya couvrir sa table, et faire ung très beau feu et apporter la soupe, et la pièce de mouton, et le vin blanc, attendant le disner. Et s'en alla devers son maistre et luy compta la venue d'ung jeune gentil homme de Breban, qui le vouldroit bien servir, se le seigneur estoit content et si luy semble que ce soit son fait. Pour abrégier, tantost qu'il eut servi son maistre il s'en vint devers Conrard pour lui tenir compaignie au disner et avec luy amena, pour ce qu'il estoit de Breban, le bon Girard dessus nommé et dist à Conrard : Vécy ung gentil homme de vostre pays. — Il soit le très bien trouvé, ce dit Conrard. — Et vous le très bien venu, ce dist Girard. Mais créez qu'il ne recongnéust pas sa dame, mais elle luy très bien. Durant que ces accointances se faisoient, la viande fut apportée, et assise enprès le maistre d'ostel, chascun en sa place. Ce disner dura beaucoup à Conrard, espérant après, d'avoir de bonnes devises avec son serviteur, pensant aussi qu'il la recongnoistra tantost, tant à sa parolle comme aux responses qu'il lui fera de son pays de Breban, mais il ala tout aultrement. Car oncques durant le disner le bon Girard ne demandoit après homme ne femme de Breban, dont Conrard ne scavoit que penser. Ce disner fut passé, et après disner Monseigneur retint Conrard en

son service. Et le maistre d'ostel, très scient homme, ordonna que Girard et Conrard, pour ce qu'ilz sont tous d'ung pays, auroyent chambre ensemble. Et après ceste retenue, Girard et Conrard se prindrent à bras, et s'en vont véoir leurs chevaulx; mais au regard de Girard s'il parla oncques, ne demanda rien de Breban. Si se print à doubter le povre Conrard, c'est assavoir la belle Katherine, qu'elle estoit mise avec les péchiez oubliez, et que s'il en estoit rien à Girard, il ne se pourroit tenir qu'il n'en demandast, ou au moins du seigneur ou de la dame où elle demouroit. La povrète estoit, sans guères le monstrer, en grant destresse de cueur; et ne scavoit lequel faire, ou de soy encores céler, et de l'esprouver par subtilles parolles, ou de soy prestement faire congnoistre. Au fort elle s'arresta que encores demourera Conrard et ne demandera pas Katherine se Girard ne tient autre manière. Ce soyr se passe comme le disner. Et vindrent en leur chambre Girard et Conrard, parlans de beaucoup de choses, mais il ne venoit nulz propos en termes que guères pléussent au dit Conrard. Quant il vit qu'il ne diroit rien se on ne luy met en bouche, elle luy demanda de quelz gens il estoit de Breban, ne comment il estoit là venu; et comment on se portoit au dit pays de Breban depuis qu'elle n'y avoit esté, et il en respondit tout ce que bon luy sembla: Et congnoissés vous pas, dist elle, ung tel seigneur et ung tel? — Saint Jehan! ouy, dist il. Et au derrenier elle luy nomma le

seigneur. Et il dist qu'il le congnoissoit bien, sans dire qu'il y eust demouré, ne aussi que jamais en sa vie y eut esté. On dit, se dit elle, qu'il y a de belles filles léans, en congnoissés vous nulles? — Bien peu, dit il, et aussy il ne m'en chault, laissez moy dormir, je meurs de sommeil. — Comment, dit elle, povés vous dormir; puis que on parle de belles filles, ce n'est pas signe que vous soiés amoureux. Il ne respondit mot, mais s'endormit comme ung pourceau; et la povre Katherine se doubta tantost de ce qui estoit, mais elle conclud qu'elle l'esprouvera plus avant. Quant vint à lendemain, chascun s'abilla, parlant et devisant de ce que plus luy estoit, Girard de chiens et d'oiseaulx, et Conrard des belles filles de léans et de Breban. Quant vint après disner, Conrard fist tant qu'il destourna Girard des aultres, et luy va dire que le pays de Barrois desjà luy desplaisoit, et que vrayment Breban est toute aultre marche, et en son langaige luy donna assez à congnoistre que le cueur luy tiroit fort devers Breban : A quel propos, ce dit Girard, que voyés vous en Breban qui n'est icy? et n'avez vous pas icy les belles forestz pour la chasse, les belles rivières et les plaines tant plaisantes qu'à souhaitier, pour le déduit des oyseaux et tant de gibier et autre? — Encores n'est ce rien, ce dit Conrard, les femmes de Breban sont bien autres qui me plaisent bien autant et plus que vos chasses et volières. — Sainct Jehan! c'est autre chose, ce dist Girard, vous y seriés hardiment amoureux en vostre

Breban, je l'oz bien. — Par ma foy, ce dit Conrard, il n'est jà mestier qu'il soit celé, car je suis amoureux voirement. Et à ceste cause me y tire le cueur tant rudement et si fort que je fais doubte que force me sera d'abandonner ung jour vostre Barrois, car il ne me sera pas possible à la longue de longuement vivres ans veoir ma dame. — C'est folie donc, ce dit Girard, de l'avoir laissie, se vous vous sentiez si inconstant. — Inconstant, mon amy? Et où est celuy qui peult mestrier loyaulx amoureux? Il n'est si saige ne si advisé qui s'i saiche seurement conduire. Amours bannist souvent de ces servans et sens et raison. Ce propos sans plus avant le desduire se passa, et fut heure de souper; et ne se ratellèrent au deviser, tant qu'ils furent au lict couchiez. Et créez que de par Girard jamais n'estoit nouvelles que de dormir se Conrard ne l'eust assailly de procès qui commença une piteuse, longue, et douloureuse plainte après sa dame, que je passe, pour abrégier. Et si dit en la fin : Helas, Girard, et comment povez vous avoir envie ne fain de dormir auprès de moy qui suis tant esveillie, qui n'ay esperit qui ne soit plain de regretz, d'ennuy et de soucis? C'est merveilles que vous n'en estes ung peu touchie; et croyez se c'estoit maladie contagieuse, vous ne seriez pas séurement si près sans avoir des esclabotures. Helas! je vous prie, se vous n'en sentez nulles, ayés au mains pitié et compassion de moy qui meur sur bout se je ne vois brief ma dame par amours.

— Je ne vy jamais si fol amoureux, ce dist Girard ; et pensés vous que je n'aye point esté amoureux ? Certes je scay bien que c'est, car j'ay passé par là comme vous, certes si ay ; mais je ne fus oncques si enraigé que d'en perdre le dormir ne la contenance, comme vous faictes maintenant : vous estes beste, et ne prise point votre amour ung blanc. Et pensés vous qu'il en soit autant à vostre dame ? nennil, nennil. — Je suis tout séur que si, ce dit Conrard, elle est trop léale. — Ha dea, vous direz ce que vouldrez, ce dit Girard, mais je ne croiray jà que femmes soient si léales que pour tenir telz termes ; et ceulx qui le cuydent sont parfais coquars. J'ay aimé comme vous, et encores en ayme je bien une. Et pour vous dire mon fait, je partis de Breban à l'occasion d'amours ; et à l'eure que je partis, j'estoye bien en la grace d'une très belle, bonne et noble fille que je laissay à très grant regret ; et me despléust beaucoup par aucuns peu de jours d'avoir perdu sa présence, non pas que j'en laissasse le dormir, ne boire, ne menger, comme vous. Quant je me vis ainsi d'elle eslongié je voulus user pour remède du conseil de Ovide, car je n'eus pas si tost accointance et entrée séans que je ne priasse une des belles qui y soit ; et ay tant fait, la Dieu mercy ! qu'elle me veult beaucoup de bien, et je l'ayme beaucoup aussi. Et par ce point me suis je deschargié de celle que par avant aymoie, et ne m'en est à présent non plus que de celle que oncques ne vis, tant m'en a rebouté ma dame de

présent. — Et comment, ce dit Conrad, est il possible, se vous amiez bien l'autre, que vous la puissiez si tost oublier ne abandonner? Je ne le scay entendre, moy, ne concepvoir comment il se peut faire. — Il s'est fait toutesfois; entendez le se vous sçavez. — Ce n'est pas bien gardé loyaulté, ce dit Conrard; quant à moy, j'aymeroye plus chier mourir mille fois, se possible m'estoit, que d'avoir fait à ma dame si grant faulseté. Et jà Dieu ne me laisse tant vivre que j'aye non pas le vouloir seulement, mais une seule pensée de jamais aymer ne prier aultre qu'elle. — Tant estes vous plus beste, ce dist Girard, et se vous maintenez ceste folie, jamais vous n'aurez bien et ne ferés que songer et muser; et secherez sur terre comme la belle herbe dedans le four, et serez homicide de vous mesmes; et si n'en aurés jà gré, mesmes vostre dame n'en fera que rire, se vous estes si eureux qu'il vienne jusques à sa congnoissance. — Comment, ce dit Conrard, vous savez d'amours bien avant; je vous requiers dont que veuillez estre mon moyen séans ou autre part, que je face dame par amours, assavoir se je pourroie garir comme vous. — Je vous diray, ce dit Girard, je vous feray demain deviser à ma dame, et aussi je luy diray que nous sommes compaignons et qu'elle face vostre besoigne à sa compaigne; et je ne doubte point se vous voulés que encores n'ayons du bon temps, et que bien brief se passera la rêverie qui vous affole, voire se à vous ne tient. — Se ce n'estoit

pour faulser mon serment à ma dame, je le désireroye beaucoup, ce dit Conrard, mais au fort j'essaieray comment il m'en prendra. Et à ces motz se retourna Girard et s'endormit. Et Katherine estoit de mal tant oppressée, voyant et oyant la desloyauté de celluy qu'elle aymoit plus que tout le monde, qu'elle se souhaitoit morte et plus que morte. Non pourtant elle adossa la tendreur féminine, et s'adouba de virile vertu. Car elle eust bien la constance de lendemain longuement et largement deviser avec celle qui par amours aymoit celuy au monde que plus chier tenoit; mesmes força son cueur, et ses yeulx fist estre notaires de plusieurs entretenances à son très grant et mortel préjudice. Et comme elle estoit en parolles avec sa compaigne, elle apparcéust la verge que au partir donna à son desloyal serviteur qui luy parcréust ses douleurs; mais elle ne fut pas si folle, non pas par convoitise de la verge, qu'elle ne trouvast une gracieuse façon de la regarder et bouter en son doy. Et sur ce point, comme non y pensant, se part et s'en va. Et tantost que le souper fut passé, elle vint à son oncle et lui dit : Nous avons assez esté en Barrois, il est temps de partir, soiés demain prest au point du jour, et aussi seray je. Et gardés que tout notre bagaige soit bien attinté. Venés si matin qu'il vous plaist. — Il ne vous fauldra que monstrer, repondit l'oncle. Or devez vous scavoir que tandis, puis souper, que Girard devisoit avec sa dame, celle qui fut s'en vint en sa

chambre et se met à escripre unes lettres qu'ilz narroient tout du long et du large les amours d'elle et Girard, comme les promesses qui s'entrefirent au partir, comment on l'avoit voulu marier, le refus qu'elle en fist, et le pélerinaige qu'elle entreprinst pour sauver son serment, et se rendre à luy; la desloyauté dont elle l'a trouvé garny, tant de bouche comme de oeuvre et de fait. Et pour les causes dessus dictes, elle se tient pour acquittée et desobligée de la promesse qu'elle jadis luy fist. Et s'en va vers son pays, et ne le quiert jamais ne veoir, ne rencontrer, comme le plus desléal qu'il est qui jamais priast femme. Et si emporte la verge qu'elle luy donna qu'il avoit desjà mise en main sequestre. Et si se peult venter qu'il a couchié par troy nuytz au plus près d'elle; s'il y a que bien, si le dye, car elle ne le craint. Escript de la main de celle dont il peut bien congnoistre la lettre, et au dessoubz : Katherine, etc. surnommée Conrard; et sur le dos : au desléal Girard, etc. Elle ne dormist guères la nuyt, et aussitost que on vit du jour, elle se leva tout doulcement, et s'abilla sans ce que oncques Girard s'esveillast. Et prent sa lettre qu'elle avoit bien close et fermée, et la boute en la manche du pourpoint de Girard; et à Dieu le commanda tout en basset, en plourant tendrement, pour le grant deul qu'elle avoit du très faulx et mauvais tour qu'il luy avoit joué. Girard dormoit qui mot ne respondit. Elle s'en vient devers son oncle qui lui

bailla son cheval, et elle monte et puis tirent pays, tant qu'ilz vindrent en Breban où ilz furent recéuz joyeusement, Dieu le scait.

Et pensés qui leur fust bien demandé des nouvelles et adventures de leurs voyages : comment ilz s'i estoient gouvernez, mais quoy qu'ilz respondissent ilz ne se ventèrent pas de la principale. Pour parler comment il advint à Girard : quant vint le jour du partement de la bonne Katherine, environ dix heures, il s'esveilla ; et regarda que son compaignon Conrard estoit jà levé, si se pensa qu'il estoit tard, et sault tout en haste et chercha son pourpoint : et comme il boutoit son bras dedans l'une des manches, il en saillit unes lettres dont il fut assez esbahy ; car il ne lui souvenoit pas que nulles y en eust boutées. Il les releva toutesfois, et voit qu'elles sont fermées : et avoit au dos escript : au desloial Girard, etc. Se paravant avoit esté esbay, encores le fut il beaucoup plus. A certaine pièce après, il les ouvrit et voit la subscription qui disoit Katerine surnommée Conrard, etc. Si ne scait que penser : il les list néantmoins, et en lisant, le sang lui monte et le cueur luy frémist, et devint tout alteré de manière et de couleur. A quelque meschief que ce fut, il acheva de lire sa lettre par laquelle il congnéut que sa desloyauté estoit venue à la congnoissance de celle qui lui vouloit tant de bien ; non qu'elle le scéust estre tel au rapport d'autruy, mais elle mesmes, en personne, en a faicte la vraye informacion ; et qui

plus près du cueur lui touche, il a couché troys nuytz avec elle, sans l'avoir guerdonnée de la peine qu'elle a prinse que de si très loing le venir esprouver. Il ronge son frain et enraige tout vif quant il veoit en celle peleterie. Et après beaucoup d'avis, il ne scet autre remède que de la suir ; et bien lui semble qu'il la rataindra. Si prent congié de son maistre, et se met à la voie, suyvant le froye des chevaulx de ceulx que oncques ne rataignit tant qu'ilz fussent en Breban, où il vint si à point que c'estoit le jour des nopces de celle qui l'a esprouvé. Laquelle il cuida bien aller baiser et saluer, et faire une orde excusance de ses faultes, mais il ne luy fut pas souffert, car elle luy tourna l'espaule, et ne scéust tout ce jour ne oncques puis après, trouver manière ne façon de deviser avecques elle. Mesmes il s'advanca une fois pour la mener dancer, mais elle le reffusa plainement devant tout le monde, dont plusieurs à ce prindrent garde. Ne demoura guères après que ung aultre gentil homme entra dedans qui fist corner les ménestriers ; et s'avança par devant elle et elle descendist, ce voyant Girard, et s'en ala dancer. Ainsi dont comme avez ouy, perdit le desloyal sa dame. S'il en est encores d'autres telz, ilz se doivent mirer en cest exemple qui est notoire et vray, et advenu depuis naguères.

LA XXVIIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE BEAUVOIR.

(LE SEIGNEUR AU BAHU.)

Ce n'est pas chose peu accoustumée, especialement en ce royaulme, que les belles dames et damoiselles se trouvent voulentiers et souvent en la compaignie des gentilz compaignons. Et à l'ocasion des bons et joyeux passetemps qu'elles ont avec eulx, les gracieuses et doulces requestes qu'ilz leurs font, ne sont pas si difficiles à impétrer. A ce propos n'a pas long temps que ung très gentil seigneur que on peut bien mettre ou reng et du cousté des princes, dont je laisse le nom en la plume, se trouva tant en grace d'une très belle damoiselle qui mariée estoit, dont le bruit d'elle n'estoit pas si peu congnéu que le plus grant maistre de ce royaulme ne se tenist pour très eureux d'en estre retenu serviteur. Laquelle luy voulut de fait monstrer le bien qu'elle

luy vouloit. Mais ce ne fut pas à sa première voulenté, tant l'empeschoient les anciens adversaires et ennemis d'amours. Et par espécial plus lui nuysoit son bon mari, tenant le lieu en ce cas du très mauldit dangier; car se ce ne fut il, son gentil serviteur n'eust pas encores à luy tollir ce que bonnement et par honneur donner ne luy povoit. Et pensés que ce serviteur n'estoit pas moiennement mal content de ceste longue attente, car l'achevement de sa gente chasse luy estoit plus grand eur, et trop plus désiré que nul autre bien quesconque que advenir jamais luy povoit. Et à ceste cause, tant continua son pourchas que sa dame lui dit : Je ne suis pas mains desplaisante que vous, par ma foy, que je ne vous puis faire autre chière : mais vous scavez, tant que mon mary soit céans, force est qu'il soit entretenu. — Helas! dit il, et n'est il moyen qui se puisse trouver d'abréger mon dur et cruel martyre? Elle qui, comme dessus est dit, n'estoit pas en maindre désir de soy trouver à part avec son serviteur que luy mesmes, si luy dit : Venez à nuyt, à telle heure, heurter à ma chambre, je vous feray mettre dedans; et trouveray façon d'estre délivré de mon mary, se fortune ne destourne mon entreprinse. Le serviteur ne ouyt jamais chose qui mieulx luy pléust; et après les remerciments gracieux et déuz en ce cas, dont il estoit bon maistre et ouvrier, se part d'elle, attendant et désirant son heure assignée. Or devez vous savoir que environ une bonne heure, ou plus

ou mains devant l'eure assignée dessus dicte, nostre gentille damoiselle, avec ses femmes et son mary qui va derrière, pour ceste heure estoit en sa chambre retraicte puis le souper ; et n'estoit pas, croiés, son engin oyseux, mais labouroit à toute force pour fournir la promesse à son serviteur, maintenant pensoit d'ung, puis maintenant d'ung autre, mais rien ne luy venoit à son entendement, qui péust eslongier ce mauldit mary ; et toutesfois approchoit fort l'eure très désirée. Comme elle estoit en ce parfond penser, fortune lui fut si très amye que mesmes son mary donna le très doulx advertissement de sa dure chance et mal aventure convertie en la personne de son adversaire, c'est assavoir du serviteur dessus dit, en joie non pareille de déduit, soulas et liesse. Regardant par la chambre, tant regarda qu'il apparcéut d'aventure aux piedz de la couchete ung bahut qui estoit à sa femme. Et affin de la faire parler et l'oster de son penser, demanda de quoy servoit ce bahu en la chambre? Et à quel propos on ne le portoit point à la garderobe ou en quelque autre lieu, sans en faire léans parement : Il n'y a point de péril, monseigneur, ce dit ma damoiselle, ame ne vient icy que nous, aussi je luy ay fait laissier tout à propos pour ce que encores sont aucunes de mes robes dedans; mais n'en soyés jà mal content, mon amy ; ces femmes l'osteront tantost. — Mal content, dit il, nenny par ma foy, je l'ayme autant icy que ailleurs, puis qu'il vous

plaist, mais il me semble bien petit pour y mettre voz robes bien à l'aise, sans les froissier, attendu les grandes et longues traynées qu'on fait au jour duy. — Par ma foy, Monseigneur, dit elle, il est assés grant. — Il ne le me peut sembler, dit il, vraiment, et le regardés bien. — Or ça, Monseigneur, dit elle, voulés vous faire un gaige à moy? — Ouy vraiement, dit il, quel sera il? — Je gaigeray, s'il vous plaist, pour demie douzaines de bien fines chemises encontre le satin d'une cote simple, que nous vous bouterons bien dedans tout ainsy que vous estes. — Par ma foy, dit il, je gaige que non. — Et je gaige que si. — Or avant, ce dirent les femmes, nous verrons qui le gaignera. — A l'esprouver le scaura on, dit Monseigneur. Et lors s'avance et fist tirer du bahu les robes qui estoient dedens; et quant il fut vuide, ma damoiselle et ses femmes, à quelque meschief que ce fut, firent tant que Monseigneur fut dedans tout à son aise. Et à cest coup, fut grande la noise, et autant joyeuse, et ma damoiselle alla dire : Or, Monseigneur, vous avés perdu la gaigeure, vous le congnoissés bien, faictes pas? — Oy, dit il, c'est raison. Et en disant ces parolles, le bahu fut fermé, et tout jouant, riant et esbatant, prinrent toutes ensemble et homme et bahu, et l'emportèrent en une petite garde robe assés loing de la chambre. Et il crie et se demaine, faisant grant bruit et grant noise, mais c'est pour néant, car il fut là laissé toute la belle nuit. Pense, dorme, face du mieulx qu'il peut, car il est ordonné

par ma damoiselle et son estroit conseil, qu'il n'en partiroit meshuyt pource qu'il a tant empesché le lieu. Pour retourner à la matière de nostre propos encommencé, nous laisserons nostre homme et nostre bahu, et dirons de ma damoiselle qui attendoit son serviteur avec ses femmes qui estoient telles et si bonnes et si secretes que riens ne leurs estoit célé de ses affaires. Lesquelles scavoient bien que le bien aymé serviteur, se à luy ne tenoit, tiendroit, la nuyt, le lieu de celuy qui au bahu fait sa pénitence. Ne demoura guères que le bon serviteur, sans faire effroy, ne bruit, vint heurter à la porte; et au heurter qu'il fist on le congnéut tantost, et là estoit celle qui le bouta dedans. Il fut recéu joyeusement et lyement, et entretenu doulcement de ma damoiselle et de sa compaignie. Et ne se donna garde qu'il se trouva tout seul avecques sa dame qui lui compta bien au long la bonne fortune que Dieu leur a donnée, c'est assavoir comment elle fist la gaigure à son mary d'entrer ou bahu, comment il y entra, et comment elle et ses femmes l'ont porté en une garderobe : Comment, ce dit le serviteur, je ne cuydoie point qu'il fust céans; par ma foy je pensoie, moy, que vous eussiés trouvé aucune façon de l'envoyer ou faire aler dehors, et que j'eusse icy tenu meshuyt son lieu. — Vous n'en yrés pas pourtant, dit elle, il n'a garde de yssir dont il est, et si a beau crier, il n'est ame de nulz sens qui le puist ouyr, et croyés qu'il demourra meshuyt par moy;

se vous le voulés desprisonner, je m'en rapporte à vous. — Nostre dame, dit il, s'il n'en sailloit tant que je l'en fisse oster, il auroit bel attendre. — Or faisons donc bonne chière, dit elle, et n'y pensons plus. Pour abrégier, chascun se despoilla et se couchèrent les amants dedans le beau lit, ensemble, bras à bras, et firent ce pourquoy ils estoient assemblés, que mieulx vault estre pensé des lisans qu'estre noté de l'escripvant. Quant vint au point du jour, le gentil serviteur se partit de la dame le plus secretement qu'il péult, et vint à son logis dormir comme j'espoire, ou desjeuner, car de tous deux avoit besoin. Ma damoiselle, qui n'estoit pas mains subtille que saige et bonne, quant il fut heure se leva et dit à ses femmes : Il seroit desormais heure de oster nostre prisonnier ; je vois véoir qu'il dira et s'il se vouldra mettre à finance. — Mettez tout sur nous, dirent elles, nous l'appaiserons bien. — Croiés que si feray jé, dit elle. Et à ces motz se seigne et s'en va ; et comme non pensant à ce qu'elle faisoit, tout d'aguet et à propos entra dedans en la garderobe où son mary encores estoit dedans le bahu clos. Et quant il ouyt, il commença à faire grant noise et crier à la volée : Qu'esse cy, me laissera on cy dedans? Et sa bonne femme qui l'oyt ainsi demener, respondit effréement, et comme craintivement, faisant ignorante : Hemy! qui esse là que j'ay ouy crier ? — C'est moy, de par Dieu, c'est moy, dist le mary. — C'est vous, dit elle, et dont venés vous à ceste heure ? — Dont je viens, dit il, et

vous le scavez bien, ma damoiselle, il ne fault jà qu'on le vous dye ; mais vous faictes de moy, au fort je feray quelque jour de vous. Et s'il eust enduré, ou osé, il se fut voulentiers courroucé et eust dit villennie à sa bonne femme. Et elle, qui le congnoissoit, luy coupa la parolle et dit : Monseigneur, pour Dieu je vous crie mercy, par mon serment, je vous asséure que je ne vous cuidoie pas icy à ceste heure : et croiés que je ne vous y eusse pas quis, et ne me scay assés esmerveillier dont vous venés à y estre encore, car je chargey hier au soir à ces femmes qu'elles vous missent dehors, tandis que je disoie mes heures, et elles me dirent que si feroient elles. Et de fait l'une me vint dire que vous estiés dehors et desjà allé en la ville, et que ne reviendriés meshuit. Et à ceste cause, je me couchay assés tost après sans vous attendre. — Saint Jehan ! dit il, vous voyés que c'est, or vous advancés de moy tirer d'icy, car je suis tant las que je n'en puis plus. – Cela feroye bien, Monseigneur, dit elle, mais ce ne sera pas devant que vous n'ayés promis de moy payer de la gaigeure que avez perdue ; et pardonnés moy toutesfois, car autrement ne le puis faire. — Et advancés vous de par Dieu ; je le paieray vraiement. — Et ainsi vous le promettés ? — Ouy, par ma foy. Et ce procès finé ma amoiselle defferma le bahu et Monseigneur yssit dehors, lassé, froissé et travaillé. Et elle le prent à bras et baise et accolle tant doulcement que on ne pourroit plus, en lui priant pour Dieu qu'il ne soit

point mal content. Adonc le povre coquart dist que non estoit il, puisqu'elle n'en scavoit rien, mais il punira trop bien ses femmes, s'il y scait advenir. Par ma foy, Monseigneur, dit elle, elles s'en sont oires bien vengées de vous; je ne doubte point que vous ne leur ayés fait quelque chose. — Non ay, certes, que je saiche, mais croiés que le tour qu'elles m'ont joué leur sera chier vendu. Il n'eut pas finé ce propos que toutes ses femmes entrèrent dedans, qui si très fort rioient, et de si grant cueur qu'elles ne sceurent mot dire grant pièce après. Et Monseigneur qui devoit faire merveilles, quant il les vit rire en ce point, ne se péust tenir de les contrefaire. Et ma damoiselle, pour lui faire compaignie, ne s'i faignit point. Là véissiés vous une merveilleuse risée; et d'ung costé et d'autre, mais celuy qui en avoit le mains cause ne s'en povoit ravoir. Après certaine pièce ce passetemps cessa et dit monseigneur : Ma damoiselle, je vous mercye beaucoup de la courtoisie que m'avés anuyt fait. — A vostre commandement, monseigneur, respondit l'une, encores n'estes vous pas quitte : vous nous avez fait et faictes toujours tant de peine et de meschief que nous vous avons gardé ceste pensée; et n'avons autre regret que vous n'y avez esté. Et se n'eussions scéu de vray qu'il n'eust pas bien pléu à ma damoiselle, encores y fussiés vous et prenez en gré. — Esse cela? dit il. Or bien, bien : vous verrez comment il vous en prendra; et par ma foy je suis bien gouverné

quant avec tout le mal que j'ay eu on ne me fait que farcer; et encores, qui pis est, il me faut payer la cote simple de satin. Et vraiement je ne puis à mains que d'avoir les chemises de la gaigeure, en récompensacion de la peine qu'on m'a faicte. — Il n'y a, par Dieu, que raison, dirent les damoiselles, nous voulons à ceste heure estre pour vous, Monseigneur, et vous les aurés; n'aura pas ma damoiselle? — Et à quel propos? dit elle, il a perdu la gaigeure. — Dea nous scavons trop bien cela, il ne les peut avoir de droit, aussi ne les demande il pas à ceste intencion, mais il les a bien desservies en aultre manière. — A cela ne tiendra il pas, dit elle, je feray voulentiers finance de la toille pour l'amour de vous, mes damoiselles, qui tant bien procurez pour luy, et vous prendrés bien la peine de les coutre. — Ouy vraiement, ma damoiselle. Comme celluy qui ne fait que escourre la teste, au matin quant il se liève qu'il ne soit prest, ainsi estoit Monseigneur, car il ne luy faillit que une secousse de verges à nettoyer sa robe et ses chausses qu'il ne fut prest. Et ainsi à la messe s'en va, et ma damoiselle et ses femmes le suyvent, qu'ils faisoient de luy, je vous asséure, grans risées. Et croyez que la messe ne se passa pas sans foyson de ris soudains, quant il leur souvient du giste que Monseigneur a fait au bahu, lequel ne le scet, encores qui fut celle nuyt enregistré ou livre qui n'a point de nom. Et se n'est que d'aventure ceste hystoire vienne entré ses mains, jamais n'en aura, se

Dieu plaist, congnoissance, ce que pour rien je ne vouldroie. Si prye aux lisans qui le congnoissent que bien se gardent de luy monstrer.

LA XXVIIIe NOUVELLE,

PAR MESSIRE MICHAULT DE CHAUGY.

(LE GALANT MORFONDU.)

Se au temps du très renommé et éloquent Bocace l'adventure, dont je vueil fournir ma nouvelle, fut advenue à son audience, et congnoissance parvenue, je ne doubte point qu'il ne l'eust adjoustée et mise ou reng des nobles hommes mal fortunez. Car je ne pense pas que noble homme, jamais pour ung coup, eust guères fortune plus dure à porter que le bon seigneur, que Dieu pardoint, dont je vous compteray l'aventure. Et se sa male fortune n'est digne d'estre ou dit livre de Bocace, j'en fais juge tous ceux qui l'orront racompter. Le bon seigneur dont je vous parle, en son temps estoit ung des beaux princes de ce royaulme, garny et adressié de tout ce qu'on scauroit louer et priser en ung noble homme. Et entre aultres ses propriétez, il estoit tel

destiné qu'entre les dames jamais homme ne le passa de gracieuseté. Or lui advint que, au temps que ceste renommée et destinée florissoit, et qu'il n'estoit bruit que de luy, amours, qui sème ses vertus où mieulx luy plaist et bon luy semble, fist aliance à une belle fille, jeune, gente, gracieuse et en bon point en sa façon, ayant bruit autant et plus que nulle de son temps, tant par sa grant et non pareille beauté, comme par ses très belles meurs et vertus : et qui pas ne nuysoit au jeu, tant estoit en la grace de la royne du pays, qu'elle estoit son demy lit, les nuys que la dicte royne point ne couchoit avec le roi. Ces amours que je vous dis, furent si avant conduictes qu'il ne restoit que temps et lieu pour dire et faire, chascun à sa partie, la chose au monde que plus lui pourroit plaire. Ilz ne furent pas peu de jours pour adviser lieu et place convenable à ce faire ; mais en la fin celle qui ne desiroit pas mains le bien de son serviteur que la salvacion de son ame, s'advisa d'ung bon tour, dont tantost l'avertit, disant ce qui s'ensuit : Mon très loyal amy, vous scavés comment je couche avec la roine, et que nullement ne m'est possible, se je ne vouloie tout gaster, d'abandonner cest honneur et avancement dont la plus femme de bien de ce royaulme se tiendroit pour bien eureuse et honnorée ; combien que par ma foy je vous vouldroie complaire, et faire vostre playsir et d'aussi bon cueur comme à elle. Et qu'il soyt vray je le

vous monstreray de fait, sans abandonner toutesfois celle qui me fait et peut faire tout le bien et l'onneur du monde. Je ne pense pas aussi que vous voulsissiez que aultrement je fisse. — Non, par ma foy, m'amye, respondit le bon seigneur ; mais toutesfois, je vous prie qu'en servant votre maistresse, vostre léal serviteur ne soit point arrière du bien que faire luy povés, qui ne luy est pas maindre chose de à vostre grace et amour parvenir que de gaigner le surplus du monde. — Vécy que je vous feray, Monseigneur, dit elle : la roine a une levrière, comme vous scavez, dont elle est beaucoup assotée, et la fait couchier en sa chambre ; je trouveray façon à nuyt de l'enclore hors de la chambre sans qu'elle en saiche rien ; et quant chacun sera retrait, je feray ung sault jusques en la chambre de parement, et deffermeray l'uys et le laisseray entreouvert. Et quant vous penserez que la royne pourra estre au lit, vous viendrés tout secrètement, et entrerez en la dicte chambre et fermerez l'uys ; vous y trouverez la levrière qui vous congnoist assez, si se laissera bien approuchier de vous, vous la prendrés par les oreilles et la ferés bien hault crier ; et quant la royne l'orra, elle la congnoistra tantost : je ne doubte point qu'elle ne me fasse lever incontinent pour la mettre dedans. Et en ce point viendray je vers vous, et ne faillés point se jamais vous voulés parler à moy. — Ha ! ma très chière et loiale amye, dit Monseigneur, je vous mercye tant que je

puis, pensès que je n'y fauldray pas. Et à tant se part et s'en va, et sa dame aussi, chascun pensant et désirant d'achever ce qui est proposé. Qu'en vauldroit le long compte, la levrière se cuida rendre, quant il fut heure, en la chambre de sa maistresse, comme elle avoit accoustumé, mais celle qui l'avoit condamnée, déhors la fist retraire en la chambre, au plus près. Et la royne se coucha sans qu'elle s'en donnast de garde; et assez tost après luy vint faire compaignie la bonne damoyselle qui n'attendoit que l'eure d'ouyr crier la levrière et la semonce de bataille. Ne demoura guères que le gentil seigneur se mist sur les rens, et tant fit qu'il se trouva en la chambre où la levrière se dormoit; il la quist tant au pié que à la main qu'il la trouva, et puis la print par les oreilles, et la fist hault crier deux ou trois fois. Et la royne qui l'oyoit, congnéut tantost que c'estoit sa levrière, et pensoit qu'elle vouloit estre dedans. Si appella sa demoiselle et luy dist: M'amye, véla ma levrière qui se plaint là dehors, levez vous si la mettez dedans. — Voulentiers, madame, dit la damoiselle, et jasoit qu'elle attendit la bataille dont elle mesmes avoit l'eure et le jour assigné, si ne s'arma elle que de sa chemise; et en ce point en vint à l'uy set l'ouvrit, ou tantost luy vint à l'encontre celuy qui l'attendoit. Il fut tant joyeux et tant surprins, quant il vit sa dame si belle et en si bon point, qu'il perdit force, sens et advis; et ne fut en sa puissance adoncques tirer sa dague pour esprouver

s'elle pourroit prendre sur ses cuyrasses. Trop bien de baiser, d'accoler, de manier le tetin, et du surplus il faisoit assez diligence, mais du parfait nichil. Si fut force à la gente damoiselle qu'elle retournast, sans lui laisser ce qu'avoir ne povoit se par force d'armes ne le conquéroit. Et ainsi qu'elle se voulut partir il la cuidoit retenir par force et par doulces paroles, mais elle n'osoit demourer : si luy ferma l'uys au visaige et s'en revint par devers la royne qui luy demanda s'elle avoit mis sa levrière dedans. Et elle dit que non, car oncques puis ne l'avoit scéu trouver, et si avoit beaucoup regardé. Or bien, dist la royne, couchez vous, tousjours l'aura ou bien. Le povre amoureux estoit à celle heure bien mal content, qui se véoit ainsi deshonnorer et anéantir : et si cuidoit au par avant, et bien tant en sa force se fioit, qu'en mains d'eure qu'il n'avoit esté avec sa dame, il en eust bien combattu telles trois, et venu au dessus d'elles à son honneur. Au fort il reprint couraige et dist bien en soy mesme s'il est jamais si eureux que de trouver sa dame en si belle, elle ne partira pas comme elle a fait l'autre fois. Ainsi animé et esguillonné de honte et de désir, il reprent la levrière par les oreilles, et la tira si rudement, tout courroucé qu'il estoit, qu'il la fist crier beaucoup plus hault qu'elle n'avoit devant. Si hucha arrière à ce cry la royne sa damoiselle qui revint ouvrir l'uys, comme devant, mais elle s'en retourna devers sa maistresse sans conquester, ne plus ne mains qu'elle fit à l'au-

tre fois. Or revint la tierce fois que ce povre gentil homme faisoit tout son pouvoir de besoigner comme il avoit le désir, mais au deable de l'omme s'il péust oncques trouver manière de fournir une povre lance à celle qui ne demandoit aultre chose, et qui l'attendoit tout de pié quoy. Et quant elle vit qu'elle n'auroit pas son panier percié, et qu'il n'estoit pas en l'autre mettre seulement sa lance en son arrest, quelque advantaige qu'elle luy fist, tantost congnéut qu'elle avoit à la jouste failly dont elle tint beaucoup mains de compte du jousteur. Elle ne voulut, n'osa là plus demourer, pour conqueste qu'elle y fist. Si voulut rentrer en la chambre, et son amy la retiroit à force et disoit : Helas! m'amye, demeurés encores ung peu, je vous en prie. — Je ne puis, dit elle, laissez moy aler; je n'ay que trop demeuré pour chose que j'aye prouffité. Et à tant se tourne vers la chambre, et l'autre la suyvoit qui la cuidoit retenir. Et quant elle vit ce, pour le bien payer, et la royne contenter, alla dire tout en hault : Passés, passés, orde caigne que vous estes, par Dieu vous n'y entrerés meshuy, meschante beste que vous estes. Et en ce disant, ferma l'uys. Et la royne qui l'ouyt demanda : A qui parlez vous, m'amie ? — C'est à ce paillart chien, ma dame, qui m'a fait tant de peine de le quérir ; il s'estoit bouté soubz ung bang là dedans et cachié tout de plat le museau sur la terre, si ne le scavoye trouver. Et quant je l'ay eu trouvé, il ne s'est oncques daingné lever, pour quelque chose que je luy

aye fait. Je l'eusse très voulentiers bouté dedens, mais il n'a oncques daigné lever la teste, si l'ay laissé là dehors et à son visage tout par despit ay fermé l'uys. — C'est très bien fait, m'amye, dist la royne, couchez vous, si dormirons. Ainsi que vous avés ouy, fut mal fortuné ce gentil seigneur ; et pour ce qu'il ne péust, quant sa dame voulut, je tien moy, quant il eust bien depuis la puissance à commandement le vouloir de sa dame fust hors de la ville.

LA XXIXe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR.

(LA VACHE ET LE VEAU.)

N'a pas cent ans du jour duy que ung gentil homme de ce royaulme voulut scavoir et esprouver l'aise qu'on a en mariage ; et pour abrégier fist tant que le très désiré jour de ses nopces fut venu. Après les très bonnes chières, et aultres passetemps accoustumez, l'espousée fut couchée, et une certaine pièce après, la suyvit et se coucha au plus près d'elle, et sans delay incontinent bailla l'assault à sa forteresse. A quelque meschief que ce fut, il entra dedans et la gaigna ; mais vous devez entendre qu'il ne fist pas ceste conqueste sans faire foison d'armes qui longues seroient à racompter, car ainçois qu'il venist au donjon du chasteau, force luy fust de gaignier et emporter bellèvres, baublières, et plusieurs aultres forts dont la place estoit bien garnie, comme

celle qui jamais n'avoit esté prinse, au moins dont fut encores grant nouvelle, et que la nature avoit mis à defence. Quant il fut maistre de la place il rompit sa lance, et lors cessa l'assault et ploya l'oeuvre. Or ne fait pas à oublier que la bonne damoiselle qui se vit en la mercy de ce gentil homme son mary, qui desja avoit fourraigé la pluspart de son manoir, luy voulut monstrer ung prisonnier qu'elle tenoit en ung secret lieu encloz et enfermé: et pour parler plain, elle se délivra cy prins cy mis, après ceste première course, d'ung très beau filz dont son mary se trouva si très honteux et tant esbahy qu'il ne savoit sa manière si non de soy taire. Et pour honnesteté et pitié qu'il eust de ce cas, il servit la mère et l'enfant de ce qu'il savoit faire. Mais créez que la povre gentil femme à cest coup, getta ung bien hault et dur cry qui de plusieurs fut clerement ouy et entendu, qu'ilz cuidoient à la vérité qu'elle gettast ce cry à la despuceller, comme c'est la coustume en ce royaulme. Pendant ce temps, les gentilz hommes de l'hostel où ce nouveau marié demouroit, vindrent heurter à l'uys de ceste chambre et apportoient le chaudeau ; ils heurtèrent beaucoup sans ce que ame respondist. L'espousée en estoit bien excusée, et l'espousé n'avoit pas cause de trop caqueter : Et qu'esse cy? dirent ilz, n'ouvrerez vous pas l'uys? Se vous ne vous hastez nous le romprons ; le chaudeau que nous vous aportons, sera tantost tout froit. Et lors recommen-

cèrent à heurter de plus belle. Mais le nouveau marié ne eust pas dit ung mot pour cent frans, dont ceulx du dehors ne scavoient que penser, car il n'estoit pas muet de coustume. Au fort il se leva, et print une longue robe qu'il avoit, et laissa ses compaignons entrer dedans, qui tantost demandèrent se le chaudeau estoit gaigné et qu'il l'apportoient à l'adventure. Et lors ung d'entre eulx couvrit la table et mist le banquet dessus, car ilz estoient en lieu pour ce faire, et où rien n'estoit espargné en telz cas et aultres semblables. Ilz s'assirent tous au mengier, et bon mary print sa place en une chaire à doz assez près de son lit, tant simple et tant piteux qu'on ne le vous scauroit dire. Et quelque chose que les autres dissent il ne sonnoit pas ung mot, mais se tenoit comme une droite statue ou une ydole entaillie : Et qu'esse cy? dist l'ung, ne prenez vous point garde à la bonne chière que nous fait nostre hoste? encores a il à dire ung seul mot. — Ha dea, dist l'autre, ses bourdes sont rabaissies. — Par ma foy, dist le tiers, mariage est chose de grant vertu : regardés quant à une heure qu'il a esté marié il a jà perdu la force de sa langue. S'il est jamais longuement je ne donneroye pas maille de tout le surplus ; et à la vérité dire, il estoit au par avant ung très gracieux farseur, et tant bien lui séoit que merveilles; et ne disoit jamais une parolle puis qu'il estoit en goguez qu'elle n'apportast avec elle son ris ; mais il en estoit pour l'eure bien rebouté. Ces

gentilz hommes et ces compaignons bevoient d'autant et d'autel, et à l'espousé et à l'espousée, mais au deable des deux s'ilz avoient fain de boire; l'ung enraigeoit tout vif et l'aultre n'estoit pas mains malaisé : Je ne me congnois en ceste manière, dist ung gentil homme, il nous fault festoier de nous mesmes. Je ne vis jamais homme de si hault esternu si tost rassis pour une femme : j'ay véu que on n'eust ouy pas Dieu tonner en une compaignie où il fust ; et il se tient plus quoy que ung feu couvert; ha dea ses haultes paroles sont bien bas entonnées maintenant. — Je boy à vous, espousé, disoit l'autre. Mais il n'étoit pas pleigié car : il jeunoit de boire, de mangier, de bonne chière faire, et de parler. Non pourtant assez bonne pièce après, quant il eust bien esté reprouvé et rigolé de ses compaignons, et, comme un sanglier mis aux abais de tous coustez, il dit : — Messeigneurs, quant je vous ay bien entendus qui me semonnés si très fort de parler, je veuil bien que vous saichiez que j'ay bien cause de beaucoup penser, et de moy taire tout quoy; et si suis seur qu'il n'y a nul qui n'en fist autant s'il en avoit le pour quoy comme j'ay. Et par la mort bieu, se j'estoie aussi riche que le roi, que Monseigneur, et que tous les princes chrestiens, si ne scaurois je fournir ce qui m'est apparent d'avoir à entretenir : vécy pour ung povre coup que j'ay accollé ma femme elle m'a fait ung enfant. Or regardez, se à chascune fois que je recommenceray elle en fait

autant, de quoy je pourray nourrir le mesnage? — Comment, un enfant? dirent ses compaignons. — Voire, voire, vraiement ung enfant, vécy de quoy, regardez. Et lors se tourne vers son lit et liève la couverture et leur monstre : Tenez, dit il, véla la vache et le veau, suis je pas bien party ? Plusieurs de la compagnie furent bien esbahys et pardonnèrent à leur hoste sa simple chière ; et s'en allèrent chascun en sa chascune. Et le povre nouveau marié abandonna ceste première nuyt, la nouvelle accouchée, et doubtant que elle n'en fist une autre fois autant, oncques puis ne s'y trouva.

LA XXXe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE BEAUVOIR.

(LES TROIS CORDELIERS.)

Il est vray, comme l'Évangille, que trois bons marchans de Savoye se mindrent au chemin avec leurs femmes pour aler en pélerinage à Saint Antoine de Viennois. Et pour y aler plus dévotement rendre à Dieu et à monseigneur saint Anthoine leur voyage plus agréable, ilz conclurent avec leurs femmes, dès le partir de leurs maisons, que, tout le voyaige, ilz ne coucheroient pas avecques elles, mais en continence yront et viendront. Ilz arrivèrent ung soir en la ville à ung très bon logis, et firent au souper très bonne chière comme ceux qui avoient très bien de quoy, et qui très bien le scéurent faire; et croy et tiens fermement, se ne féust la promesse du voyage, que chascun eust couché avec sa chacune. Toutesfois ainsi n'en advint pas, car

quant il fut heure de soy retraire, les femmes donnèrent la bonne nuyt à leurs maris et les laissèrent; et se boutèrent en une chambre, au plus près, où elles avoient fait couvrir chacune son lit. Or devez vous scavoir que ce soir propre, arrivèrent léans troys cordeliers qui s'en aloient à Genesve, qui furent ordonnez à coucher en une chambre non pas trop loingtaine de la chambre aux marchandes. Lesquelles, puis qu'elles furent entre elles, commencèrent à deviser de cent mille propos et sembloit, pour trois qu'il y en avoit, qu'on en oyoit la noise qu'il suffiroit oyr d'un quarteron.

Ces bons cordeliers, oyans ce bruit de femmes, saillirent de leurs chambres sans faire effroy ne bruyt, et tant approchèrent de l'uys sans estre ouys, qu'ilz parçéurent ces troys belles damoiselles qui estoient chacune à part elles, en ung beau lit assez grant et large pour le deusième recevoir d'autre cousté; puis se revirent, et entendirent les maris qui se couchoient en l'autre chambre, et puis dirent que fortune et honneur à ceste heure leur court seur, et qu'ilz ne sont pas dignez d'avoir jamais nulle bonne adventure se ceste, qu'ilz n'ont pas à pourchasser, par lascheté leur eschapoit. Si dit l'ung, il ne fault aultre déliberation en nostre fait; nous sommes trois et elles troys, chascun prenge sa place quand elles seront endormies. S'il fut dit, aussi fut il fait : et si bien vint à ces bons frères cordeliers qu'ilz trouvèrent la clef de la cham-

bre aux femmes dedens l'uys, si l'ouvrirent si très souefvement qu'ilz ne furent d'ame ouys. Ilz ne furent pas si folz, quant ilz eurent gaigné ce premier fort, pour plus séurement assaillir l'autre, qu'ilz ne tirassent la clef par devers eulx et resserrèrent très bien l'uys; et puis après, sans plus enquerre, chacun print son quartier et commencèrent à besongnier chacun au mieux qu'il péut. Mais le bon fut, car l'une cuidant avoir son mary parla, et dist : Que voulés vous faire, ne vous souvient il de vostre veu? Et le bon cordelier ne disoit mot, mais faisoit ce pour quoy il estoit venu de si grant cueur qu'elle ne se peut tenir de luy ayder à parfournir. Les autres deux, d'autre part, n'estoient pas oyseux; et ne savoient ces bonnes femmes qui menoit leurs maris de si tost rompre et casser leur promesse. Neantmoins toutesfois, elles qui doivent obéyr, le prindrent bien en patience, sans dire mot, chascune doubtant d'estre ouye de sa compagnie, car n'y avoit celle qui, à la vérité, ne cuidast avoir seule et emporter ce bien. Quant ces bons cordeliers eurent tant fait que plus ne povoyent, ilz se partirent sans dire mot, et retournèrent en leur chambre, chacun comptant son adventure. L'ung avoit rompu trois lances, l'autre quatre, l'autre six. Ilz se levèrent matin, pour toute séurté, et tirèrent pays. Et ces bonnes femmes qui n'avoyent pas toute la nuyt dormy, ne se levèrent pas trop matin, car sur le jour sommeil les print qui les fist lever tart. D'au-

tre costé leurs maryz, qui avoient assez bien béu le soir, et qui se attendoyent à l'appeau de leurs femmes, dormoient au plus fort à l'eure, car ès autres jours avaient jà cheminé deux lieues. Au fort elles se levèrent après le repos du matin, et s'abillèrent le plus roide qu'elles peurent, non pas sans parler. Et entre elles celle qui avoit la langue plus preste ala dire : Entre vous, mes damoiselles, comment avez vous passé la nuyt? voz mariz vous ont ilz reveillées comme a fait le mien? Il ne cessa annuyt de faire la besongne. — Saint Jehan, dirent elles, si vostre mary a bien besongnié ceste nuyt, les nostres n'ont pas esté oyseux ; ilz ont tantost oublié ce qu'ilz promirent au partir, et croyez que on ne leur oubliera pas à dire. — J'en advertis trop bien le myen, dist l'une, quant il commença, mais il n'en cessa pourtant oncques l'euvre ; et comme homme affamé, pour deux nuytz qu'il a couchié sans moy, il a fait raige de diligence. Quant elles furent prestes, elles vindrent trouver leurs mariz qui desjà estoient tous prestz et en pourpoint : Bon jour, bon jour à ces dormeurs, dirent elles. — Vostre mercy, dirent ilz, qui nous avés si bien huchiez. — Ma foy, dit l'une, nous avions plus de regret de vous appeller matin que vous n'avés fait annuit de conscience de rompre et quasser vostre veu. — Quel veu? dist l'un. — Le veu, dit elle, que vous fistes au partir : c'est de non couchier avec vostre femme. — Et qui y a couchié? dit il. — Vous le savés bien, dit elle, et aussi fais je. — Et moy aussi,

dist sa compaigne, véla mon mary qui ne fut pieça si roide qu'il fut la nuyt passée ; et s'il n'éust si bien fait son devoir je ne seroie pas si contente de la rompéure de son veu ; mais au fort je le passe, car il a fait comme les jeunes enfans qui veulent amploier leur basture quant ilz ont desservi le punir. — Saint Jehan, si a fait le myen, dist la tierce, mais au fort je n'en feray jà procès, se mal y a il en est cause. — Et je tiens par ma foy, dit l'ung, que vous rêvez et que vous estez yvres de dormir. Quant est de moi, j'ay icy couchié tout seul et n'en partis annuyt. — Non ay je moy, dit l'autre. — Ne moy, par ma foy, dit le tiers, je ne voudroye pour rien avoir enfraint mon veu. Et si cuide estre seur de mon compère qui est cy et de mon voisin qu'ilz ne l'eussent pas promis pour si tost l'oublier. Ces femmes commencèrent à changier couleur, et se doubtèrent de tromperie dont l'ung des mariz d'elle tantost se donna garde, et luy jugea le cueur de la vérité du fait. Si ne leur bailla pas induce de respondre, ainçois faisant signe à ses compaignons, dit en riant : Par ma foy, ma damoiselle, le bon vin de céans et la bonne chière du soir passé nous ont fait oublier nostre promesse ; si n'en soyés jà mal contentes. A l'aventure se Dieu plaist, nous avons fait annuyt, à vostre aide, chascun ung bel enfant, qui est chose de si hault mérite qu'elle sera suffisante d'effacer la faute du cassement de nostre veu. — Or Dieu le vueille, dirent elles. Mais ce que si affermée-

ment disiés que n'aviez pas esté vers nous nous a fait ung petit doubter. — Nous l'avons fait tout à propos, dit l'autre, affin d'ouyr que vous diriez. — Et vous aviez fait double peché comme de faulcer vostre veu et de mentir à escient, et nous mesmes aussi aviez beaucoup troublées. — Ne vous chaille non, dit il, c'est peu de choses, mais allez à la messe et nous vous suyverons. Elles se misdrent à chemin devers l'église. Et leurs maris demeurèrent ung peu sans les suivir trop roide, puis dirent tous ensemble, sans en mentir de mot : Nous sommes trompez, ces déables de cordeliers nous ont decéuz ; ilz se sont mis en nostre place et nous ont monstré nostre folie, car se nous ne voulions pas coucher avec noz femmes, il n'estoit jà mestier de les faire coucher hors de nostre chambre, et s'il y avoit danger de litz, la belle paillade est en saison. — Dea, dist l'ung d'eux, nous en sommes chastiés pour une aultre foiz ; et au fort il vault myeux que la tromperie soit seulement scéue de nous que de nous et de elles, car le dangier est bien grant s'il venoit à leur congnoissance. Vous ouez par leur confession que ces ribaulx moynes ont fait merveilles d'armes, et espoire plus et mieulx que nous ne sçavons faire. Et se elles le sçavoient, elles ne se passeroient pas pour cette foiz seulement ; s'en est mon conseil que nous l'avalons sans macher. — Ainsi me aist Dieu, se dit le tiers, mon compère dit très bien ; quant à moy je rapelle mon veu, car ce n'est pas

mon entention de plus moy mettre en ce dangier. — Puis que vous le voulez, dirent les deux aultres, et nous vous ensuyvrons. Ainsi couchèrent tout le voyage et femmes et mariz tout ensemble, dont ilz se gardèrent trop bien de dire la cause qui à ce les mouvoit. Et quant les femmes virent ce, si ne fut pas sans demander la cause de ceste reherse. Et ilz respondirent, par couverture, puis qu'ilz avoient commencé de leur veu entrerompre, il ne restoit que du parfaire. Ainsi furent les trois bons marchans des trois bons cordeliers trompés, sans qu'il venist jamais à la congnoissance de celles qui bien en fussent mortes de deul, s'elles en eussent scéu la vérité, comme on voit tous les jours mourir femmes de maindre cas et à mains d'occasion.

LA XXXIe NOUVELLE,

RACOMPTÉE PAR MONSEIGNEUR DE LA BARDE.

(LA DAME A DEUX.)

Un gentil escuier de ce royaulme, bien renommé et de grant bruit, devint amoureux, à Rohan, d'une très belle damoiselle, et fist toutes ses diligences de parvenir à sa grace. Mais fortune lui fut si contraire, et sa dame si peu gracieuse qu'enfin il abandonna sa queste comme par desespoir. Il n'eut pas trop grant tort de ce faire, car elle estoit ailleurs pourvéue, non pas qu'il en scéust rien, combien qu'il s'en doubtast, toutesfois celuy qui en joyssoit, qui chevalier et homme de grant auctorité estoit, n'estoit pas si peu privé de luy qu'il n'estoit guères chose au monde dont il ne se fust bien à luy descouvert sinon de ce cas. Trop bien luy disoit il souvent : Par ma foy, mon amy, je vueil bien que tu saches que j'ay un retour en cette ville dont je suis beau-

coup assoté ; car quant je n'y suis, je suis tant parforcé de travail et si rebouté, qu'on ne tireroit point de moy une lieuette de chemin; et se je me treuve vers elle, je suis homme pour en faire troys ou quatre, voire les deux tout d'une alaine. — Et n'est il requeste, ne prière, disoit l'escuyer, que je vous scéusse faire que je scéusse tant seulement le nom de celle? — Nenny par ma foy, dist l'autre, tu n'en sçauras plus avant. — Or bien, dist l'escuier, quant je seray si heureux que d'avoir riens de beau je vous seray aussy pou privé que vous m'estes estrange. Advint ce temps pendant que ce bon chevalier le pria de souper au chasteau de Rohan, où il estoit logié. Et il y vint, et firent très bonne chière. Et quant le souper fut passé et aulcun peu de devises après, le gentil chevalier qui avoit heure assignée d'aller vers sa dame, donna congé à l'escuier, et dist : Vous scavés que nous avons demain beaucoup à besoingner, et qu'il nous fault lever matin pour telle matière, et pour telle qu'il faut expédier ; c'est bon de nous coucher de bonne heure, et pour ce je vous donne la bonne nuyt. L'escuier qui estoit subtil, en ce voyant, doubta tantost que ce bon chevalier vouloit aller coucher, et qu'il se couvroit pour luy donner congié des besoingnes de landemain, mais il n'en fist quelque semblant, ainçoys dist en prenant congié et donnant la bonne nuyt : Monseigneur, vous dictes bien, levés vous matin et aussi feray je. Quant ce bon escuier fut en bas des-

cendu, il trouva une petite mullette au pié du chasteau, et ne vit ame qui la gardast; si pensa tantost que le paige qu'il avoit rencontré en descendant aloit quérir la housse de son maistre, et aussi faisoit il : Ha! dit il en soy mesme, mon hoste ne m'a pas donné congié de si haulte heure sans cause; vécy sa mulette qui n'attent aultre chose que je soye en voye, pour aler où on ne veult pas que je soye. Ha! mulette, dit il, se tu savois parler tu diroys de bonnes choses; je te prie que tu me maines où ton maistre veult estre. Et à ce coup il se fist tenir l'estrief par son paige et monta dessus; et lui mist la resne sur le col, et la laissa aler où bon lui sembla tout le beau pas. Et la bonne mulette le mena par rues et ruettes, deçà et delà, tant qu'elle vint arrester au devant d'ung petit guichet qui estoit en une rue oblique où son maistre avoit acoustumé de venir. Et estoit l'uys du jardin de la damoiselle qu'il avoit tant aymée et par desespoir abandonnée. Il mist pié à terre et puis heurta ung petit coup au guichet, et une damoiselle que faisoit le guet par une faulce treille, cuidant que ce fust le chevalier, s'en vint en bas et ouvrit l'uys, et dit : Monseigneur, vous soyez le très bien venu, véla ma damoiselle en sa chambre qui vous attent. Elle ne le congnéut point pource qu'il estoit tard, et avoit une cornette de veloux devant son visaige. Adonc l'escuier respondit : Je vois vers elle. Et puis dit à son paige tout bas en l'oreille : Va t'en bien à haste, et

remaine la mulette où je l'ay prinse, et puis t'en va couchier. — Si feray je, dit il. La damoiselle reserra le guichet, et s'en retourna en sa chambre. Et nostre bon escuier, très fort pensant à sa besongne, marcha très serréement vers la chambre où sa dame estoit, laquelle il trouva desjà mise en sa cotte simple, la grosse chaine d'or au col. Et comme il estoit gracieux, courtois et bien emparlé, la salua bien honnorablement. Et elle qui fut tant esbaye que se cornes lui fussent venues, de prinsault ne scéut que respondre, sinon à une pièce après qu'elle lui demanda qu'il quéroit léans, et dont il venoit à ceste heure, et qui l'avoit bouté dedens : Ma damoiselle, dit il, vous povez assés penser que se je n'eusse eu autre ayde que moy mesmes que je ne fusse pas icy, mais la Dieu mercy, ung qui a plus grant pitié de moy que vous n'avez encores eu, m'a fait cest avantaige. — Et qui vous a amené, sire? dist elle. — Par ma foy, ma damoiselle, je ne le vous quiers jà celer, ung tel seigneur, c'est assavoir son hoste du soupper, m'y a envoié. — Ha! dit elle, le traitre et desloyal chevalier qu'il est, se trompe il en ce point de moy? Or bien, bien, j'en seray vengée quelque jour. — Ha! ma damoiselle, dit l'escuier, ce n'est pas bien dit à vous, car ce n'est pas traïson de faire plaisir à son amy, et lui faire secours et service quant on le peut faire. Vous savez bien la grant amitié qui est de pieça entre lui et moy, et qu'il n'y a celui qui ne dye à son compaignon tout

ce qu'il a sur le cueur. Or est ainsi qu'il n'y a pas long temps que je lui comptay et confessay tout le long de la grant amour que je vous porte, et que à ceste cause je n'avoye nul bien en ce monde; et se par aucune façon je ne parvenoye en vostre bonne grace, il ne m'estoit pas possible de longuement vivre en ce douloreux martire. Quant le bon seigneur a congnéu à la vérité que mes parolles n'estoit pas faintes, doubtant le grant inconvénient qui en pourroit sourdre, a fait bien de me dire ce qui est entre vous deux ; et ayme mieux vous abandonner en moy saulvant la vie, qu'en moy perdant maleureusement vous entretenir. Et se vous éussiez esté telle que vous déveriez, vous n'eussiez pas tant attendu de bailler confort ou guérison à moy vostre obéyssant serviteur, qui savez certainement que je vous ay loyaulment servie et obéye. — Je vous requiers, dit elle, que vous ne me parlez plus de cela et vous en alez hors d'icy. Mauldit soit celuy qui vous y fist venir ! — Savez vous qu'il y a, ma damoiselle, ce n'est, dit il, pas mon intencion de partir d'icy qu'il ne soit demain. — Par ma foy, dit elle, si ferez tout maintenant. — Par la mort bieu, non feray, car je coucheray avecques vous. Quant elle vit que c'estoit à bon escient et qu'il n'estoit pas homme pour enchacier par rudes parolles, elle lui cuida donner congié par doulceur et dit : Je vous prie tant que je puis, alez vous en pour meshuy ; et par ma foy je feray une aultre fois ce que vous voul-

drez. — Dea, dit il, n'en parlez plus, car je coucheray annuyt avecques vous. Et lors commence à soy despouiller et prent la damoiselle et la maine banqueter. Et fit tant, pour abrégier, qu'elle se coucha et lui emprès elle. Ilz n'eurent guères esté couchiez, ne plus couru d'une lance que vécy bon chevalier qui va venir sur sa mullette, et vint heurter au guichet. Et le bon escuier qui l'ouyt le congnéut tantost, si commença à glappir, contrefaisant le chien très fièrement. Le chevalier, quant il ouyt, il fut bien esbay et autant courroucé. Si reheurte de plus belle très rudement au guichet, et l'autre de recommencer à glappir plus fièrement que devant: Qui est ce là qui grongne? dit celui de dehors, par la mort bieu, je le sauray. Ouvrez l'uys ou je le porteray en la place. Et la bonne gentil femme qui enraigeoit toute vive, saillit à la fenestre, en sa cotte simple et dist : Estes vous faulx et desloyal chevalier? Vous avés beau heurter vous n'y entrerez pas. — Pourquoy n'y entreray je pas? dit il. — Pource, dit elle, que vous estes le plus desloyal qui jamais femme accointast; et n'estes pas digne de vous trouver avecques gens de bien. — Ma damoiselle, dit il, vous blasonnez très bien mes armes, je ne scay qui vous meut, car je ne vous ay pas fait desloyauté, que je saiche. — Si avez, dit elle, et la plus grande que jamais homme fist à femme. — Non ay, par ma foy, mais dictes moy qui est là dedens. — Vous le savez bien, dit elle, traistre mauvais que vous estes.

Et à ceste foys bon escuier qui estoit ou lit, commença à glappir, contrefaisant le chien, comme par avant. A dea, dist celluy de dehors, je n'entens point cecy ; et ne sauray je point qui est ce grongneur? — Saint Jehan ! si ferez, dit l'escuier, et il sault sus et vint à la fenestre d'emprés sa dame et dit : Que vous plaist il, Monseigneur? vous avés tort de nous ainsi resveiller. Le bon chevalier, quant il congnéut qu'il parloit à luy, fut tant esbahy que merveilles. Et quant il parla il dit : Et dont viens tu cy ? — Je vien de souper de vostre maison pour coucher céans. — A male faulte, dit il. Et puis adreça sa parolle à la damoiselle et luy dist : ma damoiselle, hebergés vous telz hostes céans ? — Nenny, Monseigneur, dist elle, la vostre mercy qui me l'avés envoyé. — Moy, dit il, saint Jehan ! non ay ; je suis mesmes venu pour y trouver ma place, mais c'est trop tart. Et au mains je vous prie, puis que je n'en puis avoir aucune chose, ouvrés moy l'uys, si boiray une foys, — Vous n'y entrerés par Dieu jà, dit elle. — Saint Jehan ! si fera, dit l'escuier. Lors descendit et ouvrit l'uis, et s'en vint recouchier, et elle aussi, Dieu scait bien honteuse et bien mal contente. Quant le bon seigneur fut dedens, et il eut alumé de la chandele, il regarde la belle compaignie dedens le lit, et dist : Bon preu vous fasse, ma damoiselle, et à vous aussy, mon escuier. — Bien grant mercis, Monseigneur, dit il. Mais la damoiselle qui plus ne pouvoit se le cueur ne lui sailloit

dehors du ventre, ne peult oncques dire ung seul mot. Et cuidoit tout certainement que l'escuier fut léans arrivé par l'advertissement et conduicte du chevalier, si luy en vouloit tant de mal que on ne vous le scairoit dire : Et qui vous a ensaigné la voie de céans, mon escuier, dist le chevalier? — Vostre mullette, Monseigneur, dit il, que je trouvay en bas, ou chasteau, quant j'éù souppé avec vous; elle estoit là, seule et esgarée, si luy demanday qu'elle attendoit, et elle me respont qu'elle n'attendoit que sa housse et vous. Et pour où aller? dis je. Où avons de coustume, dist elle. Je scay bien, dis je, que ton maistre ne ira meshuy dehors, car il se va couchier; mais maine moy là où tu scais qu'il va de coustume et je t'en prie. Elle en fut contente, si montay sur elle, et elle m'adreça céans, la sienne bonne mercy! — Dieu mette en mal an l'orde beste, dit le bon seigneur, qui m'a encusé. — Ha! que vous le valés loyaulment! monseigneur, dist la damoiselle, quant elle péut prendre la paine de parler. Je voy bien que vous trompés de moy, mais je veul bien que vous sachiés que vous n'y aurés guères d'honneur. Il n'estoit jà mestier, se vous n'y vouliés plus venir, de y envoyer aultruy soubs umbre de vous; mal vous congnoist qui oncques ne vous vit. — Par la mort bieu, je ne luy ay pas envoyé, dit il; mais puis qu'il y est, je ne l'en chaceray pas; et aussi il y en a assés pour nous deux; n'a pas, mon compaignon? — Ouy, Monseigneur, dit il, tout au

butin, et je le vueil, si nous fault boire du marché. Et lors se tourna vers le dressoir, et versa du vin en une grant tasse que y estoit, et dist : Je boy à vous, mon compaignon, et puis fist verser de l'aultre vin, et le bailla à la damoiselle qui ne vouloit nullement boire ; mais en la fin, voulsist ou non, elle baisa la tasse. Or ça, dist le gentil chevalier, mon compaignon, je vous laisseray icy besoignés bien vostre tour aujourdui, le mien sera demain, se Dieu plaist ; si vous prie que vous me soiés aussi gratieux, quant vous m'y trouverés, que je vous suis maintenant.— Nostre dame, mon compaignon, aussi seray je, ne vous doubtez. Ainsi s'en ala le bon chevalier et lessa l'escuier qui fist au mieulx qu'il péult ceste première nuyt. Et advertit la damoiselle de tous poins de la vérité de son adventure dont elle fut ung peu plus contente que se l'aultre luy eust envoyé. Ainsi fut la belle damoiselle decéue par la mulette et contrainte d'obéir et au chevalier et à l'escuier, chascun à son tour, dont en la fin elle s'acoustuma et très bien le print en patience. Mais tant de bien y eut que se le chevalier et l'escuier s'entraimoient bien par avant ceste adventure, l'amour d'entre eulx à ceste occasion fut redoublée, qui entre aucuns mal conseiliés eust engendré discort et mortelle haine.

LA XXXIIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE VILLIERS.

(LES DAMES DISMÉES.)

Affin que je ne soye seclus du très heureux et haut mérite du à ceux qui travaillent, et labeurent à l'augmentation des histoires de ce présent livre, je vous racompteray en brief une adventure nouvelle par laquelle on me tiendra excusé d'avoir fourny la nouvelle dont j'ay naguères esté sommé. Il est notoire vérité qu'en la ville de Hostelerie, en Castelloine, arrivèrent plusieurs frères mineurs, qu'on dit de l'observance, enchacés et deboutés par leur mauvais gouvernement et faincte dévocion du royaulme d'Espaigne. Et trouvèrent façon d'avoir entrée devers le seigneur de la ville, qui desjà estoit ancien; et tant firent, pour abréger, qu'il leur fonda une belle église et beau couvent et les maintint et entretint toute sa vie le mieulx qu'il scéut. Et

aprez régna son filz aisné qui ne leur fist pas mains de bien que son bon père. Et de fait ilz prospérèrent en peu de ans, si bien qu'ilz avoient suffisaument tout ce que on sairoit demander en ung couvent de mendians. Et affin que vous sachiés qu'ilz ne furent pas oiseux durant le temps qu'ilz acquirent ces biens, ils se mirent au prescher tant en la ville que par les villaiges voisins, et gaignèrent tout le peuple, et tant firent qu'il n'estoit pas bon crestien qui ne s'estoit à eulx confessé, tant avoient grant bruit et bon los de bien remonstrer aux pecheurs leurs defaultez. Mais qui les louast et eust bien en grace les femmes estoient du tout données, tant les avoient trouvés sainctes gens de grant charité et de parfonde dévotion. Or entendés la mauvaitie, déception et horrible trayson que ces faulx ypocrites pourchassèrent à ceulx et celles qui tant de biens de jour en jour leur faisoient : ilz baillèrent entendre généralement à toutes les femmes de la ville qu'elles estoient tenues de rendre à Dieu la disme de tous leurs biens, comme au seigneur de telle chose et de telle, à vostre paroisse et curé de telle chose et telle : et à nous vous devez rendre et livrer la disme du nombre des fois que vous couchiez charnellement avec vostre mary. Nous ne prenons sur vous autre disme, car, comme vous scavez, nous ne portons point d'argent ; car il ne nous est rien des biens temporelz et transitoires de ce monde. Nous quérons et demandons seulement les biens espirituelz. Les dismes

que nous demandons et que vous nous devez n'est pas des biens temporelz; c'est à cause du saint sacrement que vous avez recéu qui est une chose divine et espirituelle. Et de celui n'appartient à nul recevoir la disme que nous seulement qui sommes religieux de l'observance. Les povres simples femmes, qui mieulx cuidoient ces bons frères estre anges que hommes terriens, ne refusèrent pas ce disme à payer. Il n'y eust celle qui ne la paiast à son tour, de la plus haulte jusques à la maindre; mesme la femme du seigneur n'en fut pas excusée. Ainsi furent toutes les femmes de la ville appaties à ces vaillans moines; et n'y avoit celuy d'eulz qui n'eust à sa part de quinze à seize femmes la disme à recevoir; et à ceste occasion, Dieu scait les présens qu'ilz avoient d'elles tout soubz umbre de dévocion. Ceste manière de faire dura longuement sans ce qu'elle vint à la congnoissance de ceulx qui se fussent bien passez de ce nouveau disme. Il fut toutesfois descouvert en la façon qui s'ensuit: Ung jeune homme nouvellement marié fut prié de soupper à l'ostel d'ung de ses parens, lui et sa femme; et comme ilz retournoient, en passant par devant l'église des bons cordeliers dessus ditz, la cloche de l'Ave Maria sonna tout à ce coup, et le bon homme s'enclina sur la terre pour faire ses dévocions. Sa femme lui dit: Je entreroye voulentiers dedens ceste église. — Etque ferés vous là dedens à ceste heure? dit le mary, vous y reviendrez bien quant il sera jour de-

main ou une autre fois. — Je vous requiers, dist elle, que je y aille et je reviendray tantost. — Nostre Dame, dit il, vous n'y entrerez jà maintenant. — Par ma foy, dit elle, c'est force, il m'y convient aller; je ne demoureray riens : si vous avez haste d'estre à l'ostel, alez toujours devant, je vous suivray tout à ceste heure. — Piquez, piquez devant, dit il, vous n'y avez pas tant à faire : si vous voulez dire vostre Paster noster ou vostre Ave maria, il y a assez place à l'ostel, et vous vauldra autant là le dire que en ce monastère, où l'en ne voit maintenant goute. — Ha dea, dit elle, vous direz ce qu'il vous plaira, mais par ma foy, il fault nécessairement que j'entre ung peu dedens. — Et pourquoy? dist il; voulez vous aller couchier avec les frères de léans? Elle, qui cuidoit à la vérité que son mary scéust bien qu'elle payast la disme, luy respondit : — Nenny, je n'y vueil pas couchier, je vouloie aler payer. — Quoy payer? dit il. — Vous le scavez bien, dit elle, et si le demandez. — Que scay je bien? dit il; je ne me mesle pas de voz debtes. — Au mains, dit elle, scavez vous bien qu'il me fault payer la disme. — Quelle disme? — Ha hay, dit elle, c'est ung jamais; et la disme de nuyt de vous et de moy; vous avez bon temps, il fault que je paye pour nous deux. — Et à qui le paiez vous? dit il. — A frère Eustace, dit elle; alez tousjours à l'ostel, si m'y laissez aler que j'en soye quitte; c'est si grant pêchié de ne la point payer que je ne suis jamais aise quant je lui doy

rien. — Il est meshuy trop tart, dit il, il est couchié passé à une heure. — Ma foy, dit elle, je y ay esté ceste année beaucoup plus tard; puis que on veult payer on y entre à toute heure. — Alons, alons, dit il, une nuyt n'y fait rien. Ainsi s'en retournèrent le mary et la femme mal contens tous deux, la femme pource qu'on ne l'a pas laissée paier son disme, et le mary, pource qu'il se veoit ainsi deceu, estoit tout esprins d'yre et de mal talent qui encores redoubloit sa peine qui ne l'ousoit monstrer. A certaine pièce après toutesfois, ilz se couchèrent, et le mary, qui estoit assez subtil, interroga sa femme de longue main, se les autres femmes de la ville ne paient pas aussi ceste disme qu'elle fait? Quoy donc, dit elle, par ma foy si font; quel previlège auroient elles plus que moy? Nous sommes encores seize ou vingt qui le paions à frère Eustace. Ha! il est tant dévot; et croiez que ce luy est une grande pacience. Frère Berthelemieu en a autant ou plus, et entre les autres, ma dame est de son nombre. Frère Jacques aussi en a beaucoup, frère Antoine aussi, il n'y a celui d'eulz qui n'ait son nombre. — Saint Jehan, dit le mary, ilz n'ont pas euvre laissée; or congnois je bien qu'ilz sont beaucoup plus devotz qu'il ne semble; et vrayement je les vueil avoir céans tous l'ung après l'autre, pour les festoier et ouyr leurs bonnes devises. Et pource que frère Eustace reçoit la disme de céans, ce sera le premier; faictes que nous ayons demain bien à disner, car je le

ameneray. — Très voulentiers, dit elle ; au mains ne me fauldra il pas aller en sa chambre pour le paier, il le recevera bien céans. — Vous dictez bien, dit il ; or dormons. Mais créez qui n'en avoit garde ; et en lieu de dormir il pensa tout à son aise ce qu'il vouloit à lendemain exécuter. Ce disner vint, et frère Eustace, qui ne scavoit pas l'intention de son hoste, fist assez bonne chière soubz son chaperon. Et quant il véoit son point, il prestoit ses yeulx à l'hostesse, sans espargner pas dessoubz la table le gracieux jeu des piedz, de quoy s'appercevoit bien l'oste sans en faire semblant, combien que ce fut à son préjudice. Aprez les gracez, il apela frère Eustache, et luy dist qu'il luy vouloit monstrer une ymage de Nostre Dame, et une très belle oraison qu'il avoit en sa chambre ; et il respondit qu'il le voirroit voulentiers. Adonc ilz entrèrent dedans la chambre, et puis l'hoste ferma l'uis dessus eulx que il ne péust sortir ; et puis empoigna une grande hache, et dit à nostre cordelier : Par la mort bieu, beau père, vous ne partirez jamais d'icy, sinon les piez devant, se vous ne confessez vérité. — Hélas ! mon hoste, je vous crie mercy, que me demandez vous ? — Je vous demande, dit il, le disme du disme que vous avez prins sur ma femme. Quant le cordelier ouyt parler de ce disme, il pensoit bien que ses besongnes n'estoient pas bonnes ; si ne scéust que respondre, sinon de crier mercy, et de soy excuser le plus beau qu'il pouvoit : Or me dictes,

dit l'oste, quelle disme esse que vous prenez sur ma femme et sur les autres? — Le povre cordelier estoit tant effroyé qu'il ne povoit parler, et ne respondoit mot. — Dictes moy, dit l'oste, la chose comment elle va; et par ma foy je vous lairray aler, et ne vous feray jà mal, ou si non je vous tueray tout roide. Quant l'autre se ouyt asséurer, il ayma mieulx confesser son pêché et celui de ses compaignons et eschapper, que le celer et tenir cloz et estre en dangier de perdre sa vie; si dist: Mon hoste, je vous crie mercy, je vous diray vérité. Il est vray que mes compaignons et moy avons fait accroire à toutes les femmes de ceste ville qu'elles doyvent la disme des fois que vous couchiez avec elles; elles nous ont créu, si les payent et jeunes et vieilles, puis qu'elles sont mariées, il n'en y a pas une qui en soit excusée; ma dame mesmes la paye comme les aultres, ses deux niepces aussi, et généralement nulle n'en est exemptée. — Ha dea, dit l'autre, puis que Monseigneur et tant de gens de bien la payent, je n'en doy pas estre quitte, combien que je m'en passasse bien. Or vous en alez, beau père, par tel fin que vous me quitterez la disme que ma femme vous doit. L'autre ne fut oncques si joyeux quant il se fut saulvé déhors, si dit que jamais n'en demanderoit rien, aussi ne fist il, comme vous ourrez. Quant l'oste du cordelier fut bien informé de sa femme et de ceste nouvelle disme, il s'en vint à son seigneur et luy compta tout

du long le cas du disme, comme il est touché si dessus. Pensez qu'il fut bien esbay et dit : Oncques ne me pléurent ces papelars, et me jugeoit bien le cueur qu'ilz n'estoient pas telz par dedens comme ilz se monstrent par déhors. Ha mauldictes gens qu'ilz sont ! mauldicte soit l'eure qu'onques Monseigneur mon père, à qui Dieu pardont, les accointa. Or sommes nous par eulz gastez et deshonnorez. Et encore feront il pis s'ilz durent longuement. Qu'est il de faire ? — Par ma foy, Monseigneur, dit l'autre, s'il vous plaist et semble bon, vous assemblerez tous voz subjetz de ceste ville : la chose leur touche comme à vous : si leur declairez ceste adventure, et puis aurés advis avec eulz d'y pourveoir et remédier avant qu'il soit plus tard. Monseigneur le voulut ; si manda tous ses subjetz mariez tant seulement, et ilz vindrent vers lui ; et en la grant sale de son hostel, il leur déclaira tout au long la cause pourquoy il les avoit assemblez. Se Monseigneur fut bien esbay de prinsault, quant il scéust premier ces nouvelles, aussi furent toutes bonnes gens qui là estoient. Adoncques les ungz disoyent : il les fault tuer ; les autres : il les fault pendre ; les aultres : noyer. Les autres disoient qu'ilz ne pourroient croire que ce fust vérité, et qu'ilz sont trop dévotz et de trop saincte vie. Ainsi dirent les ungz d'ung et les autres d'autre. Je vous diray, dist le seigneur : nous manderons icy noz femmes, et ung tel maistre Jehan, etc., fera une petite colacion, la-

quelle enfin cherra de parler des dismes, et leur demandera au nom de nous tous s'elles s'en acquittent, car nous voulons qu'elles soyent payées; nous ourrons leur response. Et après advis sur cela, ilz s'accordèrent tous au conseil et à l'oppinion de Monseigneur. Si furent toutes les femmes mariées de la ville mandées; et vindrent en la sale où tous leurs mariz estoient. Monseigneur mesmes fist venir ma dame qui fust toute esbaye de veoir l'assemblée de ce peuple. Puis après ung sergent commanda de par Monseigneur faire silence. Et maistre Jehan se mist un peu au dessus des autres et commença sa petite colacion comme il s'ensuit : Mes dames et mes damoiselles, j'ay la charge de par Monseigneur qui cy est et ceulx de son conseil, vous dire en brief la cause pourquoy estes icy mandées : Il est vray que Monseigneur et son conseil et son peuple qui cy est, ont tenu à ceste héure ung chapitre du fait de leurs consciences : la cause si est qu'ilz ont voulenté, devant Dieu, dedens brief temps faire une belle procession et dévote à la louenge de Nostre Seigneur Jesu Crist, et de sa glorieuse mère, et à icelui jour se mettre tous en bon estat, affin qu'ilz soyent mieulx exaulsiez en leurs plus dévotes prières et que les euvres qu'ilz feront soient à icelui nostre Dieu plus aggréables. Vous savez que, la mercy Dieu, nous n'avons eu nulles guerres de nostre temps, et noz voisins en ont esté terrible-

ment persécutez, et de pestillences et de famine. Quant les autres en ont esté ainsi examinez, nous avons péu dire et encores faisons que Dieu nous a préservez. C'est bien raison que nous congnoissons que ce vient non pas de noz propres vertuz, mais de la seule large et libérale grâce de nostre benoit créateur et rédempteur qui huche et appelle et invite au son des dévotes prières qui se font en nostre église, et où nous adjoustons très grant foy et tenons en fermes dévocions. Aussi le dévot couvent des cordeliers de ceste ville nous a beaucoup valu et vault à la conservacion des biens dessus ditz. Au sur plus nous voulons savoir se vous acquittez à faire ce à quoy vous estez tenues; et combien que nous tenons assez estre en vostre mémoire l'obligacion qu'avez à l'église, il ne vous desplaira pas se je vous en touche aucuns des plus grans points : Quatre fois l'an, c'est assavoir aux quatre nataulx, vous vous devez confesser à vostre curé, ou à quelque religieux ayant sa puissance; et se receviez vostre créateur à chaque fois vous feriez bien ; à tout le mains le devez vous faire une fois l'an. Alez à l'offrande tous les dimanches, et payez léaument les dismes à Dieu, comme de fruitz, de poulailles, aigneaulx, et aultres telz usaiges acoustumez. Vous devez aussi une autre disme aux dévots religieux du couvent de saint François, que nous voulons expressement qu'elle soit payée ; c'est celle qui plus nous touche

au cueur, et dont nous désirons plus l'entretenance ; et pourtant s'il y a nulle de vous qui n'en ait fait son devoir aucunement, que ce soit par sa négligence ou par faulte de le demander, ou aultrement, si s'avance de le dire. Vous savez que ces bons religieux ne peuvent venir aux hostelz quérir leur disme, ce leur seroit trop grant peine et trop grant destourbier ; il doit bien suffire s'ils prenent la peine de le recevoir en leur couvent. Véla partie de ce que je vous ay à dire ; reste à savoir celles qui ont payé et celles qui doivent. Maistre Jehan n'eust pas finé son dire que plus de vingt femmes commencèrent à crier toutes d'une voix : J'ay payé, moy, j'ay payé, moy, je n'en doy rien ; ne moy, ne moy. D'autre cousté dirent un cent d'autres, et généralement, qu'elles ne devoient rien ; mesmes saillirent avant quatre ou six belles jeunes femmes qui dirent qu'elles avoient si bien payé qu'on leur devoit sur le temps avenir, à l'une quatre fois, à l'autre six fois, à l'autre dix fois. Il y avoit aussi d'autre costé je ne scay quantes vieilles qui ne disoient mot ; et maistre Jehan leur demanda s'elles avoient bien payé leur disme ? et elles respondirent qu'elles avoient faict traictié avec les cordeliers : Comment, dit il, ne paiez vous pas ? vous devez semondre et contraindre les autres de ce faire, et vous mesmes faictes la faulte. — Dea, dit l'une, ce n'est pas moy ; je me suis presentée plusieurs fois de faire mon de-

voir, mais mon confesseur n'y veult jamais entendre ; il dit toujours qu'il n'a loisir. — Saint Jehan, dirent les autres vieilles, nous composons par traictié fait avecques eulz, la disme que devons, en toille, en draps, en coussins, en bancquiers, en orilliers, et en autres telles bagues ; et ce par leur conseil et advertissement, car nous aymerions mieulx la payer comme les autres. — Nostre dame, dit maistre Jehan, il n'y a point de mal, c'est très bien fait. — Elles s'en peuvent doncques bien aller, dit Monseigneur à maistre Jehan. — Ouy, dit il, mais quoy que ce soit, que ces dismes ne soyent pas oubliées. Quant elles furent toutes hors de la sale, l'uis fut serré, si n'y eust celuy des demourez qui ne regardast son compaignon : Or ça, dit Monseigneur, qu'est il de faire? Nous sommes acertez de la thraïson que ces ribaulx moynes nous ont fait, par la déposition de l'ung d'eulz et par noz femmes ; il ne nous fault plus de tesmoings. Après plusieurs et diverses opinions, la finale et dernière résolucion si fut, qu'ilz yront bouter le feu ou couvent, et bruleront et moynes et moustier. Si descendirent en bas en la ville, et vindrent au monastère ; et ostèrent hors le *Corpus Domini*, et aucun autre reliquaire qui là estoit, et l'envoièrent en la paroisse ; et puis sans plus enquerir, boutèrent le feu en divers lieux léans, et ne s'en partirent tant que tout fut consummé, et moynes, et couvent, et église, et dortoir, et le surplus des édif-

fices dont il y avoit foison léans. Ainsi achetèrent bien chièrement les povres cordeliers la disme non acoustumée qu'ilz midrent sur. Dieu, qui n'en pouvoit mais, en eut bien sa maison brulée.

LA XXXIIIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR.

(MADAME TONDUE.)

Ung gentil chèvallier des marches de Bourgoigne, saige, vaillant, et très bien adrecié, digne d'avoir bruit et los, comme il eust tout son temps entre les plus renommés, se trouva tant et si bien en la grace d'une si belle damoiselle qu'il en fut retenu serviteur, et d'elle obtint à petit de pièce tout ce que par honneur elle donner luy pouvoit ; et au surplus, par force d'armes à ce la mena que refuser ne ly péut nullement ce que par devant et après ne péust obtenir. Et de ce se print et très bien donna garde ung très grant et gentil seigneur, très clervoyant, dont je passe le nom et les vertus, lesquelles, se en moy estoit de les scavoir racompter, il n'y a celuy de vous qui tantost ne congnéust de quoy ce conte se feroit, ce que pas ne vouldroye. Ce gentil seigneur que je

vous dy, qui se apparcéut des amours du vaillant homme dessus dit, quant il vit son point, si luy demanda s'il n'estoit point en grace d'une telle damoiselle, c'est assavoir de celle dessus dite? Et il luy respondit que non; et l'autre qui bien scavoit le contraire, luy dist qu'il congnoissoit très bien que si. Néantmoins quelque chose qu'il luy dist ou remontrast, il ne luy devoit pas celer ung tel cas, et que se il luy en estoit advenu ung semblable, ou beaucoup plus grant, il ne luy celeroit jà. Si ne luy voulut il oncques dire ce qu'il scavoit certainement. Adonc se pensa, en lieu d'autre chose faire et pour passer temps, s'il scait trouver voie ne façon en lieu que celuy qui luy est tant estrange, et prent si peu de fiance en luy, il s'acointera de sa dame et se fera privé d'elle. A quoy il ne faillit pas, car en peu d'heure il fut vers elle si très bien venu, comme celuy qui le valoit, qu'il se povoit vanter d'en avoir autant obtenu, sans faire guères grant queste ne poursuite, que celuy qui mainte peine et foyson de travaulx en avoit soustenu, et si avoit ung bon point qu'il n'en estoit en rien féru. Et l'autre qui ne pensoit point avoir compaignon, en avoit tout au long du bras et autant que on en pourroit entasser à toute force, au cueur d'ung amoureux. Et ne vous fault pas penser qu'il ne fust entretenu de la bonne gouge, autant et mieulx que par avant qui lui faisoit plus avant bouter et entretenir en sa fole amour. Et affin que vous sachiez que ceste vaillante gouge n'estoit pas oyseuse, qui en

avoit à entretenir deux du mains, lesquelz elle eust à grant regret perduz, et espécialement le dernier venu, car il estoit de plus hault estoffe et trop mieulx garny au pongnet que le premier venu. Et elle leur bailloit et assignoit tousjours heure de venir l'ung après l'autre, comme l'ung aujourduy et l'autre demain. Et de ceste manière de faire scavoit bien le dernier venu, mais il n'en faisoit nul semblant, et aussi à la vérité, il ne luy en chailloit guères, si non que ung peu lui desplaisoit la folie du premier venu qui trop fort à son gré se boutoit en chose de petite value. Et de fait se pensa qu'il l'en advertiroit tout du long, ce qu'il fist. Or savoit il bien que les jours que la gouge luy deffendoit de venir vers elle, dont il faisoit trop bien le mal content, estoient gardés pour son compaignon le premier venu. Si fit le guet par plusieurs nuytz; et le véoit entrer vers elle par le mesme lieu et à celle heure que es autres ses jours faisoit. Si lui dist ung jour entre les autres: Vous m'avés trop célé les amours d'une telle et de vous; et n'est serment que vous ne m'ayez fait au contraire, dont je m'esbahis bien que vous prenez si peu de fiance en moy, voire quant je scay davantaige et véritablement ce qui est entre vous et elle. Et affin que vous sachiez que je scay qu'il en est, je vous ay véu entrer vers elle à telle heure et à telle: et de fait, hier n'a pas plus loing, je tins sur vous et d'ung lieu là où j'estoie, je vous y vy arriver; vous savez bien se je dy vray. Quant le premier venu

ouyt si vives enseignes, il ne scéut que dire, si luy fut force de confesser ce qu'il eust voulentiers celé, et qu'il cuydoit que ame ne le scéust que lui. Et dit à son compaignon le dernier venu, que vraiement il ne lui peut plus, ne veult celer qu'il en soit bien amoureux, mais il luy prie qu'il n'en soit nouvelle. — Et que diriés vous, dit l'autre, se vous aviés compaignon? — Compaignon, dit il, quel compaignon? En amours, je ne le pense pas, dit il. — Saint Jehan, dist le dernier venu, et je le scay bien; il ne fault jà aller de deux en troys, c'est moy. Et pour ce que je vous voy plus féru que la chose ne vault, vous ay pieça voulu advertir, mais ne y avés voulu entendre; et se je n'avoye plus grant pitié de vous que vous mesmes n'avez, je vous lairroie en ceste follye, mais je ne pourroye souffrir que une telle gouge se trompast et de vous et de moy si longuement. Qui fut bien esbahy de ces nouvelles ce fut le premier venu, car il cuidoit tant estre en grace que merveilles, voire et si croioit fermement que la dicte gouge n'aymoit aultre que luy. Si ne savoit que dire ne penser, et fut longue espace sans mot dire. Au fort, quant il parla il dit: Par nostre dame, on m'a bien baillé de l'oignon, et si ne m'en doubtoye guères; si en ay esté plus aisé à decepvoir; le déable emporte la gouge quant elle est telle! — Je vous diray, dist le dernier venu, elle se cuide tromper de nous, et de fait elle a desja très bien commencé, mais il la nous fault mesmes tromper. — Et je vous en prie,

dist le premier venu, le feu de saint Anthoine l'arde quant oncques je l'acointay ! — Vous scavés, dist le dernier venu, que nous allons vers elle tour à tour, il fault qu'à la première foiz que vous yrés ou moy, que vous dictes que vous avoys bien congnéu et appercéu que je suis amoureux d'elle, et que vous m'avés véu entrer vers elle, à telle heure, et ainsi habillé ; et que par la mort bieu, se vous m'y trouvés plus, que vous me turez tout roide, quelque chose qui vous en doye advenir. Et je diroy ainsi de vous, et nous verrons sur ce qu'elle fera et dira et aurons advis du surplus. — C'est très bien dit et je le vueil, dist le premier venu. Comme il fut dit il en fut fait, car je ne scay quans jours après, le dernier venu eut son tour d'aler besoigner, si se mist au chemin et vint au lieu assigné. Quand il se trouva seul à seul avec la gouge qui le recéut très doucement et de grant cueur, comme il sembloit, il faindit, comme bien le scavoit faire, une mathe chière et monstra semblant de couroux. Et celle qui l'avoit acoustumé de veoir tout autrement, ne scéut que penser ; si lui demanda qu'il avoit et que sa manière monstroit que son cueur n'estoit pas à son aise. — Vrayment, ma damoiselle, dit il, vous dites vray, que j'ay bien cause d'estre mal content et desplaisant ; la vostre mercy toutesfois que le m'avez pourchassé. — Moy, se dist elle. Hélas! dist elle, non ay, que je saiche : car vous estes le seul homme en ce monde à qui je vouldroye faire le plus de plaisir, et qui plus près

me toucheroit l'ennuy et le desplaisir. — Il n'est pas dampné qui ne le croyt, dit il, et pensés vous que je ne me soye bien appercéu que vous avez tenu ung tel, c'est assavoir le premier venu. Si fait, par ma foy, je l'ai trop bien véu parler à vous à part; et qui plus est, je l'ay espié et véu entrer céans. Mais par la mort bieu, se je l'y trouve jamais, son dernier jour sera venu, quelle chose qu'il en doye advenir; que je seuffre ne puisse véoir qu'il me fist ce desplaisir, j'aymeroye mieulx à mourir mille foys, s'il m'estoit possible. Et vous estes aussi bien desléale qui saviez certainement et de vray que, après Dieu, je n'ayme riens que vous, qui à mon très grant préjudice le voulés entretenir. — Ha Monseigneur, dit elle, et qui vous a fait ce raport? Par ma foy, je vueil bien que Dieu et vous sachés que la chose va tout aultrement, et de ce je le pren à tesmoing que oncques jour de ma vie je ne tins terme à celuy dont vous parlés, ne à aultre, quel qu'il soit, par quoy vous ayez tant soit peu de cause d'en estre mal content de moy. Je ne vueil pas nyer que je n'aye parlé et parle à luy tous les jours, et à plusieurs aultres, mais qu'il y ayt entretenance riens; ains tiens que soit le maindre de ses pensées et aussi par dieu il se abuseroit. Jà Dieu ne me laisse tant vivre que aultruy que vous ayt part ne demie en ce qui est entièrement vostre. — Ma damoiselle, dit il, vous le scavez très bien dire, mais je ne suis pas si beste que de le croire. Quelque maulcontent qu'il y eust, elle scéust ce pour-

quoy il estoit venu, et au partir lui dit : Je vous ay dit et de rechief vous fais savoir que se je me perçoys jamais que l'autre vienne céans, je le mettray ou feray mettre en tel point qu'il ne courroucera jamais, ne moy ne aultre. — Ha, Monseigneur, dit elle, par dieu vous avez tort de prendre vostre ymaginacion sur lui et croyez que je suis seure qu'il n'y pense pas. Ainsi se partit nostre derrenier venu. Et à lendemain son compaignon le premier venu ne faillit pas à son lever pour savoir des nouvelles ; et il luy en compta largement et bien au long tout le demené, comment il fist le courroucé et comme il la menaça de tuer, et les responses de la gouge. — Par mon serment, c'est bien joué, dit il. Or laissez moy avoir mon tour : se je ne fais bien mon personnaige, je ne fus oncques si esbay. Une certaine pièce après, son tour vint et se trouva vers la gouge qui ne lui fist pas mains de chière qu'elle avoit de coustume, et que le derrenier venu en avoit emporté naguères. Se l'autre son compaignon le derrenier venu avoit bien fait du mauvais cheval et en maintien et en parolles, encores en fist il plus, et dit en telle manière : Je doiz bien mauldire l'eure et le jour qu'onques j'euz vostre accointance ; car il n'est pas possible au monde d'amasser plus de douleurs, regretz et d'amers plaisirs au cueur d'ung povre amoureux que j'en treuve aujourduy, dont le mien est environné et assiégé. — Helas, je vous avoye entre autres choisie comme la non pareille de beaulté,

genteté, et gracieuseté, et que je y trouveroye largement et à comble de loyauté : et à ceste cause m'estoye de mon cueur deffait, et du tout mis l'avoye en vostre mercy, cuidant à la vérité que plus noblement ne en milleur lieu asseoir ne le pourroye ; mesmes m'avez à ce mené que j'estoie prest et délibéré d'attendre la mort ou plus, se possible eust esté, pour vostre honneur saulver. Et quant j'ay cuidé estre plus seur de vous, que je n'ay pas scéu seulement par estrange rapport, mais à mes yeulx percéu ung autre estre venu de costé, qui me toult et rompt tout l'espoir que j'avoie en vostre service d'estre de vous tout le plus chier tenu. — Mon amy, dit la gouge, je ne scay qui vous a troublé, mais vostre manière et voz parolles portent et jugent qu'il vous fault quelque chose, que je ne sauroye penser que ce peut estre, se vous n'en dictes plus avant, si non ung peu de jalousie qui vous tourmente, se me semble, de laquelle se vous estiez bien saige, n'auriez cause de vous accointer. Et là où je le sauroye, je ne vous en vouldroye pas bailler l'occasion ; toutesfois vous n'estes pas si peu accoint de moy que je ne vous aye monstré la chose qui plus en peut baillier la cause d'asséurance, à quoy vous me feriez tantost avoir regret, pour me servir de telles paroles. — Je ne suis pas homme, dit le premier venu, que vous doyez contenter de paroles, car excusance n'y vault rien : vous ne povez nyer que ung tel, c'est assavoir le derrenier venu, ne soit

de vous entretenu ; je le scay bien, car je m'en suis donné garde, et si ay bien fait le guet, car je le vy hier venir vers vous à telle heure et à telle, et ainsi habillé. Mais je voue à Dieu qu'il en a prins ses caresmeaux, car je tiendray sur lui ; et fust il plus grant maistre cent fois, se je le y puis rencontrer je luy osteray la vie du corps, ou lui à moy, ce sera l'ung des deux ; car je ne pourroie vivre voyant ung autre jouyr de vous. Et vous estez bien faulse et desloyale, qui m'avés en ce point decéu ; et non sans cause mauldis-je l'heure que oncques vous accointay, car je scay tout certainement que c'est ma mort, se l'autre scait ma voulenté, comme j'espère que ouy. Et par vous je scay de vray que je suis mort ; et s'il me laisse vivre, il aguyse le cousteau qui sans mercy à ses derreniers jours le menera. Et s'ainsi est, le monde n'est pas assez grant pour me saulver que mourir ne me faille. La gouge n'avoit pas moyennement à penser pour trouver soudaine et suffisante excusance pour contenter celui qui est si mal content. Toutefois ne demoura pas qu'elle ne se mist en ses devoirs pour l'oster hors de ceste mélencolie, et pour assiete en lieu de cresson, elle lui dit : Mon amy, j'ay bien au long entendu vostre grant ratelée qui, à la vérité dire, me baille à congnoistre que je n'ay pas esté si saige comme je déusse, et que j'ay trop tost adjousté foy à voz semblans et decevantes paroles, car elles m'ont conclut et rendue en vostre obéissance ; vous en tenez à ceste heure trop mains de

biens de moy. Autre raison aussi vous meut, car vous savez assez que je suis prinse et que amours m'ont à ce menée que sans vostre présence je ne puis vivre ne durer. Et à ceste cause et plusieurs aultres qu'il ne fault jà dire, vous me voulez tenir vostre subgette en esclave, sans avoir loy de parler ne deviser à nul autre que à vous. Puis qu'il vous plaist, au fort j'en suis contente, mais vous n'avez nulle cause de moy souspeçonner en rien de personne qui vive, et si ne fault aussi jà que je m'en excuse : vérité que tous vaint en fin m'en deffendra s'il lui plaist. — Par dieu, ma mye, dit le premier venu, la vérité est telle que je vous ay dicte, si vous en sera quelque jour prouvée et chier vendue pour autruy et pour moy, se autre provision de par vous n'y est mise. Après ces paroles et autres trop longues à raconter, se partit le premier venu qui pas n'oublia lendemain tout au long raconter à son compaignon le derrenier venu. Et Dieu scait les risées et joyeuses devises qu'ils eurent entre eulx deux. Et la gouge en ce lieu avoit des estouppes en sa quenoille, qui veoit et scavoit très bien que ceux qu'elle entretenoit se doubtoient et percevoient aucunement chascun de son compaignon, mais non pourtant ne laissa pas de leur baillier tousjours audiance, chascun à sa fois, puis qu'ilz la requéroient, sans en donner à nul congié. Trop bien les advertissoient qu'ilz venissent bien secrètement vers elle, affin qu'ilz ne fussent de nulz percéuz. Mais vous devez savoir

quant le premier venu avoit son tour, qu'il n'oublioit pas à faire sa plainte comme dessus ; et n'estoit rien de la vie de son compaignon s'il le povoit rencontrer. Pareillement le derrenier jour de son audience, s'efforcoit de monstrer semblant plus desplaisant que le cueur ne lui donnoit ; et ne valoit son compaignon, qui oyoit son dire, guères mieulx que mort, s'il le treuve en belles. Et la subtille et double damoiselle les cuidoit abuser de parolles qu'elle avoit tant à main et si prestes, que ses bourdes sembloient autant véritables que l'Évangile. Et si cuidoit bien que quelque doubte ne suspicion qu'ilz eussent, que jamais la chose ne seroit plus avant enfonsée, et qu'elle estoit femme pour les fournir tous deux trop mieulx que l'ung d'eux à part n'estoit pour la seule servir à gré. La fin fut aultre, car le derrenier venu qu'elle craignoit beaucoup à perdre, quelque chose que fust de l'autre, lui dit ung jour trop bien sa leçon. Et de fait lui dit qu'il n'y retourneroit plus ; et aussi ne fit il de grant pièce après, dont elle fut très desplaisante et malcontente. Or ne fait pas à oublier, affin qu'elle eust encores mieulx le feu, il envoya vers elle ung gentil homme de son estroit conseil, affin de lui remonstrer bien au long le desplaisir qu'il avoit d'avoir compaignon en son service ; et brief et court, s'elle ne lui donne congié qu'il n'y reviendra jour qu'il vive. Comme vous avez ouy dessus, elle n'eust pas voulentiers perdu son accointance : si n'estoit saint

ne saincte qu'elle ne parjurast, en soy excusant de l'entretenance du premier ; et en fin comme toute forcenée dist à l'escuyer : Et je monstreray à vostre maistre que je l'aime ; et me baillez vostre cousteau. Adonc quant elle eut le cousteau, elle se desatourna, et si couppa tous ses cheveux de ce cousteau, non pas bien uniment. Toutesfois l'autre print ce présent, qui bien savoit la vérité du cas, et se offrit du présent faire devoir, ainsi qu'il fist tantost après. Le derrenier venu recéut ce beau présent qu'il destroussa et trouva les cheveulx de sa dame qui beaux estoient et beaucoup longz ; si ne fut puis guères aise tant qu'il trouvast son compaignon à qui il ne cela pas l'ambassade que on lui a mise sus, et à lui envoyée, et les gros présens qu'on luy envoye qui n'est pas peu de chose ; et lors monstra les beaux cheveulx : Je croy, dit il, que je suis bien en grace ; vous n'avez garde qu'on vous en face autant. — Sainct Jehan, dit l'autre, vécy autre nouvelle ; or voy je bien que je suis frit. C'est fait, vous avez bruit tout seul ; sur ma foy, je croy fermement qu'il n'en est pas encore une pareille : je vous requiers, dit il, pensons qu'il est de faire? Il lui fault monstrer à bon escient que nous la congnoissons telle qu'elle est. — Et je le vueil, dit l'autre. Tant pensèrent et contrepensèrent qu'ilz s'arrestèrent de faire ce qui s'ensuit. Le jour ensuyvant, ou tost après, les deux compaignons se trouvèrent en une chambre ensemble où leur loyale dame avec plusieurs aùtres

estoit; chascun saisit sa place au mieulx qu'il lui pléut. Le premier venu auprès de la bonne damoiselle, à laquelle tantost après plusieurs devises, il monstra les cheveux qu'elle avoit envoyez à son compaignon. Quelque chose qu'elle en pensast, elle n'en monstra nul semblant, ne d'effroy; mesme disoit qu'elle ne les congnoissoit, et qu'ils ne venoient point d'elle. — Comment, dit il, sont ilz si tost changiez et descongnéuz? — Je ne scay qu'ilz sont, dit elle, mais je ne les congnois. Et quant il vit ce, il se pensa qu'il estoit heure de jouer son jeu ; et fist manière de mettre son chaperon qui sur son espaule estoit; et en faisant ce tour, à propos lui fist heurter si rudement à son atour qu'il l'envoya par terre, dont elle fut bien honteuse, et malcontente. Et ceux qui là estoïeut percéurent bien que ses cheveulx estoient couppez, et assez lourdement. Elle faillit sus en haste et reprint son atour et s'en entra en une autre chambre pour se ratourner, et il la suivit. Si la trouva toute courroucée et marie, voire bien fort pleurant de deul qu'elle avoit d'avoir esté desatournée. Si lui demanda qu'elle avoit à pleurer, et à quel jeu elle avoit perdu ses cheveulx? Elle ne savoit que respondre, tant estoit à celle heure surprinse. Et luy qui ne se peult plus tenir de exécuter la conclusion prinse entre son compaignon et luy, dit : Faulse et desloyale que vous estes, il n'a pas tenu à vous que ung tel et moy ne nous sommes entretuez et deshonnourez. Et je tien moy que vous l'eussiez bien

voulu à ce que vous avés monstré, pour en racointer deux autres nouveaux ; mais Dieu mercy, nous n'en avons garde. Et affin que vous sachiez son cas et le mien, vécy voz cheveulx que luy avez envoyez dont il m'a fait présent ; et ne pensez pas que nous soyons si bestes, que nous avez tenuz jusques icy. Lors appella son compaignon et il vint, puis dist : J'ay rendu à ceste bonne damoiselle ses cheveux et lui ay commencé à dire comment de sa grâce, elle nous a bien tous deux entretenuz ; et combien que à sa manière de faire elle a bien monstré qu'il ne luy challoit, se nous deshonnourions l'ung l'autre, Dieu nous en a gardez. Saint Jehan, sa mon, dit il. Et lors mesmes adreça sa parolle à la gouge ; et Dieu scait s'il parla bien à elle, en lui remonstrant sa très grant lacheté et desloyauté de cueur. Et ne pense pas que guères oncques femme fut mieulx capitulée qu'elle fut à l'heure, puis de l'ung, puis de l'autre. A quoy elle ne savoit en nulle manière que dire ne respondre, comme surprinse en meffait évident, sinon de larmes qu'elle n'espargnoit pas. Et ne pense pas qu'elle eust guères oncques plus de plaisir en les entretenant tous deux qu'elle avoit à ceste heure de desplaisir. La conclusion fut telle toutesfois qu'ilz ne l'abandonneront point, mais par acort doresnavant chascun aura son tour ; et s'ils y viennent tous deux ensemble l'ung fera place à l'autre et seront bons amys, comme par avant, sans plus jamais parler de tuer ne de batre. Ainsi en fut il fait et maintindrent

assez longuement les deux compaignons ceste vie et plaisant passetemps, sans que la gouge les osast oncques desdire. Et quant l'ung aloit à sa journée, il le disoit à l'autre ; et quant d'avanture l'ung eslongeoit le marchié, le lieu à l'autre demouroit. Très bon faisoit ouyr les recommandacions qu'ilz faisoient au départir ; mesmement ilz firent de très bons rondeaux, et plusieurs chansonnettes qu'ilz mandèrent et envoyèrent l'ung à l'autre, dont il est aujourduy grant bruit, servans au propos de leur matière dessus dicte, dont je cesseray de parler, et si donneray fin au compte.

LA XXXIVe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

(SEIGNEUR DESSUS, SEIGNEUR DESSOUS.)

J'ay congnéu en mon temps une notable femme et digne de mémoire, car les vertuz ne doivent estre cellées ne estainctes, mais en commune audiance publiquement blasonnées. Vous ourrez, s'il vous plaist, en ceste nouvelle, la chose de quoy j'entens parler, c'est d'acroistre sa très eureuse renommée. Ceste vaillant preude femme mariée à ung tout oultre noz amis, avoit plusieurs serviteurs en amours, pourchassans, et désirans sa grace qui n'estoit pas trop difficile de conquerre, tant estoit doulce et pitéable celle qui la pouvoit et vouloit départir largement par tout où bon et mieulx luy sembloit. Advint ung jour que les deux vindrent vers elle, comme ilz avoient de coustume, non saichans l'un de l'autre, demandans lieu de cuire et leur tour d'audiance.

Elle qui pour deux ne pour troys n'eust jà reculé ne desmarchié, leur bailla jour et heure de se rendre vers elle, comme à lendemain, l'ung à huyt heures du matin, et l'autre à neuf ensuyvant, chargeant à chascun par exprès et bien acertes qu'il ne faille pas à son heure assignée. Ilz promirent sur leur foy et sur leur honneur, s'ilz n'ont mortel exsoine, qu'ilz se rendront au lieu et terme limité. Quant vient à lendemain, environ cinq heures du matin, le mary de ceste vaillante femme se liève et se habille, et se met en point; et puis la huche et appelle pour se lever, mais il ne luy fut pas accordé, ains reffusé tout plainement : Ma foy, dit elle, il m'est prins un tel mal de teste que je ne sauroie tenir en piez, si ne me pourroye encores lever pour mourir, tant suis foible et travaillée; et que vous le saichiez, je ne dormy annuyt. Si vous prie que me laissiez icy, et j'espoire que quant je seray seule je prendray quelque peu de repos. L'autre, combien qu'il se doubtast, n'osa contredire ne repliquer, mais s'en alla comme il avoit de coustume besongnier en la ville. Tandiz sa femme ne fut pas oyseuse à l'ostel, car huyt heures ne furent pas si tost sonnées que vécy bon compaignon, du jour de devant en ce point assigné, qui vient heuter à l'ostel; et elle le bouta dedens. Il eut tantost despouillié sa robe longue, et le surplus de ses habillemens, et puis vint faire compaignie à ma damoiselle, affin qu'elle ne s'espoventast. Et furent eulx deux tant

et si longuement bras à bras qu'ilz ouyrent assez rudement heurter à l'uys. Ha, dit elle, par ma foy, vécy mon mary, avancez vous, prenez vostre robe. — Vostre mary, dit il, et le congnoissez vous à heurter? — Ouy, dit elle, je scay bien que c'est il; abregez vous, qu'il ne vous treuve icy. — Il le faut bien, se c'est il, qu'il me voye; je ne me sauroye où saulver. — Qu'il vous voye, dit elle, non fera, se Dieu plaist, car vous seriez mort et moy aussi; il est trop merveilleux. Montez en hault, en ce petit grenier, et vous tenez tout quoy, sans mouvoir, qu'il ne vous oye. L'autre monta, comme elle lui dit, en ce petit grenier qui estoit d'ancien édifice, tout desplanché, deslaté et pertuisé en plusieurs lieux. Et ma damoiselle le sentant là dessus, fait ung sault jusques à l'uys, très bien saichant que ce n'estoit pas son mary; et mit dedens celuy qui avoit à neuf heures promis devers elle se rendre. Ilz vindrent en la chambre, où pas ne furent longement debout, mais tout de plat s'entre accolèrent et embrassèrent en la mesme ou semblable façon que celui du grenier avoit fait; lequel par ung pertuis véoit à l'oeil la compaignie dont il n'estoit pas trop content. Et fist grant procès en son couraige, assavoir se bon estoit qu'il parlast ou se mieulx lui valoit se taire. Il conclud toutesfois tenir silence et nul mot dire jusques à ce qu'il verra trop mieulx son heure et son point; et pensez qu'il avoit belle pacience. Tant attendit, tant regarda sa dame avec le sur-

venu, que bon mary vint à l'ostel pour savoir de l'estat et santé de sa très bonne femme, ce qu'il estoit très bien tenu de faire. Elle l'ouyt tantost, si n'eust autre loisir que de faire subit lever sa compaignie ; et elle ne le savoit où sauver, pour ce que ou grenier ne l'eust jamais envoié : et elle le fit bouter en la ruelle du lit, et puis le couvrit de ses robes, et lui dit : Je ne vous sauroye où mieulx logier, prenez en pacience. Elle n'eut pas achevé son dire que son mary entra dedens, qui aucunement, si lui sembloit avoir noise entreouye, si trouva le lit tout defroissié et despoillié, la couverture mal honnye et d'estrange biays ; et sembloit mieulx le lit d'une espousée que la couche d'une femme malade. La doubte qu'il avoit auparavant, avec l'apparence de présent, lui fist sa femme appeler par son nom, et lui dit : Paillarde meschante que vous estes, je n'en pensoye pas mains huy matin, quant vous contrefistes la malade : Où est vostre houlier ? Je voue à Dieu, si je le treuve, qu'il aura mal finé et vous aussi. Et lors mist la main à la couverture, et dit : Vécy bel appareil, il semble que les pourceaux y ayent couchié. — Et qu'avez vous, ce dit elle, meschant yvrongne, fault il que je compare le trop de vin que vostre gorge a entonné ? Est ce la belle salutacion que vous me faictes de m'appeller paillarde ? Je vueil bien que vous sachiez que je ne suis pas telle ; mais suis trop léale et trop bonne pour ung tel paillard que vous estes ; et n'ay autre regret si-

non de quoy je vous ay esté si bonne et si loyale, car vous ne le valez pas. Et ne scay qui me tient que je ne me lève et vous esgratine le visaige par telle façon, qu'à tousjours mais ayez mémoire de m'avoir ainsi villennée. Et qui me demanderoit comment elle osoit en cet point respondre, et à son mary parler, je y treuve deux raisons : La première si est qu'elle avoit bon droit en sa querelle, et l'autre qu'elle se sentoit la plus forte en la place. Et fait assez à penser, se la chose fust venue jusques aux horions, celui du grenier et l'autre l'eussent servie et secourue. Le povre mary ne savoit que dire qui ouoyt le déable sa femme ainsi tonner ; et pource qu'il véoit que hault parler et fort tenser n'avoit pas lors son lieu, il print le procès tout en Dieu qui est juste et droiturier. Et à chief de sa méditation, entre autres parolles il dit : Vous vous excusez beaucoup de ce dont je scay tout le vray ; au fort il ne m'en chault pas tant qu'on pourroit bien dire ; je n'en quiers jamais faire noise, celui de là hault paiera tout. Et par celui d'enhault il entendoit Dieu. Mais le galant qui estoit ou grenier, qui oyoit ces parolles, cuidoit à bon escient que l'autre l'eust dit pour lui, et qu'il fut menacié de porter la paste au four pour le meffait d'autruy ; si respondit tout en hault : Comment, sire, il suffit bien que j'en paye la moitié ; celui qui est en la ruelle du lit peut bien payer l'autre moitié, car certainement je croy qu'il y est autant tenu que

moy. Qui fut bien esbahy ce fut l'aultre, car il cuidoit que Dieu parlast à luy, et celuy de la ruelle ne savoit que penser, car il ne savoit rien de l'aultre. Il se leva toutefois, et l'autre se descendit qui le congnéut. Si se partirent ensemble et laissèrent la compaignie bien troublée et mal contente, dont il ne leur chaloit guères et à bonne cause.

LA XXXVe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE VILLIERS.

(L'ÉCHANGE.)

Ung gentil homme de ce royaulme, très vertueux et de grande renommée, grant voiagier et aux armes très preux et vaillant, devint amoureux d'une très belle et gente damoiselle ; et en brief temps fut si bien en sa grace que rien ne luy fut escondit de ce qu'il osa demander. Advint ne scay combien après ceste alliance, que ce bon chevalier, pour mieulx valoir et honneur acquerre, se partit de ses marches, très bien en point et acompaiguié, portant entreprinse d'armes du congié de son maistre. Et s'en alla es Espaignes et en divers lieux, où il se conduisit tellement que à son retour il fut recéu à grant triumphe. Pendant ce temps, sa dame fut mariée à ung ancien chevalier qui gracieux et saichant homme estoit, qui tout son temps avoit hanté la court et

estoit au vray dire le registre d'honneur. Et n'estoit pas ung petit dommaige qu'il ne fut mieulx allié, combien toutesfois que encore n'estoit pas descouverte l'embusche de son infortune si avant, ne si commune comme elle fut depuis, ainsi comme vous orrés. Car ce bon chevalier aventureux dessusdit retourna d'accomplir ses armes. Et comme il passoit par le pays, il arriva d'aventure à ung soir, au chasteau où sa dame demouroit. Et Dieu scait la bonne chière que Monseigneur son mary et elle luy firent, car il avoit de pieça grant acointance et amitié entre eulx. Mais vous debvés savoir que tandis que le seigneur de léans pensoit et s'efforçoit de faire finance de plusieurs choses pour festoyer son hoste, l'hoste se devisoit avec sa dame qui fut; et s'efforçoit de trouver manière de la festoyer comme il avoit fait avant que Monseigneur fut son mary. Elle qui ne demandoit autre chose, ne se excusoit en rien sinon du lieu: Mais il n'est pas possible, dist elle, de le pouvoir trouver. — Ah, dit le bon chevalier, ma chière dame, par ma foy, si vous le voulés bien, il n'est manière qu'on ne treuve. Et que saura vostre mary, quant il sera couchié et endormy, si vous me venez véoir jusques en ma chambre, ou se mieulx vous plaist et bon vous semble, je viendray bien vers vous. — Il ne se peut ainsi faire, ce dit elle, car le dangier y est trop grant: car Monseigneur est de légier somme, et jamais ne s'esveille qu'il ne taste après moy ; et

s'il ne me trouvoit point, pensez que ce seroit. — Et quant il s'est en ce point trouvé que vous fait il? — Autre chose, dit elle, il se vire d'ung et revire d'autre. — Ma foy, dit il, c'est ung très maulvais mesnagier, il vous est bien venu que je suis venu pour vous secourir, et lui aider et parfaire ce qui n'est pas bien en sa puissance d'achever. — Si m'aïst Dieu, dit elle, quant il besoingne une fois le mois, c'est au mieulx venir; il ne faut jà que j'en fasse la petite bouche; croyez fermement que je prendroye bien mieulx. — Ce n'est pas merveille, dit il, mais regardez comment nous ferons, car c'est force que je couche avec vous. — Il n'est tour ne manière que je voye, dit elle, comment il se puisse faire. — Et comment, dit il, n'avez vous point céans femme en quoy vous ousissiez fier de lui desceler vostre cas? — J'en ay par Dieu, une, dit elle, en qui j'ay bien tant de fiance que de lui dire la chose en ce monde que plus vouldroie estre celée, sans avoir suspicion ne doubte que jamais par elle fut descouverte. — Que nous fault il donc plus? dit il, regardez vous et elle du surplus. La bonne dame, qui vous avoit la chose à cueur, appella ceste damoiselle et luy dit : M'amie, c'est force annuit que tu me serves, et que tu me aydes à achever une des choses en ce monde qui plus au cueur me touche. — Ma dame, dit la damoiselle, je suis preste et contente comme je doy, de vous servir et obéyr en tout ce qu'il me sera possible; commandez, je suis celle qui accompliray

vostre commandement.—Et je te mercye, m'amie, dit la dame, et soyes séure que tu n'y perdras rien. — Vécy le cas : Ce chevalier qui céans est, c'est l'homme au monde que j'aime le plus ; et ne vouldroye pour rien qu'il se partist de moy sans aucunement avoir parlé à luy. Or ne me peult il bonnement dire ce qu'il a sur le cueur sinon entre nous deux et à part ; et je ne m'y puis trouver si tu ne vais tenir ma place devers Monseigneur. Il a de coustume, comme tu scais, de soy virer par nuyt vers moy ; et me taste ung peu et puis me laisse et se rendort.— Je suis contente de faire vostre plaisir, ma dame ; il n'est rien qu'à vostre commandement je ne fisse. —Or bien, m'amie, dit elle, tu te coucheras comme je fais, assez loing de Monseigneur ; et garde bien, quelque chose qu'il face, que tu ne dye ung seul mot ; et quelque chose qu'il vouldra faire, seuffre tout. — A vostre plaisir, ma dame, et je le feray. L'eure du soupper vint, et n'est jà mestier de vous compter du service ; seulement vous souffise que on y fist très bonne chière, et il y avoit bien de quoy. Après soupper, la compaignie s'en ala à l'esbat ; le chevalier estrange tenant ma dame par le bras, et aucuns aultres gentils hommes tenans le surplus des damoiselles de céans. Et le seigneur de l'ostel venoit derrière ; et enqueroit des voyaiges de son hoste à ung ancien gentil homme qui avoit conduit le fait de sa despense en son voyaige. Ma dame n'oublya pas de dire à son amy que une telle de ses

femmes tiendra annuyt sa place et son lieu, et qu'elle viendra vers lui. Il fut très joyeux, et largement l'en mercya, désirant que l'heure fut venue. Ilz se mirent au retour et vindrent jusques en la chambre de parement, où Monseigneur donna la bonne nuyt à son hoste et ma dame aussi. Et le chevalier estrange s'en vint en sa chambre qui estoit belle à bon escient, bien mise à point; et estoit le beau buffet garni d'espices, de confitures et de bon vin de plusieurs façons. Il se fit tantost desabillier, et béut une fois, puis fist boire ses gens et les envoya couchier. Et demoura tout seul, attendant sa dame, laquelle estoit avec son mary, qui tous deux se despoulloient et se mettoyent en point pour entrer ou lit. La damoiselle qui estoit en la ruelle du lit, tantost que Monseigneur fut couchié, se vint mettre en la place de sa mestresse; et elle qui autre part avoit le cueur, ne fist que ung sault jusques à la chambre de celui qui l'attendoit de pié quoy. Or est chascun logié, Monseigneur avec sa chamberière, et son hoste avec ma dame. Et sait assez à penser qu'ilz ne passèrent pas toute la nuyt à dormir. Monseigneur, comme il avoit de coustume, environ une heure devant jour, se resveilla, et vers sa chamberière, cuydant estre sa femme, se vira; et au taster qu'il fist heurta sa main à son tetin, qu'il sentit très dur et poignant; et tantost congnéu que ce n'estoit point celuy de sa femme, car il n'estoit point si bien troussé : Ha, dit il en soy mesme,

je vois bien que c'est, et j'en bailleray ung autre. Il se vire vers celle belle fille, et à quelque meschief que ce fut, il rompit une lance, mais elle le laissa faire sans oncques dire ung seul mot, ne demy. Quant il eut fait, il commence à appeller tant qu'il put celuy qui couchoit avec sa femme : Hau ! Monseigneur de tel lieu, où estes vous? parlez à moy. L'autre qui se ouyt appeller fut beaucoup esbay et la dame fut toute esperdue. Et bon mary recommence rehuchier : Hau ! Monseigneur mon hoste, parlez à moy. Et l'autre s'avantura de respondre et dit : Que vous plaist il, Monseigneur? — Je vous feray tousjours ce change quant vous vouldrez. — Quel change? dit il. — D'une vieille jà toute passée et desloyale à une belle et bonne et fresche jeune fille ; ainsi m'avez vous party, la vostre mercy. La compaignie ne scéut que respondre ; mesme la povre chamberière estoit tant surprinse que s'elle fut à la mort condamnée, tant pour le deshonneur et desplaisir de sa maistresse comme pour le sien mesme qu'elle avoit meschamment perdu. Le chevalier estrange se partit de sa dame au plus toust qu'il scéust, sans mercier son hoste, et sans dire adieu. Et oncques puis ne s'y trouva, car il ne scait encores comme elle se conduit depuis avec son mary. Ainsi plus avant ne vous en puis dire.

LA XXXVIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

(A LA BESOGNE.)

Ung très gracieux gentil homme, désirant employer son service et son temps en la très noble court d'amours, soy sentant de dame impourvéu, pour bien choisir et son temps emploier, donna cueur, corps et biens à une belle damoiselle et bonne, qui mieulx vault ; laquelle faite et duite de façonner gens, l'entretint bel et bien longuement. Et trop bien lui sembloit qu'il estoit bien avant en sa grace ; et à dire la vérité, si estoit il comme les autres dont elle avoit plusieurs. Advint ung jour que ce bon gentil homme trouva sa dame d'aventure à la fenestre d'une chambre, ou millieu d'ung chevalier et d'un escuyer, ausquelz elle se devisoit par devises communes. Aucunes fois parloit à l'ung à part, sans ce que l'autre en ouyst riens ; d'autre cos-

té faisoit à l'autre la pareille pour chascun contenter ; mais qui fut bien à son aise, le povre amoureux enrageoit tout vif, qui n'osoit approuchier de la compaignie. Et si n'estoit en luy d'eslongnier, tant fort désiroit la présence de celle qu'il aymoit mieulx que le surplus des aultres. Trop bien luy jugeoit le cueur que ceste assemblée ne se départiroit point sans conclure ou procurer aucune chose à son préjudice ; dont il n'avoit pas tort de ce penser et dire. Et s'il n'eust eu les yeux bandez et couverts, il povoit voir appertement ce dont ung autre à qui riens ne touchoit, se percéust à l'oeil. Et de fait lui monstra et vécy comment : Quant il congnéut et percéut à la lectre que sa dame n'avoit loisir ne voulenté de l'entretenir, il se bouta sur une couche et se coucha ; mais il n'avoit garde de dormir, tant estoient ses yeulx empeschez de veoir son contraire. Et comme il estoit en ce point, survint ung gentil chevalier qui salua la compaignie, lequel voyant que sa damoiselle avoit sa charge, se tira devers l'escuier qui sur la couche n'estoit pas pour dormir. Et entre autres devises, luy dit l'escuier : Par ma foy, Monseigneur, regardez à la fenestre, véla gens bien aises. Et ne voyez vous pas comment plaisamment ilz se demainent ? — Saint Jehan, tu diz vray, dit le chevalier. Encores font ilz bien autre chose que ne devisez. — Et quoy ? dit l'autre. — Quoy ? dit il ; et ne voys tu pas comment elle tient chascun d'eulz par la resne. — Par la resne ! dit il. — Voyre vrayment, povre beste,

par la resne. Où sont tes yeulx? Mais il y a bien chois des deux, voire quant à la façon, car celle qu'elle tient de gauche n'est pas si longue ne si grande que celle qui ample sa destrè main. — Ha! dit l'escuier, par la mort bieu, vous dictes vray; sainct Anthoine arde la loupve! Et pensez qu'il n'estoit pas bien aise : Ne te chaille, dit le chevalier, portes ton mal le plus bel que tu peuz; ce n'est pas icy que tu dois dire ton couraige, force est que tu fasses de nécessité vertuz. Aussi fit il, et vécy bon chevalier qui s'approuchoit de la fenestre où la galée estoit, si percéut d'aventure que le chevalier à la resne gauche se liève en piez, et regardoit que faisoient et disoient la damoiselle gracieuse et l'escuier son compaignon. Si vint à lui, en lui donnant ung petit coup sur le chapeau : Entendez à vostre besongne, de par le Deable, ne vous souciez des autres. L'autre se retira et commença de rire; et la damoiselle, qui n'estoit point à effrayer de légier, ne se mua oncques; trop bien tout doulcement laissa sa prinse, sans rougir ne changier de couleur. Regret eut elle en soy mesmes d'abandonner de la main ce que autre part lui eust bien servi. Et fait assez à croire que par avant et depuis n'avoit celuy des deulx qui ne luy fist très voulentiers service; aussi eust bien fait, qui eust voulu, le dolent amoureux malade qui fut contraint d'estre notaire du plus grant desplaisir qu'au monde advenir luy pourroit, et dont la seule pensée en son povre cueur

rongée estoit assez, et trop puissant de le mettre en désespoir. Se raison ne l'eust à ce besoing secouru qui lui fist tout abandonner sa queste en amours, car de ceste cy il ne pourroit ung seul bon mot à son avantaige compter.

LA XXXVIIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

(LE BÉNITIER D'ORDURE.)

Tandis que les autres penseront et à leur mémoire rameneront aucuns cas advenuz et perpetrez, abilles et suffisans d'estre adjoustez à l'istoire présente, je vous compteray, en briefz termes, en quelle façon fut decéu le plus jaloux de ce royaume pour son temps. Je croy assez qu'il n'a pas esté seul entaiché de ce mal, mais toutefois pource qu'il le fut outre l'enseigne, je ne me sauroye passer sans faire savoir le gracieux tour qu'on lui fist. Ce bon jaloux que je vous compte, estoit très grant hystorien et avoit véu et beaucoup léu et reléu de diverses hystoires, mais en la fin, la principale à quoy tendoit son exercice et toute son estude, estoit de savoir et congnoistre les façons et manières comment femmes peyent décevoir leurs mariz. Car la Dieu mercy,

les hystoires anciennes, comme Matheolet, Juvenal, les quinze Joyes de mariaige et autres plusieurs dont je ne scay le compte, font mencion de diverses tromperies, cautelles, abusions, et decepcions en cest estat advenues. Notre jaloux les avoit tousjours en ses mains, et n'en estoit pas mains assoté que ung fol de sa marote; tousjours lisoit, tousjours estudioit, et d'yceux livres fist ung petit extrait pour lui, ou quel estoyent descriptes, comprinses, et nottées plusieurs manières de tromperies, au pourchas et entreprinses de femmes, et es personnes de leurs maris exécutées. Et ce fist il tendant à fin d'estre mieulx prémuni sur sa garde de sa femme, s'elle lui en bailloit point de telles comme celles qui en son livret estoient chroniquées et registrées. Qu'il ne garda sa femme d'aussi près que ung jaloux Ytalien, si faisoit, et si n'estoit pas bien asséuré tant estoit féru du maudit mal de jalousie. Et en cest estat et aise délectable fut ce bon homme trois ou quatre ans avec sa femme, laquelle pour passetemps n'avoit autre loisir d'estre hors de sa présence infernale, sinon alant et retournant à la messe, en la compaignie d'une vieille serpente qui d'elle avoit charge. Ung gentil compaignon, ouyant la renommée de ce gouvernement, vint rencontrer ung jour ceste bonne damoiselle qui belle, gracieuse et amoureuse à bon escient estoit; et lui dit le plus gracieusement que oncques scéust, le bon vouloir qu'il avoit de lui faire service, plaignant et soupirant pour l'a-

mour d'elle sa mauldicte fortune, d'estre aliée au plus jaloux que terre soustienne. Et disant au surplus qu'elle estoit la seule en vie pour qui plus vouldroit faire : Et pource que je ne vous puis pas icy dire combien je suis à vous, et plusieurs aultres choses dont j'espoire que vous ne serez que contente, s'il vous plaist, je les mettray par escript et demain je vous les bailleray, vous suppliant que mon petit service partant de bon vouloir et entier, ne soit pas refusé. Elle l'escouta voulentiers, mais pour la présence du dangier qui trop près estoit, guères ne respondit ; toutesfois elle fut contente de veoir ses lettres quant elles viendront. L'amoureux print congié assez joyeux et à bonne cause ; et la damoiselle, comme elle estoit doulce et gracieuse, le congié lui donna ; mais la vieille qui la suivoit ne faillit point à demander quel parlement avoit esté entre elle et celui qui s'en va? Il m'a, dit elle, apporté nouvelle de ma mère, dont je suis bien joyeuse, car elle est en bon point. La vielle n'enquist plus avant ; si vindrent à l'ostel. A lendemain, l'autre garny d'une lettre Dieu scait comment dictée, vint rencontrer sa dame, et tant subitement et subtilement lui bailla ces lettres que oncques le guet de la vielle servante n'en eust congnoissance. Ces lettres furent ouvertes par celle qui voulentiers les vit quand elle fut à part. Le contenu en gros estoit comment il estoit esprins de l'amour d'elle, et que jamais ung seul jour de bien n'auroit se temps et

loisir prestez ne lui sont, pour plus avant l'en advertir, requérant en conclusion qu'elle lui vueille de sa grace jour et lieu convenable assigner pour ce faire. Elle fit une lettre par laquelle très gracieusement s'excusoit de vouloir entretenir en amours autre que celuy auquel elle doit foy et loyauté; néantmains pource qu'il est tant fort esprins d'amours à cause d'elle, qu'elle ne vouldroit pour rien qu'il n'en fust guerdonné, elle seroit très contente d'ouyr ce qu'il veult dire, se nullement povoit ou scavoit, mais certes nenny, tant près la tient son mary qui ne la laisse d'ung pas sinon à l'eure de la messe, qu'elle vient à l'église, gardée, et plus que gardée par la plus pute vielle qui jamais aultruy destourba. Ce gentil compaignon tout aultrement habillé et en point que le jour passé vint rencontrer sa dame, qui très bien le congnéut; et au passer qu'il fist assez près d'elle recéut de sa main sa lettre dessus dicte. S'il avoit fain de veoir le contenu ce n'estoit pas merveilles; il se trouva en ung destour où tout à son aise et beau loisir vit et congnéut l'estat de sa besongne qui lui sembloit estre en bon train. Si regarda qu'il ne lui fault que lieu pour venir au dessus et à chief de sa bonne entreprinse, pour laquelle achever il ne finoit nuyt ne jour de adviser et penser comment il la pourroit conduire. Si s'advisa d'ung bon tour qui ne fait pas à oublier; car il s'en vint à une sienne bonne amye qui demouroit entre l'église où sa dame aloit à la messe

et l'ostel d'elle ; et luy compta sans rien celer le fait de ses amours, en priant très affectueusement qu'elle à ce besoing le voulsist aider et secourir : Ce que je pourray faire pour vous ne pensez pas que je ne m'y emploie de très bon cueur. — Je vous mercye, dit il, et seriez vous contente qu'elle venist céans parler à moi? — Ma foy, dit elle, il me plaist bien. — Or bien, dit il, s'il est en moy de vous faire autant de service pensez que j'auray congnoissance de la courtoisie. Il ne fut oncques si aise, ne jamais ne cessa tant qu'il eut rescript et baillé ses lettres à sa dame qui contenoient qu'il avoit tant fait à une telle qu'elle estoit sa très grande amye, femme de bien, loyale et secrète, et qui vous ayme et congnoist bien ; qu'elle nous baillera sa maison pour deviser. Et vécy que j'ai advisé : je seray demain en la chambre d'enhault qui descovre sur la rue, et si auray auprès de moy un grant seau d'eaue et de cendres entremeslé, dont je vous affubleray tout à coup que vous passerez. Et si seray en habit si descongnéu que votre vieille, ne ame du monde n'aura de moy congnoissance. Quant vous serez en ce point atournée, vous ferez bien l'esbaye et vous saulverez en ceste maison ; et pour vostre dangier manderez quérir en vostre hostel une autre robbe. Et tandiz qu'elle sera en chemin nous parlerons ensemble. Pour abrégier, ces lettres furent escriptes et baillées, et la response fut rendue par elle qu'elle estoit contente. Or fut venu ce jour, et la damoiselle affublée

par son serviteur d'ung seau d'eaue et de cendre, voire par telle façon que son queuvrechief, sa robbe et le surplus de ses habillemens furent tous gastez et perciez. Et Dieu scait qu'elle fist bien l'esbaye et de la malcontente; et comme elle estoit ainsi atournée, elle se bouta en l'hostel, ignorant d'y avoir congnoissance. Tantost qu'elle vit la dame, elle se plaingnit de son meschief, et n'est pas à vous dire le deul qu'elle menoit de ceste adventure. Maintenant plaint sa robe, maintenant son queuvrechief, et l'autre fois son tixu; brief qui l'oyoit, il sembloit que le monde fust finé. Et Dangier sa meschine que enraigeoit d'engaigne, avoit en sa main ung cousteau dont elle nettoyoit sa robbe, le mieux qu'elle savoit : Nenny, nenny, m'amie, dit elle, vous perdez vostre peine, ce n'est pas chose à nettoier si en haste; vous n'y sauriez faire autre chose maintenant qui vaulsist rien : il fault que j'aye une aultre robbe et ung aultre queuvrechief, il n'y a point d'autre remède; alez à l'ostel et les me apportez et vous avancez de retourner que nous ne perdons la messe avec tout nostre mal. La vieille, voyant la chose estre nécessaire, n'osa desdire sa maistresse; si print et robbe et queuvrechief soubz son manteau, et à l'ostel s'en va. Elle n'eut pas si tost tourné les talons que sa maistresse ne fut guydée en la chambre où son serviteur estoit, qui voulentiers la vit en cotte simple, et en cheveux. Et tandiz qu'ilz se deviseront, nous retournerons à parler de la

vieille qui revint à l'ostel, où elle trouva son maistre qui n'attendit pas qu'elle parlast, mais demanda incontinent : Et qu'avez vous fait de ma femme? et où est elle? — Je l'ay laissée, dit elle, chés une telle, et en tel lieu? — Et à quel propos? dit il. Lors elle luy monstra robe et queuvrechief, et luy compta l'adventure de la tyne d'eaue et des cendres, disant qu'elle vient quérir d'aultres habillemens, car en ce point sa maistresse n'osoit partir dont elle estoit : Esse cela, dit il, nostre dame, ce tour n'estoit pas en mon livre. Alez, alez, je vois bien que c'est. Il eust voulentiers dit qu'il estoit coux, et croyez que si estoit il à ceste heure; et ne l'en scéust oncques garder livre ne brief où plusieurs fins tours estoient registrez. Et fait assez à penser qu'il retint si bien ce derrenier que oncques puis de sa mémoire ne partit; et ne luy fut nul besoing à ceste cause de l'escripre, tant en eut fresche souvenance le peu de bons jours qu'il vesquit.

LA XXXVIIIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE LAU.

(UNE VERGE POUR L'AUTRE.)

N'a guères que ung marchant de Tours, por festoier son curé et aultres gens de bien, acheta une grosse et belle lemproye; si l'envoya à son hostel, et chargea très bien à sa femme de la mettre à point, ainsi qu'elle scavoit bien faire : Et faictes, dit il, que le disner soit prest à douze heures, car je ameneray nostre curé et aucuns autres qu'il lui nomma. — Tout sera prest, dit elle, amenez qui vous vouldrez. Elle mist à point ung grant tas de beau poisson ; et quant vint à la lamproye, elle la souhaita aux cordeliers, à son amy, et dist en soy mesmes : Ha frère Bernard, que n'estez vous icy ! Par ma foy vous n'en partiriés jamais tant que eussiez tasté de la lamproye, ou se mieulx vous plaisoit, vous l'emporteriés en vostre chambre; et je ne fauldroye

pas de vous y faire compaignie. A très grant regret mettoit ceste bonne femme la main à ceste lamproye, voire pour son mary, et ne faisoit que penser comment son cordelier la pourroit avoir. Tant pensa et advisa qu'elle conclud de lui envoyer par une vieille qui scavoit de son secret, ce qu'elle fist, et lui manda qu'elle viendra annuyt soupper et couchier avec luy. Quand maistre cordelier vit celle belle lamproye et entendit la venue de sa dame, pensez qu'il fut joyeux et bien aise ; et dit à la vieille que s'il peut finer de bon vin, que la lamproye ne sera pas fraudée du droit qu'elle a, puis qu'on la mengue. La vieille retourna de son messaige et dit sa charge. Environ douze heures, vécy nostre marchant venir, le curé et plusieurs aultres bons compaignons, pour dévourer ceste lamproye qui estoit bien hors de leur commandement. Quant ilz furent en l'ostel du marchant, il les mena trestouz en la cuisine pour veoir ceste grosse lamproye dont il les vouloit festoyer ; et appella sa femme, et lui dit : Monstrez nous nostre lamproye, je vueil savoir à ces gens si j'en eu bon marchié. — Quelle lamproye? dit elle. — La lamproye que je vous fis baillier pour nostre disner, avec cest autre poisson. — Je n'ay point veu de lamproye, dit elle, je cuyde, moy, que vous songiez. Vécy une carpe, deux brochetz et je ne scay quel aultre poisson ; mais je ne vy aujourduy lamproye. — Comment, dit il, et pensez vous que je soye yvre? — Ma foy ouy, dirent lors le curé et les

autres, vous n'en pensiez pas aujourduy mains, vous estes ung peu trop chiche pour acheter lamproie maintenant. — Par dieu, dit la femme, il se farse de vous, ou il a songé d'une lamproye, car seurement je ne vys de cest an lamproye. Et bon mary de soy courroucer, qui dit : Vous avés menty, paillarde, vous l'avés mengée ou caichée quelque part, je vous promez que oncques si chière lamproye ne fut pour vous. Puis se vira vers le curé et les aultres, et juroit la mort bieu et ung cent de sermens, qu'il avoit baillié à sa femme une lamproye qui lui avoit cousté ung franc. Et eulx, pour encores plus le tourmenter et faire enraigier, faisoyent semblant de le non croire, et tenoient termes comme s'ilz fussent mal contens, et disoient : Nous estions priez de disner chés ung tel, et si avons tout laissié pour venir icy, cuidant mengier de la lamproye, mais à ce que nous voyons, elle ne nous fera jà mal. L'oste, qui enraigeoit tout vif, print ung baston, et marchoit vers sa femme pour la trop bien frotter, se les autres ne l'eussent retenu qui l'emmenèrent à force hors de son hostel, et misdrent peine de le rapaiser le mieulx qu'ilz scéurent, quant ilz le virent ainsi troublé. Puis qu'ilz eurent failly à la lamproye, le curé mist la table, et firent la meilleure chière qu'ilz scéurent. La bonne damoiselle à la lamproye manda l'une de ses voisines qui veufve estoit, mais belle femme et en bon point estoit elle, et la fist disner avecque elle. Et quant elle vit son point, elle

dist : Ma bonne voisine, il seroit bien en vous de me faire ung singulier plaisir ; et se tant vous vouliez faire pour moy, il vous seroit tellement desservi que vous en deveriez estre contente. — Et que vous plaist il que je face ? dit l'autre. — Je vous diray, dit elle, mon mary est si très ardant de ses besongnes que c'est une grant merveille ; et de fait, la nuyt passée, il m'a tellement retournée que par ma foy, je ne l'ouseroye bonnement annuyt attendre. Si vous prie que vous voulez tenir ma place, et se jamais puis rien faire pour vous, vous me trouverez preste de corps et de biens. La bonne voisine, pour lui faire plaisir et service, fut bien contente de tenir son lieu, dont elle fut largement et beaucoup merciée. Or devés vous savoir que nostre marchant à la lamproye, quant vint puis le disner, il fist très grosse et grande garnison de bonnes verges qu'il apporta secrètement en sa maison, et aux piez de son lit il les caicha, pensant que sa femme annuyt en sera trop bien servie. Il ne scéut faire si secrètement que sa femme ne s'en donnast très bien garde, qui ne s'en pensa pas mains, congnoissant assez par expérience la cruaulté de son mary, lequel ne souppa pas à l'ostel, mais tarda tant dehors qu'il pensa bien qu'il la trouvera nue et couchée. Mais il faillit à son entreprise, car quant vint sur le soir et tart, elle fist despouillier sa voisine et couchier en sa place, en lui chargeant expressément que elle ne respondist mot à son mary

quant il viendra, mais contreface la muette et la malade. Et si fist encores plus, car elle estaignit le feu de léans, tant en la cuisine comme en la chambre. Et ce fait, à sa voisine chargea que tantost que son mary sera levé matin, qu'elle s'en voise en sa maison ; elle lui promist que si feroit elle. La voisine en ce point logée et couchée, la vaillante femme s'en va aux cordeliers pour mengier la lamproye et gaingnier les pardons, comme assez avoit de coustume.

Tandiz qu'elle se festoyera léans, nous dirons du marchant qui après soupper s'en vint en son hostel, esprins de yre et de mautalent à cause de la lamproye. Et pour exécuter ce qu'en son par dedens avoit conclud, il vint saisir ses verges et en sa main les tint, cherchant par tout de la chandelle, dont il ne scéut oncques recouvrer ; mesmes en la cheminée faillit à feu trouver. Quant il vit ce, il se coucha sans dire mot, et dormit jusques sur le jour qu'il se leva et s'abilla, et print ses verges et batit la lieutenante de sa femme en telle manière que à peu qu'il ne la craventa, en lui ramentevant la lamproye, et la mist en tel point qu'elle saingnoit de tous coustez, mesmes les draps du lit estoient tant sanglans qu'il sembloit que un beuf y fust mort ; mais la povre martire n'osoit pas dire ung mot, ne monstrer le visaige. Ses verges lui faillirent, et fut lassé, si s'en alla hors de son hostel. Et la povre femme, qui s'attendoit d'estre festoyée de l'amoureux

jeu et gracieux passetemps, s'en alla tost après en sa maison, plaindre son mal et son martire, non pas sans menasser et bien mauldire sa voisine. Tandiz que le mary estoit allé dehors, revint des cordeliers sa bonne femme qui trouva sa chambre de verges toute jonchée, son lit dérompu et froissié et les draps tout ensanglantez. Si congnéut bien tantost que sa voisine avoit eu affaire de son corps, comme elle pensoit bien ; et sans tarder ne faire arrest refist son lit et d'aultres beaulx draps et frez le rempara, et sa chambre nettoya. Après vers sa voisine s'en ala qu'elle trouva en piteux point ; et ne fault pas dire qu'elle ne trouvast bien à qui parler. Au plus tost qu'elle péut en son hostel s'en retourna, et de tous poins se deshabilla, et ou beau lit qu'elle avoit très bien mis à point se coucha, et dormit très bien jusques à ce que son mary retourna de la ville, comme changié de son courroux, pource qu'il s'en estoit vengié, et vint à sa femme qu'il trouva ou lit faisant la dormeveille : Et qu'est cecy ma damoiselle, dit il, n'est il pas temps de lever? — Hemy, dit elle, est il jour? Par mon serment je ne vous ay pas ouy lever ; j'estoie entrée en ung songe qui m'a tenue ainsi longuement. — Je croy, dit il, que vous songiez de la lamproye, ne faisiez pas? Ce ne seroit pas trop grant merveille, car je la vous ay bien ramentéue à ce matin. — Par dieu, dit elle, il ne me souvenoit de vous ne de vostre lamproye. — Comment, dit il, l'avez vous si tost oublié? —

Oublié, dit elle, ung songe ne me arreste rien. — Et à ce songe, dit il, de ceste poingnié de verges que j'ay usée sur vous n'a pas deux heures. — Sur moy? dit elle. — Voire vraiement sur vous, dit il. Je scay bien qu'il y pert largement et aux draps de nostre lit avecques. — Par ma foy, beaux amys, dit elle, je ne scay que vous avez fait ou songié, mais quant à moy il me souvient très bien qu'aujourduy, au matin, vous me fistes de très bon appétit le jeu d'amours; autre chose ne scay je, aussi bien povez vous avoir songié de m'avoir fait autre chose, comme vous fistes hyer de m'avoir baillié la lamproye. — Ce seroit une estrange chose, dit il, monstrez ung peu que je vous voye. Elle osta et si reversa la couverture et toute nue se monstra; sans taiche ne blesséure quelconques. Vit aussi les draps beaulx et blans sans soulliéure ne taiche. Si fut plus esbahy que on ne vous sauroit dire, et se print à muser et largement penser; et en ce point longuement se tint. Mais toutesfoys assez bonne pièce après il dist: Par mon serment, m'amie, je vous cuydoie à ce matin avoir très fort batue jusques au sang, mais maintenant je voy bien qu'il n'en est rien, si ne scay qu'il m'est advenu. — Dea, dit elle, ostez vous hors de ceste ymaginacion de baterie, car vous ne me touchastes oncques, vous le povez bien présentement veoir et appercevoir; faictes vostre compte que vous l'avez songé comme vous fistes hier de la lamproye. — Je congnois, dit il lors, que vous dictes vray;

si vous requiers qu'il me soit pardonné, car je scay bien que j'euz hier tort de vous dire villennie devant les estrangiers que je amenay céans. — Il vous est légièrement pardonné, dit elle, mais toutesfois advisez bien que vous ne soyez plus si légier ne si hastif en voz affaires, comme vous avés de coustume. — Non seray je, dit il, m'amie. Ainsi qu'avez ouy, fut le marchant par sa femme trompé, cuidant avoir songié d'avoir acheté la lamproye et fait le surplus ou compte dessus escript et racompté.

LA XXXIXe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE SAINT POL.

(L'UN ET L'AUTRE PAYÉ.)

Ung gentil chevalier des marches de Hainau, riche, puissant, vaillant, et très beau compaignon, fut amoureux d'une très belle dame assez longuement: et aussi fut tant en sa grace, et si privé d'elle que toutesfois que bon lui sembloit, il se trouvoit en ung lieu de son hostel à part et destourné, où elle luy venoit faire compaignie; et là devisoyent tout à leur beau loisir. Et n'estoit ame qui sceust rien de leur très plaisant passetemps, sinon une damoiselle qui servoit ceste dame, laquelle bonne bouche très longuement porta; et tant les servoit à gré en tous leurs affaires qu'elle estoit digne d'ung très grant guerdon en recevoir. Elle aussi avoit tant de vertu que non pas seulement sa maistresse avoit gaignée par le service, comme dit est, et autrement, mais encores le mary de sa dame

ne l'aymoit pas mains que sa femme, tant la trouvoit loyalle, bonne et diligente. Advint ung jour que ceste dame sentant son serviteur le chevalier dessusdit en son chastel, devers lequel elle ne povoit aler si tost qu'elle eust bien voulu, à cause de son mary qui l'en destournoit, dont elle estoit bien desplaisante, se advisa de lui mander par la damoiselle qu'il eust encores ung peu de pacience, et que au plustost qu'elle scauroit se désarmer de son mary qu'elle viendroit vers lui. Ceste damoiselle vint devers le chevalier qui sa dame attendoit, et dit sa charge. Et lui qui gracieux estoit, la mercya beaucoup de ce messaige, et la fit seoir auprès de lui, puis la baisa deux ou troys fois très doulcement ; elle l'endura voulentiers, qui bailla couraige au chevalier de procéder au surplus dont il ne fut pas refusé. Cela fait, elle revint à sa maistresse, et lui dist que son amy n'attent qu'elle : Hélas, dit elle, je scay bien qu'il est vray, mais Monseigneur ne se veult couchier, ilz sont cy je ne scay quelz gens que je ne puis laisser. Dieu les mauldie ! j'aymasse mieulx estre vers luy, il luy ennuye bien, ne fait pas, d'estre ainsi seul? — Par ma foy croyez que ouy, dit elle, mais l'espoir de vostre venue le conforte et attend tant plus aise. — Je vous en croy, mais toutesfois il est là seul, sans chandelle, et sont plus de deux heures qu'il y est ; il ne peult estre qu'il ne soit beaucoup ennuyé. Si vous prie, m'amie, que vous retournez vers luy encores une fois pour m'excuser, et lui faictes com-

paignie une pièce ; et entretant, se Dieu plaist, le dyable emportera ces gens qui nous tiennent icy. — Je feray ce qu'il vous plaira, ma dame, dit elle ; mais il me semble qu'il est si content de vous qu'il ne vous fault jà excuser, et aussi si je y aloys vous demoureriez icy toute seule de femmes, et pourroit adonçques demander Monseigneur après moy, et on ne me sauroit où trouver. — Ne vous chaille de cela, dit elle, j'en feray bien s'il vous demande, il me desplaist que mon amy est seul ; alez veoir qu'il fait, je vous en prie. — Je y vois, puis qu'il vous plaist, dit elle. S'elle fut bien joyeuse de ceste ambassade il ne le fault jà demander ; mais pour couvrir sa voulenté, elle en fit l'excusance et le reffus à sa maistresse. Elle fut tantost vers le chevalier attendant, qui la recéut joyeusement, et elle lui dit : — Monseigneur, ma dame m'envoye encores icy se excuser devers vous pource que tant vous fait attendre, et croyez qu'elle en est la plus courroucée. — Vous lui direz, dit il, qu'elle face tout à loisir, et qu'elle ne se haste rien pour moy, car vous tiendrez son lieu. Lors de rechief la baise et acole, et ne la souffrit partir tant qu'il eust besongnié deux fois qui guères ne lui coustèrent ; car alors il estoit frez et jeune homme et fort à cela. Ceste damoiselle print bien en pacience sa bonne adventure, et eust bien voulu avoir souvent une telle rencontre, sauf le préjudice de sa maistresse. Et quant vint au partir, elle pria au chevalier que sa maistresse n'en scéust rien. Vous n'a-

vez garde, dit il. — Je vous en requiers, dit elle. Et puis s'en vint à sa maistresse qui demanda tantost que fait son amy? Il est là, dit elle, et vous attend. — Voire, dit elle, et est il point mal content? — Nenny, dit elle, puis qu'il a eu compaignie, il vous scait très bon gré que vous m'y avés envoiée; et se ceste attente estoit souvent à faire, il vouldroit bien m'avoir pour deviser et passer temps; et par ma foy, je y vois voulentiers, car c'est le plus plaisant homme de jamais; et Dieu scait qu'il fait bon ouyr maudire ces gens qui vous retiennent, excepté Monseigneur, à lui ne vouldroit il touchier. — Sainct Jehan je vouldroye, dit la dame, que luy et la compaignie feussent en la rivière, et je fusse là dont vous venez. Tant passa le temps que Monseigneur, Dieu mercy, se deffist de ses gens, et vint en sa chambre, si se déshabilla et se coucha, et ma dame se mist en cotte simple, et print son atour de nuyt, et ses heures en sa main, et commence dévotement, Dieu le scait, dire ses sept pseaulmes et patenostres; mais Monseigneur, qui estoit plus esveillé que un rat, avoit grant fain de deviser, si vouloit que ma dame laissast ses oraisons jusques à demain, et qu'elle parlast à lui : Ha ! Monseigneur, dit elle, pardonnez moy, je ne puis vous entretenir maintenant; Dieu va devant, vous le savez; je n'auroye meshuy bien, ne de sepmaine, se je n'avoye dit le tant peu de service que je lui scay faire; et encores de mal venir je n'euz piéça tant à dire

que j'ay maintenant. — Ha hay, dit Monseigneur, vous m'affolez bien de ceste bigoterie ; et est ce à faire à vous de dire tant d'eures que vous faictes? Ostez, ostez, laissez les dire aux prestres. Ne diz je pas bien, hau, Jehannette, dist il à la damoiselle dessus dicte. — Monseigneur, dit elle, je n'en scay que dire, sinon puis que ma dame a de coustume de servir Dieu qu'elle parface. — Ha ! dea, dit ma dame, Monseigneur, je voy bien que vous estes avoyé de plaidier ; et j'ay voulenté de dire mes heures, et ainsi nous ne sommes pas bien tous deux d'ung accord. Si vous lairay Jehannette qui vous entretiendra, et je m'en iray en ma chambre la derrière tencer à Dieu. Monseigneur fut content. Si s'en alla madame les grands galoz devers le chevalier son amy, qui la receut Dieu scait à grant lyesse et à grant révérence, car l'onneur qu'il luy fist n'estoit pas maindre qu'à genoulz ploiez, et enclinez jusques à terre. Mais vous devez scavoir que tandiz que ma dame achevoit ses heures avec son amy, Monseigneur son mary, ne scay de quoy il lui sourvint, pria Jehannette qui lui faisoit compaignie, d'amours à bon escient. Et pour abbrégier, tant fist par promesses et par beau langaige, qu'elle fut contente d'obéir ; mais le pis fut que ma dame, au retour qu'elle fist de son amy lequel l'avoit acolée deux fois à bon escient, avant son partir, trouva Monseigneur son mary et Jehannette sa chamberière en tout tel ouvraige qu'elle venoit de faire,

dont elle fut bien esbahie, et encores plus Monseigneur et Jehannette qui se trouvèrent ainsi surprins. Quant ma dame vit ce, Dieu scait comment elle salua la compaignie, jà soit qu'elle eust bien cause de soy taire; et si se print à la povre Jehannette par si très grant courroux qu'il sembloit qu'elle eust ung dyable ou ventre, tant lui disoit de villennes parolles. Encores fist elle pis et plus, car elle print ung grant baston et l'en chargea trop bien le doz. Voyant ce, Monseigneur, qui en fut mal content et desplaisant, se leva sur piez et batit tant ma dame qu'elle ne se povoit sourdre. Et quant elle vit qu'elle avoit puissance de sa langue, Dieu scait s'elle la mit en euvre, mais adreçoit la plus part de ses motz venimeux sur la povre Jehannette qui n'en péut plus souffrir. Si dist à Monseigneur le gouvernement de ma dame, et dont elle venoit à ceste heure de dire ses oraisons et avecques qui. Si fut la compaignie bien trublée, Monseigneur tout le premier qui se doubtoit assez et ma dame qui se treuve affolée et batue et de sa chamberière encusée. Le surplus de ce mesnaige bien troublé demeure en la bouche de ceulx que le scaivent, si n'en fault jà plus avant enquérir.

LA XLe NOUVELLE,

PAR MESSIRE MICHAULT DE CHANGY.

(LA BOUCHÈRE LUTIN DANS LA CHEMINÉE.)

Il advint naguères à Lisle, que ung grant clerc et prescheur de l'ordre de Sainct Dominique, convertit, par sa saincte et doulce prédication, la femme d'ung bouchier par telle et si bonne façon que elle l'amoit plus que tout le monde ; et n'avoit jamais au cueur bien ne en soy parfaicte lyesse s'elle n'estoit enprès lui. Mais maistre moyne en la parfin s'ennuya d'elle et tant que plus nullement n'en vouloit, et eust très bien voulu qu'elle se fust déportée de si souvent le visiter ; dont elle estoit tant mal contente que plus ne povoit, mesmes le reboutement qu'il luy faisoit trop plus avant en son amour l'enracinoit. Damp moyne ce voyant, lui deffendit sa chambre, et chargea très expressément à son clerc qu'il ne la souffrist plus. S'elle fut plus que par avant

mal contente, ce ne fut pas de merveilles, car elle estoit ainsi que forcenée. Et se vous me demandez à quel propos damp moyne ce faisoit, je vous respons que ce n'estoit pas pour dévocion ne pour voulenté qu'il eust de devenir chaste; mais la cause estoit qu'il en avoit racointée une plus belle et plus jeune beaucoup, et plus riche qui desjà estoit tant privée qu'elle avoit la clef de sa chambre. Tant fist toutesfois que la bouchière ne venoit pas vers lui comme elle avoit de coustume; si avoit trop meilleur et plus séur loisir sa dame nouvelle de venir gaingnier les pardons en sa chambre et paier la disme, comme les femmes d'Ostelerie, dont cy dessus est touchié. Ung jour fut prins de faire bonne chière à ung disner, en la chambre de maistre moyne, où sa dame promist de comparoir et faire apporter sa porcion, tant de vin comme de viande. Et pource que aucuns de ses frères de léans estoient assez de son mestier, il en invita deux ou trois tout secrètement; et Dieu scait la grant chière qu'on fist à ce disner qui ne se passa point sans boire d'autant. Or devez vous savoir que nostre bouchière congnoissoit assez les gens de ces prescheurs qu'elle veoit passer devant sa maison, lesquelz portoient puis du vin, puis des pastez, et puis des tartres, et tant de choses que merveilles. Si ne se peut tenir de demander quelle feste on fait à leur hostel? Et il lui fut respondu que ces biens sont pour ung tel, c'est assavoir son moyne, qui a gens de bien au disner:

Et qui sont ilz? dit elle. — Ma foy je ne scay, dit l'autre; je porte mon vin jusques à l'uys tant seulement et là vient nostre maistre qui me descharge; je ne scay qui y est. — Voire, dit elle, c'est la secrète compaignie. Or bien allez vous en et les servez bien. Tantost après passa ung aultre serviteur qu'elle interrogua pareillement, qui lui dist comme son compaignon, et encores plus avant, car il dist: Je pense qu'il y a une damoiselle que ne veult pas estre véue ne congnéue. Elle pensa tantost ce qui estoit, si cuida bien enragier tant estoit mal contente, et disoit en soy mesmes qu'elle fera le guet sus celle qui lui faisoit tort de son amy, et qui luy a baillé le bont. Et s'elle la peult rencontrer ce ne sera pas sans lui dire et chanter sa leçon, et esgratiner le visaige. Si se mist au chemin en intencion de exécuter ce qu'elle avoit conclud. Quant elle fut venue au lieu désiré, moult lui tardoit de rencontrer celle qu'elle hait plus que personne; si n'eut pas tant de constance que d'attendre qu'elle saillist de la chambre où elle avoit faicte mainte bonne chose; mais s'advisa de prendre une eschielle que ung couvreur de tuille avoit laissée près de son ouvraige, tandis qu'il estoit alé disner, et elle dréça ceste eschielle à l'endroit de la cheminée de la cuisine de l'ostel, où elle vouldroit bien estre pour saluer la compaignie, car bien scavoit que aultrement n'y pourroit entrer. Ceste eschielle mise à point comme elle la voulut avoir, si monta jusques à la

cheminée, à l'entour de laquelle elle lia très bien une moyenne corde qu'elle trouva d'aventure. Et cela fait, très bien comme il lui sembloit, elle se bouta dedens le bouhot de la dicte cheminée, et se commença à descendre et ung peu avaler; mais le pis fut qu'elle demoura en chemin, sans soy pouvoir avoir, ne monter, ne avaler, quelque peine qu'elle y mist, et ce à l'occasion de son derrière qui estoit beaucoup gros et pesant; et aussi sa corde qui rompit, pour quoy elle ne se povoit en nulle manière remonter ne resourdre à mont. Si estoit, Dieu le scait, en merveilleux desplaisir, et ne savoit que faire ne que dire. Si s'advisa qu'elle attendroit le couvreur, et qu'elle se mettra en sa mercy, et l'apellera quant il viendra requerre son eschielle et sa corde. Elle fut bien trompée, car le couvreur ne vint jusques à lendemain bien matin, pource qu'il fist trop grande pluye dont elle eut bien sa part, car elle fut percée et baignée jusques à la peau. Quant vint sur le soir, bien tart, nostre bouchière estant dans la cheminée, ouyt gens deviser en la cuisine; si commenca à huchier, dont ilz furent bien esbahiz et effroyez, et ne scavoient qui les huchoit ne où c'estoit. Toutesfois quelque esbahyssement ne paour qu'ilz eussent, ilz escoutèrent encores ung peu: si ouyrent la voix du par avant, arrière huchier très aigrement. Si cuidèrent que ce fut ung esprit, et le vindrent incontinent annuncer à leur maistre qui estoit en dortouer; lequel ne fut pas si vaillant de

venir veoir que c'estoit, mais il mist tout à demain. Pensez la belle pacience que ceste bonne femme avoit, qui fut tout au long de la nuyt en ceste cheminée. Et de sa bonne adventure, il ne pléut long temps à si fort, ne si bien qu'il fist cest enuyt. Lendemain, assez matin, nostre couvreur de tuylle revint à l'euvre pour recouvrer la perte que la pluye luy avoit faicte le jour devant. Il fut esbahy de veoir son eschielle ailleurs qu'il ne l'avoit laissée, et la cheminée lyée de la corde : si ne scavoit qui ce avoit fait ne à quel propoz. Puis s'advisa d'aler quérir sa corde, et monta à mont son eschielle, et vint jusques à la cheminée, et destaicha sa corde ; et comme Dieu voulut, bouta sa teste dedens le bouhot de la cheminée, où il vit nostre bouchière plus simple qu'un chat baigné, dont il fut très esbahy : Et que faictes vous icy, dame? dist il ; voulez vous desrober les povres religieux? — Helas ! mon amy, dit elle, par ma foy, nenny. Je vous requier, aidez moy à saillir d'icy, et je vous donneray ce que me vouldrez demander. — Dea, je m'en garderay bien, dit le couvreur, si je ne scay pour quoy vous y venez. — Je le vous diray, puis qu'il vous plaist, dit elle ; mais je vous prie, qu'il n'en soit nouvelle. Lors lui compta tout du long les amours d'elle et du moyne, et la cause pour quoy elle venoit là. Le couvreur, ouyant ces parolles, eut pitié d'elle, si fist tant à quelque peine et quelque meschief que ce fust, moyennant sa corde, qu'il la tira dehors, et la mena

en bas. Et elle luy promist que si portoit bonne bouche, qu'elle lui donneroit de la chair et de beuf et de mouton assez pour fournir son mesnaige pour toute l'année, ce qu'elle fist. Et l'autre tint si secret son cas que chascun en fut adverty.

LA XLIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

(L'AMOUR ET L'AUBERGON EN ARMES.)

Ung gentil chevalier de Haynault, saige, subtil et très grant voyagier, après la mort de sa très bonne et saige femme, pour les biens qu'il avoit véuz et trouvez en mariaige ne scéust passer son temps sans soy lyer comme il avoit esté par avant. Si espousa une très belle, jeune et gente damoiselle, non pas des plus subtilles du monde; car, à la vérité dire, elle estoit ung peu lourde en la taille, et c'estoit ce en elle qui plus plaisoit à son mary, pource qu'il espéroit par ce point la mieulx duire et tourner en la façon qu'avoir la vouldroit. Il mist sa cure et son estude à la façonner, et de fait elle lui obéissoit et complaisoit comme il le désiroit, si bien qu'il n'eust scéu mieulx demander. Et entre aultres choses, toutesfois qu'il lui vouloit faire l'amoureux jeu,

qui n'estoit pas si souvent qu'elle eust bien voulu, il luy faisoit vestir ung très beau haubregon, dont elle estoit bien esbaye ; et de prinsault lui demanda bien à quel propos il la faisoit armer. Et il lui respondit qu'on ne se doit point trouver à l'assault amoureux sans armes. Elle fut contente de vestir ce haubregon ; et n'avoit autre regret sinon que Monseigneur n'avoit l'assault plus à cueur, combien que ce lui estoit assez grant peine se aucun plaisir n'en fust ensuy. Et se vous demandez à quel propos son seigneur ainsi la gouvernoit, je vous respons que la cause qui à ce faire le mouvoit estoit affin que ma dame ne désirast pas tant l'assault amoureux pour la peine et empeschement de ce haubregon. Mais combien qu'il feust bien saige, il s'abusa de trop ; car se le haubregon à chascun assault lui eust quassé et doz et ventre si ne eust elle pas refusé le vestir, tant estoit doux et plaisant ce qui s'en ensuivoit. Ceste manière de faire dura beaucoup, et tant que Monseigneur fut mandé pour servir son prince en la guerre, et en autres assaulx qui ne sont pas semblables à celui dessusdit. Si print congié de ma dame et s'en alla où il fut mandé, et elle demoura à l'ostel en la garde et conduite d'ung ancien gentil homme et d'aucunes damoiselles qui la servoient. Or devez vous savoir que en cest hostel avoit ung gentil compaignon clerc qui très bien chantoit et jouoit de la harpe, et avoit la charge de la despense. Et après le disner

s'esbatoit voulentiers de la harpe, à quoy ma dame prenoit très grant plaisir, et souvent se rendoit vers lui au son de la harpe. Tant y ala et tant s'i trouva que le clerc la pria d'amours ; et elle désirant de vestir son haubergon, ne l'escondit pas, ainçois lui dist : Venez vers moy à tele heure et en telle chambre, et je vous feray response telle que vous serez content. Elle fut beaucoup mercyée, et à l'eure assignée, nostre clerc ne faillit pas de venir heurter à la chambre où ma dame lui avoit dit, laquelle l'attendoit de pié quoy, le beau haubergon en son doz. Elle ouvrit la chambre, et le clerc la vit armée, si cuida que ce fust aucun qui fust ambusché léans pour lui faire quelque desplaisir ; et à ceste occasion il fut si très subitement féru et espoventé que de la grant paour que il en eut, il chéut à la reverse par telle manière qu'il descompta ne sçay quans degrez si très roidement qu'à peu qu'il ne se rompit le col. Mais toutesfois il n'eut garde, tant bien lui ayda Dieu et sa bonne querelle.

Ma dame, qui le vit en ce dangier, fut très desplaisante et mal contente, si vint en bas et lui aida à sourdre, et lui demanda dont lui venoit ce paour. Et il la lui compta, et dist que vraiement il cuydoit estre decéu. Vous n'avez garde, dit elle, je ne suis pas armée pour vous faire mal ; et en ce disant, montèrent arrière les degrez, et entrèrent en la chambre. Ma dame, dist le clerc, je vous requiers, dictes moy, s'il vous plaist, qui vous meut de vestir

ce haubergon. Et elle, comme ung peu faisant la honteuse, lui respondit : Et vous le savez bien. — Par ma foy, saulve vostre grâce, ma dame, dit il, se je le scéusse je ne le demandisse pas.—Monseigneur, dit elle, quant il me veult baisier et parler d'amours, il me fait en ce point habillier, et je sçay bien que vous venez icy à ceste cause ; et pour ce je me suis mise en ce point.—Ma dame, dit il, vous avez raison ; et aussi vous me faictes souvenir que c'est la manière des chevaliers d'en ce point faire habillier leurs dames. Mais les clercs ont toute autre manière de faire, qui à mon advis est trop plus belle et plus aisée.—Et quelle est elle, dist la dame, monstrez la moy ?—Et je la vous monstreray, dit il. Lors la fist despouiller de son haubergon et du surplus de ses habillements jusques à la belle chemise, et lui pareillement se déshabilla et se despouilla, et se misdrent dedens le beau lit paré qui là estoit ; et puis se desarmèrent de leurs chemises et passèrent temps deux ou trois heures bien plaisamment. Et avant le départir, le gentil clerc monstra bien à ma dame la coustume des clercs, laquelle beaucoup loua et prisa trop plus que celle des chevaliers. Assez et souvent depuis se rencontrèrent en la façon dessusdicte, sans qu'il en fust nouvelle, quoy que ma dame fust peu subtille. A certain temps après, Monseigneur retourna de la guerre, dont ma dame ne fut pas trop joyeuse en son par dedens, quelque semblant qu'elle monstra au par dehors. Et vint à l'eure

de disner ; et pource que on sçavoit sa venue, il fut servi, Dieu sçait comment. Ce disner se passa ; et quant vint à dire grâces, Monseigneur se mit à son reng, et ma dame print son quartier. Tantost que grâces furent achevées et dictes, Monseigneur, pour faire du mesnagier et du gentil compaignon, dist à ma dame : Allez tost en vostre chambre et vestez vostre haubergon. Et elle se recordant du bon temps qu'elle avoit eu avec son clerc, respondit tout subit : La coustume des clercs vault myeulx. — La coustume des clercs ! dit il. Et sçavez vous leur coustume ? Si commença à soy fumer, et couleur changier, et se doubta de ce qui estoit vray, combien qu'il n'en scéut oncques rien, car il fut tout à coup mis hors de son doubte. Ma dame ne fut pas si beste qu'elle n'apercéust bien que Monseigneur n'estoit pas content de ce qu'elle avoit dit, si s'advisa de changier le vers et dit : Monseigneur, je vous ay dit que la coustume des clercs vault mieulx, et encores le dis je. — Et quelle est elle ? dit il. — Ilz boivent après grâces, dit elle. — Voire dea, dit il, sainct Jehan ! vous dictes vray, c'est leur coustume vraiement qui n'est pas mauvaise, et pource que vous la prisez tant nous la tiendrons doresenavant. Si fist apporter du vin et burent, et puis ma dame alla vestir son haubergon dont elle se feust bien passée, car le gentil clerc lui avoit monstré aultre façon de faire qui trop mieulx lui plaisoit. Comme vous avez ouy, fut Monseigneur par ma

dame en sa response abusé. Ainsi fault dire que le sens subit qui lui vint en mémoire à ceste fois, lui descendit de la vertu du clerc, qui depuis lui monstra la façon d'aultres tours dont Monseigneur en la parfin en demoura noz amys.

LA XLIIe NOUVELLE,

RACOMPTÉE PAR MÉRIADECH.

(LE MARI CURÉ.)

L'an cinquante derrenier passé, le clerc d'ung villaige du dyocèse de Noyon, pour impetrer et gaignier les pardons qui furent à Romme, qui sont telz que chascun scait, se mist à chemin, en la compaignie de plusieurs gens de bien de Noyon, de Compiengne, et des lieux voisins. Mais avant son partement disposa bien et séurement de ses besoingnes ; premièrement de sa femme et de son mesnaige, et le fait de sa coustrerie recommanda à ung jeune et gentil clerc pour la desservir jusques à son retour. En assez briefve espace de temps lui et sa compaignie vindrent arriver à Romme, et firent chascun leur dévocion et pélerinaige le mains mal qu'ilz scéurent ; mais vous debvez savoir que nostre clerc trouva d'aventure à Romme ung de ses compaignons d'escole du temps

passé, qui estoit ou service d'ung gros cardinal, et en grant auctorité, qui fut très joyeux de l'avoir trouvé pour l'accointance qu'il avoit à lui, et lui demanda de son estat. Et l'autre lui compta tout du long tout premier comment il estoit hélas ! marié, son nombre d'enfans, et comment aussi il estoit clerc d'une paroisse. Ha ! dit son compaignon, par mon serment il me desplaist bien que vous estes marié. — Pourquoy ? dit l'autre. — Je vous diray, dit il, ung tel cardinal m'a chargié expressément que je lui treuve ung serviteur pour estre son notaire, qui soit de nostre marche ; et croiez que ce seroit trop bien vostre fait, pour estre tost et largement pourvéu, se ce ne fust vostre mariaige qui vous fera repatrier, et comme j'espoire, plus grans biens perdre, que vous n'y aurez. — Par ma foy, dit le clerc, mon mariaige n'y fait rien, mon compaignon, car à vous dire la vérité, je me suis party de nostre pays soubz umbre du pardon qui est à présent. Mais croyez que ce n'a pas esté ma principale intencion, car j'ay conclud d'aler jouer deux ou troys ans par pays ; et ce pendant se Dieu vouloit prendre ma femme, jamais je ne fuz si eureux. Et pourtant je vous requiers et prie que vous songiez de moy et soyez mon moyen vers ce cardinal que je le serve; et, par ma foy, je feray tant que vous n'aurez jà reprouche pour moy; et se ainsi le faictes vous me ferez le plus grant service que jamais compaignon fist à autre. — Puis que vous avez ceste voulenté, dit son compaignon, je vous serviray à

ceste heure, et vous logeray pour avoir bon temps se à vous ne tient. — Et, mon amy, je vous mercye, dit l'autre. Pour abbrégier, nostre clerc fut logié avec ce cardinal, laquelle chose il manda à sa femme, et son intenc'on, que n'est pas de retourner par delà si tost qu'il lui avoit dit au partir. Elle se conforta, et lui rescripvit qu'elle fera du mieulx qu'elle pourra. Ou service de ce cardinal se conduisit et maintint gentement nostre bon clerc, et fist tant que en peu de temps il gaingna de l'argent avec son maistre, lequel n'avoit pas peu de regret qu'il n'estoit habille à tenir bénéfices, car largement l'en eust pourvéu. Pendant le temps que nostre dit clerc estoit ainsi en grace, comme dit est, le curé de son villaige alla de vie à trespas, et ainsi vaqua son bénéfice qui estoit ou moys du pape, dont le coustre, tenant le lieu de son compaignon estant à Romme, se pensa qu au plus tost qu'il pourroit qu'il courroit à Romme et feroit tant à l'ayde de son compaignon qu'il auroit ceste cure. Il ne dormit pas, car en peu de jours, après mainte peines et travaulx, tant fist qu'il se trouva à Romme, et n'eut oncques bien tant qu'il eut trouvé son compaignon, lequel servoit ung cardinal. Après grosses recongnoissances d'ung cousté et d'aultre, le clerc demande de sa femme, et l'autre lui cuidant faire ung singulier plaisir, et affin aussi que la besongne dont il le veult requérir aucunement en vaille mieulx, lui respondit qu'elle estoit morte; dont il mentoit, car je tien qu'à ceste heure

elle scauroit bien tencier son mary : Dictes vous donc que ma femme est morte, dit le clerc, et je prie à Dieu qu'il lui pardonne ses péchiez. — Ouy vraiement, dit l'autre, la pestilence de l'année passée avec plusieurs aultres l'emporta. Or faignit il ceste bourde qui depuis lui fut chier vendue, pource qu'il scavoit que le clerc n'estoit party de son pays qu'à l'intencion de sa femme qui estoit trop peu paisible, et que plus plaisantes nouvelles d'elle ne lui pourroit on apporter que de sa mort. Et à la vérité ainsi en estoit il, mais le rapport fut faulx. Et qui vous amaine en ce pays? dit le clerc, après plusieurs et diverses parolles. — Je le vous diray, mon compaignon et mon amy. Il est vray que le curé de nostre ville est trespassé, si viens vers vous affin que par vostre moyen je puisse parvenir à son bénéfice. Si vous prie tant que plus ne puis, que me vueillez aider à ce besoing. Je scay bien qu'il est en vous de le me faire avoir, à l'ayde de Monseigneur vostre maistre. Le clerc, pensant sa femme estre morte et la cure de sa ville vaquer, conclud en soy mesmes que il happera ce bénéfice pour luy, et d'autres encores, s'il y peut parvenir. Mais toutesfois il ne le dist pas à son compaignon, ainçois lui dit qu'il ne tiendra pas en luy qu'il ne soit curé de leur ville, dont il fut beaucoup mercié. Tout autrement en alla, car à lendemain nostre saint père, à la requeste du cardinal maistre de nostre clerc, lui donna ceste cure. Si vint ce clerc à son compaignon, quant il scéut ces

nouvelles et lui dit : Ha ! mon compaignon, vostre fait est rompu dont me desplaist bien. — Et comment? dit l'autre. — La cure de nostre ville est donnée, dit il, mais je ne scay à qui. Monseigneur mon maistre vous a cuidé aider, mais il n'a pas esté en sa puissance de faire vostre fait. Qui fut bien mal content ce fut celui qui estoit venu de si loing perdre sa peine et despendre son argent, et dont ce ne fut pas dommaige. Si print congié piteusement de son compaignon et s'en retourna en son pays, sans soy vanter de la bourde qu'il a semée. Or retournons à nostre clerc qui estoit plus gay que une mittaine de la mort de sa femme, et de la cure de leur ville que nostre sainct père le pape, à la requeste de son maistre, lui avoit donnée pour récompense. Et disons comment il devint prestre à Romme, et y chanta sa bien dévote première messe, et print congié de son maistre, pour une espace de temps à venir par deçà à leur ville prendre la possession de sa cure. A ceste entrée qu'il fist à leur ville, de son bon eur la première personne qu'il rencontra ce fut sa femme, dont il fut bien esbahy, je vous en asséure, et encores beaucoup plus courroucé : Et qu'esse cy, dit il, m'amie? et on m'avoit dit que vous estiez trespassée. — Je m'en suis bien gardée, dit elle ; vous le dictes, ce croy je, pource que l'eussiez bien voulu ; et vous l'avez bien monstré qui m'avez laissée l'espace de cinq ans, à tout ung grant tas de petis enfans. — M'amye, dit il, je suis bien joyeux de vous veoir en bon point,

et en loue Dieu de tout mon cueur ; maudit soit celluy qui m'en raporta autres nouvelles. — Ainsi soit il, dit-elle. — Or je vous diray, m'amie, je ne puis arrester pour maintenant, force est que je m'en aille hastivement devers Monseigneur de Noyon pour une besongne qui lui touche, mais au plus brief que je pourray je retourneray. Il se partit de sa femme et prent son chemin devers Noyon, mais Dieu scait s'il pensa en chemin à son povre fait : Hélas ! dit il, or suis je homme deffait et deshonnouré : prestre, clerc et marié tout ensemble ; je croy que je suis le premier maleureux de cest estat. Il vint devers Monseigneur de Noyon qui fut bien esbahy d'ouyr son cas ; et ne le scéut conseiller et l'envoya à Romme. Quant il fut venu, il compta à son maistre, tout du tong et du lé, la vérité de son adventure, qui en fut très amèrement desplaisant. A lendemain il compta à nostre sainct père, en la présence du colliège des cardinaux et de tout le conseil, l'adventure de son homme qu'il avoit fait curé. Si fut ordonné qu'il demourera prestre et marié et curé aussi. Et demoura avec sa femme en la façon que ung homme marié honnourablement et sans reprouche demeure, et seront ses enfants légitimez et non bastars, jà soit ce que le père soit prestre. Mais au surplus, s'il est scéu ne trouvé qu'il aille aultre part que à sa femme il perdra son bénéfice. Ainsi qu'avez ouy fut ce povre clerc puny par la façon que dist est et par le faulx donner à entendre de son compaignon ; et fut

content de venir demourer à son bénéfice ; et qui plus est et pis, demourer avec sa femme, dont il se fust bien passé se l'Église ne l'eust ordonné.

LA XLIIIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE FIENNES.

(LES CORNES MARCHANDES.)

N'a guères que ung bon homme, laboureur et marchant et tenant sa résidence en ung bon villaige de la chastellenie de Lille, trouva façon et manière, au pourchas de lui et de ses bons amys, d'avoir à femme une très belle jeune fille qui n'estoit pas des plus riches ; et aussi n'estoit son mary, mais estoit homme de grant diligence, et qui fort tiroit d'acquérir et gangnier. Et elle d'aultre part mettoit peine d'accroistre le mesnaige selon le désir de son mary qui à ceste cause l'avoit beaucoup en grâce, lequel à mains de regret, aloit souvent çà et là es affaires de ses marchandises, sans avoir doubte ne suspicion qu'elle fist aultre chose que bien. Mais le povre homme sus ceste fiance l'abandonna et tant la laissa seule, que ung gentil compaignon s'ap-

proucha d'elle qui, pour abbrégier, fist tant à peu de jours qu'il fut son lieutenant, dont guères ne se doubtoit celui qui cuidoit avoir du monde la milleure femme, et qui plus pensoit à l'accroissement de son honneur et de sa chevance. Ainsi n'estoit pas, car elle abandonna tost l'amour qu'elle lui devoit, et ne lui challoit du prouffit ne du dommaige ; ce seulement lui suffisoit qu'elle se trouvast avec son amy, dont il advint ung jour ce qui s'ensuit. Nostre bon marchant dessusdit estant dehors, comme il avoit de coustume, sa femme le fist tantost savoir à son amy, qui n'eust pas voulentiers, failly en son mandement, mais y vint tout incontinent. Et affin qu'il ne perdist temps, au plustost qu'il scéust s'approucha de sa dame, et luy mist en termes plusieurs et divers propos ; et pour conclusion, le désiré plaisir ne lui fut pas escondit, non plus que es autres dont le nombre n'estoit pas petit. De mal venir, et pour une partie et pour l'autre, tout à ceste belle heure que ces armes se faisoient, vécy bon mary d'arriver qui treuve la compaignie en besongne, dont il fut bien eshahy, car il n'eust pas pensé que sa femme fust telle : Qu'esse cy, dit-il, par la mort bieu je vous turay tout roide. Et l'autre qui se treuve surprins et en meffait présent achopé, ne scavoit sa contenance ; mais pource qu'il le sentoit diseteux et fort convoiteux, il lui dist tout subit : Ha Jehan, mon amy, je vous crie mercy, pardonnez moy se je vous ay rien meffait,

et par ma foy je vous donneray six rasières de blé. — Par dieu, dit il, je n'en feray rien, vous passerez par mes mains et auray la vie de vostre corps, se je n'en ay douze rasières. Et la bonne femme qui ouyoit ce débat, pour y mettre le bien comme elle estoit tenue, se advança de parler et dit à son mary : Et Jehan, beau sire, je vous requiers, laissez le achever ce qu'il a commencé, et vous en aurés huit rasières. N'aura pas, dit elle, en se virant devers son amy ? — J'en suis content, dit il, mais par ma foy, à ce que le blé est chier, c'est trop. — Esse trop, dit le vaillant homme, et par la mort bieu, je me repens bien que je n'ay dit plus hault, car vous avez forfait une amende ; s'elle venoit à la congnoissance de la justice elle vous seroit beaucoup plus hault tauxée ; pourtant faictes vostre compte que j'en auray douze rasières, ou vous passerez par là. — Et vrayement, dit sa femme, Jehan vous avez tort de me desdire, il me semble que vous devez estre content à ces huyt rasières, et pensez que c'est ung grant tas de blé. — Ne m'en parlez plus, dit-il, j'en auray douze rasières, ou je le turay et vous aussi. — Ha dea, dit le compaignon, vous estes ung fort marchant; et au mains puis qu'il faut que vous ayez tout à vostre dit, j'auray terme de payer. — Cela veulz-je bien, dit il, mais j'auray mes douze rasières. La noise s'appaisa ; si fut prins jour de paier à deux termes, les huit rasières à lendemain, et le surplus à la sainct Remy prouchainement venant, par tel convenant

qu'il leur laissa achever ce qu'ilz avoient encommencé. Ainsi se partit ce vaillant homme de sa maison, joyeux en son couraige, pour ces douze rasières de blé qu'il doit avoir. Et sa femme et son amy recommencèrent de plus belle. Du paier c'est à l'adventure, combien toutesfois qu'il me fut dit depuis que le blé fut payé au jour et terme dessus dit.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE.

INTRODUCTION ..... Page v

I. Jeunesse du roi Louis XI xi

II. Arrivée du Dauphin à la cour de Bourgogne.— Son séjour au château de Genappe xxvi

III. Les Cent Nouvelles nouvelles xxxix

APPENDICES lii

TABLE des sommaires 5

NOUVELLE I. La médaille à revers 44

II. Le cordelier médecin 50

III. La pêche de l'anneau 57

IV. Le cocu armé 67

V. Le duel d'aiguillette 75

VI. L'ivrogne au paradis 80

VII. Le charreton à l'arrière garde 86

VIII. Garce pour garce 90

IX. Le mari maquereau de sa femme 95

X. Les pastés d'anguille 101

XI. L'encens au diable 107

XII. Le veau 109

XIII. Le clerc chatré 114

XIV. Le faiseur de pape, ou l'homme de Dieu 121

XV. La nonne savante 130

XVI. Le borgne aveugle 134

XVII. Le conseiller au bluteau 140

XVIII. La porteuse du ventre et du dos..... 146
XIX L'enfant de neige..... 152
XX. Le mari médecin..... 158
XXI. L'abbesse guérie..... 167
XXII. L'enfant à deux pères..... 174
XXIII. La procureuse passe la raye..... 179
XXIV. La botte à demi..... 183
XXV. Forcée de gré..... 189
XXVI. La demoiselle cavalière..... 195
XXVII Le seigneur au bahut..... 214
XXVIII. Le galant morfondu..... 224
XXIX. La vache et le veau 231
XXX. Les trois cordeliers 236
XXXI La dame à deux..... 245
XXXII. Les dames dismées..... 252
XXXIII. Madame tondue..... 265
XXXIV. Seigneur dessus, seigneur dessous..... 280
XXXV. L'échange..... 286
XXXVI. A la besogne..... 292
XXXVII. Le bénitier d'ordure..... 296
XXXVIII. Une verge pour l'autre..... 305
XXXIX. L'un et l'autre payé..... 314
XL. La bouchère lutin dans la cheminée..... 317
XLI. L'amour et l'haubergeon en armes..... 322
XLII. Le mari curé..... 329
XLIII. Les cornes marchandes..... 336

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

L.H.
10/17

14 DAY USE
TURN TO DESK FROM WHICH BORROWED
LOAN DEPT.
RENEWALS ONLY—TEL. NO. 642-3405
his book is due on the last date stamped below, or
on the date to which renewed.
Renewed books are subject to immediate recall.

SEP 9 1969 6 5

REC'D LD SEP 26 '69-12 AM

8 1975 5 0

REC. CIR. APR 29 '78

DEC 3 1977

REC. CIR. JAN 9 '78

D21A-60m-6,'69
J9096s10)476-A-32

General Library
University of California
Berkeley

U.C. BERKELEY LIBRARIES

C040071251

744631

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY